
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01143616 9



Ex Libris
PROFESSOR J. S. WILL



HISTOIRE

DE LA VILLE

DE SOISSONS.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE SOISSONS,

PAR M. LEROUX,
GARDE PRINCIPAL DU GÉNIE,
Chevalier de la Légion d'honneur.

—

TOME PREMIER.



SOISSONS,
IMPRIMERIE DE EM. FOSSÉ DARCOSSE,
RUE DES RATS, N° 10.

—

MDCCCXXXIX.

Aux Soissonnais.

C'est par sentiment autant que par devoir que je vous fais hommage de cette Histoire de Soissons. C'est à vous, en effet, c'est au Conseil Municipal de votre ville que je dois la douce satisfaction d'avoir pu la mettre au jour (*). La Commission Académique, en jugeant cet ouvrage digne de participer au prix fondé par Mme Maréchal, en faveur de la meilleure Histoire de Soissons, et en émettant le

(*) Le tribunal ayant réformé la décision de la Commission Académique, juge du concours, qui accordait à M. LeRoux une part du prix fondé par Mme Maréchal, à la condition de faire imprimer son manuscrit, une souscription fut ouverte à Soissons, pour fournir aux frais de cette impression. Deux cent cinquante personnes se firent inscrire, et le Conseil Municipal s'y associa pour cent exemplaires.

vœu de le voir livré à l'impression a, par cela même, reconnu qu'il méritait de vous être dédié : il ne me fallait rien moins que l'appui d'un suffrage aussi honorable pour m'encourager à vous l'offrir. Le souvenir de la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli la promesse de sa prochaine publication, me persuade que vous recevrez avec le même sentiment ce témoignage de ma profonde reconnaissance envers vous.

Le Roux.

J'étais en résidence à Soissons, depuis cinq années environ, lorsque parut l'ordonnance royale du 1er août 1821, dont les dispositions rangeaient cette ville au nombre des places de guerre. Je conçus alors le dessein de consacrer mes instants de loisir à réunir, pour les archives du Génie, tout ce qui concerne la partie militaire de son histoire. Ce ne fut guère qu'en 1824 que je pus me livrer à des recherches suivies et vraiment sérieuses, dans lesquelles j'ai été singulièrement favorisé par l'exécution de grands travaux arrêtés pour ses fortifications.

Je ne tardai pas à voir mon sujet grandir. Je fus frappé tout à la fois des beaux souvenirs historiques que je voyais naître à chaque pas, et de l'insuffisance des auteurs qui avaient traité cette matière. En face d'une histoire si féconde en grands événements, et plein du désir d'être utile aux habitants d'une ville où je devais passer une partie importante de ma vie ([a]), je sortis bientôt du cercle que je m'étais tracé, et, des matériaux que j'avais recueillis, je formai un corps d'ouvrage sous le titre de *Recherches historiques sur la ville de Soissons*. Je me proposais, sitôt l'ouvrage achevé, d'en faire don à la bibliothèque de la ville ([b]).

La première partie se trouvait terminée au mois de mai 1826; elle comprenait les temps anciens jusqu'au Xe siècle; je m'empressai de la communiquer à plusieurs personnes. La rédaction de la seconde partie était déjà parvenue jusqu'au milieu

([a]) Arrivé à Soissons, le 10 septembre 1816, j'en suis parti le 20 décembre 1830.

([b]) Voici comme se terminait la préface placée en tête de cet ouvrage :
« .... J'aurai du moins jalonné une partie du terrain qui reste encore
« à explorer, et mes efforts n'auront pas été tout à fait infructueux, s'ils
« peuvent attirer l'attention et les talents de quelque citoyen de Soissons,
« sur un sujet aussi intéressant, et l'exciter à nous donner enfin une
« histoire digne de l'antique célébrité de sa patrie. »

du XVe siècle, quand Mme Maréchal mourut. La nouvelle du legs patriotique de cette dame me fit hésiter un moment. L'importance de ce legs (12,000 fr.) devait naturellement stimuler le zèle de plusieurs savants, et je pouvais craindre d'entrer en lutte avec des écrivains habiles et avantageusement connus. Mais devais-je renoncer à un travail qui me mettait à même de satisfaire mes goûts, ainsi que mon désir d'être utile? Fallait-il, alors que la récompense promise donnait l'éveil à de louables ambitions, faire taire en moi tout sentiment d'émulation, et sacrifier, à des considérations pusillanimes, le fruit de plusieurs années de recherches laborieuses. Ces raisons et les instances des personnes qui avaient lu mon travail, fixèrent mon incertitude, et je résolus de garder, pour le présenter au concours, un ouvrage qui pouvait être terminé beaucoup plus tôt, mais que les nouvelles circonstances ne me permettaient plus de rendre public. En me réservant d'ailleurs pour le concours, c'était agir encore dans l'intérêt de la science, qui ne peut que gagner à une concurrence nombreuse.

La ville de Soissons n'a cependant pas manqué

d'historiens. Depuis trois siècles on n'en compte pas moins de huit. A la vérité tous ces auteurs se sont attachés surtout à retracer, en détail, la vie des personnages placés en première ligne sur la scène de l'histoire, mais ils ont glissé rapidement sur ce qui concerne la ville en particulier; assez souvent même elle disparaît tout à fait dans leur narration, au milieu des grandes révolutions qui eurent lieu dans ses murs. C'est en vain qu'on chercherait chez eux beaucoup de ces documents, si estimés de nos jours, sur son étendue et sa population à ses diverses époques historiques, sur les institutions municipales, sur la condition civile et morale des habitants; ils gardent presque toujours un silence absolu; et, pareils aux chroniques écrites à l'ombre des cloîtres, leurs livres ne contiennent guère que des récits de combats ou des renseignements ecclésiastiques. A côté de ces grandes lacunes, on trouve quelques erreurs, surtout dans la partie militaire. Diminuer autant que possible l'importance des unes, et rectifier les autres, me parut devoir être la première condition à remplir. Je crois avoir obtenu en cela d'heureux résultats, et j'appelle avec quelque

confiance toute l'attention de mes lecteurs sur les points suivants :

1° L'emplacement, la grandeur et la population de Noviodunum, capitale des Suessions; la position de la terrasse élevée par César, dont j'ai retrouvé la masse ; l'origine du château de Crise.

2° Les agrandissements de l'enceinte de la ville sous les Romains, aux VIe et IXe siècles.

3° Le démembrement de la ville et du diocèse de Soissons du domaine royal, à la suite de la révolte des seigneurs, en 922, contre la dynastie carlovingienne.

4° L'établissement du comté héréditaire de Soissons à l'avènement de la troisième race.

5° Le gouvernement despotique d'Enguerrand de Coucy, devenu comte de Soissons; la révolte des Soissonnais, et le siége mémorable de 1414.

6° La condition civile et morale de la population à chacune des grandes époques de l'histoire nationale, et les causes qui ont arrêté, depuis trois siècles, son accroissement, au milieu du développement progressif qui s'est manifesté sur toute la surface de la France.

J'ai dû m'écarter, dans la composition de mon

livre, de la route suivie par les historiens qui m'ont précédé. Je me suis attaché principalement à ce que la ville fût toujours placée sur le premier plan du tableau. Les actions des rois, des évêques et des autres personnages éminents qui l'habitèrent, ne figurent ici qu'autant qu'elles se rapportent à son histoire. Il m'a semblé que dans ce qui est personnel au monarque ou aux grands dignitaires de l'état, tout ce qui n'a pas un rapport direct avec Soissons, tout ce qui ne sert pas aussi, par le fait, à lui donner, en quelque sorte, la vie et le mouvement, doit être laissé dans le domaine de l'histoire de France. Je n'ai pas non plus empiété sur l'histoire purement ecclésiastique. Il m'eût été facile de grossir le volume de cet ouvrage en y insérant les discussions et les actes des conciles, les détails relatifs à la hiérarchie et à la discipline religieuse, les cérémonies du culte, la description des miracles; mais je n'ai point voulu porter sur le voile du temple une main téméraire. Et cela entrait-il d'ailleurs dans mon sujet? je suis loin de le penser. J'ai parlé de l'Église et du clergé toutes les fois que l'Église et le clergé s'étaient mêlés au mouvement de la société,

et j'ai pensé devoir omettre tout ce qui n'était pas particulier à Soissons, tout ce qui appartenait à la chrétienté entière.

J'ai joint à mon livre plusieurs plans, propres à faire connaître les différents changements survenus, tant dans l'étendue de l'enceinte de la ville, que dans la disposition des rues et la position des monuments. Ces plans sont de la plus grande exactitude; toutes les mesures en ont été prises par moi sur le sol même; et en cela, comme dans tout le corps de l'ouvrage, je me suis toujours scrupuleusement attaché à la recherche du vrai.

HISTOIRE

DE LA VILLE

DE SOISSONS.

ÉPOQUE DES GAULOIS.

(ENVIRON 450 ANS.)

La ville de Soissons, réduite aujourd'hui à une population d'environ huit mille âmes, et privée de monuments qui puissent attester sa haute antiquité, mérite néanmoins une place distinguée dans l'histoire. Dans le cours de dix siècles, elle a été plusieurs fois le théâtre sur lequel de puissants chefs et des nations entières ont vu se décider leur sort, et son nom paraît avec éclat dans les annales de la politique et dans les fastes militaires de la France.

Les commencements de cette ville sont demeurés entièrement inconnus, et vainement chercherait-on à percer l'obscurité qui couvrit si long-

temps cette partie de l'Europe. Les documents les plus anciens ne remontent même pas à 1,900 ans. On les doit à Jules César qui en fit le siége et la prit 57 ans avant l'ère chrétienne. Elle se nommait alors *Noviodunum*, et elle était la capitale des *Suessions*, l'un des peuples les plus puissants de la Gaule Belgique.

La plupart des historiens de Soissons ont inutilement tenté de jeter quelque lumière sur son origine. Au lieu de nous perdre, à leur suite, dans des conjectures plus ou moins hasardées, nous allons essayer de nous faire une idée, aussi juste que possible, de ces temps ignorés, en recherchant ce qu'étaient les Suessions, avant la conquête des Romains, et l'incorporation de leur pays à ce vaste empire.

DESCRIPTION DES SUESSIONS.

Les Gaules, proprement dites, comprises entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, étaient habitées par un grand nombre de peuples indépendants

les uns des autres, et qui avaient tous leur gouvernement intérieur particulier. Ils formaient une vaste confédération, dans laquelle on distinguait cependant trois grandes divisions, déterminées à la fois par la géographie du pays et par la différence des mœurs. La Gaule Braccate ou Méridionale ; la Gaule Celtique ou Centrale : c'était la plus considérable des trois, par son étendue et par la force de sa population ; enfin la Gaule Belgique ou Septentrionale, qu'on appelait aussi la Gaule Chevelue, parce que ses habitants étaient dans l'usage de laisser croître leurs cheveux qu'ils portaient fort longs.

Les Suessions faisaient partie des peuples de cette dernière division, dont plusieurs, sortis de la Germanie, étaient venus s'établir, à diverses époques, dans les pays situés entre le Rhin et les Ardennes. Tous ces peuples de la Gaule Belgique, quoique d'une origine différente, formaient entre eux une confédération particulière pour résister aux aggressions presque continuelles des Germains d'outre-Rhin.

Jules César est le premier historien qui ait parlé des Suessions ; il est aussi le plus célèbre parmi

les auteurs grecs ou romains qui ont écrit sur les Gaulois. Mais la description qu'il en donne devait s'appliquer plus particulièrement aux habitants des provinces méridionales et de la Celtique. Ces peuples, en rapport de commerce et d'alliance avec la colonie grecque de Marseille, depuis plusieurs siècles, et plus tard avec les Romains eux-mêmes, possédaient, au temps de César, une civilisation assez avancée, tandis que ceux de la Gaule Belgique, enfoncés dans leurs épaisses forêts, et en contact continuel avec la barbarie germaine, conservaient presque toute la rudesse et le caractère à demi-sauvage de leur race, et contrastaient assez fortement avec les autres Gaulois : c'est ce que semble prouver leur nom de *Belgen* ou *Balgen,* qui signifiait hargneux, féroces, turbulents.

Origine. — Les Suessions, comme tous les Gaulois, tiraient probablement leur origine de la grande famille blonde, dite des Celtes, qui descendit de la chaîne immense du Caucase et du Taurus, berceau du genre humain, à la suite du déluge, et vint peupler le vaste désert de l'Europe. Les Gaulois, qui sans doute avaient précédé cette grande migration, étaient arrivés aux

limites de l'ancien monde, et devinrent nécessairement la population primitive des contrées qui bordent l'Atlantique.

Toutefois on ne saurait admettre, malgré l'obscurité profonde qui enveloppe les monuments de de toutes les tribus gauloises, que les Suessions aient été les premiers habitants des bords de la rivière d'Aisne. Pendant plusieurs siècles, tous ces peuples furent nomades : s'occupant uniquement de chasse et du soin de leurs troupeaux, sans demeures fixes, parcourant le pays, et trouvant leur nourriture et leurs vêtements dans la destruction des animaux sauvages, que recélaient leurs vastes forêts, tels que l'élan, l'uroc, le bison, le bœuf, l'âne et le cheval. Ils ne quittèrent la vie errante qu'après avoir appris à cultiver la terre. Alors chaque tribu s'arrêta et commença à bâtir sa ville dans le lieu même où lui parvint cet art précieux de fertiliser le sol, introduit dans les Gaules par la colonie grecque de Marseille. Mais comme la fondation de cette colonie n'eut lieu que 599 ans avant l'ère actuelle, l'établissement des Suessions sur les bords de l'Aisne, ne peut pas remonter jusqu'à 2,400 ans. Il dût, en effet,

s'écouler beaucoup de temps avant que l'agriculture eût pu pénétrer des rivages de la Méditerranée, dans les forêts de la Belgique, et se faire adopter par des hommes presque sauvages, dont elle devait changer les habitudes.

Nom. — On n'a pu découvrir quelle était l'origine ou la signification du nom des Suessions, ni comment ce nom était exprimé en langue celtique, qui était assez probablement celle de ce peuple. Car le mot *Suessiones* des Romains n'était qu'une expression rapprochée, mais imparfaite, sans doute, du mot celtique, nécessairement altéré par le génie de l'idiôme latin. Notre ignorance sur ce point vient de ce que les anciens Gaulois n'ont rien écrit sur leur pays, et qu'ils n'avaient pour annales que la tradition orale.

Étendue du pays. — Ce pays qui formait la partie la plus méridionale de la Gaule Belgique, était borné à l'ouest par les *Veromands* et les *Bellovaces;* au sud par les *Meldes* et les *Tricasses,* peuples de la Celtique et par les *Catalauns;* enfin à l'est et au nord par les *Rèmes,* avec lesquels les Suessions vivaient en frères, dans l'alliance la plus intime, soumis aux mêmes lois, ayant les

mêmes usages, et formant ensemble comme un seul corps d'état.

Les territoires respectifs de chacun de ces peuples devaient être déterminés, au moins en partie, par des limites naturelles, telles que des forêts et des rivières, à défaut de chaînes de montagnes. On peut retrouver encore la plupart de ces limites, et parvenir à reconnaître l'étendue du pays des Suessions.

A l'ouest, il était fermé par la rivière d'Oise, depuis le confluent de la Lette jusqu'à celui de l'Antomme, par le cours de cette dernière, par le ruisseau d'Auteuil, et par le cours inférieur de l'Ourcq, jusqu'à la Marne. Les forêts de Compiègne et de Villers-Cotterêts appartenaient donc aux Suessions. La rivière du Petit-Morin et la forêt d'Épernay servaient de limites au sud. A l'est, cette même forêt, la rivière d'Ardre et les ruisseaux qui passent à Blanzy, à Revillon et à Bray; enfin le cours marécageux de la Lætte fermait sur tout le côté du nord.

Ce pays avait à peu près 20 lieues de longueur, sur une largeur moyenne de 12 à 13 lieues. Il

renfermait douze villes et une population d'environ 200,000 âmes; 800 individus par lieue carrée. Cette évaluation est basée sur ce que les Suessions avaient pu mettre cinquante mille hommes sous les armes, dans la guerre contre les Romains. Ce nombre devait être, avec la masse de la population, dans la proportion de un à quatre ([1]). Comme le pays renfermait beaucoup de forêts, on peut présumer que les habitants se trouvaient concentrés dans les vallées, et plus particulièrement dans celle de l'Aisne, qui était la plus vaste, et présentait avec ses affluents, une superficie qu'on peut estimer à près de trente lieues carrées.

Religion. — La religion des Suessions reposait sur l'unité de Dieu, invisible, immatériel, et sur l'immortalité de l'âme. Adorer la divinité, ne point faire de tort à autrui, être brave dans toutes les circonstances; tels étaient les points fondamentaux de toute leur doctrine.

Le Dieu *Thaut*, duquel ils prétendaient descendre, était regardé par eux comme la divinité suprême; cependant ils admettaient aussi des divinités inférieures, qui présidaient aux différentes

parties de la nature. Mais cette théogonie du second ordre pouvait avoir une origine étrangère et postérieure à la religion antique et primitive que leurs ancêtres avaient apportée du mont Taurus. Peut-être avaient-ils emprunté ces dieux secondaires aux Grecs ou aux Romains, comme ils en avaient reçu l'art de cultiver la terre : César croyait y reconnaître les divinités de Rome et d'Athènes.

Le grand principe de l'immortalité de l'âme dominait toute leur conduite. L'âme, après la mort, passait dans un monde meilleur, elle allait animer un nouveau corps, et goûter, avec toutes les délices de la terre, un bonheur éternel et inaltérable. De ces croyances, il résultait un profond mépris de la mort, une valeur intrépide dans les combats, la passion du duel, l'habitude du suicide : une mort violente était regardée comme la voie la plus sûre et la plus courte pour parvenir à l'éternelle béatitude.

Du reste, point d'idoles, point de temples. Comme les mages de la Perse, ils auraient cru faire outrage à la divinité que de l'abaisser aux frêles et mesquines proportions d'une forme mor-

telle, et de la renfermer entre des murailles. C'était au sein des forêts qu'ils célébraient leurs cérémonies religieuses. Le silence des bois, l'épaisseur de leurs ombres remplissaient les âmes d'un sentiment vague et mystérieux; ils s'y croyaient en présence de la divinité. Ils y tenaient aussi les assemblées où l'on discutait sur la paix et sur la guerre. Un si grand respect pour les forêts les avait rendues inviolables; et, quand le pays était envahi par l'ennemi, elles servaient d'asile aux prêtres, aux femmes, aux enfants et aux vieillards. Le chêne, surtout quand il portait le gui sacré, était l'objet d'une vénération particulière : on y voyait un arbre mystérieux et divin. Le gui que les prêtres cueillaient avec de grandes cérémonies, était un préservatif contre les maladies et contre les sortiléges. On se livrait encore à d'autres pratiques du même genre, plus ou moins bizarres, mais en harmonie avec l'ignorance et la simplicité des mœurs.

Dans les grands périls et dans les grandes solennités, on brûlait des victimes humaines, et les criminels étaient réservés pour ces sacrifices.

Jusque-là cet usage n'avait rien de trop cruel:

au lieu de mettre à mort des coupables pour satisfaire à la justice des hommes, on les immolait pour apaiser le courroux du ciel; mais il prenait un caractère atroce, s'il arrivait que le crime vînt à manquer au fer du sacrificateur : il fallait du sang, et c'était alors celui du prisonnier de guerre, et à son défaut celui même de l'innocent qui était répandu sur les autels.

Les grandes célébrations religieuses avaient toujours lieu, pendant la nuit, à la lueur des flambeaux. Elles consistaient dans la prière, le sacrifice des victimes, le chant des hymnes, la danse et le festin.

On a cherché vainement à découvrir le lieu où les Suessions célébraient leurs cérémonies; tout s'est réduit à quelques conjectures, uniquement fondées sur l'analogie qu'on aurait cru reconnaître entre les noms du bois de Thaut, près le village de Villemontoire et celui du Dieu des Gaulois, *Thaut*, le Père-Dieu. Une pareille preuve ne mérite guère qu'on s'y arrête ([2]). Tout ce qu'on peut raisonnablement supposer sur la situation de ce lieu, c'est qu'il ne devait pas être fort éloigné de la ville capitale, d'autant plus que la forêt de

Villers-Cotterêts s'étendait alors, et même à une époque beaucoup moins reculée, jusque dans la plaine de Maupas, presque aux portes de la ville; en sorte que ce lieu pouvait se trouver dans quelques-uns des enfoncements ou vallons qui bordent les vallées de l'Aisne et de la Crise. Celui de Vauxbuin semble offrir le plus de probabilités.

Gouvernement. — Toute la population était partagée en trois classes bien distinctes : *les druides*, c'est le nom qu'on donnait aux prêtres; les nobles ou chevaliers et le peuple.

Les deux premières classes participaient seules au gouvernement. Elles composaient le grand conseil où toutes les affaires publiques étaient discutées et votées à la majorité des voix. Cette assemblée choisissait dans son sein, par élection, un chef militaire, dont les fonctions étaient à vie, et auquel les Romains donnaient le titre de roi.

Les druides étaient en grand nombre et très-puissants. Indépendamment de leurs fonctions sacerdotales et politiques, ils jugeaient souverainement et sans appel, dans toutes les transactions et

dans tous les procès. L'instruction de la jeunesse leur appartenait exclusivement. Ils pratiquaient la médecine ; s'adonnaient à l'astrologie et à la divination; rien enfin ne leur manquait pour exercer une influence sans bornes sur un peuple ignorant et crédule.

Quelques-uns d'entre eux, connus sous le nom de *bardes,* étaient chargés de composer des hymnes religieux et des poëmes en l'honneur de la nation et des guerriers. Ces chants, qui formaient les seules annales du pays, ne pouvaient pas être écrits. La jeunesse, en les apprenant de mémoire, y puisait le respect pour les dieux, l'amour des grands exemples et la passion des combats.

Les nobles, appelés aussi chevaliers, parce qu'ils combattaient le plus souvent à cheval, ne respiraient que la guerre, et n'avaient, en temps de paix, d'autre occupation que la chasse et les exercices du corps.

Le peuple, sans pouvoir, sans considération, n'avait rien en propre. Il s'attachait individuellement aux nobles, dont il espérait assistance et protection; en sorte que la puissance des nobles dépendait du nombre de leurs clients. Les hommes

du peuple étaient presque traités en esclaves.

Caractère et moeurs. — Les Suessions étaient superstitieux à l'extrême, curieux et crédules, légers, querelleurs, fanfarons, mais pleins de bravoure : dédaignant la ruse pour combattre un ennemi même plus fort qu'eux. Hospitaliers envers les étrangers qui visitaient leur pays et se confiaient à eux, ils se montraient cruels envers ceux qu'ils soupçonnaient de trahison.

Ils cultivaient peu leurs terres, se nourrissant surtout de viandes simplement apprêtées. Ils prenaient leurs repas assis à terre, les jambes croisées, sur des nattes de jonc ou sur des peaux, selon leur rang : ces objets leur servaient encore de lits. La sobriété était une de leurs vertus ; leur boisson habituelle se composait d'hydromel et d'une espèce de bière appelée zythus. Le pays ne produisait point de vin ; l'entrée en était interdite, et les liqueurs fortes étaient inconnues.

Les festins cependant étaient leur grande récréation : ils terminaient ainsi toutes les réunions religieuses, politiques ou de famille. Le personnage le plus élevé en dignité de la compagnie, ou celui qui était réputé pour le plus brave,

se levait, buvait le premier, passait la coupe à son voisin, et elle circulait ainsi entre les convives. Le vase dont on faisait usage dans ces fêtes, était pour l'ordinaire, une corne de bœuf sauvage, à cause de sa grandeur : un filet d'or ou d'argent en garnissait presque toujours les bords.

Chaque père de famille était maître absolu dans sa maison. Sa volonté était sans aucun contrôle de l'extérieur. On a même avancé qu'il avait non-seulement droit de vie et de mort sur ses enfants, mais encore sur sa femme, avec laquelle il vivait cependant en communauté de biens et dans l'union la plus parfaite. Mais ce pouvoir excessif se trouvait tempéré par une grande modération et par la tendresse paternelle.

Des biens-fonds, des troupeaux, de l'or en lingots, composaient leurs richesses. Le mobilier se réduisait à fort peu de valeur; leurs chétives habitations ne comportaient pas des meubles que la simplicité des mœurs rendaient d'ailleurs inutiles.

Dans les temps les plus reculés, les Suessions allaient nus, couvrant seulement leurs épaules

d'une saie, appelée *lène*. C'était une peau à longs poils, laquelle se nouait sur la poitrine. Plus tard, ils s'enveloppèrent le corps de peaux, qu'ils remplacèrent depuis par des étoffes grossières de laine, lorsqu'ils eurent appris des peuples méridionaux à les fabriquer. Au temps de César, leur vêtement était formé d'une espèce de tunique courte, étroite, et à manches, qui descendait vers les genoux, ressemblant beaucoup à la blouse des habitants de nos campagnes. Les tuniques des nobles se composaient de bandes verticales de différentes couleurs; celles des druides étaient blanches, et descendaient jusqu'à terre; les bardes les portaient de couleur brune. Le commun du peuple se couvrait comme il pouvait, soit d'étoffes de laine, soit de peaux. La coiffure consistait en un bonnet long et pointu. La tunique leur laissait les genoux et les jambes nus, et pour chaussures ils ne se servaient que de semelles de bois fixées à leurs pieds avec des courroies. Les druides et les nobles se faisaient distinguer par une grande barbe et par des colliers et des bracelets en or. C'étaient aussi les marques distinctives des grades militaires.

Avec une extrême bravoure les Suessions manquaient d'esprit de suite et de persévérance. Les délais, les obstacles, les ruses les rebutaient promptement, et les revers abattaient leur courage. Incapables de faire une guerre lente et de chicane, ils ne connaissaient presque d'autre manœuvre, que de marcher droit à l'ennemi et de combattre corps à corps.

HISTOIRE. — Les Suessions n'avaient point d'annales écrites, et tout ce qui a précédé l'arrivée des Romains est demeuré dans l'oubli. Mais leur histoire, si elle était connue, ne pourrait offrir qu'une suite de courses et de combats. La barbarie de ces anciens temps en ôterait tout intérêt.

Le premier fait historique que l'on rencontre consiste dans l'invasion d'Albion par les Belges, sous le commandement de Divitiac, roi des Suessions, élu chef de la confédération. Cette expédition eut lieu vers le commencement du siècle qui précéda l'ère chrétienne, et c'est la seule particularité que l'on connaisse du règne de ce roi.

A la mort de Divitiac, les Suessions choisi-

rent pour lui succéder Galba, renommé par sa justice, sa prudence et son habileté militaire.

DESCRIPTION DE LA VILLE.

Parmi les douze villes ou bourgades que possédaient les Suessions, une seule, leur capitale, occupe une place dans l'histoire. A l'égard des autres qui devaient être, sous tous les rapports, beaucoup moins importantes, leurs noms ainsi que leurs emplacements, sont restés entièrement ignorés.

Nom. — César nous apprend que la capitale des Suessions s'appelait *Noviodunum.* En retranchant la terminaison latine, il reste Noviodun ou Novédun. Ce nom qui était commun à plusieurs villes des Gaules, a été l'objet de recherches et de conjectures diverses : suivant quelques auteurs *dun,* qui en forme la racine, signifiait en langue gauloise ou celtique, *montagne* ou *hauteur;* suivant d'autres, au contraire, *vallée* ou *profondeur;*

enfin un plus grand nombre ont *admis* que cette racine devait se traduire par le mot *ville*, et que Noviodun signifiait *ville neuve*.

Quoiqu'il en soit, toutes ces différentes interprétations d'un mot perdu depuis des siècles, démontrent assez l'impossibilité de déterminer au juste l'origine ou l'étymologie du nom de *Noviodunum*, laquelle n'avait peut-être aucun rapport avec la localité. Chacune des trois interprétations données à la racine *dun*, pouvait également s'appliquer à la capitale des Suessions; cette ville étant située, tout à la fois, et sur une colline et dans une vallée.

Situation. — Ce même nom de *Noviodunum* a donné naissance à plusieurs opinions sur la position géographique de la capitale des Suessions. La plupart des anciens historiens de France l'ont placée à Noyon; mais cette opinion, fondée seulement sur l'analogie qu'ils avaient cru trouver entre les noms de *Noviodunum* et de Noyon, a été abandonnée avec raison; il s'élevait contre elle plusieurs objections toutes plausibles : 1° le pays des Suessions ne s'étendait pas au-delà de l'Oise, on ne peut donc supposer que la ville

principale de ce peuple fût située à l'extrémité, et même en dehors de son territoire ; 2° la ville de Noyon n'a jamais fait partie de la cité ou province romaine des Suessions, ni du diocèse de Soissons qui succéda ; 3° l'ancien nom latin de Noyon, tel qu'on le trouve dans les chroniques et les conciles, était *Noviomum* et *Noviomagus*, et non *Noviodunum ;* d'autres enfin ont prétendu que Noyon n'existait pas avant le IIIe siècle.

Si toutes ces preuves n'étaient pas suffisantes, on pourrait encore invoquer à leur appui, le texte même des Commentaires de César. Il dit expressément, que l'armée romaine, après la défaite des Belges, au passage de l'Aisne, près de Pontavert, et leur retraite vers le nord, se porta sur *Noviodunum,* et que sortie de son camp le matin, elle arriva le même jour devant cette ville. Or, de Chaudarde, où était le camp romain, à Noyon, la distance étant de quatorze lieues, prise à vol d'oiseau, il était impossible à un corps d'armée de faire une aussi longue marche en un jour, au travers d'un pays sans routes, couvert de forêts, entrecoupé de vallons profonds, la plupart marécageux, et de franchir ensuite la rivière d'Oise,

pour arriver jusque sous les murs de la place et l'enlever par un coup de main. La distance d'environ huit lieues qui sépare Chaudarde de Soissons, est bien celle qu'une armée pouvait alors parcourir dans une journée de marche. Cette dernière considération suffirait à elle seule pour écarter tous les doutes, s'il pouvait en rester encore.

Suivant une autre opinion, beaucoup plus moderne que la précédente, puisqu'elle ne date que du siècle dernier, la ville de *Noviodunum,* située sur la montagne qui sépare les villages de Belleu et de Noyant, était éloignée d'environ 2,800 mètres sud de la ville de Soissons. Cette opinion s'appuie principalement, sur le sens de hauteur donné à la racine *dun,* et sur le rapprochement des noms de *Noviodunum* et de Noyant; mais elle ne saurait se soutenir en face de plusieurs considérations tirées de l'histoire et de la nature même des localités.

Le sommet de cette montagne, élevé d'environ 100 mètres au-dessus de la ville de Soissons, présente une plaine, à peu près circulaire, de 2,500 mètres de long sur 2,000 de large, se liant, vers l'Orient, au plateau qui sépare la petite vallée de

la Crise de celle de l'Aisne. Cet espace eût été beaucoup trop vaste pour être occupé en totalité par la ville. Elle n'aurait alors retiré aucun avantage, sous le rapport de la défense, d'une position aussi élevée, puisqu'un tiers au plus de sa muraille aurait pu couronner les pentes de la montagne, tandis que tout le reste se serait trouvé en rase campagne. D'un autre côté, l'auteur de cette opinion, l'abbé le Beuf, convient lui-même que la nature calcaire du sol, devait s'opposer à ce que le fossé eût de la profondeur, et comment la concilier alors avec le témoignage de César, qui dit positivement que *Noviodunum* était défendu par une haute muraille et par un grand fossé?

Et, si la ville capitale des Suessions eût été située sur cette montagne, comment sa nombreuse population aurait-elle pu se procurer l'eau nécessaire à sa consommation journalière, elle qui n'avait ni puits, ni citernes, ni ustensiles propres à en recevoir un approvisionnement suffisant? Cet inconvénient grave eût été encore augmenté par la rentrée, dans leur ville, de l'armée des Suessions, et il en serait infailliblement résulté la

prompte reddition de la place, sans que les Romains se fussent trouvés dans la nécessité d'entreprendre, comme ils le firent, les travaux d'un siége régulier. Ils n'auraient eu d'autre précaution à prendre, dans cette circonstance, que d'empêcher les Suessions de descendre, pour puiser de l'eau, sur les bords de la petite rivière de Crise qui coule au pied de la montagne à une distance de plus de 500 mètres; ce qui eût été d'une exécution très-facile.

Il doit donc rester parfaitement démontré, que le *Noviodunum* des Suessions occupait le même terrain que la ville de Soissons, dont le nom moderne prouverait encore, comme on le verra plus tard, qu'elle a été la capitale de cet ancien peuple.

ORIGINE. — On peut admettre, comme un fait à peu près certain, que sa fondation est postérieure à celle de Marseille, laquelle eut lieu 599 ans avant l'ère chrétienne. Les peuples des Gaules ne commencèrent à bâtir des habitations stables qu'après avoir appris des Grecs établis dans cette ville à cultiver la terre; et comme il dut naturellement s'écouler bien des années avant que les Belges

eussent acquis cette connaissance, et consenti à quitter leurs anciennes habitudes pour embrasser un genre de vie tout nouveau, il n'est pas possible de présumer que la fondation de *Noviodunum* doive remonter beaucoup au-delà de 2,300 ans. A cette époque, les Suessions ne devaient former qu'une tribu peu nombreuse, en comparaison de ce qu'ils devinrent cinq siècles plus tard. Il est assez vraisemblable qu'ils n'occupaient guère que la vallée de l'Aisne, lorsqu'ils abandonnèrent les chariots qui leur avaient servi d'habitations jusqu'alors, pour bâtir une ville dans l'endroit de la vallée qui leur offrait la position la plus centrale et la plus favorable.

Grandeur et emplacement. — Les commencements de la ville durent être aussi insignifiants qu'on peut le supposer de la bourgade d'une horde presque sauvage. Elle ne fut d'abord fermée, assez probablement du moins, que par une simple palissade. Cette faible défense pouvait la protéger contre les attaques nocturnes des bêtes fauves, répandues en grand nombre dans les forêts qui couvraient presque tout le pays, et même, au besoin, contre les insultes des tribus voisines.

Mais lorsque, dans la suite des temps, plusieurs peuples de la Germanie eurent envahi quelques-unes des provinces septentrionales de la Gaule Belgique, et s'y furent établis les armes à la main, les Suessions, dont la population avait déjà dû prendre un certain degré d'accroissement, sentirent la nécessité d'entourer leur ville principale de fortifications moins fragiles. Ses nouveaux voisins pouvaient l'inquiéter; elle devait craindre aussi que d'autres peuples ne vinssent, à leur exemple, faire des incursions ou des établissements dans les Gaules. Ce fut donc vraisemblablement dans ces conjonctures, que les Suessions la fortifièrent d'une bonne muraille en bois et en terre, dont l'élévation et la grande épaisseur faisaient un travail considérable.

Cette muraille était ainsi construite : sur le sol était posé un rang de grosses poutres, séparées entre elles par des intervalles de 0 m. 60 c., que remplissait de la terre bien battue. La longueur des poutres formait l'épaisseur de la muraille, et leurs extrémités se trouvaient aux deux parements. A l'intérieur, c'est-à-dire du côté de la ville, les poutres étaient reliées ensemble par des

entretoises fermant les intervalles remplis de terre. De gros quartiers de pierre bouchaient ces mêmes intervalles à l'extérieur. Sur cette première assise on en avait posé une seconde toute semblable, puis sur celle-ci une troisième, et ainsi de suite jusqu'au sommet de la muraille. Seulement on avait eu soin de disposer les poutres de manière que celles de deux assises consécutives ne fussent pas posées les unes sur les autres, mais qu'elles formassent, au contraire, l'échiquier. Non seulement ces rangs, ainsi entremêlés de poutres et de pierres, n'offraient rien de désagréable à l'œil, dit César, mais encore cette disposition était très-avantageuse pour la défense : la pierrre garantissant le mur du feu, et le bois du bélier. Une pareille muraille ne pouvait être ni ruinée, ni entamée ([3]).

L'histoire ne fournit point de renseignements sur la grandeur de la ville, et les conjectures de plusieurs auteurs modernes ne paraissent pas assez bien fondées pour qu'on puisse les adopter. Cherchons s'il ne serait pas possible de rencontrer, dans la configuration du sol, quelques indices propres à faire découvrir la vérité.

Le centre de la ville actuelle est une colline dont le sommet, élevé de onze mètres au-dessus du niveau ordinaire des eaux de la rivière d'Aisne, devait dominer, dans le principe, de 5 à 6 mètres, tout le sol primitif d'alentour. Cette colline se trouvait alors séparée de celle de Saint-Jean, plus élevée de 12 mètres, par un espace d'environ 350 mètres, lequel formait un petit vallon, dont le fond inclinait légèrement vers l'Aisne, dans une direction parallèle à la rue Saint-Antoine.

Nonobstant les nombreux changements que le sol de la ville a dû nécessairement subir depuis dix-huit siècles, soit par les reconstructions successives des édifices, soit par les pentes données aux rues pour les rendre plus accessibles aux transports par voitures; il est encore facile de déterminer le contour de cette légère éminence dont le développement est d'environ 1,100 mètres. Ce contour se fait remarquer, vers le nord, par un ressaut de 4 à 5 mètres de hauteur, qui longe les rues des Framboisiers et de Long-Pont. Un même ressaut de 3 à 4 mètres existe à l'ouest, en arrière des rues des Cordeliers et de la Burie, d'où il va longer la rue Saint-Antoine, pour

contourner ensuite la place Saint-Pierre (4).

Il est assez présumable que la ville gauloise occupait le sommet de cette colline et son versant sur l'Aisne. Situation très-favorable, au milieu de la vallée, et voisine de la rivière sans avoir à en redouter les débordements, tandis que la muraille, couronnant les pentes de la colline, dominait toute la plaine environnante. Cette induction qui pourrait paraître tout à fait conjecturale, n'est cependant pas dénuée de preuves; car il est facile de démontrer que la partie de la muraille formant le côté sud de l'enceinte de la ville, occupait précisément cette même portion du contour de la colline.

La place dite des Écoles, et les petites rues qui viennent y aboutir, occupent un tertre, dont le sommet, tout rongé qu'il est par le temps, domine encore d'environ 3 mètres le terrain d'alentour. A sa forme à peu près circulaire, de 40 mètres de diamètre, et surtout à la nature des terres qui le composent, et qui ne sont autre chose que des terres mélangées et rapportées, depuis la superficie jusqu'à profondeur de 6 à 7 mètres, où se rencontre le sol primitif, comment ne pas recon-

naître un ouvrage fait par la main des hommes? Un pareil ouvrage ne peut avoir été entrepris que dans une grande circonstance; et, d'après le témoignage de César lui-même, ainsi que par la forme et la nature du lieu, je n'hésite pas à y reconnaître la grande terrasse que l'auteur romain nous dit avoir fait élever sur le bord du fossé de *Noviodunum*.

De la position certaine et bien déterminée de cette terrasse, il résulte naturellement que la muraille de la ville ne devait être éloignée que de quelques mètres seulement de la place des Écoles; ce qui correspond parfaitement à la partie méridionale du contour de la colline ([5]).

Il y a toute raison de croire que l'enceinte de la ville s'appuyait à l'Aisne. Cette rivière fournissait l'eau nécessaire à la population, et le bord pouvait en être bien défendu par une simple palissade. Si la ville, au contraire, eût été séparée de la rivière par un intervalle de quelque étendue, le général romain n'aurait pas manqué de la faire investir sur ce côté, et d'en faire serrer la muraille de très-près, afin d'empêcher l'armée des Suessions d'y jeter du secours. Cette disposition

eût été d'autant plus facile à exécuter, que la ville ne renfermait qu'un petit nombre de défenseurs dépourvus de machines de guerre. Mais la rentrée de sa garnison dans la place, dès la première nuit de l'investissement, et sans opposition de la part des Romains, qui n'avaient pas eu le temps de faire passer des troupes sur la rive droite, seul point libre pour favoriser l'arrivée de l'armée des Suessions, venant du nord au secours de leur ville, prouve évidemment qu'elle touchait à la rivière, et que ses nouveaux défenseurs y pénétrèrent au moyen d'un gué ou plutôt, d'un pont qui servait de communication d'une rive à l'autre.

Ce pont devait être situé à la tête de l'île qui partageait anciennement le cours de l'Aisne en deux bras, depuis le bas de la rue dite de Saint-Quentin, jusque vers la pointe du bastion de Saint-Pierre à la Chaux (n° 10), sur une longueur d'environ 500 mètres. Dans cette position le pont correspondait presque au centre de la ville, et sa construction avait dû présenter d'autant plus de facilité que la rivière s'y trouvait moins profonde quoique plus large. Quelque fut d'ailleurs son emplacement, il était construit en bois : les Gaulois-

Belges, avant l'arrivée des Romains, ne savaient bâtir qu'en bois et en terre ; la fabrication de la chaux leur étant tout à fait inconnue. La solidité du pont devait être peu considérable ; d'abord parce que ces peuples n'avaient ni l'instruction, ni les moyens nécessaires pour travailler la charpente convenablement ; et que d'ailleurs il n'était pas destiné à supporter de lourds fardeaux.

POPULATION.— La ville de *Noviodunum* n'aurait eu, suivant la grandeur qu'on vient de lui assigner, qu'une superficie d'environ 175,000 mètres carrés, c'est-à-dire dix-sept hectares et demi. Cette superficie qui serait de nos jours beaucoup trop restreinte pour une ville, même du cinquième ordre, pouvait contenir alors une population de quinze à seize mille âmes au moins.

Les Suessions, tenant toutes leurs assemblées religieuses et politiques dans la forêt sacrée, n'avaient dans leur ville ni temples, ni aucun des édifices publics, qui occupent toujours beaucoup d'espace. La ville ne renfermait absolument que des habitations particulières, entassées les unes contre les autres, qui se ressentaient toutes indistinctement de l'ignorance grossière et des mœurs

agrestes de la nation. Elles n'offraient que des cabanes peu spacieuses, assez généralement circulaires, construites en poteaux et en clayonnages, recouvertes d'un enduit de terre au dehors, de mousse et de feuillages à l'intérieur. Le toit, fait de roseaux et fort élevé, avait à son sommet une ouverture pour laisser échapper la fumée du foyer formé de deux pierres placées au centre de la cabane. Des claies formaient toutes les ouvertures servant de portes et de fenêtres.

En admettant que les habitations occupassent les quatre cinquièmes de la surface totale de la ville, ou 140,000 mètres carrés, et que chacune d'elles couvrît 40 mètres carrés de terrain (grandeur approximative qu'on estime plutôt au-dessus qu'au-dessous de la réalité), la ville aurait renfermé trois mille cinq cents cabanes, qui, multipliées par 5, terme moyen du nombre des individus dont se compose ordinairement une famille, donnent pour produit une population de dix-sept mille cinq cents personnes.

Cette évaluation pourrait paraître faible encore : car d'après l'extrême simplicité des mœurs de cette époque barbare, et comme *Noviodunum*

était la grande forteresse des Suessions, ils avaient dû y ménager l'espace. D'ailleurs ce peuple n'avait que douze villes avec une population de 200,000 âmes, donc la capitale où se trouvait établi le siége de son gouvernement, devait naturellement avoir beaucoup plus d'habitants qu'aucune de ses autres cités. On peut de même admettre que l'intérieur de la forteresse était habité par les druides, les nobles et leurs principaux clients, et que les maisons de la masse du peuple formaient autour d'elle de vastes faubourgs, qui disparaissaient facilement au moment du danger. A l'approche de l'ennemi, les habitations des faubourgs étaient abandonnées et livrées, le plus souvent, aux flammes, par leurs propres habitants, qui se retiraient dans la forteresse, ou allaient chercher, avec leurs troupeaux, un asile dans l'épaisseur des forêts.

GUERRE CONTRE LES ROMAINS.

La conquête de la Gaule-Belgique par les Romains, dont l'événement le plus décisif fut la prise de *Noviodunum*, eut une influence si grande sur les destinées de l'Europe occidentale, qu'il ne paraît pas superflu de retracer rapidement les principales circonstances qui amenèrent cette révolution, où l'ambition de Rome triompha de la barbarie au profit de la civilisation.

Lorsque César obtint le gouvernement des Gaules, les Romains s'étaient déjà rendus maîtres, depuis près d'un siècle, de plusieurs provinces méridionales de cette vaste contrée. Profitant des divisions intestines qui existaient parmi le plus grand nombre des peuples qui l'habitaient, ils étaient parvenus à se faire des partisans et même des alliés, jusque dans le cœur de la Celtique.

Rome avait donc rompu l'union qui faisait la force principale de la grande confédération gau-

loise, dont les bandes victorieuses étaient allées, plus d'une fois, porter l'alarme jusque dans les murs du capitole. Elle en convoitait, depuis longtemps, la conquête et l'asservissement; mais pour tenter une entreprise aussi hasardeuse, il ne fallait rien moins que le génie, le courage et l'ambition d'un grand homme.

A peine César eut il pris possession de son gouvernement, que, par un concours de circonstances fortuites, il put marcher rapidement à l'accomplissement de ses grands projets et de ses hautes destinées. Deux victoires célèbres, remportées dans la première campagne, furent ses brillants préludes. L'une, sur les Helvétiens, qui avaient quitté leurs montagnes pour aller s'établir, les armes à la main, sur les bords de la Charente; l'autre, sur les Suèves, peuple de la Germanie, qui avaient envahi une partie de la Celtique.

Ces deux victoires avaient amené les légions romaines jusque sur les bords du Rhin. Les Gaulois en prirent de l'ombrage; mais les Belges seuls osèrent déclarer la guerre aux Romains. Tous les peuples de cette confédération prirent les armes,

à l'exception des Rèmes qui voulurent rester neutres, et firent tous leurs efforts, mais en vain, pour entraîner les Suessions à prendre le même parti dans cette guerre. Les Bellovaces fournirent soixante mille hommes, les Suessions cinquante mille; les Nerviens cinquante mille, et les autres peuples des contingents moins nombreux, mais toujours dans le même rapport avec leur population. Cette armée qui s'élevait à près de trois cent mille combattants, marchait sous les ordres de Galba, roi des Suessions.

César prit la résolution hardie de transporter le théâtre de la guerre dans le pays même des Belges, et de les attaquer avant qu'ils eussent pu réunir toutes leurs forces. Son armée se composait de huit légions qui formaient, avec la cavalerie et les troupes auxiliaires, environ soixante mille hommes. On arriva sans obstacle sur le territoire des Rèmes, qui s'empressèrent de faire leur soumission aux Romains. César leur imposa des conditions honorables.

Le général romain ayant appris que l'armée des Belges était en marche pour venir l'attaquer, prit position sur la rive de l'Aisne, au-dessus du village

de Chaudarde, dans le dessein de contenir les confédérés au delà de cette rivière qui couvrait la plus grande partie du pays des Rèmes, ses nouveaux alliés, d'où il pouvait tirer ses ressources et ses vivres.

Les Belges qui traitaient déjà les Rèmes en ennemis, voulurent s'emparer, chemin faisant, de Bibrax, une de leurs villes. Suivant leur usage, ils livrèrent brusquement l'assaut, sans la prendre, et des troupes légères, envoyées par César dont le camp n'était éloigné que de deux lieues environ, s'étant jetées dans la place à la faveur de la nuit, les confédérés abandonnèrent leur dessein, quittèrent Bibrax, et vinrent prendre position en vue de l'armée romaine.

César avait établi son camp sur le sommet d'une petite montagne isolée. Sa position se trouvait adossée à la rivière d'Aisne sur laquelle il possédait un pont qu'il avait fait fortifier, et dont la défense était confiée à un corps de trois mille hommes, chargé de surveiller, en même temps, la rive gauche, et de protéger les communications avec la ville de Rheims. La force naturelle de cette position avait encore été augmentée par de bons

retranchements, et un marais d'un accès difficile, qu'il fallait nécessairement traverser, couvrait le pied de la montagne.

Le roi des Suessions, sentant tout le désavantage qu'il y aurait à attaquer une armée ainsi retranchée, se contenta, malgré le grand nombre de ses troupes et la bravoure qui les animait, de les ranger en bataille sur le bord du marais. César en fit autant de son côté; mais aucun des deux chefs ne voulut s'engager dans le marais pour aller attaquer son adversaire. Les deux armées restèrent ainsi en présence pendant plusieurs jours, s'offrant réciproquement la bataille. Il n'y eut que quelques escarmouches de cavalerie, dont l'avantage fut probablement réclamé par les deux partis, comme cela se fait presque toujours.

Galba, désespérant d'attirer César hors de sa position et de le forcer à combattre en rase campagne, où la grande supériorité numérique de ses troupes lui semblait devoir contre-balancer la discipline et la tactique des Romains, et lui promettre la victoire, voulut tenter une diversion, en détachant une partie de son armée sur la rive gauche de l'Aisne. Son but était de détruire le

pont et de couper les communications de l'armée romaine, que le manque de vivres eût bientôt contrainte à sortir de son camp.

Mais le passage à gué de la rivière ayant été entrepris à une trop petite distance du camp romain, César se transporta lui-même sur la rive opposée, avec les trois mille hommes chargés de la défense du pont, auxquels il avait réuni tous les gens de trait et la cavalerie de son armée. Dès qu'il vit les Belges fortement engagés dans les embarras du passage, il les fit assaillir par une grêle de traits, tandis que sa cavalerie, chargeant avec la plus grande vigueur la tête de la colonne qui avait déjà franchi le gué, la rompit et la tailla en pièces. Tous ceux qui ne trouvèrent pas la mort sur le rivage, furent culbutés dans l'Aisne. Vainement les Belges déployèrent un courage héroïque pour vaincre les obstacles qui les environnaient et pour affronter les coups de l'ennemi, vainement ils poussèrent l'intrépidité jusqu'à vouloir se faire un pont avec les corps des tués et des blessés; après des efforts inouis et la perte de leurs guerriers les plus braves, ils furent contraints de renoncer à une entreprise dont l'exécution,

mal combinée, ne pouvait manquer d'échouer devant les talents militaires de César.

Un désastre aussi cruel jeta les confédérés dans le plus grand découragement. Dès lors, ils désespérèrent d'amener les Romains à combattre en plaine. Déjà le manque de vivres commençait à se faire vivement sentir. Les Bellovaces apprennent en même temps que leur territoire est attaqué par un corps des Eduens (peuple d'Autun allié des Romains) que César avait détaché de son armée dans ce dessein ; ils annoncent alors qu'ils vont se retirer pour courir à la défense de leurs foyers. Cette déclaration des Bellovaces détermine tous les autres peuples à retourner chez eux. En vain Galba leur représente que les Suessions auront à sontenir seuls la guerre contre l'armée romaine, campée à deux lieues de leur pays ; rien ne peut les retenir; seulement ils s'engagent tous, sous la foi du serment, à marcher au secours de ceux d'entre eux qui seraient attaqués.

Le départ des confédérés, qui eut lieu vers le milieu de la nuit suivante, offrit toutes les apparences d'une déroute : le corps d'armée de chaque peuple précipitait sa marche pour gagner de

vîtesse sur les autres. Tous cherchaient à s'éloigner des Romains le plus promptement possible. César, instruit de leur retraite, les fit poursuivre par toute sa cavalerie, soutenue de trois légions. L'arrière-garde des Belges fut atteinte et fort maltraitée, sans que les autres corps apportassent le moindre ralentissement dans leur fuite pour lui prêter assistance. Après avoir fait essuyer de grandes pertes à cette arrière-garde, la cavalerie romaine et les trois légions rentrèrent au camp le soir du même jour.

SIÉGE ET PRISE DE LA VILLE.

César était resté maître de la campagne par la retraite précipitée des Belges et la dislocation de leur armée ; il voulut profiter de la terreur qui régnait parmi eux pour leur porter des coups décisifs. Informé que la capitale des Suessions se trouvait presque entièrement dégarnie de défenseurs, il forma le hardi projet de l'enlever par un

coup de main, avant que Galba pût y jeter du secours. Il quitte son camp dès le lendemain matin, et se porte sur la ville devant laquelle il arrive le même jour ; mais ses troupes, faute d'échelles, ne peuvent donner l'escalade. Elles sont arrêtées par la grandeur du fossé et la hauteur de la muraille. On se met sur le champ au travail, on se hâte de préparer tous les objets nécessaires pour faire, le jour suivant, une attaque de vive force. Mais Galba et les Suessions, revenus de la grande armée et rentrés la nuit dans leurs murs, ôtèrent à César l'espérance de l'emporter. Cependant il ne voulut pas laisser derrière lui l'une des places les plus fortes et les plus importantes de la contrée ; il prit donc la résolution d'assiéger *Noviodunum* dont la chute amènerait infailliblement la soumission des Suessions, l'âme de la confédération belge.

Mais le siége exigeait du temps et du travail. La muraille était construite de grosses poutres liées les unes aux autres, et dont les intervalles étaient remplis de terre et de pierres, avec une épaisseur de dix à douze mètres ; ce qui la mettait en état de résister fort longtemps à la sape et au bélier. L'escalade devenait indispensable : mais de

nombreux soldats couronnaient la muraille, et pour appliquer les échelles, il fallait la dominer et en chasser les défenseurs.

Les Romains, suivant leur usage, commencèrent par fortifier leur camp. L'emplacement de ce camp n'a pas été indiqué, mais il devait être assis sur la colline de St-Jean; dominant, dans cette position, tout le terrain environnant, et se trouvant à la proximité des travaux de l'attaque, qu'il défendait sur la gauche, tandis que l'Aisne les couvrait sur la droite, et que la petite rivière de Crise en protégeait les derrières.

Les approches se firent sans difficulté, les assiégés n'ayant d'autres armes, pour en retarder les progrès, que des flèches et des frondes dont la portée ne s'étendait pas à une grande distance; l'usage des machines de guerre leur était inconnu. Les Romains se contentèrent, pour se garantir des coups de la place, de faire des galeries ou tranchées à demi-enterrées et recouvertes de claies. Lorsque les galeries furent parvenues sur le bord du fossé, ils y élevèrent, avec des terres prises en arrière, dans le flanc de la colline de St-Jean, une grande terrasse de huit à dix mètres

de hauteur ([6]). Ils dressèrent sur cette terrasse plusieurs tours en charpente, dont le sommet dépassait de beaucoup celui de la muraille et était disposé, en outre, de manière à recevoir des gens de traits ainsi que des machines de guerre, propres à lancer, à une grande distance, des projectiles d'un fort volume.

La grandeur de ces travaux et la rapidité de leur exécution frappèrent les Suessions d'étonnement; l'effroi lui succéda bientôt, leur énorme muraille ne pouvant plus les garantir contre les coups de l'ennemi. Les tours d'attaque, vomissant une grêle de traits et de pierres, faisaient voler en pièces leurs chétives cabanes, et portaient la mort jusqu'au centre de la ville. Les assiégés tombèrent dans le désespoir, et ne songèrent plus qu'à se soumettre à la loi du vainqueur; ils envoyèrent des députés à César, pour implorer sa clémence. Des Rèmes, qui étaient dans le camp romain, intercédèrent en faveur de leurs vieux amis et de leurs anciens alliés, et obtinrent de César, satisfait d'ailleurs de leur donner une marque de sa bienveillance, qu'il recevrait la soumission des Suessions. Mais il exigea d'eux qu'ils remissent toutes

leurs armes, et qu'ils donnassent en ôtage les deux fils de Galba et un certain nombre des principaux personnages de l'État. Ces conditions étaient dures pour un peuple brave et jaloux de son indépendance, mais il fallut plier sous la loi de la nécessité.

La chute de *Noviodunum* et la soumission des Suessions décidèrent du sort de la Belgique dont tous les peuples se livrèrent successivement à César, et à telles conditions qu'il voulut leur accorder. Les Bellovaces furent les premiers à donner l'exemple; les Nerviens seuls se défendirent avec courage, et succombèrent glorieusement.



ÉPOQUE DES ROMAINS.

(ENVIRON 543 ANS.)

LA VILLE CHANGE DE NOM.

—

Les Suessions avaient conservé la forme de leur gouvernement intérieur, leurs lois, leurs coutumes et le droit de choisir les magistrats pour l'administration et la police du pays ; mais ils n'avaient plus d'armée. Quant à Galba, il était descendu, comme tous ses compatriotes, au rang de sujet du Peuple-Roi, rang où l'histoire l'a laissé s'ensevelir dans l'oubli.

Si la condition civile des Suessions n'éprouva, en apparence, aucune altération matérielle, il n'en fut pas de même de leur condition morale et physique : l'état d'hostilités, que le caractère léger et turbulent de la nation rendait presque perma-

nent, disparut et fit place à une paix de quatre siècles. Les légions de Rome les avaient vaincus et désarmés, la civilisation les enchaîna ; les arts s'approprièrent insensiblement des hommes agrestes dont les bras vigoureux n'avaient jamais connu que le poids des armes. L'agriculture sortit de sa longue enfance pour vivifier, par la variété de ses produits, un sol fertile mais négligé. Les défrichements et la diminution des forêts amenèrent une température plus douce ; la flore naturelle s'améliora et s'enrichit d'arbres et de plantes utiles dont la plus précieuse était la vigne, que l'âpreté du climat et la rusticité du Belge avaient jusqu'alors repoussée ; cette nouvelle culture devint, pour la vallée de l'Aisne, une source de richesses. La ville surtout changea entièrement d'aspect : au lieu des cabanes qui la composaient s'élevèrent des édifices solides, commodes et dignes de l'homme. Chaque jour enfin vit naître de nouveaux besoins et de nouvelles jouissances et, en imposant de nouveaux efforts, développa rapidement l'intelligence du Belge. Partout se répandirent, avec le goût de l'instruction et du travail, les lumières de l'esprit et la politesse des mœurs.

Les Suessions s'accoutumèrent sans peine à leur nouvel état. Durant les guerres qui eurent lieu dans les Gaules, pour repousser le joug de Rome, ils demeurèrent en repos, et ils refusèrent de prendre part au soulèvement des Bellovaces et des Arobates qui éclata six ans après leur soumission, quoique ceux-ci les eussent menacés de les traiter en ennemis et de dévaster leur pays, s'ils ne faisaient pas cause commune avec eux.

Il est à croire que cette tranquillité des Suessions fut plutôt l'effet de l'influence des Rèmes devenus, avec les Éduens, les plus fidèles amis et les plus fermes alliés des Romains, que d'aucun changement instantané dans le caractère guerrier de ce peuple, reconnu pour l'un des plus braves de la Belgique. D'ailleurs, ceux d'entre les Suessions qui voulurent suivre la carrière des combats, purent amplement satisfaire leur ardeur martiale; ils n'avaient qu'à s'attacher, comme les Rèmes et les Éduens, à la fortune de César, qui sut profiter de la valeur gauloise aux dépens de ses concitoyens et de la liberté romaine.

La fidélité des Suessions reçut sa récompense. Ils obtinrent des Romains la conservation de leurs

institutions civiles et de leurs lois. Déclarés libres, et inscrits au nombre des colonies municipales, ils jouirent des avantages attachés à ce titre. Les Romains ne l'accordèrent d'abord qu'avec beaucoup de réserve, et à un petit nombre des peuples qu'ils avaient vaincus et incorporés à leur empire : il exemptait de la plupart des charges et des impôts que payaient les autres peuples qui étaient regardés et traités comme tributaires.

Auguste, devenu maître paisible de l'empire, confirma aux Suessions le maintien de leur gouvernement intérieur. Leur ville prit alors la dénomination de Cité des Suessions, *Civitas Suessionum*. Elle fut déclarée la première de la province dite Belgique, dont Rheims était la métropole. Les Suessions, en reconnaissance de ce bienfait, donnèrent à leur capitale le nom de ce prince, et l'appelèrent *Augusta;* celui de *Noviodunum* cessa dès lors d'être en usage. Mais comme plusieurs autres villes des Gaules venaient de recevoir ce même nom, la capitale des Suessions fut désignée par celui de son peuple, et on la nommait *Augusta Suessionum*.

LA VILLE DEVIENT LA PLACE D'ARMES DE LA PROVINCE.

Depuis la conquête de la Belgique par César jusqu'au milieu du IVe siècle, époque à laquelle les Francs et quelques autres peuplades d'outre-Rhin firent une irruption formidable dans les Gaules, la ville de Soissons (dénomination qu'il convient de lui donner désormais) ne vit point la guerre menacer ses murailles, ni ravager ses campagnes. Cependant cette longue période de paix, presque sans pareille, fut marquée par quelques soulèvements partiels des Gaulois et par des courses des Germains. Les Romains, pour assurer leur domination sur cette vaste partie de leur empire, y avaient établi un certain nombre de places d'armes, dans lesquelles leurs moyens militaires se trouvaient concentrés. La Belgique était l'une des provinces les plus importantes à conserver ; le caractère turbulent de ces peuples inquiétait ses dominateurs ; elle était d'ailleurs voisine des Bataves, toujours disposés à sortir de leurs marais, toujours prêts à se ruer sur les provinces de l'empire, pour y

porter la dévastation et le pillage. Une place d'armes devenait donc nécessaire, et Soissons fut choisie pour être celle de la Belgique.

Plusieurs considérations valurent à Soissons l'honneur de ce choix : les Romains n'avaient point de révolte à craindre des Suessions dont la fidélité était à l'épreuve ; la ville était dans le voisinage de Rheims, métropole de toute la province, et résidence du gouverneur romain, les troupes stationnées à Soissons se trouvaient donc sous sa main ; de plus le pays était fertile, enfin la position géographique de la ville n'offrait pas un moindre avantage ; la navigation de l'Aisne, se liant à celle de la Seine par l'Oise, facilitait les transports et formait un cours d'eau qui couvrait toute la Gaule Celtique sur une étendue de 80 lieues, depuis l'embouchure de la Seine, dans la mer, jusqu'au centre de la forêt d'Argonne qui faisait partie de l'immense forêt des Ardennes.

Quoique rien ne précise l'époque où les Romains firent exécuter les travaux nécessaires pour rendre Soissons capable de faire une bonne défense, et de recevoir les divers établissements militaires qu'ils y placèrent, il y a cependant

tout lieu de croire que ce fut vers l'an 16 avant l'ère chrétienne, lorsque l'empereur Auguste vint dans les Gaules avec son beau-fils Drusus, auquel il donna alors le commandement général de l'armée romaine, pour défendre cette contrée contre les Germains qui venaient d'y pénétrer, après avoir surpris et défait une partie des troupes commandées par Lollius. Des médailles de Drusus, trouvées dans les ruines d'anciens monuments, sembleraient attester que les travaux furent commencés par les ordres de ce général; mais ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est que toutes les grandes constructions exécutées à Soissons durant la période de plus de cinq siècles, que les Romains ont possédé cette ville, ne durent être entreprises et terminées qu'à de longs intervalles, et selon que les circonstances rendaient ces constructions nécessaires.

La plupart d'entre elles se ressentaient de la grandeur et de la solidité qui caractérisaient tous les ouvrages des Romains. Ils n'épargnèrent rien pour mettre Soissons en état de servir, au besoin, de point d'appui et de refuge à leurs légions. Ils ne se bornèrent pas à donner une bonne mu-

raille à la ville, ils organisèrent encore autour d'elle un grand système de défense au moyen de plusieurs forts ou châteaux qui en défendaient les approches.

Les établissements militaires formés par eux se composaient : 1° des quartiers pour une légion : c'était, suivant le *Gallia christiana,* la 25e légion, dite la Cyrénaïque, laquelle fut remplacée dans la suite par un corps de troupes Sarmates ; 2° de magasins d'approvisionnements ; 3° d'un arsenal avec trois manufactures d'armes : une pour les boucliers, une pour les armes de la cavalerie, et la troisième, la plus importante, puisqu'il ne s'en trouvait que deux dans toutes les Gaules, pour les grosses machines de guerre qui formaient l'artillerie de l'époque.

Le nombre des manufactures d'armes peut donner une idée de l'importance de Soissons. Cette place était, après Strasbourg, capitale de la province dite la Germanique, celle de toutes les Gaules qui possédait le plus de ces établissements, ce qui devait nécessairement la faire regarder comme le grand dépôt de guerre des provinces du Nord.

Ainsi la capitale des Suessions ne tarda pas à

prendre l'aspect d'une ville romaine, d'abord par l'élégance de ses édifices, construits sur le modèle de ceux de l'Italie, et ensuite par le mélange des Romains avec la race indigène. Ce mélange fut la conséquence toute naturelle du séjour permanent d'une légion et du grand nombre de fonctionnaires, d'agents et d'ouvriers attachés aux divers établissements militaires ; quelques générations suffirent pour le rendre complet. Le peuple se prête toujours facilement à tout changement qui ne froisse pas ses intérêts et, chez les Suessions, il ne possédait rien. Les grandes constructions exécutées par les Romains, et leurs fabriques d'armes lui procuraient au contraire les moyens de travailler avec avantage. Les nobles avaient promptement adopté les usages et les mœurs d'un vainqueur qui leur conservait, sous les titres d'hommes libres et de citoyens romains, leurs domaines et leur indépendance personnelle. Mais ils se fixèrent plus généralement à la campagne, au milieu de leurs terres, d'où néanmoins ils se rendaient souvent à la ville, pour vaquer à leurs affaires particulières ou à celles de la cité. Les druides furent les derniers à se soumettre complètement

à une innovation qui leur enlevait, tout d'un coup, la grande prépondérance dont ils jouissaient. Ce ne pouvait être, pour cette caste, l'affaire d'un jour de renoncer tout ensemble à ses croyances et à ses priviléges ; elle s'éloigna de la ville où l'on venait d'introduire les dieux de Rome. Retirée au sein de sa forêt sacrée, elle put y conserver les mœurs et les traditions nationales, longtemps encore après que les édits des empereurs eurent aboli l'antique religion des Gaulois. Avec le temps, les druides disparurent et se fondirent dans la masse de la nation.

Plusieurs routes ou voies militaires se croisaient sous les murs de Soissons. La plus importante de ces communications était la grande chaussée construite sous le règne d'Auguste, et qui conduisait de Rome en Albion, en passant par Lyon, Autun, Rheims, Amiens et Boulogne.

Cette chaussée ne traversait pas la ville ; elle la longeait au sud et à l'ouest, ainsi qu'on a pu s'en assurer lors de la reconstruction, en 1824, de la courtine de la porte de Paris. On a reconnu en effet que la vieille muraille flanquée de tours, qui formait cette partie de l'enceinte de la ville,

avait été assise sur le massif d'une ancienne chaussée, composée, sur plus d'un mètre d'épaisseur, de grès, de cailloux, de fragments de briques et de tuiles de fabrication romaine, et de gros gravier. La surface de ce massif se trouvant à deux mètres plus bas que le seuil de la porte, et précisément au niveau de la plaine qui entoure le faubourg Saint-Christophe, il y a toute raison de croire que le dessus de cette chaussée était, dans le principe, au niveau de la surface du sol. L'extrême solidité de ce massif, dans lequel il a fallu faire des tranchées pour loger les contre-forts du nouveau mur d'enceinte, et le caractère de sa construction indiquaient assez que c'était l'ouvrage des Romains.



On a découvert, en 1708, à une demi-lieue de

la ville, une borne ou colonne milliaire, portant l'inscription suivante :

Imp. Caes L
Septimio Se
vero Pio Per
tinace, Aug Ara
bico, Adiabeni
Parthico Max
PP... III et imp Caes
M Aurelio Antoni
no Pio..............ce
....
C..... Curante L P
Posthumo leg Augg
PP. ab Aug Sues leng
VII

Cette inscription, dont les parties ponctuées se trouvaient effacées au moment de la découverte, a été complétée et traduite ainsi qu'il suit :

« Sous l'empire de Lucius Septime Sévère,
« pieux, Pertinax, auguste, vainqueur des Ara-

« bes, des Adiabéniens et des Parthes; très-grand
« prince, père de la patrie, consul pour la troi-
« sième fois; et sous l'empire de Marc-Aurèle
« Antonin, pieux, heureux, auguste, vainqueur
« des Parthes, très-grand prince, consul; par les
« soins de L. P. Posthumus, lieutenant des Au-
« gustes, propréteur : cette colonne a été placée
« pour indiquer la VIIe lieue depuis Soissons. »

Vers le même temps, on trouva une autre colonne pareille, à Vic sur Aisne, dont l'inscription portait qu'elle avait été placée également à sept lieues de Soissons, sous l'empire de Caracalla. Plus tard, deux autres colonnes furent encore découvertes à Juvigny, où passait une chaussée romaine qui allait de Soissons à Vermand, et dont il reste encore des parties assez bien conservées au delà du village de Pasly. Les inscriptions de ces deux dernières se trouvaient en grande partie effacées, mais on a pu cependant reconnaître que l'une d'elles datait aussi du règne de Caracalla, et que l'autre avait été posée à sept milles de Soissons.

Il résulte naturellement de ces inscriptions, qui remontent au commencement du IIIe siècle, qu'à

cette époque la ville de Soissons tenait un rang distingué dans la province, puisque c'était à partir de cette cité que les distances étaient comptées, au moins pour les portions de routes comprises dans la circonscription territoriale dont elle était le chef-lieu; ce qui n'était établi que pour les villes de quelque importance.

DESCRIPTION DE LA VILLE.

Quoique la ville de Soissons ait joué, sur le déclin de l'empire, un rôle considérable, en devenant le dernier rempart de la puissance romaine dans le nord des Gaules, il ne paraît pas cependant que son enceinte ait eu alors plus d'étendue qu'elle n'en avait au temps des Gaulois. On doit en attribuer la cause à ce que les Romains conservèrent l'ancienne muraille, grâce à sa grande solidité, et à sa position d'où l'on dominait tout le terrain d'alentour. Mais le bois qui entrait pour plus de moitié dans sa masse, ayant été à la

longue miné, consumé par le temps, ils durent la restaurer ; ce fut probablement alors qu'ils lui substituèrent une muraille en pierres ; et comme ce remplacement ne fut peut-être entrepris que partiellement et à des époques plus ou moins éloignées les unes des autres, à mesure que des portions de la vieille enceinte tombaient en ruines, il s'en suivit que la nouvelle muraille se trouva complétée et substituée à l'autre sans avoir reçu d'extension ; il faut en excepter toutefois la partie du sud-est, vers le confluent de la petite rivière de Crise.

C'est probablement parce que le terrain, de ce côté, était fort bas, et par conséquent exposé aux inondations, qu'il n'avait pas été renfermé dans la ville gauloise. Mais les Romains construisant leur muraille en pierres et en mortier de chaux et ciment, avaient pu la porter en avant jusque dans le lit même de la rivière, pour gagner du terrain et pour faire baigner le pied de l'enceinte par les eaux.

Cette enceinte était quadrangulaire, de la figure d'un trapèze dont trois côtés, en ligne droite, regardaient le sud, l'ouest et le nord ; le quatrième

côté qui bordait la rivière, sinueux et oblique, faisait face au nord-est.

Le côté sud longeait la rue dite Saint-Antoine. Sa position est indiquée par une vieille enceinte qui a subsisté jusqu'au milieu du XVIe siècle et dont l'origine remonte à une époque inconnue et fort reculée. Cette enceinte s'appuyait sur la gauche à la tour Lardier ou du Diable, au bord de l'Aisne, passait à la Fausse Porte ([a]) et au pied du tertre de la place des Écoles, lequel a été désigné comme devant être le reste de la grande terrasse construite par César sur le bord du fossé; ce côté de l'enceinte avait 450 mètres de longueur.

Le côté ouest était à peu près dans la direction du portail de la cathédrale. Cette direction se trouve pleinement indiquée par un reste de muraille de construction romaine, qui ne peut provenir, attendu sa grande solidité, que d'une enceinte de la ville; ce fragment de mur, qui porte la chapelle du palais épiscopal, a plus de 2 mètres d'épaisseur; il se compose de trois assises de

([a]) Ancienne porte reconstruite en 1470, et démolie en 1824.

grosses pierres de taille, posées à sec sans mortier, sur lesquelles s'élève une maçonnerie en moellons et en ciment, avec des chaînes horizontales en briques. La longueur de ce côté était de 500 mètres.

Le côté nord longeait les rues de Longpont et des Framboisiers, et fermait l'extrémité de la colline sur laquelle la ville antique était assise; il avait 300 mètres de longueur, et se liait à droite à un château dit *la Tour des Comtes,* situé sur le bord de l'Aisne, à l'angle nord-est de la ville, et sur le même emplacement où se trouve l'hôtel de l'ancienne Intendance.

La position du côté est, qui bordait l'Aisne, est naturellement indiquée par le cours de cette rivière. Le tracé de cette partie de l'enceinte était assez irrégulier. Pour que le pied de la muraille fût baigné et défendu par les eaux, il avait fallu suivre les sinuosités de la rive, et surtout celles formées par le petit bras. Ce côté avait 550 mètres de longueur.

Sur chacun des quatre côtés de l'enceinte, il devait y avoir une porte qui en occupait à peu près le milieu. Cette position des portes paraît assez bien indiquée par la direction des deux rues

principales qui, malgré leur défaut d'alignement, devaient se couper, anciennement comme aujourd'hui, presque perpendiculairement vers le centre de la ville, et se diriger sur chacune de ses portes. L'une, la Grande Rue, allait de la porte du sud à celle du nord, qui était située à la jonction des rues de la Congrégation et des Framboisiers; l'autre, désignée de nos jours par les noms de Saint-Nicolas, des Rats, du Mouton et de Saint-Quentin, quoiqu'elle n'ait guère que 400 mètres de longueur, allait de la porte de l'ouest, située près du carrefour de la Grosse Tête, à celle de l'est, laquelle se trouvait placée à l'entrée du pont sur la rivière d'Aisne.

En effet, il doit paraître hors de doute que cette dernière rue qui traversait la ville vers son milieu, et était principalement destinée à faire communiquer les deux rives de l'Aisne, devait aboutir droit au pont, seul point de passage sur la rivière. D'ailleurs on ne peut guère supposer que les Romains qui imprimaient à tous leurs ouvrages un caractère de grandeur et de régularité, se fussent assujettis, sans nécessité, aux graves inconvénients d'une communication détournée et difficile, com-

me celle d'aujourd'hui, alors qu'ils pouvaient tracer à leur guise, et sans le moindre obstacle, l'alignement des rues et des édifices destinés à remplacer les cabanes des Suessions.

Mais il existe une autre considération de localité en faveur de la position qu'on assigne au pont de l'Aisne ; c'est que le château de Croicy, situé en tête du faubourg de la rive droite, se trouvait sur le prolongement du pont et de la rue qui venait y aboutir, et que l'ancienne porte Royale ou du Champ Bouillant, qui conduisait, dans les temps postérieurs, de la ville à ce château et à l'abbaye de Saint-Médard qui l'avait remplacé, se trouvait également sur cet alignement. D'un autre côté la rue Saint-Christophe et la grande chaussée d'Amiens, sur une longueur de 1,200 mètres, faisaient aussi prolongement à cette même rue et au pont. La position de ces divers points sur une même ligne droite, doit être une preuve suffisante qu'ils étaient liés, dans le principe, par une communication directe qui n'avait pas moins de 2,600 mètres de longueur ; il est d'ailleurs à remarquer que le pont placé au bout de cette grande rue correspondait au centre de la ville. Quant à

sa forme et à la nature de sa construction, on ne possède aucun renseignement, mais on doit présumer, comme il a été déjà dit, qu'il était construit en bois. Il est à croire qu'indépendamment des quatre portes dont nous avons donné la description plus haut, il y en avait une cinquième placée à l'extrémité de la rue Notre-Dame, et dont l'unique objet était d'ouvrir une communication directe avec les bords de la rivière et les prairies qui s'étendent au sud-est de la ville. C'est probablement cette même porte qui fut appelée dans la suite la porte Saint-Voal, à cause de sa proximité avec la tour qui avait servi de retraite à ce saint personnage. Vers le milieu du IVe siècle, quand la population de Soissons fut considérablement augmentée par la résidence obligée de tous les propriétaires fonciers de la province, et que de vastes faubourgs couvraient toutes les avenues de la ville, il y eut nécessité d'ouvrir, pour rendre les communications plus faciles, deux nouvelles portes ; l'une au bout de la rue de Mineurs, l'autre au bout de celle de Longpont : la première correspondait au faubourg Saint-Remy, la seconde à celui de Notre-Dame (7).

Telle a dû être, sous la domination romaine, la forme de la ville, autant que nous pouvons le conjecturer par l'examen des localités. L'histoire garde, sur ce point intéressant, un silence complet : treize siècles ont effacé tous les ouvrages de l'homme ; la nature même du pays a presque changé de physionomie. Ce n'est donc qu'après un examen des localités, consciencieux et approfondi, qu'il a été permis d'arriver à quelque résultat, et de rétablir les faits d'après les indications qui présentent quelque probabilité ([8]).

L'enceinte de la ville ne renfermait qu'un espace d'environ 500 mètres de longueur, sur une largeur moyenne de 400 mètres (20 hectares). Cet espace était sans doute beaucoup trop resserré pour suffire à toute la population d'alors, surtout depuis que les anciennes habitations avaient fait place à des maisons plus solides et plus commodes. Mais la portion entourée de murailles ne formait que la ville proprement dite, laquelle se trouvait placée au centre de vastes faubourgs dont le plus étendu et le plus important fut toujours celui de Crise, que la ressemblance de nom a fait confondre avec celui d'aujourd'hui.

L'ancien faubourg, qu'on trouve désigné assez confusément dans quelques vieux titres, sous la dénomination de *place de Crise,* comprenait tout l'espace renfermé entre la ville au nord, la rivière d'Aisne à l'est, et la colline de Saint-Jean à l'ouest. La superficie de la partie comprise entre la ville et le vallon de la Crise, au delà duquel le faubourg s'étendait encore, était de 24 hectares. Ce faubourg avait donc plus d'étendue que la ville, et il est assez vraisemblable qu'il était habité plus spécialement par le menu peuple des indigènes, tandis que la ville renfermait les Romains et ceux des Gaulois qui leur étaient les plus dévoués. Car, pour le plus grand nombre des anciens nobles, qui avaient pris le titre de citoyens ou d'hommes libres, ils avaient quitté le séjour de la ville, et vivaient à la campagne, au milieu de leurs domaines et de leurs esclaves.

Quant à la partie située sur la rive droite de l'Aisne, elle formait aussi un faubourg qui devint, dans la suite, d'une grande étendue et dont une partie fut fermée de murailles, mais à une époque qu'il nous est permis de croire postérieure à celle des Romains. Il n'a d'ailleurs pas été possible de

découvrir aucune donnée propre à jeter quelque lumière sur cet objet qui est resté jusqu'à présent dans un oubli complet, malgré l'intérêt qu'il pouvait offrir.

Il paraîtrait que les Romains, dans le but d'augmenter la force de la ville, avaient détourné la petite rivière de Crise, pour en amener les eaux dans les fossés. Le canal de dérivation devait commencer, attendu la configuration et le niveau du sol, à l'étang, aujourd'hui comblé, du moulin du Pré-Foireux, dont la digue, encore visible, n'est autre chose que le barrage élevé par les Romains, au travers du bassin de la Crise, pour détourner les eaux de leur cours naturel et les déverser dans le canal. Après avoir contourné le pied de la colline de St-Jean, ce canal venait aboutir à l'angle sud-ouest de la ville, où il se partageait probablement en deux branches; l'une, la principale, servait de cunette aux fossés des côtés ouest et nord de l'enceinte et du château de la tour des Comtes, et versait ses eaux dans le petit bras de l'Aisne ; l'autre branche suivait le fond du fossé du côté sud et se déchargeait dans la rivière sous la tour du

Diable. Un barrage établi à l'extrémité de chaque branche pouvait produire, au bout de quelques jours, plusieurs pieds d'eau dans les fossés.

CHATEAUX.

Après avoir traité, avec quelques détails, de tout ce qui se rattachait à l'enceinte de la ville, il reste à examiner quels étaient les moyens de défense à l'extérieur; je veux parler des châteaux ou petites forteresses détachées qui l'entouraient, et où la plupart des établissements militaires se trouvaient probablement renfermés.

Le nom de château s'employait toujours anciennement pour désigner tous les lieux fortifiés qu'on appelle aujourd'hui citadelles, forts et même encore châteaux. Leurs formes variaient selon les localités et l'objet qu'ils devaient remplir; mais comme on s'est également servi, pendant longtemps, de cette dénomination pour désigner les habitations des grands et des seigneurs, et qu'un certain nombre de celles-ci,

qui n'étaient réellement que des propriétés particulières, ont existé, à différentes époques, dans le voisinage de Soissons ([a]), nous ne nous occupons ici que des châteaux destinés à un service public ; ce sont les seuls qui puissent offrir de l'intérêt et fixer l'attention.

CHATEAU DE CRISE.

Tous les historiens de la ville de Soissons ont parlé d'un ancien château dont l'existence ne repose que sur la tradition ; mais en l'absence de preuves matérielles et de documents historiques ils se sont jetés, pour la plupart, dans des conjectures plus ou moins hasardées sur l'origine, la position et l'objet de ce monument. Quelques-uns n'ont pas craint de remonter jusqu'aux temps héroïques du siége de Troie. D'autres n'ont pas cru devoir reculer sa construction au delà des rois des Suessions, auxquels, suivant eux, ce château servait de demeure (9). Tous se sont cependant accordés

([a]) Telles que Milampart, Orcamp, Coupaville, Chevreux, Vauxbuin Mercin, etc.

à dire qu'il subsistait à l'époque de la domination romaine.

D'après l'opinion la plus généralement admise, ce château aurait été situé au delà du bassin de la Crise, dans la plaine comprise entre ce faubourg et celui de Rheims ou de Saint-Crépin ; elle se fonde sur un reste assez informe de fossé qu'on apercevait encore, à ce qu'on prétend, au siècle dernier, vers la plaine d'Orcamp, et sur quelques vieilles chartes, dans lesquelles il était fait mention de plusieurs rues, aujourd'hui oubliées, qui conduisaient au château de Crise, situé dans ce même faubourg.

Mais le nom de ce faubourg appartenait, dans les temps anciens, comme on a déjà eu l'occasion d'en faire la remarque, à tout ce qui se trouvait placé au sud de la ville, et dont celui qui existe actuellement ne devait former qu'une très-faible partie. En admettant donc l'authenticité, quoique fort douteuse, des vieilles chartes invoquées comme preuves, on peut présumer que les rues qu'elles désignaient étaient situées entre le bassin de la Crise et la ville, où se trouvait la grande masse de ce faubourg duquel sont sortis, dans la suite des

siècles, ceux de Saint-André, de Saint-Martin et de Panleu ; mais ceux de Rheims et de Crise, tels qu'ils sont aujourd'hui, n'en formaient tout au plus que les parties extrêmes qui sont toujours les moins peuplées comme les moins importantes.

D'un autre côté, si l'on en croit l'antique tradition de l'église de Soissons, le château de Crise aurait été situé dans l'endroit même où s'élevait l'ancienne abbaye de Saint-Crépin le Grand. C'était dans ce château que les premiers chrétiens avaient fait construire une crypte pour y déposer les restes de saint Crépin et de saint Crépinien. Mais cette tradition, très-respectable d'ailleurs, ne saurait guère faire autorité pour l'histoire : elle désigne indifféremment cet endroit sous les noms de *château* et de *place* de Crise ; or, cette dernière dénomination indique tout autre chose que la première et, ensuite, n'est plus d'accord avec les historiens qui l'ont placé vers la plaine d'Orcamp; car on ne saurait admettre que ce château, quelque grand qu'il eût été, aurait pu occuper ces deux points ainsi que tout l'espace intermédiaire. Enfin il n'existe point de vestiges de constructions romaines au delà du bassin de la Crise, aucun au-

teur n'a rapporté qu'il eût été jamais découvert de médailles dans cet endroit, tandis qu'on en trouve encore sur plusieurs autres points autour de la ville.

La réalité de ce château reste donc enveloppée de doutes et d'objections assez graves, et cependant des explorations locales autorisent à croire qu'il a dû en exister un, mais dans une position plus rapprochée de la ville ; or, pour suppléer au silence des renseignements écrits, c'est le sol qu'il faut interroger.

Le tertre de la place des Écoles, situé sur le bord même du fossé de la ville, et dont la hauteur devait presque égaler celle de la muraille, présentait à la défense un trop grand désavantage pour admettre que les Romains, qui n'hésitaient jamais à faire des travaux utiles, auraient pu négliger de s'en garantir ; mais de ce qu'ils ne l'ont pas renfermé dans la place, en portant le mur d'enceinte sur son sommet, comme cela se pratique en pareil cas, ou de ce qu'ils ne l'ont pas fait raser, ce qui n'eût pas été pour eux un travail trop considérable, on peut conclure naturellement qu'ils l'avaient occupé par un ouvrage de fortifi-

cation. La forme d'à peu près 40 mètres de diamètre que ce tertre a conservée, paraît indiquer assez clairement qu'il a servi de base à quelque grand édifice, ce qui donne lieu de présumer que c'était un château destiné à défendre le côté sud de la ville, contre le voisinage redoutable de la colline de Saint-Jean, et qu'il se trouvait lié à l'enceinte de la ville. D'un autre côté, ce château se trouvant placé dans le faubourg de Crise, et presque sur le bord du canal de dérivation de la petite rivière de ce nom, pouvait bien avoir été désigné sous cette même dénomination.

Il existe encore une circonstance locale qui mérite d'être rapportée : on avait découvert, en construisant, en 1551, le bastion de la tour de l'Évangile (aujourd'hui bastion n° 8), un aqueduc qui paraissait venir de l'ouest ; en 1745, en 1756 et plus récemment encore, on le retrouva sur plusieurs points au delà du faubourg St-Christophe, à une profondeur d'environ 3 mètres. Dans cet aqueduc, très-solidement construit en pierres dures, on vit un ouvrage des Romains, destiné probablement, d'après sa direction, à amener de l'eau du vallon de Pigeonville à un château qu'ils avaient

construit dans la plaine du nord, ou de Saint-Crépin en Chaye. Il sera bientôt fait mention de ce dernier.

Mais si les Romains avaient jugé convenable d'amener de l'eau dans ce château, en la prenant au vallon de Pigeonville, ne pourrait-on pas en inférer qu'ils auraient eu les mêmes motifs pour en amener aussi dans celui de Crise, ces motifs se fondant uniquement sur la bonne qualité des eaux de ce vallon ([10]) ?

On sait que la fontaine Myon, dans le fossé de la ville, avait autrefois une eau abondante, dont elle fut privée presque en totalité, par suite des travaux exécutés en 1722, pour encaisser la route de Paris dans le sommet de la colline de Saint-Jean ; l'aqueduc qui alimentait cette fontaine avait été coupé ou fortement endommagé. On peut donc présumer que cet aqueduc, qui venait de l'ouest, avait la même origine et la même source que celui qui fut découvert dans l'autre direction ; car tous les deux se dirigeaient en ligne droite sur le vallon de Pigeonville. Mais comme il est évident que la fontaine Myon, éloignée de la porte de la ville, et sans aucun but apparent d'utilité,

n'a dû son origine qu'à la coupure de l'aqueduc, laquelle dut avoir lieu lors de la construction de la nouvelle enceinte, au milieu du XVIe siècle, et que cet aqueduc devait naturellement se prolonger plus loin ; il y a toute raison de croire qu'il s'étendait jusqu'au château de Crise, et que les eaux se perdaient dans le terrain depuis la destruction de cet édifice. Si l'on considère que le vallon de Pigeonville, la coupure faite pour encaisser la route, la fontaine Myon, et le château de Crise, d'après la position qu'on lui assigne, étaient tous sur une même ligne droite qui passait tout à fait en dehors de la ville, avant son agrandissement en 1551, on doit en tirer la conséquence toute naturelle que cet aqueduc ne pouvait avoir d'autre objet que d'amener de l'eau au château de Crise, comme l'autre aqueduc en amenait au château situé au nord de la ville. Si cet aqueduc, au contraire, eût eu pour destination de fournir d'eau l'intérieur de la ville, il aurait été plus naturel et plus facile de le diriger sur la porte de l'ouest, au centre de ce côté de l'enceinte, au lieu de le conduire par le sommet de la colline, élevé de 16 mètres au-dessus de la plaine de Maupas qu'il traver-

sait, et de lui faire décrire ensuite un angle presque droit, ce qui présente toujours des inconvénients.

En admettant donc que le château de Crise fût situé sur le tertre de la place des Écoles, voici comment on pourrait expliquer son origine :

On a vu que ce tertre n'était autre chose que la grande terrasse construite par César, et qui avait amené la reddition de la ville. Ce général, voulant se porter avec toutes ses forces contre les autres peuples de la Belgique, mais se trouvant isolé, au milieu d'une population belliqueuse, à plus de cent lieues de ses quartiers et de ses alliés, avait dû prendre ses précautions pour conserver le premier fruit de sa campagne, et pour assurer ses communications et ses subsistances. Il est donc présumable que, mettant à profit les travaux du siége, il fit lier ensemble, par un bon retranchement, les tours élevées sur la terrasse, et qu'il forma par ce moyen une petite citadelle, capable de contenir, avec une faible garnison, les habitants de la ville, et dans laquelle il put déposer en sûreté ses blessés et ses malades. Cette citadelle provisoire, probablement conservée durant les guerres des Gaules, aurait été construite en

pierres, sur des dimensions plus grandes, lorsque les Romains se déterminèrent à faire de Soissons une de leurs principales places d'armes.

TOUR DES COMTES.

Ce château occupait à peu près le même emplacement que l'hôtel de l'ancienne Intendance. Sa position a été reconnue en 1772, lors de la démolition du château Gaillard, bâti dans le XI[e] siècle, sur une partie de ses fondations.

Suivant la tradition, il avait été habité, construit même par les derniers gouverneurs romains, lesquels portaient le titre de *comtes;* de là le nom de *Château de la Tour des Comtes.* Il subsista jusqu'en 1057, époque à laquelle il fut assiégé et rasé par Henri I[er], roi de France.

Quelque soit le temps où les Romains le firent bâtir, ce devait être un de leurs édifices militaires les plus importants : sa position à l'angle nord-est de la ville le rendait très-propre à servir de citadelle.

Le caractère léger et remuant des Gaulois avait

obligé les Romains à se prémunir contre la révolte des habitants des villes, en y établissant des postes bien fortifiés, où ils pussent se retirer et se maintenir jusqu'à l'arrivée des secours qu'il fallait tirer quelquefois de fort loin. On peut donc affirmer, sans invraisemblance, que ce château était, dans l'origine, l'un de ces postes destinés à contenir dans le devoir la population de la ville; il aurait donc été construit au temps où les Romains firent de Soissons une de leurs grandes places d'armes, et remplacèrent, par une muraille en pierres, la palissade qui fermait la ville gauloise le long de l'Aisne.

On ignore complètement quelle était la grandeur de ce château; mais il devait être plus spacieux que le château Gaillard dont la surface présentait 700 mètres carrés environ, et qui ne couvrait qu'une partie des fondations du premier: des restes assez considérables de ces fondations ayant été retrouvés en 1772, gisant en dehors de l'autre, sembleraient donner de la vraisemblance à cette supposition. Et si l'on admet que le château romain avait été bâti dans un but de défense, et qu'il devint, dans la suite, la demeure des gou-

verneurs, et plus tard celle des comtes, on a tout lieu de croire qu'il était assez spacieux pour renfermer le logement de ces gouverneurs et de leur suite, et recevoir aussi une petite garnison avec des machines de guerre, ainsi que les approvisionnements nécessaires à une longue défense.

Ce château ayant subsisté six siècles au moins, il est probable qu'il avait subi, pendant cette longue période, des changements considérables.

CHATEAU D'ALBATRE.

De grands restes d'anciennes constructions, remarquables par leur solidité, découverts, à diverses époques, sur plusieurs points de la plaine au nord de la ville, et dans lesquelles on a trouvé des médailles romaines, ont fait adopter aux historiens de Soissons une vieille tradition, suivant laquelle les Romains avaient possédé dans cet endroit, un château ou forteresse qu'elle désigne sous le nom de *Château d'Albâtre*.

Il est bien vraisemblable que ce n'est pas la dénomination donnée par les Romains à ce monu-

ment. Il la dut plutôt, après sa destruction, aux fragments de marbre blanc recueillis, en assez grand nombre, dans ses ruines ; mais quelle qu'en soit l'origine, il vaut mieux conserver un nom qui a reçu la sanction du temps.

On ne possède aucun renseignement précis sur la grandeur, la forme et la structure de ce château. Quand les auteurs en parlèrent pour la première fois, il n'existait plus depuis des siècles (11). C'est donc dans l'intérieur du sol qu'il faut encore aller chercher les lumières que l'histoire nous refuse.

Pendant qu'on travaillait, en 1551, à agrandir le fossé de la partie de l'enceinte qui fait face à la plaine du nord, on découvrit des souterrains très-vastes, dont les voûtes et les murs étaient peints (12). On y trouva des fragments de marbre blanc et d'autres couleurs, des pointes ou épingles fort longues en ivoire, une statue de femme de grandeur naturelle, en marbre blanc, à laquelle il manquait la tête ; et enfin des médailles en or, en argent, en bronze, de Drusus, de Tibère, de Claude, de Néron, de Vespasien et d'autres empereurs romains. On découvrit aussi, vers le saillant du bastion n° 8, un aqueduc en pierre de taille venant de

l'ouest, et dont il a été déjà parlé. Ces constructions étaenit très-solidement bâties, et tout annonçait l'œuvre des Romains.

En 1762, on entreprit des fouilles vers le milieu de la plaine, où se rencontrent une grande quantité de débris de tuiles, d'une fabrication bien supérieure à celle d'aujourd'hui, et l'on découvrit, à une profondeur de 1 à 2 mètres, des fondations de murs et de tours rondes ; mais il fut impossible de trouver aucune issue jusqu'aux souterrains qu'on présumait devoir y être renfermés, et la grande solidité des maçonneries ne permit pas d'y pratiquer des ouvertures. Les travaux, entrepris sur une trop petite échelle et seulement dans un but de curiosité, furent promptement abandonnés faute de fonds. Tout se borna à constater l'existence des fondations d'un très-vaste édifice flanqué de tours circulaires, et situé vers le milieu de la plaine, entre la ville et l'ancienne abbaye de Saint-Crépin en Chaye. On trouva pareillement, dans ces fouilles, des fragments de marbre blanc ; mais on ne prit aucune mesure de l'étendue des constructions mises à découvert ; et, par suite de cette négligence, on ne put rien obtenir de positif

sur leur gisement ni sur leur configuration.

En 1826 et 1827, lors de la construction des deux fronts neufs sur la plaine du nord, on reconnut que tout le terrain avoisinant le fossé avait été remué en grande partie, probablement en 1551.

Les seules constructions qu'on ait pu remarquer se sont réduites aux fondations d'une tour carrée, d'environ 5 mètres de largeur, lesquelles se trouvaient vers le milieu de la courtine de gauche, et à une portion d'aqueduc en pierre, dont la direction coupait obliquement le flanc gauche du bastion neuf, et se dirigeait au nord. Ce reste de construction était composé d'un rang de pierres de taille tendres, de 0 mètres 80 cent. de largeur sur 0 mètres 40 cent. d'épaisseur. Un conduit de forme semi-elliptique, ayant 0 mètres 48 cent. de largeur sur 0 mètres 18 cent. de profondeur, était creusé dans la partie supérieure qui était recouverte par de fortes dalles.

Cet aqueduc paraissait sortir du monument découvert en 1551, et se diriger vers le milieu de la plaine où se trouvait l'édifice reconnu en 1762. Il formait, avec l'aqueduc venant de l'ouest, un angle d'environ 120 degrés, ce qui doit faire présu-

mer qu'il n'en était qu'un embranchement ou une dérivation partielle.

On a trouvé, dans les déblais, des fragments de murs et de puits, et une quantité considérable de débris de pierres, de briques, de carreaux de terre cuite, de tuiles d'une grande dimension et d'un grain très-fin et très-rouge; mais ce qui a paru devoir fixer le plus l'attention, c'est une douzaine de morceaux de colonne en pierre tendre, de 0 mètres 40 cent. de diamètre, dont plusieurs étaient des bases et des chapiteaux d'ordre toscan. On a pareillement trouvé une figurine en bronze, de 0 mètres 45 millim. de hauteur, représentant un Cupidon, une bague en or avec une devise en latin, des médailles en bronze, dont une gauloise et plus de cent d'empereurs romains, tels que Néron, Vespasien, Antonin, Probus, etc.; des monnaies d'argent et de cuivre des rois de France; des restes de poteries, dont une portion de coupe avec un bas-relief antique; un plancher de 7 mètres, en carré, composé d'une aire en mortier, de 0 mètres 16 cent. d'épaisseur, avec des compartiments et des bordures tracées par l'incrustation de petites pierres noires et blanches.

En 1831, on a découvert, en élargissant le fossé, un groupe en marbre blanc représentant, à ce qu'on prétend, le plus jeune des fils de Niobé, avec son pédagogue ([a]). Les têtes manquaient aux deux personnages composant ce groupe qui était du reste bien conservé. Il a été envoyé à Paris.

Enfin en 1836, on a encore découvert un plancher à peu près semblable à celui trouvé en 1826, mais n'ayant que 2 mètres 50 cent. de longueur sur 1 mètre 30 centimètres de largeur. Sur ce plancher était placé un vase en cuivre, recouvert d'un plat en argent façonné, et dans lequel il y avait soixante-treize petites médailles d'argent de la grandeur d'une pièce de cinquante centimes, portant les noms de dix-neuf empereurs romains ou autres grands personnages. A quelques mètres de là, on a recueilli deux mille cent quatre-vingt-six petites médailles en cuivre, de la grandeur d'un centime, dont près de sept cents portent les noms de Tetricus père et fils. Les découvertes faites en 1836, étaient à la distance de 250 mètres vers l'orient, de celles faites en 1551 et 1826, et

([a]) Ce groupe, en marbre pentélique, fait maintenant partie de la collection des statues antiques du musée royal du Louvre.

dans le prolongement de la grande rue qui traverse la ville du sud au nord.

Il existait autrefois dans l'abbaye de Saint-Crépin en Chaye, située à 800 mètres du fossé de la ville, un cachot dans le pied d'une vieille tour qui, d'après la tradition, avait fait partie des prisons impériales dépendantes du château d'Albâtre. Ce cachot, antique prison de saint Crépin et de saint Crépinien avant leur martyre, avait toujours été respecté comme un lieu consacré; mais il fut démoli en 1706 avec la tour qui le renfermait, et l'on reconstruisit sur leur emplacement le chœur de la nouvelle église de l'abbaye.

Il est donc certain que des restes de constructions romaines portant, pour la plupart, un caractère tout à fait militaire, ont été reconnus sur une étendue de 850 mètres de longueur; mais rien ne prouve qu'ils aient tous appartenu au château d'Albâtre seul; car alors sa grandeur eût été presque deux fois celle de la ville, ce qui n'est guère vraisemblable. Cependant ce château, par sa position isolée, devait avoir assez d'étendue pour former une place indépendante, où les Romains tenaient probablement renfermés le plus

grand nombre de leurs établissements militaires. La ville avait trop peu d'étendue pour les contenir ; et d'ailleurs, n'étaient-ils pas intéressés à les mettre hors de la portée de la population gauloise qui, dans le premier moment d'une sédition, aurait pu s'en emparer et s'en servir contre ses dominateurs.

A la tête de ces établissements, il faut placer les quartiers de la légion stationnée à Soissons. On sait que les Romains tenaient ordinairement leurs troupes hors des villes, soit dans des petites places, soit dans des camps fermés de murs ou de bons retranchements en terre.

En admettant qu'une portion de cette légion fût habituellement détachée pour former les garnisons des postes militaires de la province, cependant la plus grande partie devait être concentrée à Soissons, comme la place la plus importante à conserver. Les Romains d'ailleurs avaient la bonne habitude de ne point disséminer leurs troupes, mais de les garder réunies par légions sur les points essentiels du pays qu'ils voulaient maintenir dans leur dépendance. Les quartiers de la légion devaient donc occuper un espace considé-

rable, tant pour loger la majeure partie de son effectif qui était ordinairement de six mille hommes, que pour recevoir tous les accessoires indispensables à un casernement fixe de cette importance.

Mais ne pourrait-on pas présumer que cette légion était campée auprès du château d'Albâtre, dans le coude formé par la rivière au-dessous de la ville ? Dans cette position, le camp, sur près de la moitié de son pourtour, aurait été bordé et défendu par la rivière ; le reste fermé par un retranchement et protégé par le château qui, par sa proximité, aurait pu lui servir de citadelle, en même temps qu'il renfermait l'arsenal et les magasins. Cet emplacement, d'une forme presque semicirculaire, d'environ 500 mètres de longueur, convenait très-bien à l'établissement du camp d'une légion, et cette conjecture n'est pas tout à fait dénuée de fondement. Un reste très-apparent encore, d'un grand fossé, qui se trouve sur la droite vers l'extrémité de la promenade du cours, semble avoir survécu aux ravages du temps et aux travaux de l'agriculture, pour nous amener sur les traces de la vérité. Et quelle autre raison assigner à l'existence de cet ancien fossé ? On en re-

connaît les vestiges sur une longueur d'environ 250 mètres, et sa direction ne paraît-elle pas assez indiquer qu'il faisait partie de l'enceinte du camp? Cette enceinte se serait écartée, sur ce point, du bord de l'Aisne, pour avoir un contour plus circulaire que le coude formé par la rivière; peut-être aussi voulut-on, par cette disposition, éloigner le camp de la hauteur de Vauxrot, dont le voisinage pouvait être dangereux.

L'arsenal devait en être considérable ; on construisait à Soissons de grosses machines de guerre, dont l'emmagasinement présentait les mêmes embarras que l'artillerie actuelle, et demandait autant de soins pour leur entretien. Les armes portatives des Romains étaient en plus grand nombre et plus longues que celles des modernes, et il fallait, pour en recevoir un approvisionnement suffisant, des bâtiments spacieux. Une partie des machines et des armes était placée, on peut le croire, dans les châteaux de la Tour des Comtes et de Crise; mais le grand dépôt de réserve devait se trouver à la portée du corps de troupes chargé de veiller à la sûreté du pays.

Les trois manufactures d'armes devaient également-

ment exiger de grands emplacements, surtout celle où l'on confectionnait les machines. On peut cependant présumer qu'une partie des usines et des chantiers était établie au dehors, et peut-être sur les bords de la petite rivière de Crise et de son canal de dérivation, dont les eaux pouvaient être employées comme moteurs des usines ; mais les ateliers de montage devaient se trouver près de l'arsenal.

Des magasins de vivres étaient indispensables pour assurer la subsistance du corps de troupes stationné à Soissons. D'ailleurs la fertilité du pays et la facilité des communications par eau ayant fait choisir cette ville pour le grand dépôt militaire de la Belgique, elle devait nécessairement contenir de vastes établissements affectés à cette branche essentielle du service. Une partie de ces établissements devait être pareillement placée à la proximité des quartiers de la légion, dans le château d'Albâtre.

Enfin, suivant la tradition, c'est de ce château que dépendaient les prisons impériales.

Il paraît donc évident que le château d'Albâtre devait avoir une grande étendue, pour renfermer

dans son enceinte tous les bâtiments nécessaires aux divers établissements dont nous venons de parler. Ce devait être une petite place de guerre; et, d'après le grand nombre de fragments de marbre blanc qu'on a trouvés dans les fouilles de 1762, vers le milieu de la plaine, il y a tout lieu de croire qu'il renfermait, en outre, d'autres édifices d'une construction mieux soignée et plus élégante. Ces édifices étaient ou consacrés au culte, ou destinés au logement du commandant de la légion et des autres chefs militaires.

D'autre part, les antiquités et les restes de constructions découverts dans le fossé même de la ville, en 1551 et dans ces derniers temps, annonçaient l'existence d'un édifice considérable, orné de statues et de peintures jusque dans ses parties souterraines, indication certaine que ce monument ne pouvait pas être un simple château fort destiné à recevoir de la troupe et des ustensiles de guerre. On peut donc admettre, comme à peu près positif, qu'il y avait, dans la plaine au nord de la ville, au moins deux grands édifices, deux grands monuments entièrement distincts dont l'un, plus au nord, avait une destination toute militaire, et

l'autre, plus rapproché de la ville, devait servir à l'habitation de quelque grand personnage ; à moins qu'on ne suppose que ce dernier édifice, qui était aussi peut-être susceptible de défense, puisqu'on a trouvé, en 1827, dans son voisinage, la base d'une tour carrée, était lié avec le château fort, malgré la distance qui les séparait.

Quoiqu'il en soit, ces deux monuments, dans les siècles qui succédèrent à la domination romaine, n'offrirent bientôt que des masses de ruines. Ce fut alors que la tradition les confondit sous le nom de *Château d'Albâtre,* sous lequel on a compris, jusqu'à ce jour, tous les restes d'antiquités romaines situés au nord de la ville.

L'édifice découvert en 1551 pouvait donc servir de palais aux préfets de la province. Bien que les grands officiers fissent leur résidence habituelle à Rheims, métropole de la Belgique, ils devaient venir fréquemment à Soissons, où se trouvaient réunies la plupart des ressources militaires mises à leur disposition. Peut-être aussi l'objet de cet édifice était-il de recevoir les empereurs à leur passage par Soissons, où plusieurs d'entre eux firent même quelque séjour. La puissance romaine

était trop bien établie dans les Gaules pour qu'il fût nécessaire de construire toutes les demeures des chefs de l'État dans l'intérieur des forteresses; la position de cet édifice, à proximité du château d'Albâtre et de la ville, ainsi que la nature de sa construction et des objets trouvés dans ses ruines, semblent venir à l'appui de cette conjecture. Elle se trouve encore fortifiée par l'existence de l'aqueduc destiné à y amener l'eau d'une grande distance. Cet aqueduc, après avoir fourni à la consommation du palais, se dirigeait ensuite sur le château pour les besoins des troupes.

Une chose qu'on peut affirmer, c'est que cet édifice fut détruit d'une manière brusque, soudaine. Les objets trouvés, en 1551, dans les parties souterraines conservées, y auraient-ils été laissés, si sa destruction eût été l'ouvrage du temps? Assez éloigné de la ville et du château fort, on peut présumer qu'il fut incendié par quelques-unes de ces hordes de Barbares qui parcoururent les Gaules le fer et la torche à la main, pendant les IVe et Ve siècles, et ruinèrent tout le pays autour des villes dont ils ne pouvaient pas se rendre maîtres. Quant au château fort, il y a tout

lieu de croire qu'il subsista aussi longtemps que la puissance des Romains à Soissons.

—

COLLINE DE SAINT-JEAN.

Après avoir examiné en quoi pouvaient consister les monuments de guerre des Romains, dont l'existence a jusqu'à présent été reconnue ou seulement indiquée, il reste à rechercher s'il n'y en avait pas d'autres ayant la même destination, mais dont les vestiges auraient échappé aux regards des générations et aux souvenirs de la tradition.

La proximité de la colline de Saint-Jean rendait ce point tellement redoutable à la sûreté de la ville, qu'on ne peut guère supposer que les Romains auraient négligé d'y construire un château, pour s'en assurer la possession en cas d'attaque, quand ils avaient fait disparaître une partie de la plaine du nord sous des masses de fortifications et de constructions militaires. On doit plutôt croire que tous les édifices qu'ils firent élever sur cette colline, quelle que fût d'ailleurs la nature de leur construction, ont emporté avec eux, dans leur

destruction, jusqu'à la mémoire de leur existence. Outre l'importance militaire de cette position, son élévation au-dessus de la ville et de la campagne, présentait un site trop favorable pour que les Romains n'y eussent pas aussi placé des monuments religieux ou des maisons de plaisance.

En 576, lorsque le roi Chilpéric fit faire un cirque à Soissons, toute la partie orientale du sommet de la colline fut enlevée, jusqu'à plusieurs mètres de profondeur, pour fournir les terres dont on avait besoin, et cette excavation dut nécessairement faire disparaître tous les restes de constructions romaines qui se trouvaient sur cette partie du sommet, la plus rapprochée de la ville, et par conséquent la plus susceptible d'être occupée.

CHATEAU DE CROICY.

Le château de Croicy qui fut la première résidence des rois de France, et qui devint plus tard la célèbre abbaye de Saint-Médard, était aussi un monument des Romains.

On ne possède aucun renseignement sur l'époque ou le genre de sa construction ; il serait inutile de vouloir interroger le sol à cet égard. Il n'a jamais cessé, en cet endroit, d'être couvert de grands édifices qui s'y sont succédés sans interruption, et dont les nombreux débris ont été tour à tour engloutis dans les masses des constructions suivantes. Mais la distance de ce château à la ville dont il se trouvait encore séparé par l'Aisne, et les agréments de son site, dans un des coudes de cette rivière, peuvent faire présumer qu'il fut construit, dans l'origine, pour servir de maison de plaisance aux gouverneurs romains. Du moins il est à peu près certain qu'il fut habité par Syagrius, le dernier de ces gouverneurs, comme on le verra plus tard.

En admettant que telle fût sa destination primitive, rien n'empêchait qu'il eût été disposé de manière à servir de forteresse au besoin, et surtout dans les derniers temps de la domination romaine, où les Barbares faisaient des incursions continuelles dans les Gaules. Il est à remarquer que ce château était assis sur une petite élévation qui domine encore aujourd'hui, de 2 à 3 mètres,

toute la plaine d'alentour; cette position indiquerait assez qu'il pouvait avoir une forme défensive. Placé d'ailleurs en tête du faubourg de la rive droite, il est à croire qu'il avait pour but de le protéger; ce château se trouvait en effet placé, ainsi qu'on a déjà eu l'occasion de le dire, sur le prolongement du pont de l'Aisne et de la grande communication qui traversait la ville de l'ouest à l'est, en sorte qùe la route qui partait du pont pour se rendre dans la partie supérieure de la vallée, et qui formait alors la grande rue du faubourg, allait en ligne directe jusqu'à la porte du château, où elle faisait un coude pour se diriger vers Saint-Paul et de là vers Bucy le Long.

Tel dut être, à peu près, l'ensemble des constructions militaires exécutées à Soissons par les Romains, pendant la période de 543 ans qu'ils ont possédé cette ville. Je dis à peu près, car il existe si peu de documents historiques sur ce point, qu'il y aurait de la présomption à prétendre atteindre la vérité quand il faut, pour ainsi dire, se traîner péniblement dans la voie toujours incertaine des conjectures et des inductions, afin de parvenir à coordonner, dans un sys-

tème de probabilité, des notions vagues et décousues, dont la plupart ne sont arrivées jusqu'à nous qu'au travers d'antiques traditions et de récits populaires.

Espérons toutefois que si l'on exécute un jour des ouvrages avancés dans la plaine du nord, on sera conduit à quelques découvertes qui pourront servir à rectifier une partie des erreurs où l'on a dû tomber infailliblement. Comment se garantir, en effet, de toute erreur, dans la recherche des monuments de l'antiquité, et rester toujours dans le vrai, quand on n'a pour guides que des vestiges de fondations qu'il faut aller explorer dans les entrailles de la terre?

Les détails dans lesquels nous sommes entrés pourront paraître longs; mais outre le charme qui nous attache aux ruines de l'antiquité et à tous les débris du passé que recèle le sol qui nous a vu naître, ces détails étaient indispensables pour offrir un aperçu de l'importance militaire que les Romains avaient donnée à la place de Soissons qui fut le dernier rempart de leur puissance dans le nord des Gaules.

AMPHITHÉATRE.

—

Les Romains avaient aussi fait construire, à Soissons, un amphithéâtre pour les jeux et les spectacles publics. Ce vaste monument était situé au sud-ouest de la ville, entre la grande chaussée et la colline de Saint-Jean dans laquelle il se trouvait encaissé ; on en reconnaît encore l'emplacement à un indice certain : c'est un enfoncement du terrain, en forme d'hémicycle, dans le jardin du séminaire. Cet enfoncement doit provenir, suivant toute probabilité, du massif en maçonnerie des gradins de l'amphithéâtre, lequel massif paraît avoir été recouvert, dans le VI[e] siècle, comme on le verra ci-après, d'une couche de terre de plusieurs pieds d'épaisseur.

Les restes de cet amphithéâtre avaient échappé, jusque dans ces derniers temps, à l'œil des observateurs. Des fouilles, malheureusement trop peu étendues, on fait découvrir quelques portions des gradins et les bases de trois petites tours. Celles-

ci, placées au-dessous du cavalier dit des Capucins, occupaient presque toute l'extrémité occidentale de l'hémicycle, ce qui a fait croire qu'elles servaient à renfermer les animaux destinés aux combats de l'amphithéâtre, et quelques médailles romaines en bronze, trouvées dans leur intérieur, ont fait penser que leur construction était l'œuvre des Romains. Vers le même temps (1820-1823), on a découvert, à environ 2 mètres au-dessous du sol actuel du jardin, l'arène au fond de l'amphithéâtre. Cette arène se composait d'une aire en argile et tuileaux bien battue, et au-dessus d'une couche épaisse de sable très-fin. En 1829, on reconnut que l'enfoncement concave formé dans le flanc de la colline était entouré, sur un développement d'environ 200 mètres, par un gros mur en moellons et mortier de chaux. Ce mur, totalement enterré, avait 1 mètre 25 c. d'épaisseur à sa partie supérieure qui se trouvait élevée de 16 mètres au-dessus du niveau de l'arène. Enfin on vient de mettre à découvert, en 1836, une portion de mur composée de deux rangs d'arceaux construits en plan, et qui fait aile ou retour sur celui reconnu en 1829.

Il y a tout lieu de présumer que le mur circulaire formait l'enveloppe extérieure contre laquelle s'appuyaient les gradins de l'amphithéâtre. Mais ces gradins s'étendaient-ils sur tout le pourtour de l'arène du cirque qui devait avoir la figure d'un ovale, ou bien formaient-ils seulement un amphithéâtre semi-circulaire? cette seconde hypothèse paraît la plus vraisemblable; le cirque, alors, aurait été fermé, sur le reste de son pourtour, par un simple mur ou par une barrière. D'après cette disposition, les spectateurs tournaient le dos aux rayons du soleil et aux vents de pluie contre lesquels les abritait encore la colline où l'amphithéâtre s'encaissait de toute sa hauteur. D'ailleurs la grande solidité du mur construit en aile sur celui d'enveloppe, prouve assez que là se terminait l'amphithéâtre; car ce mur en aile devait avoir pour objet de soutenir les terres de la colline, à l'endroit où se terminait le massif des gradins.

Il est assez vraisemblable que les Romains furent déterminés dans le choix de cet emplacement, pour leur amphithéâtre, dans le flanc de la colline, par la grande excavation qui avait été faite sur ce

même point, par suite de l'enlèvement des terres nécessaires à la construction de la grande terrasse élevée par César.

Nous croyons être à même de démontrer en temps et lieu, que les restes encore subsistant de ce monument furent enfouis dans la terre, en 576, sous le règne de Chilpéric, et qu'ils furent ainsi soustraits à une destruction totale, que le temps et les hommes n'eussent pas manqué d'accomplir. Il serait fort à désirer qu'on dégageât ces vestiges des terres qui les recouvrent. Cette opération, faite en grand et avec soin, pourrait conduire à quelque découverte intéressante, et donner en outre des notions plus exactes sur la grandeur, ainsi que sur la construction de cet amphithéâtre ; néanmoins les découvertes qui ont eu lieu dans ces derniers temps, quoique très-imparfaites et dues seulement au hasard, ont eu cependant un résultat satisfaisant ; elles ont fixé la véritable position d'un monument sur lequel les historiens de la ville de Soissons, étaient tombés dans l'erreur en le plaçant, au nord, entre l'abbaye de Saint-Crépin en Chaye et la rivière.

Le sol, en cet endroit, n'offrait aucun indice

qui vînt à l'appui de cette opinion. Comme il fallait, à toute force, s'appuyer sur une preuve, on la trouva tout naturellement dans le mot latin *cavea*. Évidemment *Chaye* vient de *cavea;* or, ce mot, chez les Latins, désigne le lieu où les spectateurs étaient assis ; un amphithéâtre romain devait donc avoir existé auprès de l'abbaye de Saint-Crépin en Chaye.

Le raisonnement est tout à fait ingénieux ; mais, pour le rendre plus solide, il faudrait admettre que les Romains avaient deux monuments de ce genre à Soissons, et ce fait, s'il n'est pas invraisemblable, est du moins fort douteux.

Quant au mot *Chaye,* il serait facile d'en donner une autre interprétation, tout en conservant l'étymologie supposée. *Cavea* peut se traduire aussi par caverne, souterrain ; et ne pourrait-on pas avancer que l'abbaye prit ce nom du cachot où avait été enfermé saint Crépin ? d'autant plus qu'elle fut effectivement bâtie sur les lieux consacrés par la prison du saint martyr. Cette explication semble préférable à la première.

TEMPLES DU PAGANISME.

Un des premiers soins de la politique romaine était d'effacer, chez les peuples vaincus, toutes les idées, toutes les coutumes qui réveillaient l'orgueil national et pouvaient rappeler les souvenirs de l'indépendance. De ces idées, les plus profondes, les plus redoutables pour le vainqueur, sont les idées religieuses. Et c'était en détruisant insensiblement l'influence des druides, que Rome pouvait compter sur l'obéissance. Aussi, la ville de Soissons ne tarda-t-elle pas à voir s'élever dans ses murs des temples consacrés aux divinités romaines. Les Gaulois, étonnés de la majesté de ces édifices, des pompes du nouveau culte, de l'éclat de ses fêtes, durent oublier bientôt la religion de la patrie et ses grossières cérémonies. Trop ignorants pour découvrir le piége qu'on leur tendait, ils abandonnèrent les dieux de leurs sombres forêts et sacrifièrent à ceux du Capitole.

La ville de Soissons doit avoir eu plusieurs temples. On sait que Rome était si tolérante en matière de religion, qu'elle accordait, pour ainsi dire, le droit de cité à toutes les divinités des nations soumises. Aussi les cultes les plus divers, les superstitions les plus bizarres avaient pénétré de tous côtés dans la religion de l'empire et des provinces romaines. Mais quand le christianisme eut apporté au monde une morale plus pure et des dogmes plus sublimes, quand le Dieu de la croix eut chassé ces divinités ridicules de la mythologie payenne, la foi nouvelle, dans l'ardeur de son zèle, anéantit en peu de temps les traces de l'ancien culte: les temples furent détruits, les idoles brisées. Ce fut vers l'an 366 que s'accomplit à Soissons, par les soins de l'évêque saint Onésime, cette grande œuvre de destruction. Tous les monuments de l'idolâtrie disparurent effacés du sol. Un seul, et c'est le plus ancien de tous, échappe cependant aux chrétiens. Il nous apprend que les premiers autels, dressés dans la ville Gauloise, furent consacrés à deux divinités de l'Égypte. En effet, on lit sur une pierre découverte, en 1682, dans l'enceinte de l'Hôtel-

Dieu, une inscription latine qui a été ainsi traduite :

Auguste attendu à Metz,
a dédié, voué, consacré, posé
cette pierre en l'honneur
d'Isis Myrionime et de
Sérapis (13).

Cette inscription doit se rapporter soit au premier voyage que l'empereur Auguste fit dans les Gaules, vingt-sept ans avant l'ère actuelle, lorsqu'à la suite des guerres civiles qui avaient désolé l'empire, il vint organiser l'administration politique et militaire de ce vaste pays, et qu'il confirma aux Suessions la conservation de leurs lois et de leurs coutumes particulières ; soit à son second voyage, onze ans plus tard, avec Drusus (a), pour s'opposer aux Germains qui menaçaient de faire une invasion, puisque ce fut alors que les Romains commencèrent les grandes constructions qui firent de Soissons une place si importante.

Mais doit-on voir, dans ce monument, la première pierre d'un temple élevé, par l'empereur, à

(a) Drusus, fils de Livie remariée en secondes noces à Auguste ; il était par conséquent beau-fils de l'empereur.

Isis et à Sérapis? ou faut-il adopter l'opinion de quelques personnes qui ont paru croire que ce n'était qu'une simple pierre votive, laquelle ne se rattachait à aucun édifice? Ce second sentiment paraît difficile à admettre. D'abord, en supposant que cette pierre votive eût été placée dans un lieu ouvert et apparent, comment alors l'inscription et la pierre elle-même eussent-elles résisté si longtemps à l'influence et à l'action de l'atmosphère? comment eussent-elles ensuite échappé à la destruction générale de tous les monuments consacrés en l'honneur des faux dieux? et au contraire la forme cubique de cette pierre, son peu de volume, la nature commune de sa matière, les fondations au milieu desquelles elle fut trouvée, son inscription si bien conservée après un espace de mille sept cents ans, toutes ces circonstances, en un mot, semblent prouver qu'elle appartenait à un grand édifice, et expliquent comment elle fut respectée par le temps et préservée de cette ardeur de destruction qui possédait les premiers chrétiens.

D'ailleurs, ne convenait-il pas mieux à la majesté impériale d'attacher son nom à l'érection d'un

temple, qu'à un humble autel de trois pieds de haut? n'était-il pas naturel que l'empereur Auguste dotât d'un grand monument la capitale d'un peuple auquel il venait d'accorder, non-seulement un éclatant témoignage de sa satisfaction, en lui assurant le maintien de ses institutions et de ses privilèges, mais encore la faveur insigne d'ajouter au nom primitif de sa cité celui du souverain.

Au reste, quelle qu'ait été la véritable destination de cette pierre, elle n'en doit pas moins être regardée comme le plus ancien monument de la ville de Soissons.

Le lieu où elle a été trouvée occupait à peu près le centre de la ville des Romains; il était en même temps le point le plus élevé de son sol, circonstance très-favorable à l'érection d'un temple, et qui reçoit encore un nouveau degré de probabilité d'une autre découverte offrant tout à la fois de l'intérêt et des motifs de regret. En démolissant, en 1732, un vieux bâtiment dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu, on trouva, dans l'intérieur d'une pièce de bois servant de linteau à une porte, un petit coffre en bois très-solide, lequel renfermait deux ceintures formées d'un tissu de fil d'or et de

soie cramoisie. Chacune d'elles était garnie de plusieurs anneaux en or, ronds ou oblongs, de diverses grandeurs, destinés à suspendre les couteaux sacrés et les autres instruments dont les prêtres païens faisaient usage dans les sacrifices, et ornées en outre d'agrafes et de médaillons en or massif, sur lesquelles des divinités et des sacrifices étaient figurés en émaux de différentes couleurs. Ces attributs démontrent d'une manière incontestable qu'elles avaient appartenu à des prêtres sacrificateurs, et que leur origine, par conséquent, remontait à plus de douze siècles. La parcimonie ou peut-être le zèle religieux des chanoines administrateurs de l'Hôtel-Dieu ont privé la science de ces objets si dignes d'être conservés, et si capables de fournir des renseignements précieux. Les deux ceintures, d'un beau travail et parfaitement conservées, passèrent dans les mains d'un juif qui les acheta pour le poids de l'or qu'elles contenaient.

INTRODUCTION DU CHRISTIANISME.

—

Plus de trois siècles s'étaient écoulés depuis que le culte des dieux de Rome avait été établi à Soissons, quand les premiers rayons du christianisme y pénétrèrent. Durant ce long intervalle, la vieille religion du pays avait presque entièrement disparu de l'intérieur de la ville ; la main du druide, désarmée du couteau sacré, par les édits des empereurs Tibère et Claude, n'arrosait plus le dolmin ([a]) du sang des hommes. Mais aux grossières superstitions du culte primitif, avaient succédé les erreurs, plus brillantes mais non moins absurdes, de la mythologie païenne. Le temps était venu où le christianisme devait appeler ces peuples à la connaissance du vrai Dieu.

Il ne fallait rien moins que l'enthousiasme brûlant et le courage invincible des premiers chrétiens, pour venir annoncer l'évangile à une

([a]) Pierre ou autel consacré pour les sacrifices.

population imbue de toutes les superstitions de l'idolâtrie. Deux jeunes Romains, d'une naissance distinguée, Crépin et Crépinien, entreprirent cette mission sainte et périlleuse ; ils la scellèrent de leur sang et on les regarde, à juste titre, comme les apôtres de Soissons.

Les circonstances de ce grand événement sont fort peu connues, comme tout ce qui concerne les premiers temps de l'église de Soissons. Ce qui nous en est parvenu repose presque uniquement sur les traditions. Mais ces traditions du moyen âge, si touchantes dans leur naïveté, se montrent environnées de circonstances qui presque toutes tiennent du prodige, et c'est une tâche par fois délicate de faire apparaître la vérité à travers le voile mystique dont le zèle des moines et la crédulité de nos pères couvraient les antiques souvenirs de la religion.

On croit que les deux saints arrivèrent à Soissons en l'année 287 ; l'Église était alors en proie à une persécution des plus violentes. L'empereur Maximien-Hercule parcourait les Gaules pour en extirper le christianisme, et livrait chaque jour de nombreuses victimes à la rage des bourreaux.

Dans des conjectures aussi désastreuses, Crépin et Crépinien se virent contraints, malgré toute la ferveur dont ils étaient animés, à s'envelopper de mystère. Ils voulurent se donner au moins le temps de répandre quelques lumières, avant que la surveillance inquiète des magistrats, tous dévoués au paganisme, pussent les atteindre et rendre leur mission et leur mort stériles pour ceux qu'ils venaient éclairer. Cachés sous les dehors modestes de cordonniers, ils se mirent en devoir d'enseigner les préceptes de l'évangile ; mais découverts presque au début de leurs travaux apostoliques, ils furent arrêtés et jetés dans les fers. Maximien, qui se trouvait alors à Soissons, les fait amener devant lui pour les forcer à sacrifier aux idoles ; ses remontrances, ses exhortations, ses menaces trouvent les deux apôtres inébranlables, il les abandonne au préfet des Gaules, Riccius Varrus, déjà fameux par le grand nombre de chrétiens qu'il avait fait périr dans les tortures. L'implacable préfet les fait mettre à mort sur-le-champ, dans la plaine qui s'étend derrière le château d'Albâtre, et où les Romains étaient dans l'usage d'exécuter les criminels.

Les deux martyrs n'avaient pas assez longtemps vécu à Soissons, pour y faire de nombreux prosélytes ; et de la condition obscure où ils s'étaient placés, la lumière ne pouvait se répandre dans les hautes classes; mais leur supplice servit puissamment à propager la sainte doctrine. Les âmes compatissent naturellement aux victimes de la tyrannie : on fut frappé du courage des deux chrétiens, on voulut connaître cette religion qui inspirait tant d'héroïsme à ses fidèles; la curiosité conduisit à l'admiration, l'admiration à l'amour, et le christianisme allait se développer, avec une merveilleuse puissance, sur ce sol fécondé par le sang de ses martyrs. Cependant la persécution n'en était que plus terrible. On poursuivit partout les disciples de Crépin et de Crépinien. Quelques-uns eurent le courage d'avouer hautement leur croyance et de persister dans la loi nouvelle; ils furent livrés aux bourreaux ; leurs noms sont restés ignorés ([14]).

Le départ de Maximien de Soissons et la mort de son cruel préfet, qui arriva sur ces entrefaites, avaient apporté quelque ralentissement à la fureur de la persécution : mais la condition des nouveaux

chrétiens était encore fort précaire : saint Crépin et saint Crépinien n'étant pas revêtus du sacerdoce, n'avaient pu instituer de prêtres pour continuer leur mission et développer l'instruction religieuse dont ils avaient répandu les premières semences. La foi naissante des fidèles avait besoin d'être fortifiée contre les périls dont ils étaient sans cesse menacés : concitoyens, amis, parents, tous ne voyaient en eux que des ennemis des dieux et de l'empire. Ils se trouvaient ainsi réduits à la triste nécessité de cacher leur croyance et leurs prières, ou de mentir à leur conscience; car, quelque ardente que fût la ferveur des néophytes, la nature n'avait doué qu'un très-petit nombre d'entre eux d'une trempe d'âme assez forte pour résister aux persécuteurs, et pour affronter l'horreur des supplices en témoignage de leur foi. Cet état d'abandon de la petite société chrétienne de Soissons ne pouvait se prolonger longtemps encore, sans danger pour son existence. Heureusement en l'année 291, arrivèrent à son secours saint Sixte et saint Sinice qui lui rendirent toute son énergie et la constituèrent enfin en église.

Ces deux missionnaires, dont le premier était

évêque et l'autre prêtre, avaient d'abord prêché l'évangile à Rheims, où ils avaient été mal accueillis. Ils reprirent avec succès, à Soissons, l'œuvre des deux premiers martyrs, et c'est de cette époque (291) que date l'établissement de l'église de Soissons et la suite de ses évêques, au nombre de quatre-vingt-douze, dont saint Sixte fut le premier.

Cependant le christianisme faisait chaque jour de nouveaux progrès, mais il était encore bien loin d'une condition heureuse et tranquille. La persécution dévorait une foule de victimes sur toute la surface de l'empire. Les fidèles qui voyaient sans cesse le glaive des bourreaux suspendu sur leur tête n'osaient se réunir, que furtivement et pendant la nuit, pour prier en commun dans les lieux souterrains et dans les cimetières, où la tombe d'un frère leur servait d'autel pour la célébration des saints mystères.

Lorsque saint Sixte eut organisé l'église de Soissons, et acquis la conviction que la foi y avait poussé des racines assez profondes pour se soutenir contre les attaques de ses ennemis, il en confia la direction à Sinice, qu'il ordonna évêque.

Il se rendit ensuite à Rheims où il parvint, cette fois, à former aussi une église dont il fut encore le premier pasteur. A sa mort, Sinice alla le remplacer, laissant l'évêché de Soissons à Divitiac dont Rufin d'abord, et après lui, Filien, furent les successeurs. ([15]).

Il y a toute raison de croire que ce fut ce dernier qui vit enfin l'église de Soissons sortir de son douloureux enfantement. Constantin venait de monter au trône des Césars. Les Chrétiens n'eurent plus à redouter les supplices. Leur culte, devenu libre, prit un rapide essor, et leur premier soin fut de rendre les honneurs de la sépulture aux dépouilles mortelles de ceux qui avaient versé leur sang pour apporter la parole évangélique. Les restes des deux apôtres, enlevés du lieu où les avaient enterrés leurs bourreaux, furent transportés dans un caveau ou crypte construit, à ce dessein, à l'orient de la ville. La translation se fit, dit-on, par la rivière, dans une petite barque. On voulait probablement éviter de passer au travers de la ville, où les Chrétiens et leurs précieuses reliques auraient pu se trouver exposés aux insultes et à la violence des païens, plus nombreux

encore et plus influents. Peut-être le but de cette translation était-il de déposer les restes des martyrs dans un monument disposé dignement pour les recevoir, et destiné à attester en même temps la reconnaissance et la vénération des chrétiens de Soissons. Les lois romaines, comme on le sait, défendaient d'inhumer les morts dans l'intérieur des édifices, et les cimetières étaient placés hors des villes, le long des grandes voies publiques.

Divers motifs avaient pu engager les chrétiens à choisir le cimetière de l'orient. Longeant la grande chaussée de Rheims, à partir du bassin de la Crise jusque vers Milampart, cet emplacement était plus favorable à leurs réunions, attendu que la plupart d'entre eux, simples artisans, habitaient le vaste faubourg de Crise, auquel le cimetière faisait suite. Ce cimetière, d'ailleurs, était plus éloigné de la ville, et devait être, par conséquent, moins exposé à la jalousie inquiète des magistrats, encore tout dévoués au culte des faux dieux. Il est probable que les Romains, qui habitaient plus généralement le château d'Albâtre et ses environs, avaient leur cimetière à l'ouest de la ville.

Constantin, devenu, en 323, seul maître de

l'empire romain, voulut que le christianisme, qu'il avait embrassé onze ans auparavant, en devînt aussi la seule religion. Il publia plusieurs édits pour la destruction des temples du paganisme ; mais l'exécution en fut vivement combattue et même arrêtée sur plusieurs points de l'empire. L'opposition venait des prêtres et d'un grand nombre de familles patriciennes qui possédaient presque exclusivement toutes les hautes fonctions sacerdotales, auxquelles des biens immenses et de grandes prérogatives étaient attachés. C'était donc moins par conviction que par esprit de caste et par intérêt personnel, que l'aristocratie et le sacerdoce se réunissaient pour la défense de la vieille religion. Leurs communs efforts retardèrent d'un demi-siècle la chute de l'idolâtrie. Mais si la lutte fut longue, l'issue n'en pouvait être douteuse. L'évangile apportait au monde les grandes idées de la liberté et de l'égalité ; tous ceux qui se rangeaient sous sa bannière, évêques, prêtres, simples fidèles, se faisaient distinguer par des mœurs chastes et austères ; le peuple, foulé par l'orgueil des grands, les vaincus écrasés par les vainqueurs, cherchaient des consolations dans les dogmes et

les promesses de son divin législateur. Attaqué par un si redoutable adversaire, le paganisme ne pouvait manquer d'être abattu, et la société romaine, usée par les vices, allait infailliblement disparaître avec les dieux qui semblaient protéger sa hideuse corruption.

Les progrès de la foi furent très-sensibles, sous le règne de Constantin et sous celui de ses fils. L'église de Soissons avait alors pour évêque Mercure ou Miltaire; mais ce ne fut que sous l'épiscopat de saint Onézime, son successeur, que la doctrine du Christ triompha définitivement des erreurs du culte des idoles.

La religion chrétienne, en s'établissant dans les Gaules, adopta, pour ses circonscriptions épiscopales celles du gouvernement civil; chaque cité forma un diocèse. L'évêque de Rheims, capitale ou métropole de la seconde Belgique ([a]), prit le titre de métropolitain. La cité des Suessions étant la première de la province, son évêque prit le premier

([a]) La Gaule Belgique, qui ne formait d'abord qu'une seule province romaine, avait été divisée en deux : la première Belgique, composée des pays à l'orient de la Meuse, avait Trèves pour capitale; la deuxième Belgique, comprenant tout le reste, avait Rheims pour métropole. Cette division eut lieu dans le III[e] siècle.

rang entre tous les autres évêques, avec le titre de doyen et de premier suffragant du métropolitain. Il le remplaçait de droit lorsque le siége de Rheims devenait vacant.

La circonscription du diocèse de Soissons fut donc, dans son origine, la même que celle de la cité romaine des Suessions, laquelle avait été formée elle-même du pays de ce peuple, tel qu'il se composait à l'époque de la conquête des Gaules par César. Cette circonscription a été maintenue jusqu'à la révolution de 1789, à l'exception toutefois de plusieurs communes de la rive gauche de l'Oise, qui furent distraites, au IXe siècle, pour être réunies au diocèse de Noyon. Aujourd'hui, le diocèse de Soissons est formé du département de l'Aisne.

PREMIERS TEMPLES CHRÉTIENS.

Il serait à désirer qu'on connût, d'une manière positive, quelles furent les premières églises bâties

à Soissons ; mais les auteurs, dénués de renseignements sur cet objet qui intéresse, tout à la fois, la religion, l'histoire et les arts, ont été réduits à faire des conjectures, en prenant toujours leur point de départ dans la tradition.

Il paraîtrait que ce fut pendant les premières années du IVe siècle, lorsque les Gaules étaient sous le gouvernement de Constance-Chlore, père de Constantin, que les chrétiens de Soissons commencèrent à se rassembler ostensiblement, sans être trop inquiétés, pour célébrer en commun leurs mystères. Toutefois, ils ne le pouvaient faire que dans les cimetières, pour lesquels ils avaient d'ailleurs une grande vénération, et qui étaient tous situés, ainsi qu'on l'a déjà dit, au dehors de la ville, et même au delà des faubourgs. Plus tard, quand les restes mortels des martyrs eurent été transportés au cimetière de Crise, ou d'orient, la tombe qui les renfermait devint naturellement le point de réunion des fidèles. Ce fut probablement autour de cette même tombe qu'ils bâtirent leur première église, dès que les circonstances leur permirent de consacrer des édifices à la nouvelle religion.

Après la conversion de Constantin, le nombre des chrétiens prit un accroissement rapide ; d'autres églises devinrent donc indispensables et furent bâties, mais toujours dans les cimetières : les prêtres du paganisme conservèrent encore assez d'influence pour s'opposer, pendant près d'un demi-siècle, à ce que l'exercice public du culte des chrétiens fût entièrement libre dans l'intérieur de la ville. C'est peut-être à cette opposition qu'il faut attribuer l'origine de la plupart des églises qui ont existé dans les faubourgs.

Il paraît incontestable que l'église élevée sur la tombe des martyrs fut la première de toutes, *la mère église de Soissons*. L'ancienneté respective des autres ne peut guère être déterminée que par les emplacements qu'elles occupaient, ainsi que par le rang que le pasteur de chacune d'elles tenait parmi les anciens *prêtres-cardinaux* de Soissons. Ces prêtres, tous chefs titulaires de paroisses, et au nombre de douze, étaient placés dans les cérémonies, ou lorsque l'évêque officiait pontificalement, dans l'ordre suivant : d'abord Notre-Dame des Vignes, ensuite St-Vaast, puis St-Léger, St-Pierre le Vieil, St-Remy, St-Ger-

main, St-Julien, St-Jacques, St-Martin, St-Etienne, St-Pierre à la Chaux, et St-Quentin.

Ils se tenaient sur deux files, comme ci-après :

A DROITE.	A GAUCHE.
1° N.-D. des Vignes.	2° St-Vaast.
3° St-Léger.	4° St-Pierre le Vieil.
5° St-Remy.	6° St-Germain.
7° St-Julien.	8° St-Jacques.
9° St-Martin.	10° St-Etienne.
11° St-Pierre à la Chaux.	12° St-Quentin. (a)

Dans les premiers siècles de l'Église, ces dignitaires formaient le conseil de l'évêque et tenaient un rang considérable dans les conciles de la province et dans les synodes. L'influence dont ils jouissaient, et une partie de leurs prérogatives furent transmises dans la suite aux chanoines de la cathédrale.

Ces deux bases étant donc établies, et pouvant

(a) Il est dit dans l'ordre synodal qui réglait le cérémonial de ces assemblées : « les prêtres-cardinaux entreront les premiers avec l'évêque, « et prendront place auprès de lui, chacun suivant son rang ; après viendront les diacres qui, s'étant rangés en cercle autour du prélat et des « prêtres-cardinaux, demeureront debout ; ensuite on donnera entrée aux « prêtres de la campagne qui se tiendront un peu éloignés des diacres. »

servir de point de départ, nous trouvons, en premier lieu, une église dédiée à St-Christophe, située à l'ouest de la ville, sur la grande chaussée d'Amiens, le long de laquelle devait être un des principaux cimetières. Dans la suite, probablement vers l'an 582, lorsque l'enceinte de la ville fut agrandie, la cure de cette église fut transférée à celle de Notre-Dame des Vignes, et l'église de St-Christophe ne fut plus regardée depuis que comme une simple chapelle, tandis que Notre-Dame des Vignes a toujours été réputée pour la première cure, non-seulement de Soissons, mais encore de tout le diocèse.

On trouve ensuite l'église de St-Vaast, dont le curé tenait le second rang parmi les prêtres-cardinaux. Il paraîtrait qu'elle était placée, antérieurement au VIe siècle, sous l'invocation de saint Adrien, et qu'elle avait succédé à une chapelle dédiée à saint Georges, dans un cimetière longeant la chaussée de la ville au château de Croicy. C'est, dit-on, dans ce cimetière que fut enterré, sur la fin du IVe siècle, saint Onézime, septième évêque de Soissons.

Lorsque le christianisme fut enfin devenu la re-

ligion dominante, de nouvelles églises furent successivement bâties sur les débris et avec les riches dépouilles des anciens temples. C'est donc à cette époque, vers l'année 366, où l'empereur Valentinien, l'Ancien, séjourna plusieurs fois à Soissons, que nous pouvons fixer la fondation de quelques églises, et entre autres, de celles de St-Léger et de St-Pierre le Vieil.

La première, dont le titulaire tenait le troisième rang parmi les prêtres-cardinaux, était située au nord de la ville, dans le voisinage du château d'Albâtre ; mais alors elle portait un autre nom puisque saint Léger ne vivait qu'au VIIe siècle. C'était probablement l'église de St-Victor, de laquelle les historiens ont fait mention. Ce changement de nom aura induit en erreur plusieurs d'entre eux. Comme ils avaient vu dans quelques anciens règlements de la cathédrale, qu'il était parlé d'une église sous l'invocation de ce saint, près de la porte Bara, et qu'elle n'existait plus, il leur a paru tout naturel d'attribuer sa disparition aux ravages des Calvinistes, qui détruisirent effectivement la plupart des églises de Soissons. Ils ont donc affirmé, sans penser au changement de nom qui lui avait

été imposé, aussi bien qu'à celle de St-Vaast, que cette même église de St-Victor avait subsisté jusqu'en 1567, époque de sa prétendue description, qu'elle s'élevait à l'entrée de la rue de Bara, vers la Grande Place, et qu'elle était une des paroisses principales de la ville. Mais s'il en était ainsi, pourquoi le titulaire de St-Victor ne figurait-il pas au nombre des douze prêtres cardinaux de Soissons? Celle de St-Pierre le Vieil, dont le curé tenait le quatrième rang, était à l'extrémité du faubourg de Crise, dans le voisinage de la chaussée qui conduisait de Soissons à la vallée de la Marne. ([16])

On peut encore croire avec raison que ce fut vers cette même époque, que la première église cathédrale fut construite dans l'intérieur de la ville, et presque sur l'emplacement du temple d'Isis. Cette première église devint la proie des flammes, en 948. Sa position fut reconnue dans le siècle dernier, grâce à des parties de murs et à des bases de colonnes et de piliers qu'on découvrit sous le pavé de l'église actuellement existante. Comme ces restes étaient sur le côté droit de la nef, on pourrait présumer qu'ils faisaient aussi partie du côté droit de l'ancienne construction, et que les restes de la

gauche auraient été enveloppés dans les fondations du même côté de la nouvelle ; d'où il résulterait que celle-ci a plus de largeur que n'en avait la première ; et que d'un autre côté la vieille église devait moins s'étendre vers l'ouest, attendu que le mur d'enceinte de la ville passait alors en dedans du portail, tel qu'il est aujourd'hui.

Un rapprochement digne de remarque, c'est que vers le temps même où les chrétiens de Soissons élevaient enfin dans l'intérieur de leur ville, et sur les débris du temple d'Isis, une cathédrale vaste et somptueuse, qui attestait en quelque sorte leur triomphe et l'anéantissement du paganisme, saint Ambroise, évêque de Milan, retrouvait les restes de saint Gervais et de saint Protais, l'un et l'autre martyrs du Ier siècle. Cette découverte fit tant de bruit dans la chrétienté, grâce à la haute réputation du prélat, que toutes les églises de l'Italie et des Gaules voulurent avoir quelques fragments de leurs reliques. La grande célébrité donnée par saint Ambroise à ces deux martyrs, engagea sans doute les Soissonnais à les prendre pour les patrons de leur église épiscopale, tandis que saint Crépin et saint Crépinien restaient ceux de

la basilique élevée sur leur tombe. L'église cathédrale fut donc placée, dès son origine, comme elle l'est encore aujourd'hui, sous l'invocation de la sainte Vierge et des martyrs saint Gervais et saint Protais.

Quelques auteurs ont paru croire que l'église de St-Crépin servit de cathédrale jusqu'au VI[e] siècle ; mais cette opinion se trouve dénuée de toute vraisemblance : cet édifice élevé lorsque les chrétiens, encore en petit nombre, se reposaient à peine des fureurs de la persécution, était sans doute assez modeste et d'une grandeur proportionnée à leurs faibles ressources ; l'église, au contraire, qui fut construite à une époque moins ancienne, dans le centre de la ville, devait être digne de sa destination, ayant été bâtie au moment où les biens des temples du paganisme venaient d'être donnés à la religion chrétienne, et quand les fidèles étaient dans l'ivresse de la victoire. D'ailleurs, les restes qu'on a découverts indiquaient que ce dernier monument était construit dans de vastes proportions. Mais une autre considération se présente encore pour faire reconnaître que l'église cathédrale dut être placée dans la ville, aus-

sitôt que le christianisme fut devenu la seule religion de l'empire : les peuples d'outre-Rhin firent, en 350, une irruption dans les Gaules et en dévastèrent une assez grande partie durant cinq années consécutives ; un demi-siècle après, les Vandales couvrirent ces mêmes provinces de sang et de ruines ; aux Vandales succédèrent d'autres barbares animés du même esprit de destruction. Au milieu de tant de désastres, n'y avait-il pas nécessité de renfermer la principale église et son clergé dans l'intérieur des remparts, et de les préserver ainsi de la ruine inévitable qui les attendait s'ils fussent restés dans le faubourg de Crise.

CHANGEMENT DU RÉGIME MUNICIPAL.

—

On a vu plus haut que les Suessions, pour prix de leur fidélité à César et à Auguste, durant les guerres civiles où ces deux chefs anéantirent la liberté romaine, avaient obtenu du dernier le maintien des lois et des institutions nationales dans

l'administration intérieure de la cité. Plus tard, ce privilége fut abrogé, et les Suessions, comme tous les autres peuples, furent soumis aux institutions municipales des Romains. L'époque de ce changement n'est point connue. Peut-être fut-il une conséquence de la fameuse loi de l'empereur Caracalla, laquelle déclarait tous les hommes de condition libre, dans toutes les provinces de l'empire, citoyens romains. Mais, comme plusieurs cités des Gaules, et nommément celle de Trèves, métropole de la première Belgique, portaient encore au siècle suivant le titre de *cités libres,* on pourrait croire également que les Rèmes et les Suessions étaient au nombre des peuples qui avaient conservé leurs vieilles institutions gauloises, et qu'ils ne reçurent celles des Romains que sous le gouvernement du César Julien. ([a])

En effet, en l'année 350, les Francs et les Alemans, peuples de la Germanie, franchirent le Rhin, les premiers au-dessous de Cologne, les seconds vers Strasbourg, et se répandirent dans les provinces du nord et de l'est, portant partout la dé-

([a]) Vulgairement appelé Julien l'Apostat.

vastation et détruisant de fond en comble toutes les villes dont ils purent s'emparer. Pendant cinq ans, les troupes romaines, beaucoup trop faibles pour les chasser, étaient restées concentrées sur Rheims et sur Soissons pour couvrir le centre des Gaules. Elles purent s'y maintenir jusqu'à l'arrivée de Julien qui parvint, en deux années, à refouler au delà du Rhin ces hordes redoutables. Quoique la partie méridionale de la seconde Belgique eût été protégée par la présence des troupes romaines, des bandes de maraudeurs ennemis avaient cependant exercé des ravages; et les grands propriétaires, qui faisaient leur résidence habituelle à la campagne, s'étaient vus forcés de se retirer dans les villes fermées, et n'avaient laissé sur leurs terres que les esclaves chargés de les cultiver. D'un autre côté, les troupes romaines, aux besoins desquelles il avait fallu pourvoir avec les seules ressources du pays, et plus encore les exactions de toute espèce des agents de Florentius, préfet des Gaules, devenu célèbre par ses rapines, avaient réduit les habitants de cette province à la condition la plus déplorable.

Julien, non content d'avoir purgé les Gaules

des Barbares qui les dévastaient, voulut encore être le bienfaiteur des peuples qu'il venait de préserver d'une ruine presque certaine. Il les affranchit des charges et des vexations dont les avait accablés une administration corrompue et tyrannique, qui s'était fondée, pour autoriser ses exactions, sur ce que ces peuples n'étaient ni régis, ni protégés par des lois romaines. Ce prince profita des malheurs même de la guerre, du désordre qui régnait dans l'administration de plusieurs provinces, et les reconstitua sur un plan plus conforme aux lois de l'empire. Ainsi disparurent les anciennes institutions et les coutumes particulières des Gaulois.

Ce ne fut donc que plus tard et lorsque l'empire marchait déjà d'un pas rapide vers son déclin, que les Suessions reçurent les institutions municipales des Romains ; aussi, ce changement ne dut-il avoir qu'une légère influence sur la condition morale de la population. Durant quatre siècles d'une soumission non interrompue, elle avait adopté la religion, les mœurs, et jusqu'au langage de ses maîtres. Le vieil idiôme celtique avait été remplacé par la langue latine, devenue

d'un usage presque général, surtout dans les villes où, comme à Soissons, les Romains possédaient de grands établissements. Mais cette langue fut bien vite altérée par le mélange d'un grand nombre de mots et de terminaisons celtiques, et pour la distinguer du latin proprement dit, dont elle différait sensiblement, on lui donna le nom de langue romaine ou des Romains.

Toutefois, ce changement dans les institutions dut nécessairement donner plus d'importance à la ville. Sa population s'accrut de la plus grande partie des propriétaires fonciers de la cité, obligés dès lors d'y avoir leur domicile, ce qui n'avait pas eu lieu auparavant. Ce fut encore par une conséquence du même fait que la ville perdit insensiblement le nom d'*Augusta,* qui fit place à celui de son peuple, *Suessiones,* d'où est venu dans la suite Suessionis, et enfin Soissons.

Les nouveaux établissements, nommés *municipes,* furent placés, comme l'avaient été les anciennes institutions, dans la ville capitale de chaque cité ou diocèse.

Toute la population était partagée en quatre classes : 1° les privilégiés ; 2° les propriétaires,

auxquels on donnait la dénomination de *curiales,* ou de *décurions ;* 3° le peuple ; 4° les esclaves.

La première classe se composait des fonctionnaires publics nommés par l'empereur, des sénateurs, du clergé et des militaires ou cohortales. Cette classe était exempte des fonctions et des charges municipales, et cette exemption était héréditaire.

La seconde, qu'on appelait *la curie,* comprenait tous les propriétaires possédant plus de vingt-cinq arpents de terre, et qui n'appartenaient, à aucun titre, à la première classe. Il était interdit aux curiales de résider hors du chef-lieu de la cité, ou de vendre leurs terres pour aller vivre ailleurs, sans y avoir été autorisés ; ils ne pouvaient devenir sénateurs, militaires, prêtres ou fonctionnaires, qu'après avoir passé successivement par tous les degrés de la magistrature municipale, ce qui n'exigeait pas moins de quinze années. On trouve une preuve tacite de cette obligation pour les curiales, de remplir toutes les fonctions municipales, avant de parvenir aux emplois publics, dans l'inscription suivante qui fut votée par l'assemblée générale des Gaules en l'honneur d'un citoyen de Soissons :

« A L. Cassius Melior,
Citoyen de Soissons,
ayant rempli auprès des siens,
toutes les charges ;
Inspecteur des Gaules, »
les trois provinces des Gaules. ([a])

La troisième classe, celle du peuple, se composait de tous les petits propriétaires, des marchands, des artisans, et généralement de tous les citoyens qui ne possédaient pas au delà de vingt-cinq arpents de terre. Le peuple était admis dans le clergé, dans l'armée, et dans les emplois publics ; mais il ne pouvait remplir aucune des fonctions municipales, ni prendre part à l'administration des affaires de la cité.

([a]) Cette inscription est ainsi rapportée par M. Raynouard ; Droit communal, page 206.

L. Cassio
Melior
Suession...
omnibus ho
noribus apud S...
os functo. in
quisitori. G....
M. Prov. Gall...

Il est à regretter qu'elle ne porte point de date : elle aurait donné la connaissance certaine du temps où les institutions romaines étaient déjà en vigueur chez les Suessions.

Quant aux esclaves, qui formaient la quatrième classe, ils restaient en dehors de toutes les institutions ; ravalés presque au niveau du bétail, ils étaient considérés comme la principale richesse mobilière du domaine qu'ils cultivaient.

L'autorité municipale était exercée par le sénat, qui se composait d'un certain nombre de sénateurs et des magistrats nommés par la curie. Le rang de sénateur était la récompense accordée, pour l'ordinaire, aux curiales qui avaient honorablement rempli tous les emplois de la magistrature civile. Cette dignité était héréditaire. C'était une espèce de noblesse bourgeoise. Le sénat était le conseil municipal, et les magistrats le pouvoir exécutif.

Les magistrats étaient élus par la curie et pris dans son sein. Elle était responsable de leur bonne gestion, et en cas d'insuffisance dans les revenus municipaux, elle devait pourvoir aux frais communs de tous ses membres, à tous les besoins du service public de la cité. Elle était aussi responsable, envers le trésor impérial, de la rentrée des impôts et devait en couvrir tous les déficits.

L'empereur était représenté auprès de la cité

par un officier, appelé d'abord *préfet* et ensuite *comte*. Cet officier veillait aux intérêts du gouvernement, confirmait l'élection des magistrats et dirigeait l'administration de la justice. Il avait le droit d'assister aux assemblées du sénat et de la curie ; mais il ne devait pas faire intervenir son autorité dans les actes de l'administration municipale. Ce préfet, ou comte de la cité, ne doit pas être confondu avec celui de la province, et encore moins avec celui des Gaules.

Par ces institutions, tous les propriétaires qui n'appartenaient pas à la classe des privilégiés, étaient assujettis à des devoirs onéreux et n'avaient pour tout dédommagement que le droit d'administrer par eux-mêmes ; mais les agents du gouvernement s'étant immiscés peu à peu dans les affaires des municipes, finirent par s'arroger les droits des magistrats et par s'emparer des biens des cités. Ces usurpations des officiers impériaux, les impôts devenus exorbitants par la mauvaise administration de l'État, enfin les fréquentes irruptions des Barbares qui ruinèrent le pays, rendirent les charges municipales tellement excessives, que les curiales furent réduits à la misère et que cette

institution se trouva dissoute. Cependant, sitôt que la ruine des curiales fut devenue évidente, le gouvernement avait tenté de s'opposer aux envahissements et aux rapines de ses agents, en créant, auprès de chaque municipe, un nouveau magistrat appelé *défenseur,* lequel était plus spécialement chargé de défendre les intérêts de la cité et des citoyens. Les prérogatives accordées au défenseur lui donnèrent une très-grande influence, et l'élevèrent fort au-dessus de tous les autres magistrats, dont les fonctions devinrent à peu près nulles. Mais dans l'impuissance des lois, et au milieu des ravages continuels des Barbares, la création de ce nouveau pouvoir ne put arrêter la ruine complète des curiales ; elle n'eut d'autre résultat que de faire passer toute l'autorité civile dans les mains d'un seul magistrat.

La nomination du défenseur ayant été donnée à la généralité des citoyens, curiales et autres, le clergé parvint bientôt à faire tomber cette magistrature entre les mains de l'évêque, qui se trouva ainsi placé, sur la fin de l'empire, à la tête du pouvoir municipal, et dirigea seul, et presque sans contrôle, toute l'administration civile de la ville et de la cité.

IRRUPTIONS DES BARBARES.

Les temps étaient enfin arrivés, où la société romaine allait se dissoudre, et faire place à une société nouvelle. Plus d'une fois l'empire avait lutté contre les peuples du nord, et pénétré dans les sombres forêts de la Germanie. C'était même contre ces races indomptables que les Césars les plus belliqueux avaient longtemps dirigé leurs plus grands efforts. Un instinct secret semblait avertir Rome que les hommes du nord, souvent vaincus, jamais soumis, devaient venir un jour lui demander compte du sang de leurs frères, versé dans ses amphithéâtres, et faire expier au peuple roi l'esclavage de l'univers. Et que pouvait-elle opposer maintenant à des adversaires altérés de vengeance, endurcis, par le climat et par la pauvreté, à la fatigue et aux travaux de la guerre, séduits par l'attrait d'une riche proie, et déterminés à ne plus retourner sous leur ciel brumeux, dans leurs terres froides et incultes, après avoir vu le

ciel plus doux, et les campagnes plus fertiles des provinces de l'empire? Si Rome, dans toute sa force, n'avait pu les soumettre, comment leur résisterait-elle dans sa décrépitude? Ses légions ne se recrutaient plus que parmi les prolétaires et les nations vaincues : démoralisées par les guerres civiles, elles avaient perdu leur courage avec leur patriotisme ; la licence la plus effrénée, la plus honteuse débauche remplaçaient, dans les camps, la vieille discipline romaine, et plusieurs fois elles avaient poussé l'oubli du devoir jusqu'à mettre la pourpre impériale à l'encan et vendre leur patrie à des tyrans. Tout semblait présager à l'empire une chute rapide ; les destinées de la ville éternelle étaient accomplies ; les Barbares allaient s'en partager les lambeaux, et rajeunir le monde usé par la corruption et par l'esclavage.

Ce fut au commencement de l'an 407 que les Vandales, les Suèves, les Alains, et d'autres peuples de la Germanie, franchirent le Rhin et se précipitèrent sur les Gaules qu'ils couvrirent de sang et de ruines. Les provinces septentrionales, exposées à la première fureur des Barbares, eurent le plus à souffrir. Dans la seconde Belgique,

Rheims, la métropole, Amiens, Arras, Bavay, Terrouenne, Tournay et Vermand, tous chefs-lieux de cités, furent prises et réduites en cendres. Beaucoup de villes moins importantes et des bourgades subirent le même sort ; toute la campagne fut horriblement saccagée et en grande partie dépeuplée.

Il paraît que la ville de Soissons fut plus heureuse. Elle échappa sans doute à ce désastre général, puisque son nom ne se trouve pas parmi le grand nombre des villes qui tombèrent dans les mains des Barbares. Cette ville étant la plus grande place d'armes de la seconde Belgique, et se trouvant située à l'extrémité intérieure de cette province, devint naturellement le point de concentration de toutes les forces romaines stationnées dans le nord des Gaules. Cette concentration et la force de la place pouvaient faire pressentir une résistance longue et vigoureuse, tandis que les autres villes ne pouvaient guère opposer que la résistance de l'inertie. Abandonnées à elles-mêmes, entourées d'une muraille sans défenseurs, les lois de l'empire interdisant à tous les autres citoyens, autres que les militaires, la possession et l'usage des armes, elles

devenaient une proie facile et séduisante pour les Barbares qui se montraient souvent moins avides de gloire que de pillage.

Mais si Soissons eut assez de bonheur pour faire tête à l'orage, il n'en fut pas de même de ses environs. Il y a tout lieu de croire que quelques-uns des nombreux corps d'armée des barbares, qui sillonnaient le pays dans toutes les directions, poussèrent jusqu'à Soissons, et que leurs brigandages ne s'arrêtèrent qu'au pied des remparts ; à moins que l'on ne suppose que les troupes romaines, qui s'y étaient concentrées, fussent assez nombreuses pour en imposer à cet ennemi farouche, et le tenir éloigné du territoire.

Les Vandales et leurs alliés, après avoir saccagé les Gaules durant deux années, les quittèrent pour se porter sur l'Espagne. Plusieurs autres peuples, presque aussi barbares qu'eux, avaient envahi les Gaules de nouveau, et en avaient continué la dévastation. Les Romains, hors d'état de les en chasser, consentirent à ce qu'ils y prissent des établissements : les Visigoths eurent une partie de l'Aquitaine ; les Burgondes se fixèrent sur les bords du Rhône et de la Saône ; des Saxons s'éta-

blirent sur les côtes de la seconde Belgique ; d'autres peuples, moins considérables, occupèrent des districts vers la Loire ; enfin deux peuplades de la nation des Francs, les Saliens et les Ripuaires, se trouvaient déjà établis, depuis l'irruption de l'an 350, dans la Toxandrie, le Brabant septentrional.

Tous ces peuples, admis de gré ou de force, à s'établir dans les Gaules, reconnaissaient la souveraineté des empereurs et devenaient leurs stipendiaires. Rome ne pouvant plus les refouler dans leurs forêts, les recevait dans ses provinces, donnait des terres aux soldats et des dignités aux chefs. Mais toutes ces peuplades grossières, avides et turbulentes ne respectaient l'autorité du gouvernement impérial qu'autant qu'elles y trouvaient leur avantage. L'admission de leurs chefs aux premières charges de l'empire, où la plupart d'entre eux apportaient toute la rudesse et la férocité de leurs mœurs sauvages, acheva de rendre le gouvernement odieux et méprisable. Les provinces qui n'étaient pas devenues le partage des hordes étrangères, s'affranchirent peu à peu de l'autorité des empereurs où elles ne voyaient plus que le

joug barbare, recouvert de la pourpre impériale. Ce mouvement d'indépendance se fit principalement sentir dans les provinces de l'ouest, dont la population avait peu souffert des invasions précédentes. Un grand nombre de cités s'y formèrent en petites républiques, sous la dénomination générique des Armoriques. Quant aux provinces du centre et du nord des Gaules, elles restèrent attachées en apparence à l'empire, tout en s'éloignant chaque jour davantage d'un gouvernement impuissant à les protéger et détestable par ses vices.

Les guerres et les dévastations, causées par l'irruption des Vandales et par l'établissement des autres peuples dans les Gaules, durèrent douze ans. Pendant ce temps, les nouveaux conquérants prirent quatre fois la ville de Trèves, et ils la saccagèrent avec tant de fureur, qu'elle ne présentait plus que des ruines. Cette ville infortunée, que l'empereur Maximien avait choisie, en l'an 286, pour sa résidence, était devenue, depuis, le siége du gouvernement impérial dans les Gaules. Plusieurs empereurs qui l'habitèrent successivement, l'avaient décorée d'édifices superbes, et en avaient fait la plus belle ville en deçà des Alpes. Après sa

destruction, le siége du gouvernement des Gaules fut transféré à Arles ; mais cette cité, située près des bords de la Méditerrannée, se trouvait trop éloignée du théâtre des événements ; ce fut une des principales causes du rôle important que la ville de Soissons fut appelée à jouer sur le déclin de l'empire. Les Romains, malgré les envahissements successifs des Barbares, possédaient encore presque toutes les provinces du nord, du centre et de l'ouest, sur lesquelles la ville d'Arles ne pouvait exercer aucune influence ; celle de Soissons, au contraire, par sa position centrale entre toutes ces provinces, offrait tous les avantages qu'on pouvait désirer. Elle avait échappé aux désastres qui avaient frappé la plupart des villes situées dans cette région des Gaules, et ses établissements militaires étaient les seuls que les Romains y possédassent encore : aussi devint-elle dès lors, et par la force des choses, le point de concentration des troupes romaines, et par conséquent la résidence ordinaire des chefs de l'armée.

C'est donc à l'époque de l'invasion que Soissons commence à devenir célèbre dans l'histoire. Sa population dut se recruter d'une grande partie des

habitants de tant de villes réduites en cendres, auxquels il ne restait d'autre ressource, pour se soustraire à l'esclavage ou à la mort, que de venir chercher un asile derrière les remparts qui avaient pu résister à une aussi terrible catastrophe. Soissons dut servir de refuge aux Romains et devint de fait le siége du gouvernement de la seconde Belgique. Et si elle ne fut point embellie par des édifices somptueux, comme l'avaient été toutes les métropoles des provinces des Gaules, si elle n'offre point à nos regards quelqu'un de ces beaux restes d'antiquités qui puisse rendre témoignage du haut rang qu'elle a occupé durant le Ve siècle, on ne doit s'en prendre qu'aux malheurs de l'époque où elle fut le séjour des gouverneurs romains. Les descendants du peuple roi étaient bien dégénérés de leurs ancêtres, et ils n'avaient plus assez de force de génie pour concevoir de grands monuments, ni assez de moyens pour les exécuter; et quand Soissons fut devenue le boulevard de leur domination expirante, elle ne reçut d'eux que des édifices appropriés aux besoins du moment; l'heure de la mort étant venue, pouvait-on songer à bâtir pour l'éternité?

Cependant ce serait vers ce temps, d'après quelques auteurs, c'est-à-dire dans le cours du Ve siècle, que les Romains auraient construit le château dit la tour des Comtes, pour servir de demeure à leurs gouverneurs. Mais cette opinion, qui ne repose que sur des conjectures peu motivées, ne paraît pas susceptible d'être adoptée ; il était complètement inutile de bâtir un château pour servir de citadelle à la ville, quand toute la population pouvait être considérée comme romaine, et qu'elle ne devait former d'autre vœu que celui d'échapper à la domination des barbares.

Suivant les annales de Flandres, le roi des Francs-Saliens, Clodion, qui faisait sa résidence habituelle au château de Dispargun, près de Ton gres, après plusieurs tentatives infructueuses, pour s'établir dans la seconde Belgique, envahit de nouveau cette province au commencement de l'année 448, et tandis qu'il se portait sur la Somme, vers Amiens, il détacha son fils aîné, avec un corps d'armée, pour venir attaquer Soissons ; mais ce jeune prince ayant été tué dans le siége, l'entreprise avait échoué, et le roi des Francs, désespéré de la mort de son fils, renonça à tous ces

projets de conquêtes pour retourner à Dispargun, où il mourut peu de temps après.

Presque tous les historiens se sont accordés à rejeter cette circonstance du siége de Soissons, comme apocryphe, et n'ayant été rapportée par aucun des anciens auteurs connus. Cependant il pourrait se faire que ceux qui nous l'ont transmise en eussent puisé la connaissance dans quelques vieux ouvrages, qu'ils n'ont point cités, ou qui n'existent plus, ou sont tombés dans l'oubli. Mais, sans prétendre adopter un fait mentionné par un historien isolé, on peut examiner néanmoins si ce fait n'aurait pas en lui-même assez de vraisemblance pour faire naître des présomptions en sa faveur : on ne saurait disconvenir que cette expédition contre Soissons eût été une entreprise bien conçue. C'était la seule place importante qui restât aux Romains au nord de la Loire. C'était le point d'appui de toutes leurs opérations pour résister aux attaques des Barbares. Clodion, maître de Soissons, aurait pu se maintenir au midi de l'immense forêt des Ardennes qui couvrait les Gaules depuis la mer, vers Dunkerque, jusqu'au Rhin, et devenir le fondateur de la monarchie des

Francs. Mais ce que Clodion ne put exécuter, Clovis sut l'accomplir trente-neuf ans plus tard, en portant toutes ses forces contre cette ville. Le chef des Francs semblait agir d'après cette maxime d'un grand capitaine de l'antiquité, maxime qui devait être celle de tous les ennemis de Rome : *On ne vaincra jamais les Romains que dans Rome !* Et Soissons alors était Rome pour les provinces gauloises.

Les troupes romaines, stationnées à Soissons et dans les pays circonvoisins, étaient à peine parvenues à repousser les diverses tentatives des Francs, qu'elles virent fondre sur elles un ennemi bien autrement redoutable, dans le fameux Attila, roi des Huns, surnommé le fléau de Dieu ! Il se jeta sur les Gaules, à la tête d'une armée prodigieuse, portant partout la dévastation et la mort. Tout semblait devoir disparaître sous les pas de cette multitude, dont la férocité frappait de terreur les barbares eux-mêmes. Un grand nombre de villes furent de nouveau inondées du sang de leurs habitants et dévorées par les flammes ; celle de Rheims, qui sortait à peine de ses cendres, eut encore à subir le même sort ; mais il paraît que

Soissons eut encore le bonheur d'échapper au désastre. On a prétendu qu'elle avait été redevable de son salut, dans cette circonstance, à saint Edibe, son évêque, qui s'était porté à la rencontre d'Attila, se dirigeant avec toute son armée sur Soissons, et qu'il l'aurait déterminé, par ses discours, à changer sa route pour épargner cette ville. Quoiqu'il en soit de la vérité de cette anecdote, qui n'est pas l'unique en ce genre, et ne ferait pas moins d'honneur à la magnanimité du roi des Huns, qu'à l'éloquence du saint prélat, il est bien certain que le gros de l'armée d'Attila se porta des bords du Rhin, par où elle était entrée dans les Gaules, sur la Loire, par la Champagne. Soissons, qu'il laissa sur sa droite, devint encore, comme par le passé, le point de concentration de toutes les troupes romaines et alliées, répandues dans les provinces du nord. La ville d'Orléans opposa de son côté une résistance héroïque à l'armée des Huns. Cette résistance donna le temps à Aétius, gouverneur dse Gaules, de rassembler toutes ses forces, du centre et du midi, auxquelles s'étaient réunies celles des Visigoths, des Burgondes et de tous les

peuples des Gaules que l'imminence du danger sut rallier sous les mêmes drapeaux, contre un ennemi qui semblait avoir juré la destruction du genre humain. Les Huns furent obligés de faire un mouvement rétrograde vers les lieux qui avaient été le théâtre de leurs premiers ravages. Le général romain les y suivit, après avoir opéré sa jonction avec les troupes réunies à Soissons. Parmi ces troupes, il se trouvait un corps de Francs, accourus de la Toxandrie, sous la conduite de Mérovée, leur roi, pour faire cause commune contre les Huns. Les deux armées se livrèrent une bataille sanglante, dans laquelle on rapporte qu'il périt deux cent mille hommes. Attila vaincu, abandonna les Gaules pour aller se jeter sur l'Italie.

SOISSONS

CAPITALE DES GALLO-ROMAINS.

—

Valentinien III, le dernier prince de la race de Théodose, fut aussi le dernier empereur romain

dont le règne eut quelque durée. Pendant l'intervalle de vingt-deux ans qui s'écoula entre sa mort et la fin de l'empire d'occident, on ne compte pas moins de neuf empereurs, dont la plupart périrent de mort violente par la tyrannie et les intrigues du patrice Ricimer, qui les créait et les faisait mourir selon les vues de son ambition.

Le commandement général des troupes de l'empire dans les Gaules fut donné, en 456, à Egidius, avec le titre de comte. Ce général, que la plupart des historiens modernes appellent Gilles ou Gillon, était né dans les Gaules. Avec de grands talents militaires, il jouissait d'une haute réputation de vertu et de piété ; qualités qui lui assuraient l'amour et l'estime générale. Peu de temps après, l'empereur Majorien ayant été assassiné, Egidius, qui était son parent et son ami, ne voulut plus reconnaître l'autorité éphémère de ses successeurs ; il annonça même l'intention de passer en Italie avec une armée, de venger sa mort, et de punir le crime de Ricimer. Les Romains d'Italie, alors en proie aux plus violentes dissensions, prévoyant qu'ils seraient hors d'état de résister à Egidius, dont ils appréciaient le génie et les ver-

tus, eurent recours aux Visigoths d'Aquitaine pour détourner l'orage qui les menaçait : et afin de déterminer ce peuple à faire la guerre aux Romains des Gaules, ils lui abandonnèrent toutes les provinces qu'il pourrait enlever au gouvernement d'Egidius. Dans le même temps, et toujours avec le dessein de susciter des embarras à ce redoutable ennemi, ils le déclarèrent déchu de sa charge de général des milices romaines, dont ils investirent, toujours au nom de l'empereur, Gunderic, roi des Burgondes, dans l'espoir qu'il combattrait Egidius pour se mettre en possession d'une dignité qui donnait le commandement général dans toutes les Gaules.

Les Visigoths envahirent les pays soumis à Egidius, que cette diversion mit dans l'impossibilité de marcher contre Rome ; mais il rompit toute relation avec le gouvernement impérial, et il se trouva, par le fait, gouverneur souverain de toutes les provinces situées entre les Vosges et la Saône qui confinaient, à l'est, avec les Burgondes ; au sud, avec les montagnes de l'Auvergne, formant la limite du pays des Visigoths ; à l'ouest, aux cités des Armoriques ; et au nord, à la forêt des Ar-

dennes, au delà de laquelle les Francs s'étaient établis temporairement.

Egidius fixa sa résidence à Soissons, qui offrait seule des ressources et des avantages dans le nord des Gaules, où la plupart des autres villes venaient d'être encore une fois détruites et dépeuplées par Attila. La position même de la ville servit à déterminer le choix du général romain. Placée au centre de provinces où il ne se trouvait pas de peuples étrangers, si ce n'est un petit corps de Lettes qui habitait tranquillement les bords de l'Oise, Soissons avait encore l'avantage de mettre Egidius plus à portée de surveiller les Francs, mécontents de leur établissement au delà des Ardennes, et aspirant à venir se fixer plus avant dans les Gaules. Ce qu'il y a de constant, c'est que cette ville fut alors la capitale d'un état presque indépendant, qui comprenait plus de la moitié de la France actuelle, et qu'on pourrait désigner sous le nom de *Gallo-Romain*.

La guerre contre les Visigoths fut glorieuse pour Egidius qui les battit en plusieurs rencontres et principalement en l'année 463, qu'il remporta une grande victoire. Il réussit aussi à contenir les

Francs au delà des Ardennes ; mais tandis qu'il résistait heureusement aux attaques simultanées de ces deux peuples belliqueux, il ne put se garantir des embûches de ses ennemis d'Italie. L'or et les intrigues eurent plus de pouvoir que les armes et le courage réunis des Francs et des Visigoths : Egidius fut assassiné ou empoisonné à Soissons, en 465 ou 466.

Plusieurs historiens ont donné à ce général le titre de roi de Soissons. Ils admettaient sans doute, comme un fait avéré, que les Francs le choisirent pour leur roi après avoir chassé Childéric, et que, depuis le rétablissement de ce dernier, Egidius avait conservé ce titre en se retirant dans cette ville. Mais cette élection douteuse du général romain par les Francs, qui n'est rien moins que vraisemblable, ne repose que sur le récit de Grégoire de Tours, historien peut-être un peu crédule en cette occasion, et qui n'écrivait qu'environ 120 ans plus tard. Aucun des auteurs contemporains ne fait la moindre allusion à une circonstance qui, en donnant à Egidius une immense supériorité sur les Visigoths, ne pouvait manquer d'exercer une grande influence sur les affaires des Gaules.

Mais en admettant que les Francs eussent en effet choisi le général romain pour les gouverner, il ne s'en suivrait pas encore que ce général aurait pris le titre de roi des Francs, car ces peuples avaient presque toujours été dans la dépendance de l'empire, depuis leur établissement dans la Toxandrie avec l'assentiment de Julien, qui les y toléra comme stipendiaires de Rome. Qui les empêchait, au surplus, après avoir banni leur roi, de se mettre sous la protection du chef de l'armée romaine, sans rien changer à la forme de leur gouvernement intérieur ? Cette démarche n'aurait été, de leur part, qu'une nouvelle reconnaissance de la souveraineté des Romains, à laquelle ils s'étaient déjà soumis, avant que Clodion eût cherché à se rendre indépendant, et à se former, par la force des armes, un état séparé dans la seconde Belgique.

Si le comte Egidius n'eut pas le titre de roi, toujours est-il que depuis sa rupture avec les Romains d'Italie, il posséda tous les attributs de la souveraineté. Il continua à gouverner les peuples des Gaules au nom de la république ; ainsi que l'attestent tous les auteurs de l'époque, qui ne lui donnent d'autres titres que ceux de comte et de

général des milices. Mais son autorité n'en était pas moins aussi absolue que celle d'un roi. Habitués depuis dix siècles à humilier tous les souverains et à leur dicter des lois, les généraux de Rome se croyaient au-dessus des trônes, et le comte Egidius, qui n'était point un homme ordinaire, aurait cru déroger à son rang, en acceptant un titre commun alors à tous ces chefs de hordes barbares, qui mettaient le plus grand honneur à obtenir quelque charge de l'empire.

Syagrius, fils et successeur d'Egidius, sut mettre à profit la scission avec les Romains d'Italie, et l'indignation soulevée par la mort de son père. Les peuples et l'armée virent avec joie le pouvoir aux mains d'un compatriote, d'un jeune guerrier, connu par sa valeur et par ses vertus, capable de les protéger contre les ennemis du dehors, et contre la tyrannie, non moins redoutée, des agents du gouvernement impérial.

Le premier soin de Syagrius fut de faire la paix avec les Visigoths, en leur cédant les provinces d'outre-Loire et prenant cette rivière pour limite des deux états. Il s'assurait, par la cession de ces provinces, l'alliance de ce peuple, et il put porter

toute son attention sur les Francs, toujours déterminés à s'avancer dans les Gaules.

Les événements de cette époque sont demeurés dans l'oubli, du moins en ce qui concerne le nord des Gaules. Tout ce qu'on en sait, se borne à une incursion des Francs. Sous le commandement de Childéric, ils pénétrèrent jusque sur les bords de la Loire, et s'emparèrent d'Orléans et d'Angers. Ces conquêtes eurent le même sort que toutes celles qui les avaient précédées : contents d'avoir ravagé quelques provinces, ou peut-être repoussés par les armes de Syagrius, les Francs allèrent attendre dans leurs marais une occasion plus favorable.

En l'année 476, Odoacre, roi des Hérules, s'était emparé de Rome et avait porté le coup mortel à l'empire d'occident. La chute de cet empire, la position isolée de Syagrius au milieu de peuples qui s'en étaient partagé les dépouilles, l'impuissance où il était de communiquer avec Constantinople, capitale de l'empire d'orient, le rendirent indépendant et maître dans son gouvernement ; mais il conserva le titre de général romain, sous lequel tous ses contemporains se sont accordés à le dé-

signer. Plusieurs auteurs modernes l'ont appelé roi de Soissons ; Grégoire de Tours le nomme roi des Romains, et ce nom convient assez à un chef qui, depuis la ruine de l'empire, résumait en lui toute la puissance romaine dans l'ouest de l'Europe.

Ces mêmes auteurs semblent s'écarter encore de la vérité dans les bornes qu'ils assignent au gouvernement de Syagrius : suivant eux, il n'aurait compris que les cités de Soissons, de Rheims et de Troyes. Et en cela, ils s'appuient sur ce que Gunderic et son fils Chilpéric, rois des Burgondes, et après eux Decius et Oreste, ont été généraux des milices romaines dans les Gaules ; mais cette charge, dont il ne paraît pas qu'ils aient jamais été mis en possession, ne leur avait été successivement conférée, par les Romains d'Italie, qu'en haine de Syagrius, qui se refusait à reconnaître les empereurs du choix de Ricimer et des assassins de son père, dans le but ostensible de lui susciter des ennemis. Serait-il d'ailleurs vraisemblable que Syagrius eût pu se maintenir pendant vingt-un ans contre les Francs, qui voulaient s'établir au midi des Ardennes, si, comme on l'a prétendu, ils

avaient déjà possédé une partie des provinces situées entre la Somme et la Loire, ou si ces provinces avaient reconnu l'autorité des autres généraux? Réduit aux seules ressources des trois cités de Soissons, de Rheims et de Troyes, Syagrius n'aurait jamais pu faire tête aux Francs et se faire respecter de ses autres voisins. La durée de son gouvernement est une preuve suffisante que jusqu'à la bataille de Soissons (486), les Gallo-Romains se maintinrent dans la possession de toutes les provinces situées entre la Loire et les Ardennes, quoique ces provinces eussent été envahies et parcourues, à plusieurs reprises, par les Francs. Une partie des cités de l'ouest s'étaient, à la vérité, formées en république, sous le gouvernement temporel des évêques; mais tous ces petits états, qui ne s'étaient séparés de l'empire qu'en haine de la tyrannie des officiers impériaux, reconnaissaient encore, jusqu'à un certain degré, et seulement dans l'intérêt de leur défense commune, la suprématie du chef des Romains des Gaules, surtout après que ce chef eut rompu toute relation avec les Romains d'Italie.

Cependant on peut croire que ce fut durant le

gouvernement de Syagrius, et sous le règne de leur roi Childéric, que les Francs s'établirent dans les villes de Tournay, de Térouenne et même de Cambrai. Peut-être poussèrent-ils leurs frontières jusque sur les bords de la Somme, ce qui paraît douteux, puisqu'ils n'étaient pas maîtres d'Amiens. Quant à la possession de Paris que quelques auteurs leur ont si gratuitement accordée, elle est contre toute vraisemblance : en effet, si les Francs eussent possédé Paris, et par conséquent la plus grande partie des pays entre cette ville et les Ardennes, il n'est guère présumable que leur roi eût choisi Tournay pour y résider de préférence à Paris. Cette ville, embellie par Julien, était déjà remarquable pour l'époque, quand ce peuple aspirait depuis longtemps à s'avancer dans le centre des Gaules.

Syagrius, dont le gouvernement dura vingt-un ans, fit sa résidence ordinaire à Soissons. Ce fut une des belles époques de cette cité. L'étendard romain flottait encore sur ses tours, dix ans après que l'épée des Barbares l'avait renversé du Capitole. Soissons, capitale d'un état assez considérable, où les vainqueurs de l'empire n'avaient ja-

mais pu s'introduire, et dont le souverain, quelque fût d'ailleurs le titre sous lequel il gouvernait, se distinguait par sa valeur, par son mérite et par son équité, dut voir s'accroître, tout à la fois, sa population et sa prospérité. Tandis que le chef de l'État assurait la tranquillité des habitants, un prélat vertueux, saint Prince, qui réunissait les hautes fonctions du sacerdoce et de la magistrature, faisait fleurir la religion et respecter les droits des citoyens, autant que le comportaient les mœurs du temps.

Il serait fort à désirer que l'on connût la force de la population de Soissons à cette époque si remarquable de son histoire ; mais on ne trouve nulle part le moindre renseignement à cet égard. Oserons-nous hasarder une conjecture, fondée sur le nombre des paroisses que renfermait Soissons ? Ces paroisses, indépendamment de la cathédrale, étaient anciennement, et probablement alors, au nombre de douze, tant dans la ville que dans les faubourgs, et en portant seulement à 2,000 âmes la population moyenne de chacune d'elles, le résultat donnerait 24,000 individus.

CONQUÊTE DE SOISSONS

PAR LES FRANCS.

Childéric, roi des Francs, meurt en 481, laissant à son fils Clovis, âgé de seize ans, sa puissance et sa haine contre les Romains. Le jeune chef rassemble, cinq ans après, toutes les forces de sa nation, marche droit à Soissons, et envoie défier Syagrius. Le général romain crut qu'il était de son honneur d'accepter. Le jour et le lieu furent indiqués où les armes allaient décider d'une inimitié de plusieurs siècles. ([a])

Clovis était impatient de frapper un grand coup, d'en finir avec les débris de l'empire romain, et d'établir ses Barbares dans les belles contrées qui leur avaient déjà coûté tant d'inutiles efforts. Dans le défi qu'il venait de porter se révèle autant le génie politique que la passion des combats. Le

([a]) Grégoire de Tours.

jeune roi sentait bien que Syagrius vaincu, il n'avait plus de rival redoutable, et qu'une fois maître de Soissons, il l'était d'une partie de la Gaule. Quant à Syagrius, aucun motif plausible ne saurait le justifier : au lieu de risquer une bataille décisive, la prudence lui faisait un devoir de temporiser, de fatiguer un adversaire toujours disposé pour l'attaque, mais peu propre à une guerre lente et méthodique. Ce fut toujours cette tactique circonspecte qui maintint les Romains dans les Gaules au milieu des débordements successifs des Barbares, dont ils laissaient tomber la fureur en se retirant sur les points les mieux fortifiés, et en abandonnant à leurs ravages tout le reste du pays. Clovis avait tout à gagner par une victoire : vaincu, il ne perdait que des soldats ; Syagrius, au contraire, et l'événement l'a prouvé, perdait tout avec la bataille ; vainqueur, il ne gagnait que la gloire stérile d'avoir repoussé une fois de plus l'attaque des Francs.

Une charge furieuse que fit Clovis à la tête des siens décida du sort de la bataille. Les Francs enfoncèrent l'armée Gallo-Romaine et la taillèrent en pièces. Syagrius, échappé au carnage, s'éloi-

gna rapidement du champ de bataille, et alla se renfermer dans Verdun.

Cette bataille, donnée aux portes de la capitale, plongea sa population dans un deuil universel. L'armée Gallo-Romaine comptait dans ses rangs une foule de Soissonnais attirés par l'importance de la lutte et par la proximité du champ de bataille ; cette armée avait été anéantie, et Soissons dut perdre, dans cette fatale journée, l'élite de ses habitants. ([17])

Le premier fruit de la victoire fut la possession de Soissons. On ne sait pas les détails de cet événement, qui décida, autant que la bataille, de l'issue de la guerre ; peut-être y eut-il une capitulation, ou convention, entre le roi des Francs et l'évêque saint Prince, pour lequel Clovis conserva toujours une haute considération et un vif attachement. Quoiqu'il en soit, Soissons ouvrit ses portes au vainqueur, et la domination romaine, forcée dans son dernier asile, disparut enfin des Gaules sous les coups des Barbares qui devaient jeter les fondements de la monarchie française.

La reddition de Soissons fut suivie de celle de Rheims, dont le siége épiscopal était occupé par

saint Remy, frère cadet de saint Prince. La perte de ces deux villes enleva toute espérance à Syagrius de rétablir ses affaires. Il sortit de Verdun et alla chercher un asile auprès d'Alaric, roi des Visigoths, en livrant ainsi toutes ses provinces à la merci de son ennemi victorieux.

Cependant Clovis ne jugea pas son triomphe complet. Syagrius vivait encore ; il pouvait reparaître et rallier les Gallo-Romains, que la perte de la bataille avait plus consternés que vaincus ; il pouvait même armer contre les Francs quelques-uns des peuples établis dans les Gaules alarmés de leurs succès ; Clovis envoya donc des officiers de son armée réclamer Syagrius, comme son prisonnier, avec ordre, en cas de refus, de déclarer la guerre au roi des Visigoths. Alaric eut la lâcheté de livrer le chef romain, qui fut ramené à Soissons, chargé de fers, et jeté au fond d'une des tours de son propre château. Ce dernier des Romains dut se reprocher, dans son cachot, de n'avoir pas su mourir sur le champ de bataille où il avait vu tomber sa puissance ; mais le roi des Francs l'arracha bientôt à ses angoisses en lui faisant secrètement trancher la tête. Ce meurtre mit

fin à la domination romaine dans l'ouest de l'Europe. Toutes les cités, abandonnées à elles-mêmes, entrèrent en composition avec le vainqueur et firent successivement leur soumission ; mais la lenteur qu'elles y mirent prouverait assez que Syagrius avait cédé trop précipitamment à un premier revers, et qu'il aurait pu du moins prolonger la lutte, s'il avait su prendre la noble résolution de périr les armes à la main, sur les débris de son dernier retranchement, au lieu d'aller se mettre à la merci d'un peuple qui avait été longtemps l'ennemi de sa nation, et qui n'avait aucun intérêt à lui donner protection.



ÉPOQUE DES FRANCS.

(COMPRENANT 500 ANS.)

SOISSONS, CAPITALE DES FRANCS.

—

Si la conquête de la Gaule Belgique par les Romains fut, en définitive, un bienfait pour l'humanité, en accélérant de plusieurs siècles la marche lentement progressive de la civilisation, et en facilitant la propagation et le triomphe du christianisme, il n'en fut pas de même de la conquête des Francs. La domination de ce peuple fit presque rétrograder l'esprit humain jusqu'au même degré de barbarie d'où les Romains l'avaient tiré.

Clovis, par la destruction de l'armée Gallo-Romaine et par la mort de Syagrius, se rendit maître, presque sans coup férir, de tous les pays

jusqu'à la Loire, et se vit, en peu d'années, à la tête d'un grand état, qui prit dans la suite le nom de France. Soissons, la plus importante des villes tombées en son pouvoir, devint naturellement la capitale du nouveau royaume.

Malgré cet avantage, Soissons dut nécessairement souffrir beaucoup en tombant sous la domination des Francs, peuple brutal et avide, ne connaissant guère d'autre droit que celui du glaive, et encore livré aux erreurs du culte d'Odin. Il paraît cependant que les maux inséparables de la conquête et d'un changement de domination furent adoucis, grâce à l'influence de saint Prince et à la politique de Clovis qui, voulant fonder un grand état, devait ménager les peuples qu'il rangeait sous ses lois.

Mais l'autorité de Clovis sur ses guerriers était alors beaucoup trop bornée pour qu'il pût toujours concilier ensemble les exigences des vainqueurs avec les intérêts des vaincus, et pour que la protection qu'il accordait à ces derniers ne fût pas souvent stérile. Nous pouvons en juger par le fait suivant. Des soldats de son armée avaient pillé l'église de Rheims, et saint Remy qui regret-

tait surtout un fort beau vase, le fit réclamer auprès du chef des Francs. Clovis dit aux envoyés de l'évêque de le suivre jusqu'à Soissons où le butin devait être partagé ; les lots étant faits, ce prince témoigne le désir d'obtenir le vase réclamé ; chacun s'empresse de l'accorder. Un soldat seul le refuse et le frappe d'un coup violent de sa francisque, en ajoutant que la part du roi dépendait du sort. Clovis dissimule sa colère, s'empare du vase, quoique mutilé, et l'envoie à saint Remy. Quelque temps après, passant la revue de ses troupes, il reconnaît le soldat qui l'avait offensé, et sous prétexte que son arme n'est pas en bon état, il la lui arrache des mains et la jette à terre. Le soldat se baisse pour la ramasser, souviens-toi du vase de Soissons, lui dit Clovis, et à l'instant il lui fend la tête de sa hache d'armes.

Soissons avait été depuis plus d'un demi-siècle le siége du gouvernement romain dans le nord des Gaules. Toutes les ressources de ce gouvernement s'y trouvaient réunies. C'est à Soissons que Clovis fixa sa résidence. Sa première demeure, après sa victoire, fut probablement le château de Croicy, qui avait été celle de Syagrius et sans

doute des généraux investis précédemment du commandement des forces romaines dans cette partie de l'empire. Cependant quelques auteurs ont paru croire que ce château n'avait été bâti que par Clovis et même par Clotaire Ier, son fils, quoiqu'il soit constant qu'il fut habité par le premier. On doit donc le regarder comme la première habitation des rois de France, mais en admettant qu'il n'était pas leur ouvrage. Les chefs des Francs et autres peuples du nord, qui s'établirent dans les provinces de l'empire romain, n'avaient point le goût des édifices, et, si quelques-uns d'entre eux firent construire des églises, ce ne fut guère qu'en expiation des crimes dont ils s'étaient rendus coupables.

Il est d'ailleurs bien plus naturel de croire que Clovis, après avoir vaincu les Romains, tint à honneur de s'établir dans le palais même de ces dominateurs orgueilleux qui avaient commandé si longtemps à ses pères, plutôt que de perdre son temps à se faire bâtir une demeure. Le jeune roi des Francs, fier de son triomphe et impatient de voler à de nouvelles conquêtes, flattait tout ensemble son orgueil et sa politique en recevant

l'hommage de ses nouveaux sujets au milieu des dépouilles de son ennemi, et entouré, pour ainsi dire, des trophées de sa victoire. De plus, ce château, qui s'élevait sur les bords de la rivière d'Aisne, et touchait presqu'à la capitale du nouveau royaume, était, pour le vainqueur, le séjour le plus commode et le plus agréable. Il renfermait dans son enceinte, une église sous l'invocation de la Trinité et de sainte Sophie. Cette église fut célèbre par le mariage de Clovis avec Clotilde, princesse burgonde, dont l'église et l'histoire ont proclamé si hautement la piété et les vertus. Pour complaire à cette reine, l'évêque saint Prince y fonda une communauté de prêtres qui fut érigée en chapitre au IX[e] siècle : et ce fut dans cette église et par les mains du vénérable prélat que les enfants de Clovis reçurent le baptême, Dans le voisinage de ce château se tenaient les assemblées nationales du *Champ de Mars*. On trouve dans la plaine qui s'étend de St-Médard au village de Bucy, un lieu qui a conservé ce nom jusque dans ces derniers temps. Ne serait-ce pas un souvenir de ces fameuses assemblées?

Le château de Cuise, dans la vallée de l'Aisne,

sept lieues à l'ouest de Soissons, tomba dans le domaine du roi, ainsi que la vaste et belle forêt du même nom, laquelle comprenait les forêts dites aujourd'hui de Compiègne, de Villers-Cotterêts et de l'Argue. Clovis eut aussi, dans son partage, le château de Braisne avec la forêt qui en dépendait et qui s'étendait jusque sur les bords de la Marne. S'il faut en croire l'auteur de la vie de saint Arnould, le chef des Francs possédait encore un château ou maison de plaisance à Juvigny, village à deux lieues au nord de Soissons, où passait la chaussée romaine conduisant à Vermand. C'est dans ce château que Clovis, suivant cet auteur, vint se reposer après la bataille de Tolbiac. Il est à croire que tous ces châteaux avaient appartenu aux gouverneurs romains et que les forêts provenaient du domaine impérial, ce qui les fit tomber dans celui du roi franc. La belle forêt de Cuise ou de Compiègne n'a jamais cessé, depuis, de faire partie du domaine de la couronne, et c'est à cette cause qu'il faut attribuer sa conservation. La seigneurie de Braisne, au contraire, démembrée de ce domaine au X[e] siècle, vit détruire sa forêt en grande partie. Il n'en reste plus aujourd'hui que les bois de Daulle.

Il est très-vraisemblable que le roi des Francs habita plus ordinairement les châteaux de Croicy et de Crise, pendant les vingt-un ans qu'il fit sa résidence dans la province de Soissons. Les Francs attachés à sa personne, prirent leurs demeures dans le voisinage de l'habitation royale; mais tous les autres se fixèrent au milieu des terres qu'ils s'étaient appropriées. Les Gallo-Romains, soit qu'ils fussent dépossédés ou non de leurs biens-fonds, s'agglomérèrent dans la ville et les faubourgs sous le protectorat de saint Prince, devenu le magistrat suprême. En vertu de sa nouvelle dignité, l'évêque vint s'établir dans le château de la tour des Comtes destiné, dès son origine, à loger le gouverneur de la ville. Ce château devint ainsi le *palais de la cité*, et saint Prince fonda, dans la chapelle qu'il renfermait, un petit chapitre qui fut placé sous son invocation après sa mort.

On a lieu de s'étonner que Clovis se soit fait baptiser à Rheims plutôt qu'à Soissons, capitale de son royaume. Deux motifs, toutefois, semblent expliquer cette préférence : l'église de Rheims était métropole et avait la suprématie sur celle de Soissons, et c'était à saint Remy, son évêque, frère

de saint Prince, et le prélat le plus éminent de son temps, qu'il appartenait de répandre l'eau sainte sur la tête du fier Sicambre qu'il avait éclairé du flambeau de la foi évangélique.

La conversion de Clovis eut lieu en 496 ; son baptême fut célébré le jour de Noël. Cette date est précieuse parce qu'elle justifie complètement saint Prince et saint Remy du reproche de trahison qui leur a été injustement adressé. On a prétendu que ces deux évêques, et saint Remy surtout, voyant avec douleur tous les princes qui régnaient dans les Gaules et en Italie infectés de l'arianisme ou devenus schismatiques, avaient entretenu des intelligences secrètes avec le chef des Francs, et que ce fut à leur instigation qu'il vint attaquer les derniers débris de la puissance romaine, dans l'espérance de faire un jour de lui un roi chrétien et orthodoxe. C'était, il faut en convenir, pousser la prévision un peu loin ; car rien n'annonçait que Clovis fût disposé à abandonner le culte de ses pères : du moins l'événement l'a prouvé. Ce ne fut que dix années après la conquête qu'il s'y décida, et il ne fallut rien moins, pour l'y amener, que l'imminence d'un

grand péril ; bien qu'il fût marié depuis trois ans avec une princesse chrétienne qu'il aimait tendrement. Se voyant, à Tolbiac, sur le point de perdre la bataille contre les Allemans, le roi des Francs invoque, dans son désespoir, le Dieu de Clotilde ; il remporte la victoire et se fait chrétien. Mais Syagrius, général ou roi des Romains, comme on voudra l'appeler, et auquel les deux évêques devaient garder fidélité, était un prince équitable, pieux et orthodoxe. Il était brave et sa puissance égalait au moins celle de son rival, si même elle ne lui était pas supérieure ; il ne cédera qu'à la force des armes, et les Francs n'useront de la victoire qu'en suivant leur instinct de férocité habituelle. Les Gallo-Romains seront asservis et dépouillés, et les églises, tranquilles jusqu'alors, ne pourront échapper aux profanations des Barbares. Dans quel but donc les évêques de Soissons et de Rheims se seraient-ils rendus coupables d'une si odieuse trahison dont toutes les conséquences ne pouvaient être que désastreuses pour la religion et pour le pays ? il est évident que cette supposition doit être rejetée.

Saint Prince mourut en 505, dans un âge fort

avancé. Il avait occupé le siége de Soissons pendant près d'un demi-siècle. Ses restes furent déposés dans le cimetière de Ste Thècle, faubourg de Rheims, non loin de la tombe des martyrs. Les Soissonnais s'empressèrent de lui donner, pour successeur, son fils saint Loup. Ils avaient le plus grand intérêt à faire choix d'un évêque agréable au roi, tout leur bien-être dépendant en quelque sorte de l'influence personnelle du chef ecclésiastique. Dans ces conjonctures, saint Loup était le personnage qu'ils devaient préférer. Ils pouvaient espérer que la haute faveur accordée au père serait conservée au fils et rejaillirait jusque sur eux. Cet espoir ne fut point déçu : saint Loup sut se concilier tout à la fois l'estime et la bienveillance du souverain, et la vénération du peuple. Son épiscopat fut tranquille ; le pasteur n'eut pas la douleur de voir son troupeau tourmenté, et l'autorité du roi devenant plus forte chaque jour, protégeait plus efficacement la population Gallo-Romaine.

En 507, Clovis transféra sa résidence à Paris. Cette ville n'était pas alors plus considérable que Soissons ; mais outre que le site en était plus agréable, sa position était plus centrale, depuis

que Clovis avait augmenté son royaume de la plus grande partie des provinces d'outre-Loire enlevées aux Visigoths. Malgré ce changement, Soissons n'en fut pas moins, en réalité, le berceau de la monarchie française. C'est pendant les vingt années de sa résidence dans cette ville que Clovis fut encore vainqueur des Burgondes, des Allemans et des Visigoths. C'est pendant cette brillante période de succès qu'il posa les fondements de cette grande monarchie, la plus ancienne de l'Europe ; qu'il donna ce fameux code, connu sous le nom de loi salique, dont quelques-unes des dispositions avaient sans doute été en vigueur chez les Francs, antérieurement à ce prince, mais qui ne dut être réuni et rédigé qu'à Soissons ; c'est enfin pendant son séjour dans cette première capitale de son nouveau royaume qu'il rendit son autorité toute puissante. Quelle différence, en effet, entre Clovis, koning des Francs, (c'est le titre que les Francs donnaient à leurs chefs ou rois, et il correspondait parfaitement à celui de général ou commandant d'armée) forcé d'endurer patiemment l'insolence d'un soldat, et ce même Clovis, conquérant des Gaules, faisant périr, pour gouverner

seul toute la nation, deux de ses parents qui régnaient, l'un à Cologne, l'autre à Cambrai ? Vingt ans plus tôt, ce double attentat ne fut peut-être pas resté impuni. Mais vingt ans de victoires avaient tout changé. Ses guerriers, accoutumés à combattre et à vaincre sous ses ordres, et enrichis par ses conquêtes, lui ont fait bon marché des institutions, des franchises et des dieux mêmes de leurs ancêtres, qu'ils ont abandonnés, pour embrasser, à son exemple, la foi des peuples vaincus.

ÉTAT POLITIQUE DE LA POPULATION.

Au milieu de tous les débris entassés par la conquête, parmi toutes ces institutions de l'empire, détruites par la hache des nouveaux conquérants, la puissance ecclésiastique subsistait seule, imposante et tutélaire, chargée de protéger la faiblesse contre la force, le vaincu contre le vainqueur. L'administration municipale était entre les mains de l'évêque : sous le titre de défenseur, il

était le seul magistrat qui pût stipuler en faveur des Gallo-Romains, et sauver leur existence politique. Grâce à la sainteté de leur ministère, les évêques exerçaient sur les populations religieuses une autorité toute puissante ; leurs lumières, non moins que leurs vertus, attiraient sur eux la vénération et l'amour. Clovis sentit qu'il pouvait trouver en eux un appui. Bien différent de ces chefs barbares qui n'avaient eu d'autre objet que de piller et d'assouvir leur vieille haine contre tout ce qui portait le nom de Romain, Clovis songeait à fonder un état. Quoique payen, il n'hésita pas à se concilier ceux qui devaient être les plus fermes soutiens de son empire naissant. Respecter la religion du peuple vaincu, c'était déjà se faire pardonner la conquête, et en ménageant les évêques, sa politique préparait le succès de ses desseins ultérieurs.

L'exemple de saint Prince et de saint Remy, qui avaient rendu Soissons et Rheims sans combat, la confiance et la faveur dont le roi des Francs paya cette soumission, firent successivement tomber en son pouvoir toutes les villes situées au midi de la Somme et des Ardennes : les

peuples, dociles à la voix de leurs évêques, s'empressaient d'ouvrir leurs portes à un ennemi terrible à qui résistait, indulgent à qui se soumettait. Soissons fut donc redevable à saint Prince de la tolérance du vainqueur à la suite d'une bataille où l'armée Gallo-Romaine avait été anéantie, et le sage prélat, maintenu dans son gouvernement municipal, sut tout ensemble faire respecter ses droits, et protéger ses concitoyens. Ce n'est pas à dire que les vaincus n'eurent plus à souffrir ; un ennemi farouche et enorgueilli par la victoire ne quitte pas si tôt sa cruauté : mais le joug fut moins pesant, et le sang coula moins souvent sous la redoutable francisque.

D'une autre part, comme tous les autres peuples barbares qui s'impatronisèrent dans les Gaules, les Francs se trouvant en très-petit nombre, par rapport au reste de la population, se fixèrent généralement à la campagne, où ils s'approprièrent la plus grande partie des terres. Ils en formèrent ces *al-od,* domaines de la conquête, désignés anciennement sous les noms de terres allodiales ou de franc-alleu, et ils les faisaient cultiver par des esclaves ruraux gaulois, dont la destinée était d'ar-

roser la terre de leurs sueurs et trop souvent de leur sang. Ce fut aussi à la campagne que les Francs établirent leurs institutions nationales, appropriées, comme celles de tous les peuples sortis de la Germanie, aux mœurs et au caractère d'hommes libres et belliqueux. Ils laissèrent en dehors de ces institutions tous les Gallo-Romains de condition libre. Ces derniers, plus que jamais, se groupèrent dans les villes, sous la protection des évêques, que leur autorité politique, fortifiée de la puissance du sacerdoce, rendait les seuls intermédiaires que les vainqueurs voulussent écouter. Les évêques furent donc, de nom et de fait, sous les premiers Francs, comme ils l'avaient été sous les derniers Romains, les vrais défenseurs du peuple. De là ces nombreuses canonisations d'évêques qu'on trouve à cette époque. Les peuples, dans leur reconnaissance, donnaient à leurs défenseurs ce qu'ils croyaient avoir de plus précieux, et souvent la canonisation était un hommage rendu, autant au courage du magistrat de la cité, qu'aux vertus chrétiennes du prélat. C'était à l'ombre de cette puissance tutélaire que le peuple, qui se soutenait par le travail intérieur,

formait lentement la nouvelle bourgeoisie qui devait remplacer les anciennes curiales. Trop faible encore pour contrebalancer l'aristocratie militaire des Francs, cette bourgeoisie naissante cherchait dans la conservation de ce qui lui restait de ses institutions municipales, des garanties contre l'oppression et la violence. Car, si les Francs n'apportaient aucun empêchement à ce que les habitants des villes épiscopales conservassent leur forme de gouvernement intérieur, pourvu toutefois qu'ils demeurassent en repos, ils ne les épargnaient pas dans la levée des tributs, ni dans les guerres qu'ils se faisaient entre eux pour la possession du territoire.

La condition politique des Gallo-Romains était inférieure à celle des Francs, et cette différence dura plusieurs siècles. On trouve dans tous les documents législatifs de cette époque, que le *Wergheld,* ou prix de l'homme, était pour le Franc le double de ce qu'il était pour le Gallo-Romain. Ce dernier, libre et possesseur de terres, car la liberté, sans la possession de quelque propriété foncière, était à peu près illusoire, n'était assimilé qu'au *Lite,* Franc de la dernière condi-

tion, qui sans être esclave n'en était pas moins obligé de cultiver pour le Franc guerrier, ou de surveiller les travailleurs. Cependant il y avait trois classes parmi les Gallo-Romains libres, savoir : les *Leudes,* gens ou vassaux du roi : cette classe comprenait tous les ecclésiastiques et ceux des laïques parvenus à se faire admettre au nombre des officiers et des fonctionnaires nommés par le souverain, et possesseurs, à ce titre, de terres en bénéfice ou jouissance personnelle, dont les revenus leur tenaient lieu de traitement. La seconde classe se composait des propriétaires de terres. Enfin les bourgeois des villes, tels que les marchands et les artisans, formaient la troisième classe.

Les Francs conservèrent la division du territoire par cités ou diocèses, qui prirent, dans la suite, le nom de comtés ou de provinces. Nous donnerons ici la préférence à cette dernière dénomination afin d'éviter toute confusion avec le comté de Soissons, proprement dit, érigé au Xe siècle, et qui ne comprenait guère qu'un sixième du diocèse ou de la province. Chaque province était subdivisée en cantons.

Voici quelles étaient à peu près, dans leur ensemble, les institutions locales des Francs : il y avait dans chaque province un magistrat appelé comte, et *graft* ou *grave* en langue tudesque ou franque. Ce comte avait le gouvernement civil et militaire, et commandait, en cas de guerre, le corps de troupes que fournissait la province ; mais dans la suite cette charge ayant été conférée à des évêques, ce qui eut lieu à Soissons vers la fin de la première race, quand des hommes d'origine franque furent élevés à l'épiscopat, les troupes étaient commandées par un lieutenant laïque ou vicaire. Chaque canton ou centène avait aussi son magistrat subordonné au comte. Tous ces magistrats étaient amovibles et nommés par le roi, qui les choisissait d'ordinaire parmi les plus puissants du pays.

Chaque province avait son assemblée, composée de tous les hommes libres qui y résidaient, tels que les possesseurs des terres allodiales, les leudes du roi, les bénéficiers et les propriétaires. Cette assemblée avait dans ses attributions les convocations militaires, la discussion et la décision des affaires d'administration locale, le juge-

ment de toutes les causes entre les particuliers, les affranchissements, les ventes, en un mot, toutes les transactions civiles qui n'avaient pour garantie que la publicité et la foi jurée. Ses décisions étaient toujours prises à la majorité des voix. Ces assemblées de provinces, qu'il faut se garder de confondre avec les assemblées nationales du champ de mars, étaient convoquées et présidées par les comtes ; elles se réunissaient, dans les premiers temps de la domination des Francs, presque toutes les semaines, et elles étaient obligatoires au moins une fois le mois.

Les Gallo-Romains et les Francs formaient, comme on le voit, deux peuples tout à fait étrangers l'un à l'autre par les mœurs, par le langage et par l'administration intérieure, quoique vivant sur la même terre.

L'évêque de Soissons, en conservant la haute magistrature civile et politique sur la population de la ville, lui assura, au moins pour un temps, le maintien de celles des institutions et des lois romaines qui avaient survécu à l'empire. Choisi par ses concitoyens et parmi eux, cet évêque devait naturellement compâtir à toutes leurs tribula-

tions. Son gouvernement n'était à la vérité qu'une espèce de despotisme paternel mitigé par ses qualités personnelles. Des personnes de son choix, ou nommées sous son influence, remplissaient toutes les fonctions municipales subalternes. L'autorité que lui donnait la religion tempérait aux yeux des bourgeois, les empiétements que son pouvoir politique faisait sur leurs droits, dont ils finirent par se trouver presque entièrement dépouillés, lorsque plus tard, sous la deuxième race, les évêques, voulant se mettre de pair avec les barons, ou seigneurs temporels, réduisirent en fiefs le diocèse et la ville de Soissons.

ROYAUME DE SOISSONS.

RÈGNE DE CLOTAIRE Ier.

A la mort de Clovis, arrivée en 511, ses quatre fils se partagèrent ses états, dont ils formèrent comme quatre royaumes distincts, et chacun d'eux fut appelé roi de la ville qu'il avait choisie

pour sa résidence habituelle : ainsi Théodoric était roi de Metz, Childebert de Paris, Clodomir d'Orléans, et Clotaire de Soissons. L'autorité de ce dernier paraît s'être étendue à la plupart des contrées qui avaient composé la province romaine de la seconde Belgique.

Le règne de Clotaire dura un demi-siècle. Dans les quatre dernières années, il se vit seul possesseur de tous les pays soumis à la domination des Francs. Ses frères étaient morts sans laisser de postérité. Ce long règne n'offre aucune circonstance importante pour Soissons ; pendant que Clotaire portait ses armes victorieuses en Thuringe, en Bourgogne et en Espagne, la ville demeura dans une paix profonde sous le gouvernement paternel de ses évêques saint Loup et saint Bandry. Le premier, qui avait hérité du grand crédit de son oncle saint Remy, fut toujours pour les Soissonnais un défenseur puissant. Saint Loup établit à Bazoches une communauté ou chapitre de 72 prêtres ou clercs ; il mourut vers l'an 540, et fut enterré à côté de son père, dans le cimetière de Ste Thècle.

L'évêque Bandry voulut marcher sur les traces

de ses deux prédécesseurs ; mais soit que sa position personnelle auprès du souverain ne fût pas aussi favorable, soit qu'il mît trop de raideur dans l'exercice de son ministère sacerdotal (on rapporte qu'il se tenait éloigné de la cour et qu'il censurait avec force dans ses discours, les mœurs et les désordres de Clotaire), il déplut au roi qui le bannit de ses états. Le prélat se retira dans un monastère d'Angleterre ; mais, pendant son exil, la peste étant venue désoler la ville de Soissons et ses environs, ce fléau fut regardé comme une punition du ciel. Clotaire, intimidé, s'empressa de rappeler saint Bandry, dont le retour fut un vrai triomphe. La population soissonnaise se porta toute entière au devant de lui. Clotaire l'accueillit avec faveur et rechercha depuis son amitié. Ce roi, quoique tout aussi barbare que ses Francs, voulut cependant mettre un frein à leur rapacité, que ne pouvait réprimer la loi salique qui n'infligeait que des peines pécuniaires, dont les coupables se rachetaient facilement avec le fruit même de leurs crimes. Pour réprimer cet abus, Clotaire fit une loi qui punissait le vol de mort. Pendant son règne, l'autorité royale n'avait presque plus

de bornes. C'était la monarchie absolue. Ce roi et celui de Paris poignardent de leurs propres mains les enfants de leur frère Clodomir, roi d'Orléans, tué dans la guerre contre les Allemans, et se partagent son royaume sans consulter la nation, ni même les peuples dont ils disposaient ainsi à leur gré. C'est ce même prince qui s'écriait à son lit de mort, en rendant le dernier soupir : « Ah! que pensez-vous de ce roi du ciel qui fait mourir ainsi les plus grands rois de la terre. » Il mourut à Compiègne en 561. Son corps fut apporté par ses fils à Soissons, pour être inhumé dans le monastère de St-Médard, qu'il venait de fonder. Clotaire avait pour demeure à Soissons le château de Croicy. Il habitait aussi par fois le château de Braisne.

FONDATION
DE L'ABBAYE DE ST-MÉDARD.

Des crimes affreux avaient souillé la vie de Clotaire. Il avait poignardé les jeunes orphelins de

son frère Clodomir. Son fils Chramne s'étant révolté, il l'avait fait périr au milieu des flammes avec sa femme et ses enfants. Les menaces de la religion pouvaient seules avoir quelque empire sur cette âme sanguinaire. L'image d'un Dieu courroucé contre lui le remplissait de frayeur, et déjà, pour apaiser la vengeance céleste, il s'était livré à des actes de dévotion et avait fait des largesses aux églises. Mais ses remords et ses craintes ne faisaient que croître avec les années. Le souvenir de ses victimes se présentait à sa pensée, toujours plus menaçant et plus terrible ; et, près de paraître devant le juge redoutable, il sentit le besoin d'un puissant médiateur pour désarmer le bras qui se préparait à le frapper. Il eut donc recours à une pratique, souvent mise en usage dans ces temps d'ignorance, où la superstition offrait des moyens expiatoires aux crimes que la religion n'avait pu prévenir.

Médard, évêque de Noyon, étant mort en odeur de sainteté, Clotaire ordonna que son corps fût transporté avec toute la pompe possible à Soissons, et il le fit déposer dans la chapelle de son château de Croicy, en attendant qu'il eût fait

construire, dans l'enceinte de ce même château, une église en son honneur et un monastère pour trente moines de saint Benoît. Cet ordre, tout nouvellement introduit en France, était déjà en si grande vénération que le roi voulut avoir plusieurs religieux soumis à sa règle pour desservir son église et veiller sur les restes du saint évêque. La mort le surprit avant que les deux édifices pussent être achevés, mais il avait vivement recommandé à son fils, Sigebert, d'en poursuivre l'exécution. Ce prince obéit à la dernière volonté d'un père, et quelques années après, les corps de saint Médard et de Clotaire furent transférés dans la crypte de la nouvelle église et mis dans deux tombeaux séparés. Le roi fut placé, comme il l'avait désiré, aux pieds du prélat. C'était le crime repentant qui se mettait sous la protection de la vertu.

Dans la suite, le corps de Sigebert fut aussi déposé dans cette église souterraine, à côté de son père. On voyait encore, au siècle dernier, les tombeaux en pierre de ces deux rois, sur lesquels ils étaient représentés couchés, couverts de la dalmatique ou manteau, la couronne sur la tête et

le sceptre à la main ; cependant le style de ces figures était bien loin, dit-on, de remonter à l'époque de Clotaire et de son fils. La crypte subsiste encore ; mais il est plus que douteux que ce soit celle qui fut construite par Clotaire ; nous croyons plutôt qu'elle appartient au temps de l'empereur Louis le Débonnaire, qui fit reconstruire l'église supérieure et la plus grande partie des bâtiments de l'abbaye.

On prétend qu'une bulle du pape, accordée sur la recommandation de Clotaire, avait déclaré le monastère de St-Médard chef de l'ordre de saint Benoît en France ; et en outre que ce roi lui avait fait don de son château de Croicy avec les terres qui en dépendaient ; mais cette prétention mise en avant par les moines, à une époque très-postérieure, ne paraît pas entourée de preuves suffisantes.

FONDATION
DE L'ABBAYE DE ST-CRÉPIN
LE GRAND.

—

Ce fut aussi vers la fin du règne de Clotaire que l'abbaye de St-Crépin le Grand fut fondée. L'église construite par les premiers chrétiens, sur la tombe des martyrs, avait été remplacée par un édifice plus solide, plus vaste, plus digne de la vénération que ce saint lieu inspirait aux fidèles. La nouvelle église était desservie, à ce que l'on rapporte, par un grand nombre de clercs, ce qui ferait naturellement présumer qu'elle était un collége de prêtres, le séminaire de l'évêque de Soissons, dans lequel les jeunes lévites élevés auprès du tombeau des apôtres de la ville, devaient puiser, mieux que partout ailleurs, des inspirations de ferveur et de vertu. Cependant ils en furent enlevés et le séminaire fut transféré dans la ville pour faire place à des moines de saint Benoît.

L'histoire a gardé le silence sur le motif de ce changement ; mais ne pourrait-on pas l'attribuer au grand crédit que cet ordre acquérait en France de jour en jour ? les rois, les grands, les évêques mêmes s'empressaient à l'envi de le favoriser. Clotaire venait de l'admettre dans son palais, pour y veiller sur la tombe de saint Médard. Cette haute prédilection ne pouvait-elle pas encourager ces religieux à mettre à profit les terreurs de ce prince pour lui demander aussi la possession du tombeau des martyrs ? L'évêque et son clergé se seraient-ils opposés à la volonté d'un roi, qui voulait acheter son salut, et aux exigences qui le mettaient à ce prix ?

On peut croire également que la fondation de l'abbaye de St-Crépin fut l'ouvrage de saint Bandry, alors évêque de Soissons, qui voulut, à l'exemple du roi, devenir le fondateur d'une maison de moines, dont le crédit devait assurer sa béatification. On rapporte en effet qu'il donna des terres situées à Colombe, et qu'il fut inhumé dans l'église de St-Crépin, devenue celle du monastère. C'est le premier évêque de Soissons qui ait reçu la sépulture dans l'intérieur d'un édifice.

Ses deux prédécesseurs immédiats, saint Prince et saint Loup, morts en grande réputation de sainteté et fort estimés de leurs concitoyens, avaient été enterrés au cimetière de Ste Thècle, dans le voisinage de l'église de St-Crépin. L'innovation faite pour saint Bandry fut sans doute un témoignage de la reconnaissance des moines et des Soissonnais, qui pensèrent que la dépouille mortelle de leur évêque était aussi sainte et méritait le même honneur que celle de saint Médard.

L'abbaye de Saint-Crépin, dans l'histoire de Soissons, a été toujours éclipsée par l'abbaye de St-Médard. Cependant il s'y est tenu plusieurs conciles et d'autres assemblées du clergé, et les reliques des martyrs, qu'elle a possédées jusqu'au milieu du XVIe siècle, lui donnaient de l'importance. Ces reliques étaient en même temps une source abondante de revenus : les fidèles venaient en foule y apporter leurs offrandes dans les temps de calamité, et surtout quand des épidémies ravageaient ces contrées.

Louis le Bègue tint cette abbaye en commende. D'autres seigneurs laïques lui succédèrent, et pendant la première partie du Xe siècle, elle fut pos-

sédée par la maison de Vermandois, qui la dépouilla de plusieurs de ses domaines. Le roi Louis IV la lui ayant enlevée pour la donner à un seigneur qu'il voulait récompenser de sa fidélité, elle fut brûlée et détruite, en 948, par le duc de France Hugues le Grand. Après l'avènement de son fils, Hugues Capet, elle fut rendue à des abbés réguliers qui s'occupèrent de la faire rétablir et de la faire rentrer dans une partie des biens dont elle avait été dépouillée ; mais en 1465, l'église fut presque entièrement renversée par un ouragan ; en 1507, la foudre la réduisit en cendres : enfin, en 1567, les Calvinistes la saccagèrent à un tel point qu'il fallut la reconstruire. Ainsi, cette mère église de Soissons a été au moins quatre fois violemment détruite avant la révolution de 1789, qui l'a fait disparaître entièrement. Vainement chercherait-on aujourd'hui l'endroit où était la tombe des martyrs, ce premier monument de la foi chrétienne à Soissons ; l'homme pieux qui voudrait faire sa prière sur ce lieu saint, et vénéré de ses pères pendant des siècles, serait fort embarrassé de le trouver.

Ce qui reste encore des bâtiments de cette an-

tique maison religieuse avait été construit par les soins de la congrégation de St-Maur, à laquelle il avait fallu la donner en 1660 ; sa communauté se trouvant dans l'impossibilité de pourvoir à toutes les dépenses que nécessitait la reconstruction des édifices qui tombaient tous en ruines.

RÈGNE DE CHILPÉRIC.

Tous les pays conquis par les Francs étaient déjà réunis depuis quatre ans, sous le sceptre de Clotaire, quand il mourut au château de Compiègne ; ses trésors étaient déposés dans celui de Braisne, et ses restes furent apportés, par son ordre, à Soissons. Cette province était donc toujours le centre de la monarchie, et sa ville principale n'avait rien perdu de son rang ni de son importance.

Chilpéric, l'un des fils de Clotaire, s'empare du trésor de Braisne, marche droit à Paris, dont il se rend maître, et se fait proclamer roi ; mais ses frères le forcent bientôt à se contenter de la part

qui lui serait donnée par le sort, et le royaume de Soissons lui tombe en partage. Ce prince, d'un caractère inquiet, ambitieux et violent, se laissa toujours dominer par une femme, Frédégonde, à qui son génie, ses vices et ses crimes ont acquis une horrible célébrité. Par son influence, Chilpéric fut le fléau de sa famille et de ses peuples.

Il eut trois femmes : Andouëre, qu'il fit renfermer dans un monastère après en avoir eu trois fils et deux filles ; Galswinthe, sœur de la fameuse Brunehaut, femme de Sigebert. Galswinthe vécut peu de temps et fut trouvée étranglée dans son lit. Enfin Frédégonde, soupçonnée de ce crime, née de parents obscurs, et concubine du roi depuis plusieurs années. La mort de Galswinthe fut l'origine d'une haine implacable entre les deux maisons royales de Soissons et d'Austrasie, et la cause principale des maux qui désolèrent la France pendant près d'un demi-siècle.

Le roi de Soissons se trouvant trop à l'étroit dans les états que le sort lui avait donnés, voulut s'agrandir par les armes ; mais la position géographique de sa capitale, placée dans la province la plus fertile et la plus importante de son royaume,

était très-défavorable à ses projets belliqueux. A l'ouest, Compiègne, démembré de la province de Soissons, appartenait au roi de Paris ; à l'est, Rheims et Laon faisaient partie du royaume d'Austrasie ; aussi la capitale de Chilpéric fut-elle exposée, à plusieurs reprises, à tous les ravages de la guerre.

En 564, Sigebert, roi d'Austrasie, ayant porté son armée au delà du Rhin, Chilpéric profite de l'occasion ; il entre soudainement en Champagne, assiége et prend Rheims, ainsi que plusieurs autres places moins importantes. Le roi d'Austrasie, accourant au secours de ses états, vint mettre à son tour le siége devant Soissons, dont Chilpéric avait confié la défense à son fils aîné, tandis qu'il tenait lui-même la campagne avec son armée. La ville fut emportée. Les deux armées en vinrent ensuite à une bataille. Le roi d'Austrasie fut vainqueur, reprit Rheims, avec tout ce que son frère lui avait enlevé, et, sur l'intervention des rois de Paris et d'Orléans, il lui accorda la paix et lui rendit son fils et sa capitale.

En 571, Chilpéric recommença les hostilités contre Sigebert sans en avoir reçu aucun sujet de

mécontentement. La guerre continua avec des chances variées jusqu'en 575, que le roi de Soissons, battu en plusieurs rencontres, se vit forcé d'abandonner la campagne et d'aller se renfermer dans Tournay, presque sur les confins de son royaume. Déjà l'armée austrasienne se disposait à l'assiéger lorsque deux assassins, envoyés par Frédégonde, poignardèrent Sigebert au milieu de son camp. La mort du roi amena la dispersion de l'armée, et Chilpéric, devenu le plus fort, reprit l'offensive, et ressaisit rapidement tous les pays qu'il avait perdus. On ignore si la ville de Soissons fut prise dans cette invasion des Austrasiens, ce qui serait assez vraisemblable, puisqu'ils furent maîtres, pendant quelque temps, de la plus grande partie du pays.

En 576, Childebert, qui avait succédé à son père Sigebert, envoya une armée pour attaquer Soissons et se saisir de la personne de Frédégonde qui s'y trouvait ; mais celle-ci, avertie à temps de la marche de l'ennemi, prit la fuite. Chilpéric accourut de Rouen au secours de sa capitale, où il entra vainqueur des troupes du roi d'Austrasie, qu'il avait mises en déroute.

Le roi de Soissons, profitant de ses avantages, s'empara successivement de plusieurs villes et de plusieurs domaines appartenant à ses voisins, par la seule raison qu'ils étaient à sa convenance. Le roi de Paris était mort et ses états avaient été partagés par les trois autres rois. Dans ce partage, le vaste domaine de Compiègne avait été rendu au royaume de Soissons. La ville de Paris appartenait en commun aux trois rois, sans qu'aucun d'eux pût y faire sa résidence ; mais Chilpéric, que nul traité ne pouvait lier, et qui en convoitait la possession toute entière, s'emparait chaque jour, de force ou par ruse, de quelques lieux circonvoisins. Les rois Gontran et Childebert, voulant mettre enfin un terme à ses agressions, le firent sommer de leur rendre ce qu'il avait usurpé de leurs états, où qu'il eût à se préparer à la guerre. Chilpéric, loin de se laisser intimider, continua son système d'agrandissement et fit construire des cirques à Soissons et à Paris où il donna des spectacles au peuple, à l'imitation des Romains.

Les menaces des deux rois n'avaient point eu de suites, et les hostilités, de la part de Chilpéric,

continuèrent tout le temps qu'il vécut. Le plus fort de la guerre fut porté dans les provinces du midi de la Loire, où les possessions des trois rois se trouvaient très-morcelées.

En 579, une maladie contagieuse fit de grands ravages à Soissons et dans les pays d'alentour. Elle enleva les trois fils que Chilpéric avait eus de Frédégonde. Cléodebert, l'aîné, âgé d'environ quinze ans, expira sur le tombeau de saint Médard, où sa mère l'avait fait apporter du château de Braisne, pour obtenir sa guérison, et il fut inhumé, avec toute la pompe du temps, dans l'église de l'abbaye de St-Crépin le Grand.

L'année 582 fut signalée par une suite d'événements extraordinaires : il parut une comète très-éclatante de lumière ; on vit à Soissons, le jour de Pâques, un grand météore ; le ciel était embrâsé par deux vastes incendies qui se réunirent en un seul ; de la neige rouge, dite pluie de sang, tomba dans les environs de Paris et de Senlis ; la peste dépeupla les provinces ; on ressentit des secousses de tremblement de terre ; les rivières débordèrent, et se répandirent au loin dans les campagnes ; et, au milieu de ces convulsions de la na-

ture, les murailles de Soissons s'écroulèrent tout à coup.

Ce dernier événement, à peine remarqué des historiens, eut des conséquences de la plus haute importance sur les destinées de la ville : il devint la cause d'une extension assez considérable donnée à son enceinte.

Ce fut aussi vers ce même temps que Chilpéric quitta définitivement le séjour de la vallée de Soissons, où jusque alors il avait successivement habité les châteaux de Croicy, de Braisne et de Cuise. Il transféra sa résidence dans le voisinage de Paris, dont il convoitait toujours la possession ; mais les rois d'Orléans et d'Austrasie, poussés à bout par ses empiétements continuels, formèrent le dessein de réunir leurs forces au printemps de l'année 584 pour recouvrer tout ce qu'il leur avait enlevé ; le roi de Soissons, au lieu de se préparer à tenir tête à l'orage, en marchant au devant de l'ennemi, n'attendit même pas qu'on l'attaquât, il courut se réfugier dans Cambrai, avec Frédégonde, ses trésors et tout ce qu'il avait pu faire transporter d'objets précieux ; donnant à tous les ducs et comtes de ses états l'ordre de

faire réparer, sur le champ, les murailles des villes, de s'y renfermer avec leurs femmes, leurs enfants et leurs effets, et de les défendre courageusement ; avec promesse que de grandes récompenses les dédommageraient de toutes les pertes qu'ils pourraient éprouver en abandonnant leurs domaines, pour aller défendre des villes où ils ne possédaient rien. Mais cette fois encore le projet des deux rois resta sans effet. Chilpéric sortit de sa retraite et fut habiter le château de Chelles, où il mourut assassiné peu de temps après. Sa mort fut attribuée à la même main qui avait dirigé le poignard contre son frère, sa seconde femme et deux de ses fils.

Le règne de ce prince, qui dura vingt-trois ans, fut une suite de calamités pour le royaume. La ville de Soissons, sa capitale, dut avoir beaucoup à souffrir : elle fut prise après un siége, et la guerre, à plusieurs reprises, exerça ses ravages autour de son enceinte. Chilpéric, non content de couvrir ses provinces de sang et de ruines, les accablait d'impôts et d'exactions pour satisfaire son avarice et son amour du faste. Les charges devinrent si pesantes que les habitants abandon-

naient en masse les villes et les campagnes de ses états, et allaient chercher un asile dans les royaumes de Gontran et de Childebert.

AGRANDISSEMENT DE LA VILLE.

Depuis la conquête des Francs, les Gallo-Romains, pour se soustraire à la tyrannie et à la rapacité du vainqueur, affluaient de tous côtés dans les villes épiscopales. Aussi la population de Soissons s'était-elle considérablement augmentée. Malgré les désastres du règne de Chilpéric, l'étendue de la ville était encore beaucoup trop resserrée pour le nombre de ses habitants; une grande partie d'entre eux étaient forcés d'habiter dans les faubourgs, où ils étaient régis comme ceux de l'intérieur de la ville, et comme eux soumis à l'administration municipale.

Grégoire de Tours ne dit pas quelle fut la cause de la chute soudaine des murailles de Soissons, quoique ce fut un événement très-remarquable, à

raison de l'importance que cette ville avait alors. Nous croyons qu'on peut en donner l'explication suivante : nous avons dit, en parlant de Soissons sous les Romains, que les eaux de la petite rivière de Crise avaient été amenées, au moyen d'un canal, dans les fossés de l'ouest et du nord de l'enceinte. A la longue ces eaux avaient miné et dénaturé, par leur limon, le banc de grève ou de gros sable, sur lequel la muraille se trouvait assise, et qui forme le fond du sol de Soissons. Cette muraille ne reposant plus sur une base solide, une secousse de tremblement de terre, très-légère, et restée peut-être inaperçue, a dû suffire pour en causer le renversement. Toutefois la destruction n'en fut pas totale : une partie de cette ancienne enceinte de la ville subsiste encore et supporte la chapelle de l'évêché. En voyant la grande solidité de sa construction, on reste convaincu que douze siècles et demi plus tôt une pareille muraille ne dut périr que par sa base.

Ce fut, nous l'avons déjà dit, la destruction des murailles, en 582, qui donna l'occasion d'agrandir la ville. L'état d'hostilité continuelle des petits-fils de Clovis, faisait encore sentir plus vive-

ment le besoin de renfermer dans les murs le plus grand nombre possible d'habitants, où ils étaient moins exposés que dans les faubourgs aux violences des gens de guerre. On se mit donc à l'œuvre avec ardeur.

La nouvelle enceinte fut portée en avant, mais seulement sur les côtés de l'ouest et du nord, bien que la partie la plus considérable des faubourgs fût située au midi. Peut-être la muraille de ce côté n'avait-elle pas été renversée, ou ne l'avait-elle été que partiellement. Il est évident qu'il en fut ainsi puisqu'il en reste encore aujourd'hui la partie dont nous avons parlé plus haut et qui appartenait au côté ouest de la ville romaine. N'étant donc pas dans la nécessité de reconstruire sur le côté du midi, on s'abstint de tout agrandissement dans cette direction, qui présentait, cependant, plus d'avantages que les autres côtés, tant par l'importance du faubourg, que par sa position entre la rivière d'Aisne et le canal de dérivation de la Crise. On doit donc regarder comme un fait constant que la ville de Soissons fut redevable de son premier agrandissement à la chute de ses murailles, pendant cette même année

582. Cependant, plusieurs de ses historiens ont écrit que cet agrandissement n'avait eu lieu qu'en 869, mais sans apporter aucune preuve plausible à l'appui de cette opinion, ainsi qu'on le verra lorsqu'il sera question d'une nouvelle extension donnée à l'enceinte.

Tout le côté de l'est, bordant la rivière d'Aisne fut nécessairement conservé dans sa position. Le côté du midi fut pareillement conservé dans la sienne ; mais on le prolongea de 80 mètres vers l'ouest, où il fut appuyé à la grosse tour, dont une partie subsiste encore, sous le nom de tour Massé, dans un jardin voisin du séminaire. ([a]) De cette tour, jusqu'à la porte de Paris ou de St-Christophe, on profita des restes de la grande chaussée romaine pour y asseoir la nouvelle enceinte, s'épargnant ainsi la peine de faire des fondations. De la porte de Paris jusqu'à l'Aisne, l'enceinte décrivait à peu près un demi-cercle, et en rejoignait le petit bras à 120 mètres environ au-dessous du château de la tour des Comtes, au ressaut du mur du vieux rempart, qui formait l'ex-

([a]) Le jardin de M. Viet.

trémité sud du Jeu de paume, supprimé en 1829.

Cette nouvelle enceinte occupait le même emplacement que celle qui fermait la ville en 1815, depuis la rue de St-Remy, jusqu'à la porte dite du Mail ou de la Paix, aujourd'hui supprimée, à l'exception cependant du saillant de St-Pierre à la Chaux et du bastion de la tour de l'Évangile, qui ont été accolés à cette enceinte, à des époques postérieures. La ville reçut ainsi un accroissement en surface d'environ 152,500 mètres carrés. Cet accroissement était dans la proportion de 2 à 3 avec la superficie de la ville romaine. Sa forme devint à peu près circulaire ; c'était celle qu'on donnait assez généralement alors aux villes, quand les localités n'y mettaient pas d'obstacles. Et comme le côté du midi a été conservé en ligne droite, jusqu'au XVI[e] siècle, malgré sa longueur de 520 mètres, on pourrait en déduire la preuve qu'il n'y avait pas eu occasion ou nécessité de le reconstruire comme le reste du pourtour de la ville.

Le canal de dérivation de la Crise, qui arrosait précédemment le pied extérieur de la muraille sur les côtés de l'ouest et du nord, se trouva renfer-

mé dans l'intérieur de la ville, et il fut formé sur ses bords une des rues principales ; ce sont aujourd'hui les rues de la Burie et des Cordeliers, qui n'avaient probablement, dans l'origine, qu'un seul et même nom, avec la rue de Bara, qui n'en était que le prolongement. La nouvelle rue traversait la ville dans toute sa longueur et aboutissait à deux portes. Ce fut sans doute, dans la vue de se préserver d'un autre renversement de murailles par les eaux, que le canal de Crise ne fut point établi dans les nouveaux fossés. La faculté d'y verser ses eaux à volonté, fut peut-être ménagée. Mais il est impossible de reconnaître aujourd'hui, si l'on eut jamais recours, dans la suite, à ce moyen d'augmenter la défense de la place.

La ville eut alors huit portes pour communiquer avec les faubourgs et la campagne. Deux : celle du sud, ou de Rheims, et celle de l'est, ou du Pont, appartenaient à l'ancienne enceinte ; les six autres étaient :

1° La porte qui se trouvait au point de jonction de l'ancien côté du midi avec son prolongement, à l'extrémité de la rue de la Burie, et qui donnait probablement passage au canal de la Crise, pour

entrer dans la ville. Cette porte servait de communication avec la portion du faubourg située dans le fond de Panleu et sur la pente orientale de la colline de St-Jean. On croit que c'était la porte l'Évêque, dont il est fait mention dans l'histoire de Dormay. [a]

2° La porte St-Remy, qui faisait face au sud-ouest et communiquait avec le faubourg de ce nom, lequel occupait la pente septentrionale de la même colline. L'église paroissiale de St-Remy était située à une petite distance en dehors de cette porte.

3° La porte de St-Christophe, ou de Paris, qui remplaçait l'ancienne porte de l'ouest, dont elle était éloignée de 200 mètres, mais sur la même direction. Elle se trouvait placée à l'embranchement de la grande chaussée qui descendait la vallée de l'Aisne, et de celle qui se dirigeait vers le nord en passant par Pasly.

4° La porte Ozanne, faisant face au nord-ouest, servait à communiquer avec le faubourg qui longeait la chaussée de Pasly, et qui devait très-pro-

(a) Page 159.

bablement porter le nom de sa paroisse, Notre-Dame des Vignes. ([a]) Cette paroisse était située à peu de distance, à droite et en dehors de la porte. Des documents fort anciens ont fait connaître que la porte Ozanne existait au VIII[e] siècle.

5° La porte Bara, située au bout de la petite rue de ce nom et sur le prolongement de la grande rue établie sur le bord du canal, donnait passage pour aller au faubourg du nord, qui fut appelé, dans la suite, faubourg de St-Léger, du nom de sa paroisse. Cette église était bâtie dans le voisinage du château d'Albâtre.

6° Enfin la porte qui conduisait à l'église paroissiale de St-Pierre à la Chaux et au faubourg qui l'avoisinait. Située vers le milieu de la rue dite de Glatigny, elle avait remplacé la porte du nord de la ville romaine. On ignore le nom qu'elle portait.

Nous croyons que ce fut à l'occasion de la reconstruction d'une partie des murailles de la ville et de leur extension que disparurent les anciens châteaux de Crise et d'Albâtre, ainsi que les

([a]) Cabaret, p. 134.

autres édifices romains. Tous ces monuments, dont plusieurs dataient de plus de cinq siècles, devaient être en ruines; les rois francs les avaient négligés ou même abandonnés. Leurs vastes débris, placés à portée des travaux, offraient des ressources précieuses pour la nouvelle enceinte qui, avec un développement d'environ 1,300 mètres, exigeait une masse considérable de matériaux. Cette conjecture sur la cause et l'époque de la disparition des monuments romains à Soissons, paraît d'autant plus probable, que lors de la démolition faite il y a 20 ans environ, d'une portion de vieille muraille attenant à la tour Massé, on trouva, dans le massif de cette muraille, des morceaux de pierre de taille, employés comme moellons, sur lesquels on remarquait encore des ornements d'architecture, qui indiquaient que ces morceaux, de dimensions assez fortes, avaient appartenu à des édifices d'une construction travaillée avec recherche.

Ce fut probablement aussi vers ce même temps qu'une partie du grand faubourg situé sur la rive droite de l'Aisne, fut entouré de murailles pour la première fois. Outre l'avantage de mettre

un certain nombre de maisons en sûreté derrière les remparts, cette clôture avait encore pour objet de défendre l'accès du pont et d'assurer une communication facile avec le château royal et l'abbaye de St-Médard ; mais il est presque impossible de déterminer, avec quelque certitude, l'étendue de cette première enceinte du faubourg d'Aisne ou de St-Vaast. On ne trouve sur son existence d'autres renseignements qu'un passage assez obscur de la charte de fondation de l'abbaye de Notre-Dame. Il est dit dans cette charte que le couvent de Notre-Dame avait été d'abord établi, en l'année 658, sur la rive droite de l'Aisne (en un lieu qu'on présume avoir été situé vers la rue des Graviers) ; que dans cette position il se trouvait exposé tous les hivers aux inondations de la rivière, et que le bâtiment n'était pas assez spacieux pour loger convenablement le grand nombre de personnes qui venaient chaque jour se vouer à la vie religieuse, inconvénient auquel on ne pouvait rémédier, *attendu que ce monastère se trouvait fort resserré entre la rivière et le mur de la ville ;* ([a]) et enfin que ces différents motifs engagè-

([a]) Histoire de l'abbaye de Notre-Dame.

rent Ebroïn, maire du palais, à transférer les religieuses dans sa maison.

Il paraît, d'après ce passage, qu'il existait au VIIe siècle un mur d'enceinte sur la rive droite de l'Aisne, mais qui ne devait envelopper qu'une partie du faubourg actuel. Car, si cette enceinte avait eu la même étendue que celle qui existe de nos jours, on n'aurait pu dire que le couvent se trouvait fort resserré entre ce mur et la rivière. Il est donc assez vraisemblable que l'enceinte était à peu de distance du bord de l'Aisne dans la partie où le couvent était placé ; mais on peut présumer, d'après les indices suivants, qu'elle s'en écartait dans sa partie orientale. L'extrémité de l'enceinte actuelle du faubourg, depuis l'angle du quai, en amont du pont jusqu'au bastion de St-Médard (n° 12), décrit une courbe qui se rapproche beaucoup d'un arc de cercle, et sa construction remonte à une époque fort antérieure à celle du bastion. L'autre extrémité de cette enceinte, en aval du pont, devait également décrire un arc de cercle, la forme circulaire étant alors adoptée; mais par des motifs d'économie, sans doute, on avait applani la partie intermédiaire à ces deux

arcs, en sorte que le faubourg, fermé de murs, avait à peu près la figure d'un ovale, dont la superficie était environ de 45,000 mètres, équivalant à quatre hectares et demi.

L'agrandissement donné à la ville en avait presque doublé la superficie, qui se trouvait être alors, en y comprenant le bourg d'Aisne, de 42 hectares ; mais cette surface était encore bien loin de pouvoir contenir toute la population de Soissons. Une partie considérable des habitants était toujours forcée d'habiter les faubourgs, sauf à les abandonner à l'approche de l'ennemi, et à se réfugier dans la ville avec tout ce qu'elle avait de précieux à conserver. On ne peut guère se former une idée de la grandeur et de l'importance de ces faubourgs que par le nombre des paroisses qu'ils renfermaient. L'ancien et vaste faubourg de Crise en contenait quatre : St-Martin, vers le milieu de la rue de ce nom ; St-Jacques ou St-Jean, sur la colline ; St-Pierre le Viel, au delà du bassin de la Crise, entre les faubourgs actuels de Crise et de Rheims ; et enfin St-Germain, qui avait probablement remplacé l'antique et célèbre paroisse de St-Crépin, après que celle-ci eut été transformée

en abbaye. Ce faubourg renfermait encore une église, sous l'invocation de St-André, située très-près de la porte de la ville, et à laquelle elle donnait son nom, ainsi qu'à la partie du faubourg la plus voisine. On croit que la cure de cette église de St-André fut transférée au village de Belleu.

Chacun des quatre faubourgs qui entouraient la ville sur les côtés de l'ouest et du nord, avait sa paroisse, savoir : St-Remy, Notre-Dame des Vignes, St-Léger et St-Pierre à la Chaux. Le faubourg St-Christophe avait eu pareillement la sienne, l'une des plus anciennes de Soissons ; mais la majeure partie de ce faubourg ayant été renfermée dans la nouvelle enceinte, la cure en fut transférée ou réunie à l'église de Notre-Dame des Vignes qu'elle avoisinait, et l'église de St-Christophe ne fut plus dès-lors qu'une chapelle.

Le faubourg d'Aisne avait trois paroisses : St-Vaast, St-Julien, située au nord vers l'embranchement actuel des routes de Laon et de Coucy, et la paroisse de St-Etienne, éloignée de 1500 mètres du pont, et qui fut transformée, dans la suite, en une abbaye, connue dans ces derniers temps sous le nom de St-Paul. Il y avait encore

anciennement une église de St-Laurent, près de l'abbaye de St-Médard, mais qui était une dépendance de cette abbaye, et n'était pas comptée au nombre des églises de Soissons.

Ainsi les faubourgs renfermaient onze églises paroissiales et trois autres églises, tandis qu'il n'y avait dans l'intérieur de la ville que la cathédrale, la paroisse de St-Quentin, près du pont, et l'église ou chapelle de St-Antoine, dans la rue de ce nom. On s'étonnera peut-être de ce qu'aucune des églises des faubourgs ne fût renfermée dans la nouvelle enceinte, à laquelle plusieurs étaient presque contiguës, notamment celles de St-Remy, de Notre-Dame des Vignes et de St-Pierre à la Chaux. Mais, dans cette position, les églises ne couraient pas plus de dangers qu'en dedans de l'enceinte. Tous les Francs établis en deçà du Rhin, avaient alors embrassé le christianisme. Peu éclairés dans leur foi, comme tous les hommes grossiers, ce qu'ils craignaient le plus, c'était de s'attirer la colère des saints. Grâce à cette terreur salutaire, les églises étaient respectées. L'existence d'une église à chacune des portes de la ville était peut-être regardée en ce

temps-là comme une sauvegarde puissante contre les violences des gens de guerre, et cette confiance dans une intercession sainte n'aurait-elle pas présidé à la délimitation de la nouvelle enceinte? On peut croire aussi que ces églises avaient été laissées en dehors dans le but de ne pas les séparer du plus grand nombre de leurs paroissiens domiciliés dans les faubourgs; et l'on pourrait en induire en outre que toutes ces paroisses existaient déjà lorsque la ville fut agrandie. En effet, comment admettre qu'on eût érigé de nouvelles cures, bâti de nouvelles églises, sur le bord même du fossé de la ville, après le VI[e] siècle, quand la prospérité de la ville et sa population allaient toujours en déclinant. On doit croire toutefois que le nombre des églises paroissiales et autres qui existaient alors dans les faubourgs était plus considérable que ne l'exigeaient les besoins de la population. Mais cette multiplicité d'édifices sacrés avait sa cause dans la grande influence morale et politique que le clergé exerçait sur le peuple des villes. En proie à toutes les calamités, les hommes cherchaient des consolations et un refuge contre le désespoir dans le sentiment religieux. Les actes

de dévotion, les cérémonies du culte, en appelant leurs pensées vers le ciel, leur faisaient oublier la terre et ses fléaux. Nul vestige, nuls renseignements qui puissent nous donner une idée de la grandeur et du genre de construction de toutes ces églises. Elles ont toutes disparu depuis des siècles, aussi bien que plusieurs autres qui les avaient remplacées. Ces premières églises, du reste, construites, pour la plupart, aux frais communs des habitants de la circonscription, devaient être des édifices fort simples, peu considérables, peu solides, et tout à fait en rapport avec le peu de ressources de ces temps signalés par tant de malheurs.

CIRQUE DE CHILPÉRIC.

—

On ne saurait révoquer en doute que Chilpéric ait fait construire un cirque à Soissons, pour donner des spectacles au peuple. Ce fait est attesté par Grégoire de Tours, auteur contemporain, qui avait pu s'assurer de la vérité par lui-même, dans

un voyage qu'il fit à Soissons quatre aus plus tard, en 580, lorsqu'il vint se justifier devant un concile, assemblé à Braisne, d'une accusation portée au roi contre lui. Mais Grégoire de Tours s'est borné à rapporter le fait, sans entrer dans aucun détail sur la construction de ce cirque.

Mais gardons-nous de comparer ces cirques avec les amphithéâtres des Romains. Chilpéric qui venait d'échapper à une ruine imminente, après avoir vu l'année précédente ses provinces envahies et ravagées par la guerre, ne pouvait songer à construire de ces vastes monuments qui exigeaient de longs travaux et des sommes considérables. Les cirques construits à Soissons et à Paris ne devaient être autre chose que de vastes espaces disposés pour des courses et des évolutions militaires.

Cependant, comme on rapporte que le roi des Francs se piquait d'imiter, dans cette occasion, les jeux et les spectacles des anciens maîtres du monde, n'a-t-il pas pu profiter de leur ancien amphithéâtre, dont la masse dégradée, sans doute, était encore apparente et considérable. Son arène servait tout naturellement de lice pour les courses

et les jeux ; et au lieu de faire réparer et rétablir en maçonnerie les gradins, effacés pour la plupart, et d'un accès difficile, il les aurait fait recouvrir d'une épaisse couche de terre, formant une pente régulière, où les spectateurs pouvaient se tenir soit debout, soit assis, car il eût été facile d'y adapter des bancs à volonté ; et pour offrir un plus grand nombre de places, les terrassements auraient été prolongés en arrière même du mur d'enveloppe de l'amphithéâtre, qui se trouvait encaissé de presque toute sa hauteur dans le sol de la colline.

En effet, on a cru reconnaître, ainsi qu'on l'a déjà dit, lorsqu'il a été question de l'amphithéâtre romain, qu'une partie, au moins, de ses gradins se trouve encore ensevelie à plusieurs pieds de profondeur dans le sol actuel, et il est facile de voir, à l'inspection des lieux, que la pente des terres qui recouvrent ces vestiges, se prolonge au delà du mur d'enveloppe de l'édifice, et forme sur son contour, presque demi-circulaire, un bourrelet dominant encore de quatre mètres, tout le terrain en arrière. Or il est évident que cette levée, qui présente une épaisseur moyenne de dix

à onze mètres, sur un développement de plus de cent mètres, n'est point un accident du sol, mais qu'elle a dû être produite par suite d'un grand travail, auquel on ne saurait trouver une autre origine que celle que nous venons d'indiquer. D'ailleurs la couche de terre qui recouvre encore les restes de ce monument romain, après les avoir dérobés pendant plus de douze siècles aux besoins journaliers des habitants, est trop considérable pour avoir été apportée autrement que dans une occasion importante. La masse des terres nécessaires à ce grand travail devait être de plus de dix mille mètres cubes qu'on se procura en les prenant, comme nous l'avons rapporté précédemment sur la partie orientale du sommet de la colline de St-Jean, la plus voisine de l'amphithéâtre.

RÈGNE DE CLOTAIRE II.

Chilpéric n'avait laissé qu'un fils, âgé de quatre mois, qui lui succéda sous le nom de Clotaire. Les vices de Frédégonde avaient soulevé contre

elle et contre sa maison de nombreux ennemis. Pour mettre ce fils à l'abri de leurs embûches, elle le faisait élever dans le château de Vitry en Artois. Après la mort de son époux, immolé à la crainte du châtiment que méritait une reine adultère, cette furie avait quitté le château de Chelles et était allée demander un refuge à l'évêque de Paris. Cependant Childebert profita de la stupeur et de la confusion qui suivirent ce meurtre. Un de ses corps de troupes, commandés par un duc Ranchin, s'empara de Soissons. Pour amasser des richesses et soutenir un luxe démesuré, Ranchin accabla les habitants d'exactions et de violences : mais, soupçonné d'avoir tramé un complot contre Childebert, celui-ci le manda auprès de lui, à Metz, et le fit poignarder. Dans le même temps il faisait saisir, à Soissons, le fruit des rapines que Ranchin y avait exercées. Un autre duc nommé Magnovalde eut le gouvernement de Soissons. Il ne se montra ni moins avide ni moins cruel que son prédécesseur, et comme lui il fut mis à mort par l'ordre et sous les yeux même de Childebert. Quel effroi ne devait pas inspirer aux vaincus, cette puissance farouche et ombrageuse, qui, tout

en punissant leurs oppresseurs, frappait ainsi, sans autre forme de justice, ses principaux serviteurs? Quelle devait être la condition des Gallo-Romains sous un gouvernement qui n'avait d'autre moyen de punir le crime que la trahison et le poignard d'un assassin.

Le gouvernement de cette époque ressemblait assez à celui des Ottomans, avant les réformes introduites de nos jours par le souverain actuel de cet empire, et la condition des rajas ou chrétiens nous représentait à peu près celle des Gallo-Romains.

Les Soissonnais eussent eu sans doute beaucoup moins à souffrir de la rapacité des généraux du roi d'Austrasie, sans l'incapacité de leur évêque Drotégésile, qui avait succédé à saint Baudry. Cet évêque était devenu fou, ou tellement adonné à l'usage de la boisson, que force avait été de l'interdire et de le reléguer à la campagne. La religion et l'Église pouvaient s'affliger de l'éloignement du premier pasteur, mais il n'y avait pas péril pour elles ; l'archi-prêtre remplaçait le prélat dans la plupart de ses fonctions ecclésiastiques. Il n'en était pas de même de son autorité civile,

personne ne pouvait le suppléer, et la ville restait sans défenseur. La dignité épiscopale donnait seule le caractère nécessaire pour intervenir avec succès en faveur des habitants. L'absence d'un bon évêque, dont les vertus et la fermeté inspirassent l'estime et la considération, était un surcroît aux calamités de l'époque.

Les habitants de Soissons craignirent d'avoir pour gouverneur un troisième duc qui continuât à les traiter en peuple conquis et achevât de les ruiner. Frédégonde, que d'ailleurs ils détestaient comme la cause de tous leurs maux, restait fort tranquille avec son jeune fils au château de Vaudreuil, près de Louviers. Ne pouvant plus compter sur elle pour les délivrer de la présence des Austrasiens, ils prirent la résolution de se donner au roi d'Austrasie. Une députation fut chargée de demander à Childebert de leur donner pour roi son fils Théodebert. Childebert s'empressa d'accéder à leur demande. Au mois d'août 589, le jeune Théodebert, accompagné d'une suite nombreuse de guerriers austrasiens, arriva à Soissons, où le peuple le reçut avec de grandes démonstrations de joie.

Drotégésile, exclu depuis quatre ans du siége

épiscopal, profita de l'arrivée du nouveau roi pour réclamer sa réintégration. Le prince ne voulut pas prendre sur lui de replacer à la tête de l'église de sa capitale le pasteur que son inconduite en avait chassé. Il renvoya donc la réclamation de Drotégésile à la décision d'un concile provincial convoqué tout exprès à Saurecy. Ce lieu, inconnu aujourd'hui, était très-probablement Septmonts, où l'évêque de Soissons a toujours possédé un château, et où Drotégésile était relégué. Les évêques déclarèrent leur frère guéri de son mauvais penchant et le rétablirent dans ses fonctions. Le prélat réhabilité occupa le siége de Soissons jusqu'à sa mort, dont l'époque n'est pas précisément connue. Après Drotégésile il y eut quatre évêques qui se succédèrent à de courts intervalles et dont les noms sont à peine connus.

Cependant Frédégonde, à force d'intrigues et de souplesse, était parvenue à dissiper les justes préventions et la haine du roi Gontram. Il consentit à être le parrain du jeune Clotaire (590), et il obligea le roi d'Austrasie à restituer tous les pays dont il s'était emparé depuis la mort de Chilpéric, sans en excepter la ville de Soissons, quoiqu'elle

se fût donnée à lui l'année précédente. Frédégonde ramena son fils dans sa capitale pour que la présence du souverain mît fin aux incertitudes du peuple et aux intrigues des ennemis du dehors. Gontram fut très-occupé, pendant les trois dernières années de sa vie, à écarter tout sujet de guerre entre ses deux neveux, les rois de Soissons et d'Austrasie. La discorde régnait toujours entre eux, ou plutôt entre leurs mères Frédégonde et Brunehaut, dont la haine implacable saisissait toutes les occasions de s'assouvir.

Gontram mourut ou mois de mars de l'année 593, et laissa tous ses états à Childebert. Maître alors des deux tiers de la monarchie des Francs, Childebert crut que l'occasion était favorable pour en finir avec le roi de Soissons et pour venger enfin la mort de son père. Dans ce dessein il fit assembler, dès la même année, une armée nombreuse. Le duc Wintron, qui la commandait, vint asseoir son camp à Trucy ou Trudec, sur les confins de la province de Soissons. L'armée de Clotaire s'avança de nuit et arriva, sans avoir été découverte, aux portes du camp ennemi, qu'elle attaqua brusquement. Les

Austrasiens, pris à l'improviste, furent mis dans une déroute complète et perdirent tous leurs bagages. 30,000 hommes restèrent sur la place de de part et d'autre. Les vainqueurs poursuivirent les fuyards jusqu'aux portes de Rheims, et revinrent en triomphe à Soissons, sauvé par cette victoire.

Childebert étant mort, en 596, ses deux fils se partagèrent ses états. Théodebert eut le royaume d'Austrasie, et Théodoric, ou Thierry, celui d'Orléans et de Burgondie. L'année suivante, Frédégonde mourut aussi, laissant à son fils, âgé de treize ans, tout le fardeau d'un gouvernement qu'elle avait rendu odieux. Le jeune Clotaire, fidèle à la haine que lui avait léguée sa mère, poursuivit les guerres qui désolaient la France depuis plus de trente années. Il obtint d'abord quelques succès ; mais après deux défaites sanglantes, l'une à Dormel (600) et l'autre auprès d'Etampes (604), il se vit réduit à subir les conditions du vainqueur. D'après ces conditions, il fut obligé d'abandonner aux deux frères, les rois d'Austrasie et d'Orléans, tous les pays qu'il possédait au midi de l'Oise et de la Seine, ainsi que le duché de

Dentelen, dont Rouen était la capitale. Il est assez vraisemblable que Soissons et sa province, situés au midi de l'Oise, rentrèrent alors sous la domination de Théodebert qui les avait possédés quinze ans auparavant.

Les deux frères se firent ensuite une guerre cruelle, qui coûta la vie au roi d'Austrasie. Thierry mourut peu de temps après, et le roi de Soissons étant parvenu à s'emparer des enfants de ce dernier, les fit égorger. Resté seul enfin de la race de Clovis, il réunit en sa personne, comme son aïeul Clotaire I[er], toute la monarchie des Francs. Cet événement, arrivé en 613, mit fin au royaume de Soissons qui avait duré 102 ans, moins les quatre ou cinq années, pendant lesquelles Clotaire I[er] avait régné sur toute la France.

Clotaire transféra sa résidence dans les environs de Paris ; mais il habita par intervalles le château de Compiègne qui passait déjà pour le plus beau domaine royal.

COLLÉGE OU SÉMINAIRE DE S^T-ETIENNE.

La plupart des historiens placent la fondation de l'église de St-Etienne en 634, et l'ont attribuée à saint Ansery, vingtième évêque de Soissons. Cette église était destinée à servir de paroisse à une partie du faubourg d'Aisne et à recevoir son séminaire ; mais il est plus vraisemblable qu'elle existait comme paroisse antérieurement à ce prélat. Sa fondation doit remonter au temps où les faubourgs avaient été dans leur plus grande extension, c'est-à-dire, avant les guerres et les dévastations du règne de Chilpéric, qui en diminuèrent de beaucoup la population et par conséquent l'étendue. S'il en est ainsi, l'église ne fut que restaurée, peut-être même réédifiée par les soins de St-Ansery ; et ensuite, quand elle fut devenue moins importante, comme paroisse, il y transféra son séminaire, ou la transforma seulement en succursale de cet établissement, qui se trouvait sans doute trop à l'étroit dans la ville, surtout depuis

la suppression des colléges de prêtres de St-Crépin le Grand et de Bazoches. Ces deux colléges étaient en effet les plus considérables du diocèse.

RELIQUES DES MARTYRS.

On rapporte que ce fut le même évêque, saint Ansery, qui retira les restes de saint Crépin et de saint Crépinien de la crypte où ils avaient été déposés par les premiers chrétiens. Cette cérémonie eut lieu vers l'an 648, avec un grand appareil, en présence de saint Eloi, évêque de Noyon; de saint Ouen, évêque de Rouen et de plusieurs autres prélats. Tout ce qu'on retrouva des ossements des deux martyrs fut recueilli avec le plus grand soin et renfermé dans une châsse, donnée, dit-on, par saint Eloi; et dont la garde fut confiée aux moines de St-Crépin le Grand.

Les Soissonnais se voyant affligés, en 1137, d'une maladie pestilentielle, appelée *le feu sacré,*

qui exerçait de cruels ravages, implorèrent la protection de leurs apôtres, et firent le vœu de donner pour leurs reliques une châsse, ou fierte, beaucoup plus riche que celles où elles étaient conservées. Tous les habitants contribuèrent à l'accomplissement de ce vœu et la translation des reliques, dans la nouvelle châsse, fut faite en 1139, par les mains de l'évêque Goslen, en présence du comte Renaud, du clergé de Soissons, et d'un grand concours de peuple.

L'église de Soissons ne possède qu'un très-petit nombre des reliques des deux martyrs, parce que beaucoup de ces ossements se trouvaient déjà réduits en poussière lors de leur exhumation, par saint Ansery, et que, parmi ceux recueillis, plusieurs furent donnés, en divers temps, à des églises de France ou d'Italie, en échange d'autres reliques, ainsi que cela se pratiquait assez généralement.

FONDATION

DE L'ABBAYE DE NOTRE-DAME.

Ce fut en 658 que saint Drausin, vingt-deuxième évêque de Soissons, institua la célèbre abbaye de Notre-Dame. Déjà l'année précédente ce prélat avait fondé le monastère d'hommes de Saint Pierre de Rethonde. Faute de trouver dans la ville un emplacement convenable pour y bâtir son couvent, Drausin fut obligé de l'établir dans le faubourg d'Aisne, sur le côté gauche de la chaussée, allant du pont à St-Médard. C'est-à-dire, entre la rue des Graviers et l'abattoir.

La nouvelle communauté de l'ordre de saint Benoît, fut placée sous l'invocation de Notre-Dame. Etérie, religieuse tirée du monastère de Jouarre, en fut la première abbesse. Soissons ne possédait que cette maison de filles ; aussi beaucoup de personnes vinrent-elles s'y présenter, et bientôt le bâtiment, à peine achevé,

se trouva trop petit pour les recevoir toutes. Encouragé par ce succès, Drausin reprit son premier dessein d'avoir le monastère dans l'intérieur de la ville. Mais l'autorité temporelle de l'évêque n'était déjà plus ce qu'elle avait été sous Clovis et ses fils. Le pouvoir royal était tombé dans les mains du maire du palais. Ebroïn gouvernait alors au nom de Clotaire III. Ce maire tout puissant faisait sa résidence à Soissons ou dans les environs. Drausin s'adressa donc à Leutrude, femme d'Ebroïn; lui fit une peinture séduisante du bel avenir qui s'offrait à sa communauté naissante, et de la gloire qui devait en rejaillir sur ceux qui s'en rendraient les bienfaiteurs; il lui fit aussi sentir la nécessité de transférer ailleurs le monastère, dont la position très-resserrée entre la muraille du faubourg et la rivière, mettait obstacle à son agrandissement, et l'exposait tous les hivers aux inconvénients des inondations. Ces motifs n'étaient guère que des prétextes pour obtenir la translation désirée; car l'espace compris entre la muraille, la rivière et la chaussée avec une superficie d'environ 20,000 mètres carrés, pouvait recevoir de vastes bâtiments. Quant aux inonda-

tions, les grandes eaux d'hiver ne s'élèvent que fort rarement au-dessus du sol du faubourg, même dans sa partie la plus voisine de la rivière.

Toutefois les raisons et les instances de l'évêque prévalurent. Ebroïn, Leutrude et Bovo, leur fils, se déclarèrent les protecteurs des religieuses de Notre-Dame ; on dit même qu'Ebroïn donna son propre palais pour servir de monastère, et qu'il en fit construire l'église avec une magnificence vraiment royale. Cette église était fort élevée ; *son abside,* dit un auteur qui écrivait au IX[e] siècle, lorsqu'elle subsistait encore, *paraissait comme la maîtresse de la ville.* Les rois Clotaire III, Childéric II et Thierry I[er] s'associèrent aux frais de la fondation, leurs successeurs contribuèrent aussi à enrichir cette abbaye où plusieurs princesses de leur sang prirent le voile et en devinrent les abbesses. Un pareil patronage valut bientôt à cette maison le titre d'abbaye royale.

L'installation des religieuses dans leur nouvelle demeure eut lieu en l'année 664, avec beaucoup de pompe et en présence de plusieurs évêques, qui signèrent la charte de fondation donnée par

Drausin. On trouve dans cette charte le passage suivant : ...... « Et qu'imitant, en cela, les saintes religieuses, elles prient pour la sainte Église, pour la santé du roi et pour le bien de l'État. »

Selon l'usage commun dans ce temps-là d'avoir des monastères doubles, une communauté d'hommes fut établie, sous le titre de St-Pierre au Parvis de Notre-Dame, à côté de l'abbaye : cette communauté avait son couvent séparé ainsi que son église, celle de St-Pierre. Les moines desservaient l'église de Notre-Dame, et assistaient les religieuses dans tous leurs besoins spirituels.

Outre les églises de Notre-Dame et de saint Pierre, l'abbaye en renfermait encore deux autres : l'église de Ste-Croix qui servait à la sépulture des religieuses, et celle de Ste-Geneviève, placée près de la porte d'entrée ; cette dernière était à l'usage des visiteurs et des pèlerins.

Les deux monastères occupaient tout l'espace compris du nord au sud entre la rue du Mont-Revers, et celle d'Ebroïn, qui faisait suite autrefois à la rue St-Antoine, et de l'ouest à l'est, entre la grande rue du Commerce, et une rue qui faisait alors le prolongement de celle du Pot d'Etain.

L'abbaye couvrait avec sa grande église, une superficie de 9,500 mètres carrés, et le couvent environ 3,400 mètres. L'église de Notre-Dame avait été bâtie sur l'emplacement même d'une rue intermédiaire à celles du Mont-Revers et d'Ebroïn, et remplacée, dans la suite par la rue de la Vieille Gagnerie.

Après qu'Ebroïn eut été renversé du pouvoir, à la mort de Clotaire III, Leutrude se retira à Notre-Dame. Les religieuses l'accueillirent comme leur bienfaitrice, et lui prodiguèrent toutes sortes de soins et d'égards. Cette conduite généreuse envers une personne tombée dans la disgrâce reçut sa récompense. Ebroïn redevenu le plus fort accorda de nouvelles faveurs à cette maison, où sa femme se retira une seconde fois lorsqu'il fut assassiné. Elle y resta jusqu'à sa mort.

L'évêque Drausin avait été inhumé, selon son désir, dans l'église du couvent qu'il avait fait bâtir au faubourg d'Aisne. Mais cinq ans après son corps fut transféré, à la demande des religieuses, dans l'église de Notre-Dame, et placé dans un tombeau en forme de sarcophage, supporté par deux colonnes de marbre noir. Ce

tombeau n'avait point été fait pour lui; car, suivant les ornements de sculpture dont il était revêtu, il devait appartenir au IVe siècle. Ces ornements, en bas-relief, consistaient sur la face principale ou supérieure du tombeau en branches de vigne chargées de pampres et de grappes de raisin. Au milieu était le monogramme du Christ, tel qu'il fut employé sur le labarum de Constantin, avec ces deux lettres grecques Α et Ω, l'une à droite et l'autre à gauche du monogramme. Aux deux côtés du tombeau étaient des tableaux représentant des sujets de la Bible, travaillés à l'antique et bordés de feuillages de vigne.

Un autre tombeau du même style et placé dans la même église renfermait les restes de saint Voüel. Ce saint était un pèlerin venu d'Écosse qui se fit reclus de l'église de Notre-Dame, et mourut dans la tour Lardier ou du Diable, située sur le bord de la rivière d'Aisne; c'est là qu'il avait établi sa demeure.

L'habit des religieuses était composé, dans l'origine d'une robe et d'un scapulaire noirs. Sur la fin du XIIIe siècle, il fut remplacé par une cotte de laine blanche et un pelliçon de toile: mais en

public et à l'église, elles portaient par-dessus un manteau noir. L'ancien habit noir fut repris en 1635.

DÉCADENCE DE L'AUTORITÉ CIVILE DE L'ÉVÊQUE.

—

Pendant que les faibles successeurs de Clovis se laissaient dépouiller de l'exercice du pouvoir par les maires de leur palais, l'épiscopat achevait de perdre à Soissons, sa pureté, son indépendance et son caractère de magistrature patriarcale. Déjà la haute influence politique dont jouirent, au grand avantage de leurs concitoyens, les évêques saint Prince, saint Loup, et saint Bandry même, avait reçu une assez rude atteinte de la déconsidération dans laquelle Drotogésile était tombé. A la mort de saint Ansery, Soissons avait vu un grand scandale : la dignité épiscopale était devenue le prix de l'or ; le clergé et le peuple, auxquels appartenaient l'élection de l'évêque, avaient vendu leurs suffrages à Bettolen, abbé de Choisy : mais le prélat simoniaque, cédant bien-

tôt au repentir de sa faute, s'était démis d'une dignité honteusement obtenue, pour se retirer dans son monastère.

Le siége épiscopal, devenu vacant par la mort de saint Drausin, fut rempli par Varembert, abbé de St-Médard. Ce choix fut fait à la recommandation expresse d'Ebroïn, et la recommandation d'un tel homme était un ordre auquel chacun s'empressa d'obéir. C'est le premier exemple, du moins à Soissons, d'un évêque élu par ordre, et cet exemple ne tarda pas à devenir la règle générale, non-seulement pour les nominations aux évêchés, mais encore aux abbayes et aux autres dignités ecclésiastiques.

Varembert, créature du maire du palais, conserva, quoique évêque, son abbaye de St-Médard, dont il s'appropria la plus grande partie des revenus. Ce prélat déploya beaucoup de faste et d'ostentation, ne marchant jamais qu'accompagné de gardes richement vêtus et d'une suite nombreuse, donnant des fêtes et des festins splendides. Mais pendant qu'il se livrait à ces folles dépenses, les moines de St-Médard manquaient souvent du nécessaire. Un jour, poussés à bout

par le besoin, ils s'emparèrent de chariots chargés de produits de la terre de Madualle, près du Mans, qui dépendait de leur maison, et les emmenèrent dans leur monastère, quoiqu'ils fussent destinés pour le palais épiscopal. Outré d'une telle audace, Varembert court à St-Médard avec une troupe de soldats, assomme le frère qui lui ouvre la porte, mais en entrant dans l'église, où les moines, craignant sa fureur, s'étaient réfugiés, il tombe frappé de mort. Ses moines, heureux de s'en voir délivrés, lui firent de belles funérailles et l'enterrèrent au pied du maître autel.

Il y a toute raison de croire que Varembert fut le premier évêque de Soissons de race franque. Après lui, et pendant plus d'un siècle, l'histoire se tait presque entièrement sur ceux qui lui succédèrent, et à peine leurs noms sont-ils connus. C'est que la dignité épiscopale, devenue le prix de l'or ou de la faveur, avait perdu, en passant dans des mains impures, son beau caractère de magistrature paternelle et, par conséquent, sa popularité. Les peuples cessèrent, dès cette époque, de canoniser des évêques qui ne les protégeaient plus contre l'oppression.

SOISSONS
SOUS LES MAIRES DU PALAIS.

—

Dagobert, mort en 638, fut le dernier roi de la race de Clovis, qui sut conserver dans ses mains l'autorité souveraine. Après lui les maires du palais, chefs d'une aristocratie puissante, s'emparèrent successivement de tous les droits de la couronne, et le monarque s'abandonnait à la mollesse et à l'oisiveté, relégué, ou plutôt emprisonné dans quelque château de la belle et vaste forêt de Compiègne. Tel fut l'usage de celui de Choisy, situé dans l'angle du confluent de l'Oise et de l'Aisne, où la prison royale se trouvait elle-même comme enfermée entre ces deux rivières et la forêt de l'Argue, qui était une dépendance de celle de Compiègne. Les maires du palais habitaient assez généralement dans le voisinage, afin de veiller sur leur captif couronné. L'un de ces

maires, le fameux Ebroïn qui prit, perdit et reprit les rênes du gouvernement, fit sa résidence, au moins pour un temps, à Soissons, dont la province était toujours de fait, le centre de la monarchie.

La dignité de maire du Palais était devenue trop brillante pour n'être pas l'objet de l'ambition des grands. Ce fut la source de plusieurs guerres civiles. Soissons ne paraît pas y avoir joué un rôle important, malgré son rang et sa proximité de la demeure royale. En 715 cependant, une grande bataille fut livrée entre cette ville et Compiègne.

Charles Martel, duc d'Austrasie, devenu enfin maître paisible du pouvoir, prit le titre de duc des Francs. Il s'était fixé au château de Quierzy, dans la province de Soissons, et y mourut en 741.

Pepin le Bref, son fils et son successeur au gouvernement de l'Etat, adopta, pour sa résidence, le château de Compiègne, qu'il préféra toujours aux autres domaines de la Couronne.

En 744, Pepin convoqua un concile national à Soissons, pour condamner les erreurs d'un certain Aldebert, et pour rétablir la discipline ec-

clésiastique qui s'était fort relâchée durant les guerres civiles. Saint Boniface, archevêque de Mayence et légat du pape, présidait ce concile qui est regardé comme le premier de tous ceux tenus à Soissons. Par un de ses canons l'archevêque de Rheims fut établi au-dessus des évêques, dont les diocèses avaient fait partie de la seconde Belgique des Romains, avec le droit de juger les causes d'appel.

SACRE DU ROI PEPIN LE BREF.

Le zèle religieux que Pepin avait déployé au concile de Soissons avait attiré sur lui les bonnes grâces du clergé. La réputation qu'il s'était acquise à la guerre par sa bravoure et par ses talents, et l'énergie et la droiture avec lesquelles il avait rétabli l'ordre dans l'État, en faisaient l'idole de la nation. Son ambition aspirait au titre de roi, mais pour le prendre, il fallait chasser du trône l'héritier de vingt rois, et nonobstant le

mépris et la honte qui s'attachaient, depuis plus d'un siècle, aux derniers Mérovingiens, ravir le sceptre à un descendant de Clovis eût été regardé comme un attentat, comme une violation de la loi. Pepin ne recula point devant cet obstacle. Avec l'assentiment de l'autorité religieuse, il pouvait le franchir sans danger. Il fit consulter le pape qui ne demandait pas mieux que de s'attacher par la reconnaissance un si puissant auxiliaire. Le souverain pontife répondit : « Qu'il valait mieux que celui qui avait l'autorité de roi en portât aussi le nom. » Fort de cette réponse qui décidait du sort de la dynastie, le duc des Francs convoqua une assemblée générale de la nation à Soissons, dans la plaine du château royal de Croicy, où il se fit élire et proclamer roi aux acclamations universelles. Qui eût pu réclamer en faveur de Childéric III, et, devant un chef tout puissant et couvert de gloire, défendre les droits d'une race avilie et dégénérée qui n'avait plus qu'à s'aller éteindre dans l'ombre d'un cloître? On vint signifier à Childéric sa déposition à l'abbaye de St-Médard, où il avait été amené sans doute à dessein. Le monarque déchu et son fils

furent rasés, sur-le-champ, et confinés dans deux monastères différents, où ils finirent leurs jours.

La religion donna sa sanction à l'élection de Pepin. Il fut sacré par saint Boniface dans l'église cathédrale de Soissons. C'était la première fois que cette auguste cérémonie, empruntée des Hébreux, avait lieu en France. Soissons, la première capitale de la monarchie des Francs, dut être fière de la voir célébrer dans ses murs. On ignore pourquoi cette noble prérogative qui semblait lui appartenir de droit, fut donnée ensuite à la ville de Rheims, qui, depuis l'irruption des Vandales, n'avait tenu qu'un rang secondaire, et l'on ne saurait invoquer en sa faveur le baptême de Clovis, cérémonie tout à fait différente de celle du sacre.

CONDITION DE LA POPULATION.

—

Le changement de dynastie rétablit le monarque dans l'exercice de ses droits; mais il n'arrêta point l'envahissement toujours croissant de

la barbarie. La civilisation expirante allait bientôt disparaître tout à fait. Les guerres sanglantes et fratricides que se firent les petits-fils de Clovis avaient rompu le frein des lois, augmenté chez le peuple les habitudes de férocité, et ouvert un vaste champ à l'avarice et à l'ambition des grands. Les riches, vexés et dépouillés, les pauvres, poursuivis et réduits en esclavage, ne trouvaient de protection nulle part. Les lois étaient muettes, les magistrats recherchaient pour eux-mêmes l'appui du plus fort. L'Église seule avait conservé, parmi tant de désordres, quelque ombre de droit et de respect : l'état ecclésiastique était devenu le refuge de tous ceux qui, par leur vertu et leur savoir, n'étaient pas encore barbares. Cet entraînement, alors bien pardonnable, à se jeter dans le sein de l'Église, pour y trouver quelque repos, porta un coup mortel à la prospérité des villes. Le nombre de leurs habitants décrut avec une effrayante rapidité. Des familles entières allaient s'engloutir dans les cloîtres, et l'élite de la population gallo-romaine disparut, emportant avec elle les derniers débris de la civilisation.

Ce suicide national fut plus sensible à Soissons que partout ailleurs. Placée au centre de la domination des Francs, cette ville avait toujours été la première à ressentir les calamités de cette époque déplorable. C'est ainsi qu'on peut se rendre compte du grand nombre de clercs ou prêtres, qui étaient alors attachés aux dix-sept ou dix-huit, paroissiales, et autres églises de Soissons, et de celui des moines qui peuplaient les abbayes de St-Médard et de St-Crépin. En effet, les uns et les autres ne se recrutaient guère que dans la population de la ville qui fut presque réduite, après plusieurs générations, aux seules classes inférieures. Celles-ci, pauvres, ignorantes et abandonnées à elles-mêmes, se courbèrent sans peine sous le joug de quiconque voulut les opprimer. L'esprit de cité fut dès lors anéanti, et les institutions municipales ne subsistèrent plus que dans la tradition. Heureusement encore pour la population des villes, que l'exercice du pouvoir civil, tout arbitraire qu'il fût, demeura assez généralement, surtout à Soissons, dans les mains du clergé, dont le caractère sacré faisait paraître la domination moins pesante. Ce corps n'avait pas su

se garantir entièrement, par ses lumières et par sa position privilégiée, du bouleversement social, et conserver intact le dépôt de la civilisation. Des hommes d'origine barbare envahirent les hautes dignités du sacerdoce, et introduisirent dans l'Église, l'ambition, la soif des richesses, la simonie, l'ignorance et tous les vices qui affligèrent si longtemps la religion, et en défigurèrent la pureté sous une foule de pratiques grossières et superstitieuses.

SACRE DE CARLOMAN.

Pepin mourut en l'année 768, après un règne de seize ans, dont la gloire lui fit pardonner son usurpation. Ses deux fils, Charles le Grand, plus connu sous le nom de Charlemagne, et Carloman, se partagèrent la monarchie. Le premier eut la Neustrie, c'est le nom qu'on a donné longtemps aux pays situés en deçà de la Meuse; le second eut l'Austrasie et la Germanie, auxquelles les

provinces de Soissons et de Rheims furent réunies.

Les deux rois furent sacrés le même jour : Charlemagne à Noyon, et Carloman à Soissons; ces deux villes, situées dans leurs états respectifs étaient au centre de la monarchie. Ainsi la seconde fois que l'onction sainte fut donnée à un roi de France, la cérémonie eut encore lieu à Soissons. Mais fut-elle célébrée par l'évêque de cette ville ou par quelqu'autre prélat? On l'ignore, et d'ailleurs les évêques de Soissons, durant le VIIIe siècle, sont demeurés à peu près inconnus; à l'exception de saint Gaudin, que trois habitants de la ville précipitèrent dans un puits de la rue qui porte encore son nom, exaspérés qu'ils étaient par les censures lancées contre eux dans un sermon de leur pasteur.

ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE DE CHANT.

—

Carloman mourut deux ans après son sacre, et Charlemagne devint maître de tout l'empire des

Francs. Au milieu des guerres lointaines qu'il eut à soutenir pendant la plus grande partie de son règne, ce prince ne négligeait aucun moyen de faire renaître les sciences et les arts ; mais il lui était plus facile de conquérir des royaumes que de vaincre l'ignorance de ses peuples. Ayant remarqué, dans un de ses voyages d'Italie, combien le chant romain ou grégorien, était supérieur à celui en usage alors dans les églises de France, il fit venir de Rome deux des meilleurs maîtres qu'il mit à la tête de deux écoles. L'une fut établie à Soissons, pour fournir des sujets aux églises de la Neustrie ; l'autre à Metz, pour les églises de l'Austrasie et de la Germanie.

Une vieille maison, d'une construction fort ancienne, qu'on voyait encore au siècle dernier, vers le milieu du faubourg St-Vaast, et qu'on appelait la *Maison du Chant,* avait fait présumer, à quelques personnes, que l'école établie à Soissons par Charlemagne, avait dû être placée dans cet endroit.

—

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.

C'est encore à Charlemagne et à son fils, Louis Ier, qu'on attribue l'organisation du chapitre de la cathédrale appelé aussi chapitre de St-Gervais, l'un des patrons de cette église. Charlemagne, voulant rétablir l'ancienne discipline ecclésiastique, rendit une ordonnance qui enjoignait à tous les prêtres attachés aux cathédrales de vivre en commun, ou de se retirer dans des monastères; et il laissa, par son testament, des sommes considérables pour la construction des bâtiments nécessaires à leur logement. Plusieurs conciles confirmèrent l'ordonnance de Charlemagne : celui assemblé, en 817, à Aix la Chapelle, par l'empereur Louis Ier, détermina la composition, les droits et les devoirs des communautés de prêtres qui prirent le nom de chapitres.

Cette obligation imposée aux prêtres de vivre en commun, avait principalement pour objet de

les rendre plus assidus aux offices et à toutes les pratiques religieuses, fort multipliées alors, en les affranchissant de toute affaire mondaine. Il leur était cependant permis de sortir et de fréquenter la société des laïques. Ils pouvaient jouir de leurs biens personnels, et leur nourriture ne devait pas être aussi frugale que celle prescrite aux moines de ces temps-là. La vie en commun du chapitre de Soissons ne dura que jusqu'en l'année 948, époque à laquelle la maison commune de ce chapitre ayant été incendiée, ses membres furent obligés de se loger séparément; mais chacun d'eux recevait quatre livres de pain et six livres de vin par jour. Cette distribution cessa vers le milieu du XIe siècle. Elle fut remplacée par un revenu appelé prébende, d'après le partage que fit l'évêque Hedon, des biens de la cathédrale entre lui et le chapitre. La part de ce dernier, qui se composait des deux tiers de ces biens, fut divisée en soixante prébendes, ce qui prouverait que le chapitre de Soissons comptait déjà ce nombre de chanoines.

L'évêque était le chef spirituel du chapitre, et l'économe, qui prit dans la suite le nom de pré-

vôt, en administrait le temporel. Les autres dignitaires étaient le doyen, l'écolâtre, les quatre archidiacres et le trésorier. L'évêque conférait, de plein droit, tous les canonicats, et nommait les archidiacres et le trésorier; les autres dignités étaient à la nomination du chapitre.

Cette corporation devint dans la suite très-puissante. Tous les évêques de Soissons lui donnèrent, pour augmenter sa dotation, des terres, des dîmes et surtout des cures de la campagne; elle obtint, en 1191, une bulle du pape qui l'exemptait de la juridiction épiscopale, et cherchant toujours à étendre ses droits et ses immunités, elle eut, à diverses reprises, de vives contestations avec son évêque, avec les autres corporations religieuses, avec les seigneurs des environs, avec la commune de Soissons, en un mot avec tous ceux dont les intérêts pouvaient lui être opposés.

Le chapitre de Soissons a fourni à l'Église de France un grand nombre d'évêques et d'archevêques. Il est aussi sorti de son sein plusieurs cardinaux et trois chanceliers du royaume : Pierre de Latilly, élevé à cette dignité en 1313; son suc-

cesseur, Etienne de Mornay, et enfin Jean de Dormans, chancelier en 1357.

DESCRIPTION DE LA PETITE CITÉ.

La maison du chapitre occupait, avec son cloître et ses dépendances, l'espace compris entre la cathédrale et les rues de la Burie, à l'ouest ; de St-Nicolas, au nord ; et du Beffroi, à l'est. La maison épiscopale, placée de l'autre côté de l'église, occupait, avec ses cours et ses jardins, tout le terrain entouré par les rues du Chaperon Rouge, des Minimes et de la Burie. Le tout s'appelait anciennement la petite cité.

On peut croire que l'origine de la petite cité remonte à l'époque où l'église cathédrale fut construite dans la ville ; car il fallut en même temps bâtir dans son voisinage des édifices pour l'évêque et son nombreux clergé. Ces édifices, qui s'appuyaient, à l'ouest, au mur d'enceinte de la ville, étaient sans doute fermés, sur les autres

côtés, d'une muraille, comme il était d'un usage assez général pour tous les grands établissements religieux. C'était une petite ville enfermée dans Soissons. Des restes de fondations de cette muraille, qui fut construite dans les derniers temps de la domination romaine, découverts dans quelques-unes des maisons des rues du Chaperon et du Beffroi, ont fait croire à plusieurs auteurs qu'elle servait d'enceinte à la ville romaine, qui, d'après cette opinion tout à fait inadmissible, n'aurait eu que 250 mètres de longueur sur 150 mètres de largeur.

Le portail de la cathédrale d'alors était sur la petite place de St-Gervais, en face de la rue de l'Hôtel-Dieu. La porte d'entrée de la maison épiscopale était également sur cette place, et il est assez vraisemblable que celle de la maison commune des chanoines s'y trouvait également.

Après l'incendie de l'an 948, qui détruisit tous les édifices de la petite cité, les chanoines, cessèrent d'habiter en commun, et s'établirent généralement dans le quartier compris entre les rues de St-Christophe, de la Burie, de St-Remy et la muraille de la ville. Sur l'emplace-

ment de leur maison, on éleva successivement, dans la suite, les bâtiments nécessaires aux besoins du chapitre, dont ceux destinés aux écoles devaient être les plus considérables, et laissaient au milieu un grand espace vide, servant de cloître ou de préau. Cet espace porte aujourd'hui le nom de *place du Cloître*. Enfin la porte d'entrée du chapitre fut transportée de la place St-Gervais, sur la rue de St-Nicolas, où on la voyait encore au XVIIe siècle.

PUISSANCE DE L'ABBAYE DE S^{T}-MÉDARD.

—

L'abbaye de St-Médard, fondée par Clotaire pour trente moines, en renfermait de trois à quatre cents au IXe siècle, et ses biens, ainsi que ses richesses, s'étaient accrus dans une égale proportion, grâce aux libéralités des princes et des peuples. Mais les rois de la seconde dynastie surtout, semblèrent vouloir rivaliser de générosité envers cette maison monastique. Pepin lui donna

plusieurs domaines ; Charlemagne augmenta sa dotation et fit reconstruire, à ses frais et sur un vaste plan, tous ses bâtiments. Au milieu de cette reconstruction générale disparut le vieux château royal de Croicy, après avoir duré au delà de trois siècles ; mais on disposa, dans l'intérieur même de l'abbaye, des appartements pour recevoir le souverain. On voyait encore, avant 1567, une grande chambre dorée, connue sous le nom de la chambre dorée de Charlemagne.

Mais le plus généreux des Carlovingiens, envers cette abbaye, fut l'empereur Louis Ier. Il affectionnait tellement cette maison qu'il s'y serait très-volontiers fait moine, s'il n'eût été empereur. Il fit achever tous les bâtiments dont la reconstruction avait été ordonnée par son père, et le cloître qui en faisait partie, fut regardé, pendant des siècles, comme l'un des plus beaux de l'Europe. Par ses ordres, la principale église fut réédifiée beaucoup plus grande que celle de Clotaire, on peut juger de cet édifice par sa crypte qui subsiste encore, et il l'enrichit de reliques précieuses qu'il avait obtenues du pape, et fait venir de Rome : celles de saint Sébastien étaient du

nombre. Le don de ces reliques fut accompagné de châsses et d'autres ornements d'un grand prix, parmi lesquels on voyait un livre, in-4°, contenant le texte des Évangiles, écrit sur vélin en lettres d'or, avec une couverture de lames du même métal. Ce livre existait encore en 1789. L'abbaye reçut en outre le domaine royal de Choisy sur Aisne, qui avait été la demeure de plusieurs rois Mérovingiens, et renfermait sept cents familles. On croit aussi que ce fut Louis I[er] qui accorda à l'abbé de St-Médard le droit de faire battre monnaie ; ce droit fut partagé, mais plus tard, par tous les seigneurs possesseurs de grands fiefs, par les évêques et par plusieurs abbés. La monnaie de l'abbé de St-Médard portait en légende *s. t. s. medardus*.

La princesse Berthe, sœur de Louis I[er], lui fit aussi donation du domaine de Vic sur Aisne ; Charles le Chauve de celui de Berneuil. Tant de prédilection et de munificence pour cette abbaye, ne peuvent être attribuées qu'à son origine : fondée dans la première demeure des rois de France, elle était considérée comme un établissement royal, où les princes de la seconde race, qui fai-

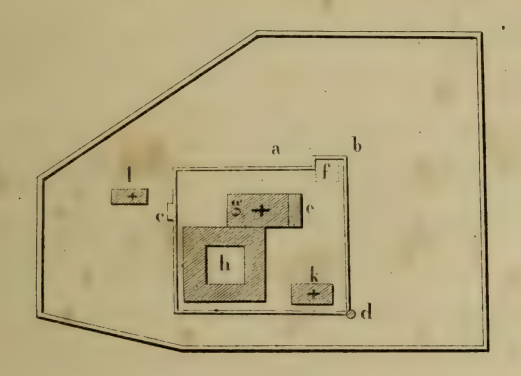
saient le plus ordinairement leur résidence au château de Compiègne, venaient passer plusieurs jours aux époques des grandes fêtes, pour assister aux offices célébrés dans son église. Une autre cause du grand crédit de cette abbaye se trouvait dans l'existence d'une école qu'elle renfermait, moins remarquable à la vérité, par l'instruction qu'on y donnait, que par la condition des élèves qui la fréquentaient. C'était en quelque sorte le collége des premières familles du royaume.

La munificence des rois Carlovingiens ne contribua peut-être pas seule à sa splendeur et à sa richesse. Tant d'opulence pouvait bien être aussi l'œuvre de la fraude. On raconte qu'un de ses moines, nommé Vermond, s'accusa, au lit de mort, d'avoir fabriqué un grand nombre de fausses chartes pour plusieurs églises et pour des monastères. Sans doute que sa communauté ne fut pas oubliée, et que d'autres que lui se livrèrent à cette coupable industrie. Quoiqu'il en soit, cette abbaye a possédé, dans un temps, soit en réalité, soit en prétentions, jusqu'à deux cent vingt fiefs ou domaines seigneuriaux, sept prieurés, sept prévôtés, ainsi que les revenus de plusieurs monastères qu'on lui avait réunis ou incorporés.

On a rapporté qu'elle renfermait sept églises ; mais cette assertion devrait paraître au moins fort douteuse, en supposant même que le manque d'espace n'en donne pas la preuve contraire. Il est encore possible de reconnaître aujourd'hui, soit par des restes d'anciennes murailles, soit par des différences notables de niveau dans le sol, l'emplacement qu'occupait l'abbaye proprement dite, qui était entourée d'un fort mur d'enceinte, flanqué de tours. Cet emplacement, formant un carré long, de 180 mètres de l'est à l'ouest, et de 140 mètres du nord au midi, ne pouvait contenir autant d'édifices qu'on a paru le croire, quand on considère l'espace que devaient occuper déjà les bâtiments nécessaires au logement de trois ou quatre cents moines, et l'église construite par Louis Ier, laquelle présentait environ 80 mètres de longueur sur 30 mètres de largeur.

Le mur d'enceinte, dont il reste encore quelques portions, avait été vraisemblablement construit, ou du moins rendu défensif, vers la fin du règne de Charles le Chauve, quand les Normands commencèrent à porter leurs ravages dans l'inté-

PLAN servant à indiquer la position des deux enceintes qui défendaient anciennement l'Abbaye de St Médard.



a b. *Portion de l'ancienne enceinte existant encore en 1830.*
c. *Ancienne porte d'entrée* . . . „ „ . . . . „
d. *Tour* . . . . „ . . . . „ . . . „
e. *Crypte* . . . . . . „ . . . „ . . . . „
f. *Souterrain sous une terrasse* . „ „ „
g. *Grande église démolie depuis 1789.*
h. *Emplacement du Cloître construit par Charlemagne.*
k. *Emplacement de l'Église Ste Sophie.*
l. . . . „ . . . *de l'église St Laurent.*

rieur de la France, c'est-à-dire, vers l'époque où l'abbaye de St-Médard était encore dans sa plus grande prospérité. On peut donc en inférer que cette enceinte devait renfermer tout ce qui composait alors le corps de l'abbaye. D'ailleurs on ne trouve que deux églises dont l'existence ait été suffisamment démontrée : l'église de St-Médard, placée au nord du cloître, et dont le portail faisait face à l'entrée de l'abbaye, et l'église de la Trinité, appelée aussi Ste-Sophie, parce qu'elle avait été construite, dit-on, sur le plan, mais très-en petit, de la célèbre église de Ste-Sophie, de Constantinople. Cette église, qui dépendait de l'ancien château royal, devait être au midi ou à l'orient du cloître. Il s'y trouvait cependant encore une troisième église, dite de St-Laurent, mais placée en dehors de l'enceinte, ce qui semblerait indiquer qu'elle était à l'usage de la maison de l'aumône et des vassaux de l'abbaye, qui formaient un petit faubourg, nommé anciennement le faubourg St-Laurent. C'est le faubourg St-Médard d'aujourd'hui.

Indépendamment de l'enceinte carrée, dont il a été question, il y en avait une seconde, plus éten-

due, et qui enveloppait le petit faubourg St-Laurent et les jardins de l'abbaye. Celle-ci, composée d'une muraille flanquée de tours et d'un large fossé, où coulait le ruisseau amené de Crouy, entourait la première à une distance d'environ 150 mètres, sur les côtés de l'est, du nord et de l'ouest, et de 30 mètres seulement sur celui du midi. Un vieux tableau, peint à l'huile, représentant cette abbaye en perspective, mais d'une manière fort inexacte, et qui n'a été fait que sur tradition, ([19]) indique cependant assez bien la position de cette seconde enceinte, dont nous avons retrouvé la trace sur les lieux. Elle fut bâtie vers 889, par le roi Eudes qui, suivant quelques auteurs, possédait l'abbaye en commende. D'après le même tableau il y aurait eu une troisième enveloppe défensive ; mais cette dernière ne consistait qu'en un fossé plein d'eau sur l'existence duquel on ne trouve aucun indice.

La prospérité de cette maison commença à décliner à la mort de l'empereur Charles le Chauve, et sa décadence suivit celle des rois Carlovingiens ses bienfaiteurs. Possédée en commende, pendant plus d'un siècle, par les seigneurs de la puissante

famille de Vermandois, elle fut dépouillée par eux d'une partie de ses plus beaux domaines. Sous le régime de la féodalité, elle perdit la plupart des terres qu'elle possédait au loin, dont elle fut encore dépossédée par des seigneurs assez forts pour braver impunément les excommunications des moines. Rendue à des abbés de son ordre, l'administration de plusieurs d'entre eux fut tellement déplorable, qu'ils encoururent les censures de l'Église, et le désordre devint si grand qu'il fallut mettre l'abbaye en interdit, et prononcer la déposition du titulaire.

CHAPITRE DE STE-SOPHIE.

L'abbé Hilduin, voyant ses moines sans cesse détournés de leurs devoirs par le grand nombre de visiteurs qu'attiraient chaque jour dans l'église de St-Médard, les reliques de saint Sébastien, les transféra dans celle de Ste-Sophie, et fonda, pour la desservir, une communauté de

clercs ou prêtres. Cette église de Ste-Sophie, dédiée à la Sainte Trinité, semblerait avoir été bâtie en remplacement de la chapelle du vieux château royal, laquelle avait disparu avec ce château dans la reconstruction générale des bâtiments.

La communauté fondée par Hilduin, composée d'abord de douze prêtres, fut dotée sur les biens de l'abbaye, et, par une bulle du pape Eugène II, elle fut soumise, tant pour le spirituel que pour le temporel, à l'abbé de St-Médard. Dans la suite le nombre des clercs, qui prirent le nom de chanoines, fut augmenté: mais la décadence de l'abbaye amena forcément celle du chapitre de Ste-Sophie. En 1696, les prébendes, au nombre de vingt-deux, furent converties, faute de revenus suffisants pour faire vivre leurs titulaires, en bénéfices simples, et les devoirs des chanoines considérablement réduits afin qu'ils pussent posséder des cures et d'autres bénéfices. En 1772, le revenu de chaque prébende fut fixé par le cardinal de Bernis, abbé de St-Médard, à quatre-vingt-dix livres de rente et dix-huit esseins de blé: les devoirs des chanoines ne consistèrent plus qu'en un office canonial, le jour de la Trinité, dans l'église

de St-Médard, un service des morts le lendemain, pour les abbés fondateurs, et une messe par mois.

Quant à l'église de Ste-Sophie, réduite en cendres en 1436, et reconstruite depuis, elle fut dévastée en 1567, et s'écroula en 1663. On en voyait encore des vestiges dans le jardin sud de l'abbaye quelques années avant la révolution.

CONSTRUCTION DU PONT.

—

Le pont que les Romains avaient établi sur l'Aisne, pour lier la ville au faubourg, n'existait plus, et la communication avait lieu au moyen de barques. L'empereur Louis Ier, pour remédier aux inconvénients qui en résultaient, et faciliter ses fréquentes visites à l'abbaye de St-Médard, fit construire un nouveau pont. L'époque de cette construction paraît devoir être fixée vers l'an 826, d'après une vieille tradition populaire recueillie et peut-être inventée par des moines du moyen âge.

Or, il arriva que, sur la fin du VIIe siècle, le

diable exerçait un grand pouvoir dans la ville de Soissons. Chaque soir il emportait la treizième personne qui passait dans la rue du Mont Revers, sous les murs même de l'église de St-Pierre au Parvis. La terreur était devenue générale, et personne n'osait plus parcourir cette rue après le coucher du soleil. Saint Vouel, reclus de l'abbaye de Notre-Dame qui habitait une tour sur le bord de l'Aisne, prit la résolution de mettre un terme à ce désordre. Après avoir recommandé un jeûne général, il fit passer devant lui, dans la rue du Mont Revers, douze personnes, il vint le treizième ; le diable se présente aussitôt pour l'emporter, mais cette fois la malice de l'esprit des ténèbres se trouva en défaut. Le saint ordonna au diable de retourner en enfer ; celui-ci, confus de sa méprise, s'humilia et représenta humblement qu'il y faisait trop chaud. Alors saint Vouel, qui aimait sans doute les contrastes, l'envoya dans la rivière d'Aisne, au pied de la tour dans laquelle il faisait lui-même sa demeure. Le diable obéit, et resta en repos tant que le saint vécut. Saint Vouel mourut et le diable prit sa place dans la tour : se voyant débarrassé de toute surveillance, il fit de nouveau

des courses nocturnes sur les bords de l'Aisne, se donnant par fois le plaisir de faire noyer les personnes qui voulaient traverser la rivière dans une barque, et en mettant obstacle à la construction d'un pont pour communiquer de la ville au faubourg et à l'abbaye de St-Médard. Mais dès que les reliques de saint Sébastien eurent été transportées sur la rivière, dans leur voyage de Rome à cette abbaye, en 825, il en eut une telle frayeur qu'il se blottit dans sa tour, d'où il n'osa plus sortir, et le pont fut bâti.

Telle est la pénurie de matériaux que nous offrent ces temps d'ignorance, qu'on se trouve réduit à aller chercher quelquefois des dates et même des renseignements au milieu de ces pieux mensonges. Point de livre sans miracles; c'était tout le génie d'alors; les circonstances les plus naturelles portaient le cachet d'une époque crédule et superstitieuse.

On a dit précédemment que le pont, construit par les Romains, devait être au bas de la rue St-Quentin. Pour l'établissement du nouveau pont on fit choix d'un autre emplacement, et nous pensons que ce changement eut lieu par des motifs

d'économie. En effet, le nouveau pont devant être en pierre, exigeait une assez forte dépense, et quoique le trésor de Louis Ier en dût supporter la plus grande partie, si non le tout, on chercha naturellement les moyens d'en diminuer les frais autant que possible. Or, la rivière était de 16 à 18 mètres moins large dans le nouvel emplacement qu'à l'issue de la rue St-Quentin, ce qui réduisait au moins d'un quart la longueur du pont projeté. Six arches devaient alors suffire à sa construction au lieu de huit qu'il aurait eu, si l'emplacement de l'ancien pont à la tête de l'île, eût été préféré.

Par ce changement la communication éntre les deux rives de l'Aisne, au travers de la ville, ne fut plus aussi directe : elle se trouvait, en outre, brisée par plusieurs détours assez brusques et d'un accès difficile. Il est vrai que ce dernier inconvénient, qui se fait si vivement sentir aujourd'hui, était à peu près nul dans ce temps où l'usage des voitures était inconnu. Les personnages élevés en dignités et en richesses, tels que les seigneurs, les évêques et les abbés, allaient presque toujours à cheval, bien qu'ils se fissent accompagner d'une suite nombreuse et brillante. D'un autre côté les

relations commerciales étaient si bornées, qu'il suffisait d'un assez petit nombre de bêtes de somme pour satisfaire à tous les besoins.

La construction du pont fut naturellement suivie de celle du châtelet, destiné à en défendre le passage. Cet édifice était assis sur la culée du côté de la ville, et se composait, comme tous les châtelets, placés sur les entrées des villes, d'un bâtiment carré, au travers duquel était pratiqué un passage. Deux petites tours construites en encorbellement sur la face extérieure, flanquaient la porte.

DÉPOSITION DE LOUIS LE DÉBONNAIRE.

—

Un siècle ne s'était pas encore écoulé depuis que l'abbaye de St-Médard avait vu donner la tonsure, dans ses murs, au dernier des Mérovingiens, quand l'empereur Louis Ier, le petit-fils de ce même Pepin qui avait ravi la couronne à son maître, y fut l'objet de la plus grande humiliation

que des sujets puissent faire subir à leur souverain. Ce n'était plus le chef de l'armée, recommandable par son mérite et par les grands services rendus à l'État, qui se substituait à une dynastie dégénérée et tombée dans le mépris, c'étaient de jeunes ambitieux, avides de régner, qui forçaient leur père à se déclarer publiquement indigne de porter plus longtemps la couronne.

En l'année 833, les fils de cet empereur se saisirent de sa personne et l'amenèrent prisonnier dans l'abbaye de St-Médard; mais non contents, cette fois, de lui ravir la liberté, comme ils l'avaient fait trois ans auparavant, ils allèrent jusqu'à le forcer de se dégrader lui-même aux yeux de la nation. La pompe de la cérémonie qui eut lieu le 10 novembre, dans l'église de St-Médard, ajoutait à l'avilissement du monarque, dont tout le tort était d'avoir eu trop de condescendance pour les prêtres, trop de bonté pour ses enfants et trop de faiblesse pour sa seconde femme; fautes qui lui valurent le surnom de Débonnaire.

Lothaire, son fils aîné, présidait à la cérémonie, assis sur un trône et entouré d'une foule de seigneurs et de prélats, au milieu desquels l'ar-

chevêque de Rheims, Ebbon, se signalait par son acharnement à outrager le monarque déchu. L'empereur amené devant l'autel, on lui ordonne de se prosterner sur un grand cilice étendu par terre; on l'oblige de lire à haute voix un écrit rédigé par les évêques, dans lequel sont longuement énumérés tous les prétendus crimes dont on l'accuse; on exige de lui qu'il s'en reconnaisse coupable, et qu'il demande, pour les expier, la grâce de la pénitence canonique. Après quoi le trop docile prince se dépouille de sa ceinture et de ses armes; l'archevêque de Rheims le couvre du cilice; les autres prélats lui imposent les mains; on dit les oraisons pour l'imposition de la pénitence; enfin l'empereur est conduit processionellement, par le clergé, dans une cellule pour y vivre le reste de ses jours dans l'exercice de la pénitence.

L'ambition, peut-être même le repentir, semèrent bientôt la discorde parmi les rebelles. Le fils de Charlemagne sortit de sa prison et pardonna une seconde fois à ses enfants.

On a cru pendant longtemps, d'après une ancienne tradition, que Louis le Débonnaire fut ren-

fermé dans un cachot qui existe encore au fond d'une vieille tour; mais cette tradition, forgée à dessein par les moines de St-Médard, ne mérite aucune créance, et ce qui doit le mieux en faire ressortir la fausseté, c'est l'inscription même sur laquelle ils l'appuyaient, en faisant accroire qu'elle était de la main de l'auguste prisonnier. Cette inscription, grossièrement gravée sur l'un des murs du cachot, est effacée en partie, mais on a pu la compléter ainsi :

Helas je suis bien prins
De douleurs que je dure
Morir me conviendrait le
Mieux ignorant mon destin.

Cette inscription, tracée dans le langage qui fut parlé trois siècles plus tard, peut être comprise sans peine, tandis que la langue romane (romanum rusticum) dont on faisait alors un usage général dans les différents pays de la nouvelle monarchie des Francs ([a]), ne saurait être interprétée à la première vue, et sans étude; il est à remarquer

([a]) La langue romane se maintint bien plus longtemps dans les provinces du midi de la France que dans celles du nord.

d'ailleurs, que le tudesque ou teutonique était l'idiôme naturel de Louis le Débonnaire et de sa maison, composée en majeure partie d'Austrasiens. Il parlait aussi, avec facilité, le latin qui était la langue religieuse et celle exclusivement employée dans tous les actes publics. Pourquoi donc ce prince n'eut-il pas fait usage de l'un de ces deux idiômes pour tracer, sur les murs de sa prison, l'expression de sa douleur? Nous croyons qu'il ne faut voir dans l'inscription rapportée ci-dessus, que l'ouvrage d'un moine ou de quelque prisonnier resté inconnu.

CONCILES TENUS A SOISSONS.

—

Dès les premiers temps de l'établissement du christianisme, les évêques et les dignitaires du clergé, dont les lumières et la haute vertu faisaient autorité, se réunirent pour conserver la pureté de la foi et consolider les bases de la discipline de l'Église. Ces assemblées se désignaient sous le nom de concile. Dans la suite, elles devinrent

fréquentes, notamment pendant les VIIIe et IXe siècles, sous les rois Carlovingiens qui s'empressaient de les présider. On y admettait assez souvent des seigneurs laïques, parce qu'alors, tout en s'occupant de matières ecclésiastiques, ces assemblées traitaient aussi des affaires politiques. Les historiens ne s'accordent pas sur le nombre des conciles tenus à Soissons : les uns le portent à quinze, d'autres à dix-huit. Nous croyons cependant que ce nombre a dû être plus considérable, attendu qu'il avait été ordonné par le quatrième canon du concile de Vernon sur Seine, tenu en 755, qu'on en assemblerait deux tous les ans : l'un au mois de mars, au lieu désigné par le roi : et le second au 1er octobre, à Soissons ou dans une autre ville, au choix des évêques. Cette disposition paraissant avoir été observée jusque vers la fin du règne de Charles le Chauve, c'est-à-dire pendant plus d'un siècle, on peut croire que plusieurs de ces assemblées furent réunies à Soissons, mais que la plupart sont demeurées oubliées, soit que leurs actes aient été perdus, soit qu'ils aient présenté peu d'intérêt.

Quant aux conciles connus, les objets dont ils se sont occupés n'ayant eu généralement aucun

rapport avec la ville de Soissons, il nous suffira de faire mention de quelques-uns des plus remarquables.

En 853, un concile fut tenu dans l'abbaye de St-Médard, en présence de Charles le Chauve. On s'y occupa, entre autres choses, de l'évasion du jeune Pepin, son neveu, fils de Pepin I[er], roi d'Aquitaine. Charles l'avait fait renfermer dans cette abbaye pour lui ravir ses états. Pepin ayant été repris, lorsqu'il voulait rentrer dans son royaume à main armée, fut ramené à St-Médard. Les évêques, s'érigeant en juges, condamnèrent le petit-fils de Charlemagne à la vie monacale. Deux religieux, qui avaient favorisé sa fuite, furent dégradés des ordres et relégués dans des monastères éloignés.

En 861 et 862 il fut tenu deux conciles contre Rothalde, évêque de Soissons. Un prêtre du diocèse avait été surpris en adultère et mutilé par le mari qu'il avait insulté. L'évêque, qui ne pouvait laisser impuni un pareil scandale, avait interdit ce prêtre et pourvu à son remplacement. L'archevêque de Rheims, Hincmar, homme superbe et fougueux, jaloux de la considération dont jouissait

Rothalde, à cause de son âge et de ses vertus, saisit cette occasion de le mortifier. Bien qu'il n'eût pas osé se plaindre de la déposition du clerc prévaricateur, il fit arracher le nouveau curé de l'autel, au milieu d'un office, l'excommunia, le jeta en prison et remit le coupable en possession de de son bénéfice.

Rothalde, indigné de cette violence, la désapprouva hautement, et refusa d'obéir aux ordres que son métropolitain lui donna dans la circonstance. Hincmar convoqua un concile provincial dans l'église de l'abbaye de St-Crépin ; il y déféra l'évêque de Soissons, comme réfractaire et désobéissant, et obtint qu'il serait privé de la communion épiscopale jusqu'à ce qu'il se fût soumis. L'évêque ayant appelé de cette décision au saint siége, se disposait à partir pour Rome, quand il se vit arrêté par des gardes de l'archevêque de Rheims, qui convoqua sur-le-champ un nouveau concile dans l'église de St-Médard. Rothalde fut sommé par trois fois de comparaître devant cette assemblée, et, sur son refus, conduit et renfermé dans une chambre de l'abbaye. Son ennemi, ne gardant plus de mesure, fit instruire le procès à

la hâte : Rothade fut condamné à être déposé, et aussitôt on le renferma dans la prison du monastère, tandis que Hincmar ordonnait l'élection d'un autre prélat pour le diocèse de Soissons.

Le pape, ayant eu connaissance de la violence et de l'injustice faites à Rothade, obtint de Charles le Chauve que ce prélat se rendît à Rome pour y suivre son appel. Son innocence fut reconnue, et le pape le rétablit solennellement, dans un concile tenu à Rome sur la fin de 864. L'évêque de Soissons, à son retour en France, reçut du roi un accueil plein de bienveillance, et son persécuteur se vit obligé de venir le réinstaller lui-même dans le siége dont il l'avait dépossédé.

En 866, un autre concile fut assemblé dans l'église de St-Médard, et se termina par le sacre et le couronnement de la reine Hermentrude, femme de Charles le Chauve.

Enfin, le dernier concile tenu à Soissons, pendant le IXe siècle, eut lieu en 875 dans l'église cathédrale. Le roi et nombre de seigneurs y assistèrent, ce qui pourrait faire croire que c'était plutôt une assemblée nationale qu'un concile proprement dit. Cependant l'évêque de Beauvais y rendit

compte du partage qu'il venait de faire des biens de sa cathédrale, entre lui et ses chanoines.

SPLENDEUR

DE L'ABBAYE DE NOTRE-DAME.

—

Dès que la famille des ducs d'Austrasie fut montée sur le trône, elle donna des abbesses à l'abbaye de Notre-Dame. Six princesses du sang royal la gouvernèrent sans interruption, pendant cent quarante-cinq ans. La première fut Giselle, fille de Pepin le Bref. Elle fut nommée abbesse en 780. Théodrate, sa cousine germaine, lui succéda en 810, et fut remplacée en 846 par Imma, sa propre fille. A celle-ci succédèrent Rotrude en 860; Richilde en 865, et enfin Rotilde, fille de Charles le Chauve, abbesse depuis 880 jusque vers 925, époque de sa mort.

Tant de personnes illustres, et la princesse Giselle surtout, douée d'un esprit supérieur, tendrement aimée de Charlemagne, son frère, qui venait souvent tout exprès à Soissons pour jouir du plaisir

de la voir et de s'entretenir avec elle, valurent à l'abbaye de grandes largesses de la part des rois Carlovingiens. Elle fut dès lors regardée comme le premier monastère de religieuses qui fût en France, et c'était à Notre-Dame de Soissons que les filles des grandes familles voulaient toutes prendre le voile. Cependant les revenus de l'abbaye, quelque considérables qu'ils fussent, devenant insuffisants, il fallut mettre des bornes à cette affluence. L'abbesse Imma s'adressa au roi Charles le Chauve. Ce prince, après s'être fait présenter un compte exact et détaillé de tous les biens de l'abbaye, rendit une ordonnance, sous la date de 858, par laquelle le nombre des religieuses fut fixé à deux cent seize, celui des sœurs converses, dans la clôture, à quarante, avec trente tourières et cent trente servants, travaillant tant au dedans qu'au dehors du monastère. L'ordonnance réglait, pour la nourriture de tout ce monde, les quantités nécessaires de blé, de vin, de légumes, de miel, etc., avec trente sous par semaine pour acheter des œufs et du poisson ; permettait l'usage de la volaille aux fêtes de Pâques et de Noël, et celui du porc frais aux religieuses d'un âge avancé, et à

celles qui avaient besoin de rétablir leur santé. Enfin cette ordonnance prescrivait l'établissement, devant la porte de l'abbaye, d'une hôtellerie, ainsi que d'une maison de l'aumône, pour recevoir convenablement les visiteurs, riches ou pauvres, et assignait, à l'entretien de ces deux maisons, le dixième de tous les revenus de l'abbaye, et la propriété du village d'Autrêches.

Ce grand accroissement dans le personnel, dut rendre nécessaire l'agrandissement des bâtiments. On peut donc présumer que ce fut vers ce temps-là qu'on agrandit le monastère jusqu'à la rue de Notre-Dame, en supprimant la rue qui faisait suite à celle du Pot d'Étain. Par cette augmentation, l'abbaye couvrait, avec le couvent des religieux de St-Pierre, une superficie de 19,400 mètres carrés. Ce fut probablement vers ce même temps, et dans la crainte d'une irruption des Normands, qui déjà commençaient à se rendre redoutables, qu'on l'entoura d'une haute muraille munie de créneaux et de tours, ce qui lui donnait l'apparence d'une forteresse.

Le IXe siècle fut l'époque de sa plus grande prospérité. Quoique gouvernée par des per-

sonnes du sang royal, l'observance y fut rigoureusement maintenue, et la vie religieuse, suivant la règle de saint Benoît, n'y perdit rien de son austérité. On en trouve la preuve, non-seulement dans l'ordonnance de Charles le Chauve, mais encore dans les écrits de Paschase Radbert, abbé de Corbie, et l'un des plus savants hommes de ce siècle. Paschase Radbert, élevé dans l'abbaye de Notre-Dame, sous les auspices des princesses Giselle et Théodrate, conserva toute sa vie une grande affection pour les religieuses de cette maison. Il composa même, tout exprès pour leur lecture, plusieurs livres, entre autres celui *De Partu Virginis,* qu'il dédia à l'abbesse Théodrate. On y trouve ce bel et touchant éloge des religieuses auxquelles il s'adressait, et en même temps ces pieux souvenirs qui se rattachent à la vieille cité :

« ..... Étant donc attirées, mes très-chères « sœurs, à ce genre de vie si pénible et si labo- « rieux, où vous aimez mieux plaire à Dieu dans « la souffrance que de jouir des délices du siè- « cle..... Qui n'admirera le bel ordre de vos sain- « tes observances ? et qui ne s'étonnera de voir « des filles faibles et délicates, vivre dans un

« corps comme si elles ne le possédaient que pour
« le crucifier..... Vos cellules, quelque petites
« qu'elles soient, vous suffisent, puisque vous ne
« les habitez que comme des colombes qui se re-
« posent un peu dans leurs nids pour s'envoler
« plus facilement vers le ciel..... Sans quitter
« votre cloître, que j'ai nommé une ruche, vous
« volez sans cesse dans les champs des Saintes
« Écritures, comme dans des prairies remplies
« d'une agréable verdure, et par le travail du
« corps et celui de l'esprit, vous en tirez de quoi
« nourrir votre âme de toutes les vertus..... C'est
« dans cette vue que vous faites tant de saintes
« lectures..... Vous travaillez à imiter Notre-Sei-
« gneur, de qui il est dit dans les cantiques : je
« suis la fleur des champs et le lys de la vallée.

« La Providence vous a placées au milieu de
« Soissons, mais d'une manière très-avantageuse.
« Car, du côté de l'orient, vous voyez l'église de
« St-Médard pleine de saints confesseurs et de
« martyrs ; derrière vous, au septentrion, s'élève
« majestueusement l'église cathédrale, dédiée à
« saint Gervais ; vers le midi, se trouve placée
« celle de saint Crépin et de ses compagnons mar-

« tyrs, vos apôtres et vos patrons, à qui vous de-
« vez les prémices de la foi et de la religion chré-
« tienne qu'ils ont semée en ce pays. Vous êtes
« donc établies au milieu de tous ces sanctuaires,
« pour tenir lieu de pierres angulaires dans l'édi-
« fice spirituel de la sainte Église, et pour garder
« et défendre la ville de Soissons. C'est pourquoi
« vous faites bien d'être exactes à veiller la nuit,
« et à louer Dieu sans cesse et sans interrompre
« jamais l'office, puisqu'assurément c'est durant
« ce saint exercice que vos larmes et vos gémis-
« sements pénètrent le ciel, que vos désirs, vos
« actions de grâces et les soupirs de vos cœurs,
« embrâsés d'amour, sont présentés à Dieu. Pre-
« nez donc courage et de nouvelles forces, en
« continuant toujours votre chant et vos con-
« certs. »

Cet usage de veiller les nuits entières devant le Saint Sacrement a toujours été strictement conservé à Notre-Dame ; et quand le roi était à l'armée, ou que sa vie était menacée de quelque danger, le nombre des religieuses qui passaient la nuit en prières était plus considérable.

Par une suite naturelle du démembrement du

vaste empire de Charlemagne, l'abbaye perdit la plupart des domaines qu'elle possédait dans les pays qui furent séparés du royaume des Francs. Les guerres civiles du Xe siècle lui firent perdre pareillement une partie de ceux qui lui appartenaient dans des provinces éloignées; enfin, d'autres furent usurpés par des seigneurs, et surtout par les comtes de Vermandois. Ses revenus se trouvant considérablement diminués par toutes ces pertes, le roi Louis VII fit, en 1175, à la requête de l'abbesse, un nouveau règlement, par lequel le nombre des religieuses fut réduit à quatre-vingts. Ce règlement fut confirmé par Philippe-Auguste, qui, vers le même temps, affranchit l'abbaye de l'obligation de fournir un contingent de gens de guerre. Une nouvelle réduction devint nécessaire, deux siècles plus tard, par les affreux désastres que causèrent dans le royaume des guerres malheureuses, les désordres et les pillages des bandes innombrables de la Jacquerie, bientôt suivie des ravages d'une peste épouvantable. Le nombre des religieuses fut fixé, en 1377, avec l'agrément du pape, à soixante, et ce nombre a toujours été maintenu depuis.

L'abbaye de Notre-Dame a joui, à diverses époques, de droits et de priviléges fort étendus : placée, par plusieurs bulles des papes sous la protection immédiate du saint siége, elle était exempte de la juridiction épiscopale, et son abbesse pouvait se faire bénir et sacrer par tel évêque du royaume qu'elle voulait. Elle possédait un assez grand nombre de cures de la campagne, qu'elle faisait desservir par des prêtres choisis par l'abbesse, avec lesquels elle partageait, dans un certain degré, les dîmes et les offrandes. Elle exerçait une juridiction seigneuriale sur les rues de la ville qui entouraient le monastère, et sur la partie du faubourg d'Aisne, où avait été bâti le premier couvent, (le droit de justice appartenait, il est vrai, à l'abbé de St-Médard) ; enfin la rue St-Pierre et douze maisons lui appartenaient en toute propriété ; et dans la suite, vers la fin du XII[e] siècle, elle posséda, au même titre, la rue de la Vieille Gagnerie qu'elle fit ouvrir sur son terrain, pour séparer d'une manière ostensible le chapitre de St-Pierrre, de l'abbaye.

Plusieurs évêques élevèrent, à diverses reprises, des contestations au sujet du droit

d'exemption qu'ils ne voulaient plus reconnaître ; mais les abbesses ne manquèrent jamais de le défendre et d'en obtenir le maintien par de nouvelles bulles du pape. Elles eurent aussi à repousser les prétentions du chapitre de la cathédrale, entre autres celle relative à l'interdit. Les chanoines voulaient que l'église de l'abbaye fût soumise à l'interdit, et que les religieuses fussent obligées d'interrompre leurs offices et leurs prières, contrairement à leur règle, toutes les fois qu'il leur convenait de recourir à ce moyen violent, pour soutenir le plus souvent des intérêts temporels ou des rivalités de personnes. Les abbesses se refusèrent constamment et avec beaucoup d'énergie à s'associer à des querelles où la religion n'était nullement intéressée ; et, pendant que toutes les églises de la ville et même du diocèse, étaient fermées, celle de Notre-Dame restait ouverte aux fidèles, qui s'y rendaient en foule, et les chants de la prière s'y faisaient entendre comme à l'ordinaire. Bel exemple de raison et d'indépendance donné par des femmes, mais qui ne trouvait point d'imitateurs.

L'église de Notre-Dame fut longtemps célèbre

par les miracles qu'y opéraient journellement les nombreuses reliques qu'elle possédait. Une foule de visiteurs y venaient de tous les pays, et ajoutaient, par leurs libéralités, à la richesse du lieu. Deux reliques surtout étaient l'objet de la vénération populaire : la belle image miraculeuse de Notre-Dame, et le soulier de la sainte Vierge. Cette dernière acquit, en 1128, une célébrité prodigieuse : une maladie pestilentielle, connue alors sous le nom de feux ardents, désolait la population soissonnaise; *le saint soulier* fut exposé, et le mal cessa tout-à-coup ses ravages. Il existe plusieurs relations de tous les miracles qui se manifestèrent dans l'église de Notre-Dame; entre autres celle de Jean Farsit, abbé de St-Jean des Vignes qui vivait au XII[e] siècle. On ne nous saura pas mauvais gré de passer sous silence ces pieux et naïfs récits.

Le tombeau de saint Drausin fut aussi pendant plusieurs siècles en grand renom parmi ceux qui voulaient se battre en duel. Ils y venaient faire *la veille des armes*, c'est-à-dire, passer la nuit debout armé de pied en cap auprès du tombeau. C'est ce qui faisait dire à un vieux poëte français du règne de Louis VII :

. . . . Au moutier saint Drausin,
Veiller y vont encor li pelerin,
Cil qui bataille veulent fere et fournir.

Dans leur foi simple et ignorante, ils croyaient ainsi s'assurer le secours du ciel. On venait de fort loin réclamer l'appui du saint; on y accourait de l'Allemagne et de l'Italie même; et cette pratique formait une branche de revenus assez considérable pour l'abbaye. Celui qui pouvait faire la dépense d'un aussi long voyage, n'épargnait pas les offrandes pour se rendre le saint favorable. On cite, parmi ceux qui y vinrent faire cet acte de dévotion, Robert de Montfort, sur le point de se battre contre le comte d'Essex, qui lui contestait la succession de Bretagne; et le fameux Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, qui y fit aussi plusieurs veilles avant de lancer les foudres de l'excommunication sur sa patrie.

La grande église de l'abbaye fut reconstruite en totalité dans la première moitié du XIIe siècle par les soins de l'abbesse Mathilde, fille du comte de Toulouse et nièce du roi Louis VII. Cette église qui a subsisté jusqu'à la révolution, avait 90 mètres de longueur sur 24 de largeur, et couvrait out l'espace occupé par la place St-Pierre, et

l'arrière-cour de la caserne actuelle. Afin de se procurer tout l'argent nécessaire à la construction de ce vaste édifice, dont l'architecture n'avait du reste rien de remarquable, l'abbesse fit voyager les reliques de sa maison de province en province, où elles recueillirent partout d'abondantes offrandes. On prétend que Louis VII vint aussi en aide à sa nièce au moyen d'une somme considérable.

Dans le courant du siècle suivant, on reconstruisit tous les bâtiments de l'abbaye. Ceux de ces nouveaux bâtiments qui longeaient la grande rue, et parmi lesquels se trouvait la cuisine, dont la cheminée avait d'énormes dimensions, ont subsisté jusqu'en 1820. Tous les autres furent rebâtis dans le XVIe siècle, notamment le réfectoire et le cloître, dont il reste encore quelques arcades. Ce réfectoire, qui forme le côté gauche de la cour d'entrée de la caserne, est du temps où la dignité d'abbesse était remplie par Catherine de Bourbon. Vers le milieu du XIVe siècle, on éleva le bâtiment de l'entrée principale du monastère; il subsiste encore sur la rue de Notre-Dame. On restaura aussi la haute muraille qui entourait

toute l'abbaye, et dont on voit un pan considérable sur la même rue. La restauration de cette muraille fut rendue nécessaire par les affreux désordres auxquels se livraient alors les gens de guerre de tous les pays; qui, rassemblés par grandes bandes, sous les noms d'aventuriers, de malandrins, de diablotins, de navarrois, etc., faisaient la guerre pour leur propre compte, et mettaient toutes les provinces à contribution.

Pendant que l'abbaye voyait se renouveler ses nombreux édifices, elle recevait aussi d'importantes améliorations. En 1184, on y établit des fontaines au moyen de l'eau qu'on fit venir d'Orcamp par une suite de tuyaux. Sur la fin du siècle suivant, on pratiqua trois passages souterrains qui servaient à communiquer de l'intérieur du monastère au dehors des murs de la ville. Ils avaient pour objet principal de procurer un moyen facile de conduire les immondices à la rivière, et de communiquer avec la campagne sans être dans l'obligation de traverser une partie de la ville.

CHAPITRE DE S[T] PIERRE AU PARVIS.

Charles le Chauve avait réglé, par son ordonnance de 858, tout ce qui concernait l'administration intérieure et temporelle de l'abbaye Notre-Dame. Vers l'an 870, il reconstitua, par une autre charte, la communauté d'hommes qui la desservait. Il mit à la place des religieux de saint Benoît, un chapitre de vingt-cinq chanoines sous le titre de *St-Pierre au Parvis de Notre-Dame*.

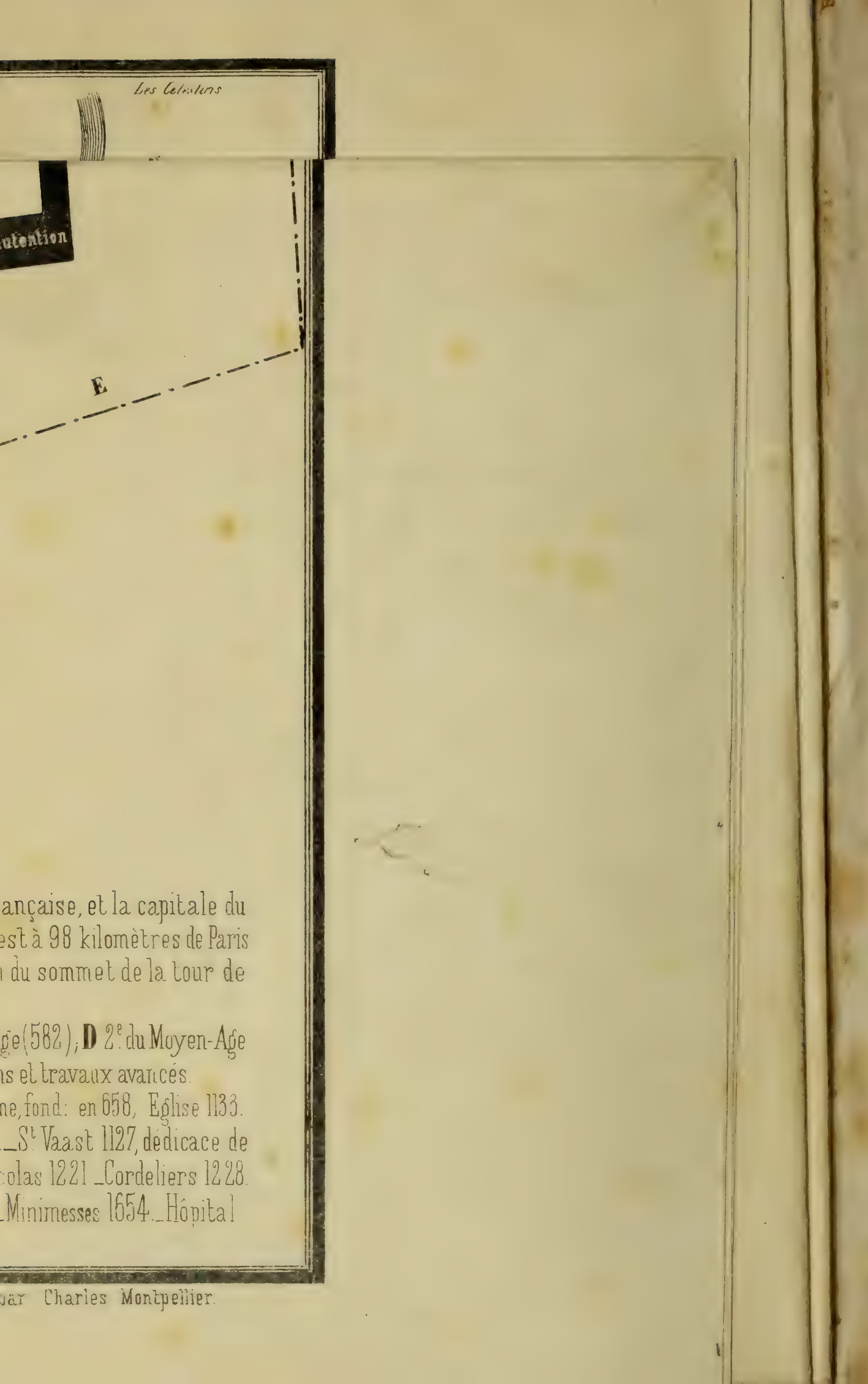
La nouvelle communauté fut dotée, comme celle qui l'avait précédée, sur les biens de l'abbaye. Le revenu de la terre de Chouy, et les dîmes de Pargny furent spécialement affectés à la dota tion du chapitre; l'abbesse fournissait, en sa qualité de patrone, une rente annuelle en blé pour le gros des prébendes; et de plus toutes les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, aux ornements d'église et à la célébration du culte dans l'église de St-Pierre, étaient à sa

charge. Les chanoines recevaient encore des rétributions en argent, en vin, en gâteaux, etc., proportionnées aux services qu'ils faisaient dans l'abbaye, mais qui varièrent beaucoup suivant les temps. Dans le principe, ils se trouvaient à tous les offices qu'on célébrait pendant le jour dans l'église de Notre-Dame, y disaient des messes et assistaient à toutes les processions des religieuses, soit dans l'intérieur du monastère, soit dans la ville et les faubourgs; enfin, ils dirigeaient les religieuses dans tous leurs besoins spirituels.

L'abbesse était trésorière née du chapitre, et possédait, à ce titre, une prébende. Elle prenait possession de sa dignité avec tous les honneurs et le cérémonial en usage pour la réception des patrons et des fondateurs. Elle avait droit à toutes les distributions pour fondations, obits et autres assistances au service dans l'église de St-Pierre, auquel elle était toujours réputée présente.

Quoique Charles le Chauve eût fixé le nombre des chanoines à vingt-cinq, avec défense expresse de le dépasser, les abbesses avaient consenti à


PLAN DE SOISSONS
Dressé d'après les travaux du Cadastre et les indications de l'Histoire,
PAR A. DECAMP, IMPRIMEUR
et Secrétaire-Archiviste de la Société Historique, Archéologique et Scientifique de Soissons
Février 1856.
Fossés des Remparts actuels
Rempart St Vaast
Porte Crouy
ABATTOIR
Rue de l'Abattoir
Rivière d'Aisne
Pont
Port
Tour Lardier ou du diable
Chambre de l'Arquebuse
Rue de l'Arquebuse
Jardin du Roi
Rivière de Crise
Porte de Reims
Armes de Soissons
Faubourg St VAAST
VILLE de SOISSONS
GRANDE CASERNE
Place St Pierre
Rue de Notre Dame
Rue St Martin
Ancienne maison de Correction
HÔPITAL
Jardins de l'Hôpital
Place des Ecoles
Ecole des Freres
PETITE CASERNE
HÔTEL-DIEU
Rue des Chaperons rouges
Place St Gervais
Jardin
HÔTEL DE VILLE
Place Hôtel de Ville
Ancienne Abbaye St Leger
Instut St Leger Séminaire
Entrée des Promenades du Mail
Ecoles de l'Enfant Jésus
Place du Cloitre
CATHÉDRALE
ÉVÊCHÉ
Palais de JUSTICE
COLLEGE
Place Mantoue
Grand' Place
THÉATRE
Rue des Cordeliers
SEMINAIRE
Tour Massé
Jardins du Séminaire
Parc d'Artillerie
Anciens Cloitres
ARSENAL
St JEAN DES VIGNES
Manutention
Ateliers du Génie
Rempart St Remy
Porte de Paris
Echelle de 0m 001 pour 2m 00
SOISSONS.
Cette ville appelée Noviodunum par les Gaulois et Augusta Suessionum par les Romains a été le berceau de la monarchie française, et la capitale du
ENCEINTES SUCCESSIVES
M.M. De Laprairie et de Vuillefroy
AGE DES PRINCIPAUX ÉDIFICES & ÉTABLISSEMENTS:
A. DECAMP
SE VEND CHEZ L'AUTEUR.
par Charles Montpellier


Les Celestins
utention
E
ançaise, et la capitale du
est à 98 kilomètres de Paris
du sommet de la tour de
ge(582); D 2e du Moyen-Age
ns et travaux avancés.
ne, fond: en 658, Eglise 1133.
_St Vaast 1127, dédicace de
colas 1221 _Cordeliers 1228.
_Minimesses 1654._Hôpital
par Charles Montpellier.

ce qu'il fût porté à trente, par la création de dignités à l'exemple du chapitre de la cathédrale.

Ce chapitre avait obtenu, sur la fin du XIIe siècle, une bulle du pape qui l'exemptait de la juridiction de l'ordinaire. Il possédait une juridiction seigneuriale sur les rues qui entouraient son église et la maison commune des chanoines. Cette maison qui remplaçait le couvent des religieux, avait été sans doute bâtie sur de plus grandes dimensions, et ce fut pour se procurer l'espace nécessaire, qu'on prit sur la rue du Mont Revers, qui fut ainsi reculée de quelques mètres vers le nord; car elle formait auparavant une même ligne droite avec les rues de l'Hôtel-Dieu et de la Bannière. Quant à l'église de St-Pierre, elle fut probablement reconstruite sur les mêmes fondations; mais on ne dit pas à quelle époque. Nous croyons que cette construction suivit de près celle de l'église de Notre-Dame. Ce qui paraît certain, c'est que l'édifice qui subsiste encore aujourd'hui n'est pas celui que bâtit Ebroïn.

Vers le milieu du XIIe siècle, les chanoines de

St-Pierre voulurent ajouter une nouvelle prébende aux trente déjà existantes. Les religieuses s'y opposèrent, et sur la plainte qu'elles adressèrent directement au pape, sans passer par l'intermédiaire de l'évêque diocésain, qu'elles savaient être très-bien disposé en faveur des chanoines en général; défense fut faite à ceux du chapitre de St-Pierre d'ajouter, sous quelque prétexte que ce fût, de nouvelles prébendes. Il leur fut aussi défendu de posséder des cures ou autres bénéfices qui pourraient les empêcher de s'acquitter convenablement de leurs devoirs envers l'abbaye. Nonobstant une défense aussi formelle, ils essayèrent, à diverses reprises, soit de s'affranchir de quelques-uns de ces devoirs, soit d'augmenter leurs droits et leurs prérogatives; mais les abbesses parvinrent toujours à rendre leurs tentatives infructueuses.

En 1518, le cardinal de Bourbon, chargé par le pape de réformer l'abbaye Notre-Dame, supprima la plupart des obligations des chanoines envers l'abbaye, et leur substitua les cordeliers pour confesser les religieuses, pour chanter la grand'messe, et pour d'autres assistances à l'in-

térieur du monastère. Mais en diminuant les obligations, on diminua aussi les rétributions qui y étaient attachées, et qui formaient la portion la plus productive des canonicats. Les revenus du chapitre se trouvant réduits au gros des prébendes, il y eut nécessité de faire successivement des réductions dans le nombre des chanoines. Au siècle dernier, la collégiale de St-Pierre au Parvis de Notre-Dame ne comptait plus que huit chanoines et un doyen.

AGRANDISSEMENT DE LA VILLE.

—

On a vu plus haut que la ville avait été fort agrandie au VIe siècle, à la suite de la chute de ses murailles, en l'année 582, et que la nouvelle enceinte avait une forme à peu près circulaire sur les côtés de l'ouest et du nord. Il paraît que ce fut vers la fin du règne de Charles le Chauve qu'elle fut encore agrandie de la partie, nommée le saillant de St-Pierre à la Chaux.

Ce nouvel agrandissement, d'une surface d'environ 13,000 mètres carrés, fut, pour ainsi dire, accolé à l'enceinte circulaire, et donna lieu à un rentrant considérable qu'on remarquait, il y a quelques années, dans cette partie du pourtour. Mais ce rentrant qui n'était commandé ni par la nature d'un sol parfaitement uni, ni par aucun autre motif de meilleure défense ou d'économie, indique assez que toute cette portion de l'enceinte, dont le tracé était si irrégulier et si défectueux, dut être construite en deux fois et à des époques séparées.

Cependant des historiens (Rousseau et Cabaret) ont avancé que toute l'enceinte de la ville, telle qu'on la voyait, en 1815, depuis la rue St-Remy jusqu'à celle de la Paix, moins le bastion de la tour de l'Évangile, avait été construite, en 869, par un comte de Soissons, nommé Béralde; mais comme ils n'ont point indiqué à quelle source ils avaient puisé la connaissance de ce fait, on peut soupçonner que ce ne fut qu'une conjecture du premier de ces auteurs, fondée sur le nom de l'ancienne porte Bara et sur un vieux dicton populaire auquel il a voulu trouver une origine illustre ([21]).

« Suivant lui, le comte Béralde ne fit cons-
« truire la nouvelle enceinte de la ville que dans
« la vue de témoigner sa fidélité et sa reconnais-
« sance au monarque, qui ne lui avait donné
« le comté de Soissons qu'à titre de retour à
« la couronne, et pour en empêcher l'hérédi-
« té [21].

Mais indépendamment du peu d'importance à donner à un motif aussi frivole, il faudrait encore que l'existence de ce comte fût bien certaine. Dormay qui s'est livré aux recherches les plus consciencieuses sur l'histoire de la ville de Soissons, n'en a pas dit un seul mot, et il n'est fait mention, dans les auteurs des IXe et Xe siècles, d'aucun comte de Soissons, attendu que, sous les Carlovingiens, c'était l'évêque qui possédait cette dignité. Mais en admettant même, contre toute vraisemblance, l'existence du comte Béralde, il se présente encore une objection décisive contre l'opinion des auteurs qui lui ont attribué l'agrandissement de la ville : ce comte, disent-ils, fit construire la nouvelle enceinte en 869 ; et ils ajoutent ensuite qu'il avait fait ouvrir et construire, deux ans auparavant, une porte neuve,

pour communiquer avec le faubourg St-Léger, et qu'il avait donné son nom à cette porte, appelée, dans la suite, par corruption, *la porte Bara*. Mais pour avoir fait ouvrir cette nouvelle communication, en 867, il fallait que la ville fût déjà fermée par un mur d'enceinte, et que ce mur passât précisément sur l'emplacement même où la porte Bara subsista jusqu'en 1551.

Il demeure donc évident, d'après le récit même de ces historiens, que l'enceinte de la ville, antérieurement à ce prétendu comte Béralde, s'étendait jusqu'à la porte Bara, l'un des points de la ligne circulaire que décrivait la muraille construite sur la fin du VIe siècle. Cette muraille d'ailleurs, passant à la porte Ozanne, dont l'existence au VIIIe siècle est constatée, ainsi que le rapporte Cabaret lui-même, devait passer nécessairement à la porte Bara.

Il y a tout lieu de croire que l'agrandissement de la ville, par l'addition de la partie saillante de St-Pierre à la Chaux, avait eu pour objet de renfermer dans l'intérieur des murs cette église paroissiale, et de la soustraire, par ce moyen, aux invasions des Normands, dont l'audace devenait

chaque jour plus redoutable. Déjà, depuis plus d'un demi-siècle, ces étrangers faisaient des courses sur les côtes de la France, pillant et massacrant partout où ils prenaient pied. Ils vinrent fondre sur la Picardie, incendièrent plusieurs villes et s'emparèrent de Noyon, à huit lieues de Soissons. Le danger était imminent et la terreur générale. Toutes les villes réparaient leurs remparts et leur donnaient plus d'extension pour renfermer des faubourgs. Les châteaux se changeaient en forteresses. Les églises et les monastères, même dans l'intérieur des villes, s'entouraient de fortes murailles et de tours ; mais chacun travaillait pour soi ou pour les siens ; il n'y avait point là de ces efforts communs et bien combinés, seuls capables d'assurer le salut et la tranquillité de tous.

Soissons, voyant tout près de ses portes ces redoutables hommes du nord, conçut une grande frayeur. Elle avait de bonnes murailles; mais il existait, en dehors, des faubourgs assez importants, où se trouvaient onze églises paroissiales. Le trop d'étendue de ces faubourgs ne permettait pas de les renfermer dans une nouvelle enceinte :

on se borna donc à mettre à l'abri quelques-unes des églises les plus voisines de la muraille existante. C'était autant de moins qu'on livrait à la profanation des Barbares. Il est probable que ce fut dans cette circonstance critique que l'église de St-Pierre à la Chaux dut être réunie à la ville.

L'extension donnée à l'enceinte, sur ce point, avait à peu près la figure d'un trapèze, dont l'un des côtés, celui de l'est, était baigné par le petit bras de l'Aisne. A l'angle nord-est, s'élevait une tour, dite de l'île, construite à 10 mètres en avant, dans le lit même de la rivière, liée à l'enceinte par un mur au haut duquel il devait y avoir un chemin de rondes pour communiquer avec la tour [23]. Le peu d'étendue du saillant de St-Pierre à la Chaux, ainsi que sa forme irrégulière, démontre suffisamment qu'il n'a pu avoir d'autre objet que de préserver l'église de la fureur des Normands. Ces farouches adorateurs d'Odin, furent les seuls qui, depuis la conversion de Clovis, déclarèrent ouvertement la guerre aux temples du christianisme. Les églises n'ont pas toujours été respectées, à dire vrai, parl es armées des princes

chrétiens, mais les spoliations n'étaient que passagères et jamais avouées.

Cet agrandissement de la surface de la ville a donc eu lieu avant le commencement du Xe siècle, époque où les Normands s'établirent en France et se convertirent au christianisme. Nous avons pu remarquer en outre, que le mur du côté ouest de ce saillant, qui existait encore en 1821, avait été construit il y a plus de 400 ans; en sorte qu'il ne pouvait pas avoir fait partie des travaux exécutés dans les temps modernes pour améliorer les défenses de la place ([24]).

L'église de Notre-Dame des Vignes, la première paroisse de Soissons, avait été pareillement entourée d'une muraille qui se liait à l'enceinte de la ville, dont cette église était peu éloignée. Des restes de murs d'une construction fort ancienne, qui faisaient crémaillère à la droite du bastion de la tour de l'Évangile (n° 8), ont donné lieu à cette conjecture. L'église de St-Remy, touchant presque à l'enceinte de la ville, y fut probablement aussi rattachée de la même manière. Quant aux autres églises, leur trop grand éloignement empêcha de pourvoir à leur sûreté.

Mais l'agrandissement le plus considérable eut lieu sur la rive droite de l'Aisne, pour renfermer l'église de St-Vaast, la seconde paroisse de Soissons. La nouvelle enceinte fut alors portée dans la même position, à peu près, que celle où on la voit aujourd'hui, moins les trois bastions. La superficie du bourg d'Aisne, ou faubourg de St-Vaast, fut alors d'environ 85,000 mètres carrés, et tout l'ensemble de l'espace renfermé de murs, sur les deux rives de l'Aisne, était de 473,000 mètres (47 hectares).

Vers le même temps, et toujours par suite de l'effroi qu'inspiraient les Normands, les abbayes de St-Médard, de St-Crépin et de Notre-Dame furent entourées de bonnes murailles dont on voit encore des vestiges. Cette dernière, ainsi que la petite cité, séjour de l'évêque et de son chapitre, devinrent deux vastes citadelles dans l'intérieur même de la ville.

IRRUPTION DES NORMANDS.

Les révoltes et les querelles des fils de Louis le Débonnaire avaient amené le démembrement de l'empire de Charlemagne, et l'affaiblissement de l'autorité royale. Le prestige de grandeur et de gloire qui avait frayé le chemin du trône à la famille des ducs d'Austrasie s'était dissipé. Les seigneurs de la Neustrie commençaient à ne plus voir dans l'avénement de la dynastie carlovingienne qu'une usurpation presque étrangère, une conquête des Francs-Austrasiens sur les Francs-Saliens : ces deux grandes divisions de la nation franque étaient devenues comme deux peuples distincts. Les mœurs nationales des Saliens avaient cédé aux mœurs plus polies des peuples vaincus, et les descendants des vainqueurs s'étaient laissés conquérir par la civilisation des Gallo-Romains. Les Austrasiens, au contraire, avaient conservé, avec la plupart des mœurs

et des habitudes germaniques, la langue tudesque.

A la cour du roi on se servait aussi de cette langue; c'était une faute en politique. Elle rappelait sans cesse aux Neustriens l'origine austrasienne de cette maison, et ce souvenir blessait l'orgueil de la nation. Cependant ils ne songeaient point à la renverser du trône : la race de Clovis était éteinte, et aucun homme propre à fonder une dynastie nationale ne se montrait parmi eux; mais ils travaillèrent à rendre à peu près illusoire l'autorité du monarque, déjà réduite considérablement par toutes les concessions arrachées aux faibles successeurs de Charlemagne.

Les Normands, profitant du désordre qui régnait dans l'empire, poursuivaient leurs cruelles dévastations. Leur audace et leurs succès étaient d'autant plus grands, qu'ils ne rencontraient presque plus d'obstacles ni de périls. Ils étaient même secrètement appuyés par des seigneurs qui recherchaient leur alliance dans l'espérance de mieux affermir leur indépendance au milieu de la désolation générale. C'est ainsi que la valeur et l'esprit national que les Francs avaient

déployés avec une si noble énergie sous Charles-Martel, sous Pepin et sous Charlemagne, avaient disparu, pour faire place à l'incapacité des princes, à l'ambition et à l'égoïsme des grands. Les peuples eux-mêmes, exposés aux pillages et aux massacres de la part de leurs seigneurs, aussi bien que des Normands, étaient abattus par le désespoir; le sentiment de la gloire ne faisait plus battre les cœurs, et peu leur importait à qui ils obéiraient; voués qu'ils étaient à la servitude et aux souffrances.

Tel était l'état de la nation, soixante-dix ans seulement après la mort de Charlemagne, quand une nouvelle bande de Normands vint fondre sur la Picardie et s'emparer de Noyon. Une division de ces barbares eut la hardiesse d'y passer l'hiver. Soissons ne fut point attaquée; mais ses campagnes durent avoir beaucoup à souffrir du voisinage d'un pareil ennemi. Chaque jour des partis de maraudeurs ravageaient tout le pays à plusieurs lieues autour de Noyon. La rivière d'Oise pouvait servir de barrière contre ces déprédateurs; mais la population avait perdu le courage de la liberté et ne se hâtait pas de repousser des

attaques plus funestes encore à ses maîtres qu'à elle-même.

Sur la fin de l'été de l'année 882, une autre armée de Normands, venant des bouches du Rhin, ravagea les provinces septentrionales du royaume, et ne trouvant aucune résistance, elle s'avança vers le centre en suivant le cours de la Meuse. Le roi Carloman était trop faible pour s'opposer à ce nouveau débordement : plusieurs seigneurs le voyant hors d'état de satisfaire leur ambition, ou de punir leur désobéissance, s'étaient retirés dans leurs domaines avec leurs troupes. Les Barbares vinrent donc jusqu'à Laon, mais n'ayant pu se rendre maîtres de cette ville, ils formèrent le dessein de marcher sur Rheims, et de venir ensuite par Soissons et par Noyon, pour attaquer Laon une seconde fois. Déjà leur avant-garde était aux portes de Rheims, quand le roi, voulant mettre un terme à tant de désastres, sortit du château de Compiègne et vint à Soissons, d'où il tomba à l'improviste sur le flanc de l'ennemi, lui tua beaucoup de monde, et lui enleva tout le butin qu'il avait fait. Cependant, les Normands étant parvenus à repasser l'Aisne et à se retrancher forte-

ment dans Vailly, le roi ne jugea pas prudent de les y attaquer de nouveau ; mais dès la nuit suivante les Barbares reprirent avec précipitation et sans bruit le chemin du nord.

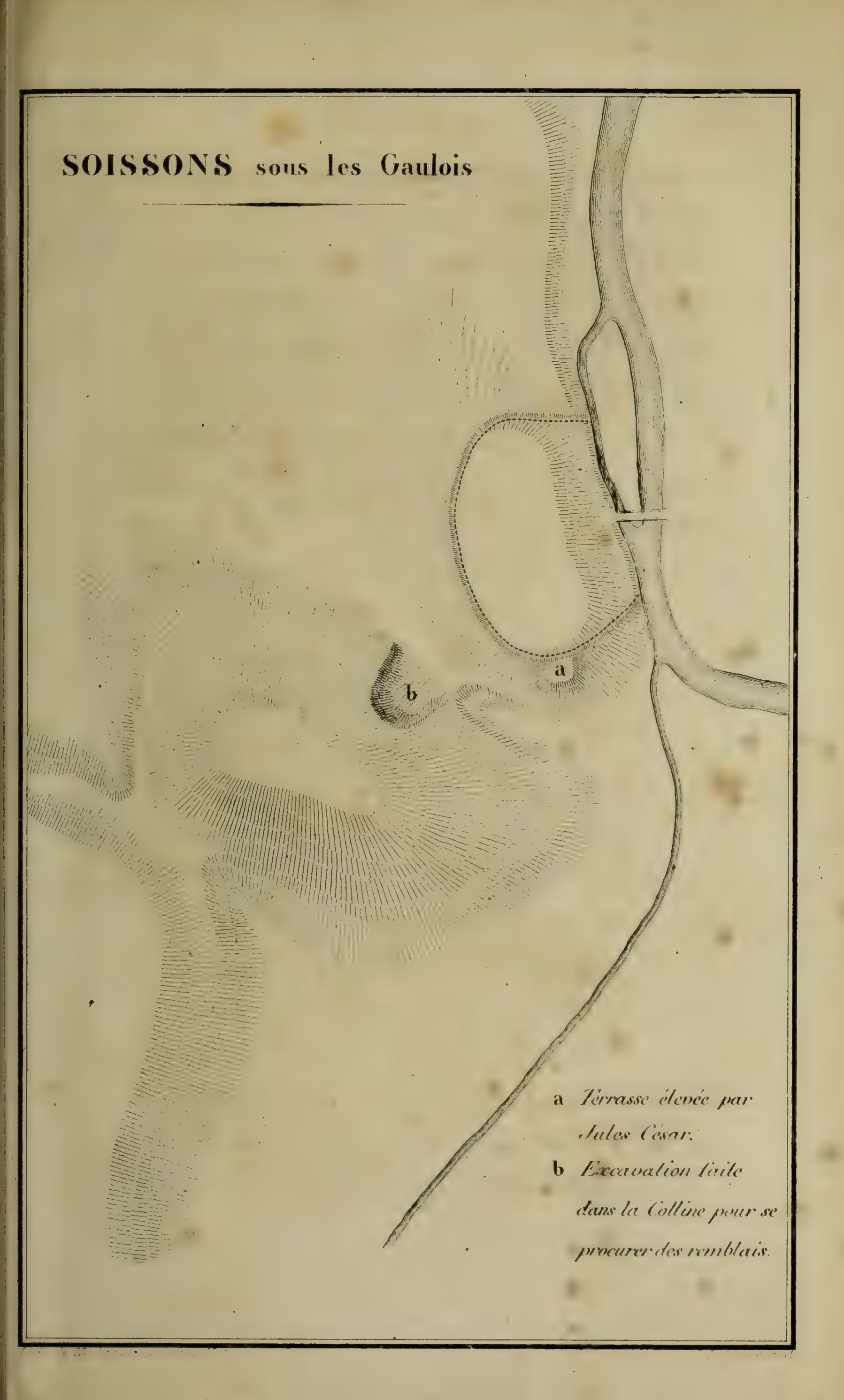
Quelques historiens ont prétendu qu'une seconde armée de Normands avait pénétré dans la vallée de l'Aisne, en l'année 886, et ils ont même été jusqu'à dire, sur l'autorité du *Gesta Normanorum,* que la ville de Soissons avait été prise et l'abbaye de St-Médard brûlée et détruite; mais il est très-facile de convaincre ces historiens d'erreur et même de contradiction. ([25])

A cette époque d'abord toutes les forces des Normands, arrivées par la Seine, se trouvaient concentrées autour de Paris, dont le siége dura, depuis le 25 du mois de novembre 885, jusqu'au mois de mai 887. En second lieu, aucun auteur contemporain, ou voisin du théâtre de la guerre, n'a fait mention de la prise de Soissons, événement que son importance n'eût pas manqué de faire remarquer.

Quant à la destruction de l'abbaye de St-Médard, dont le sort devait être le même que celui de la ville, le fait n'est pas moins dénué de vrai-

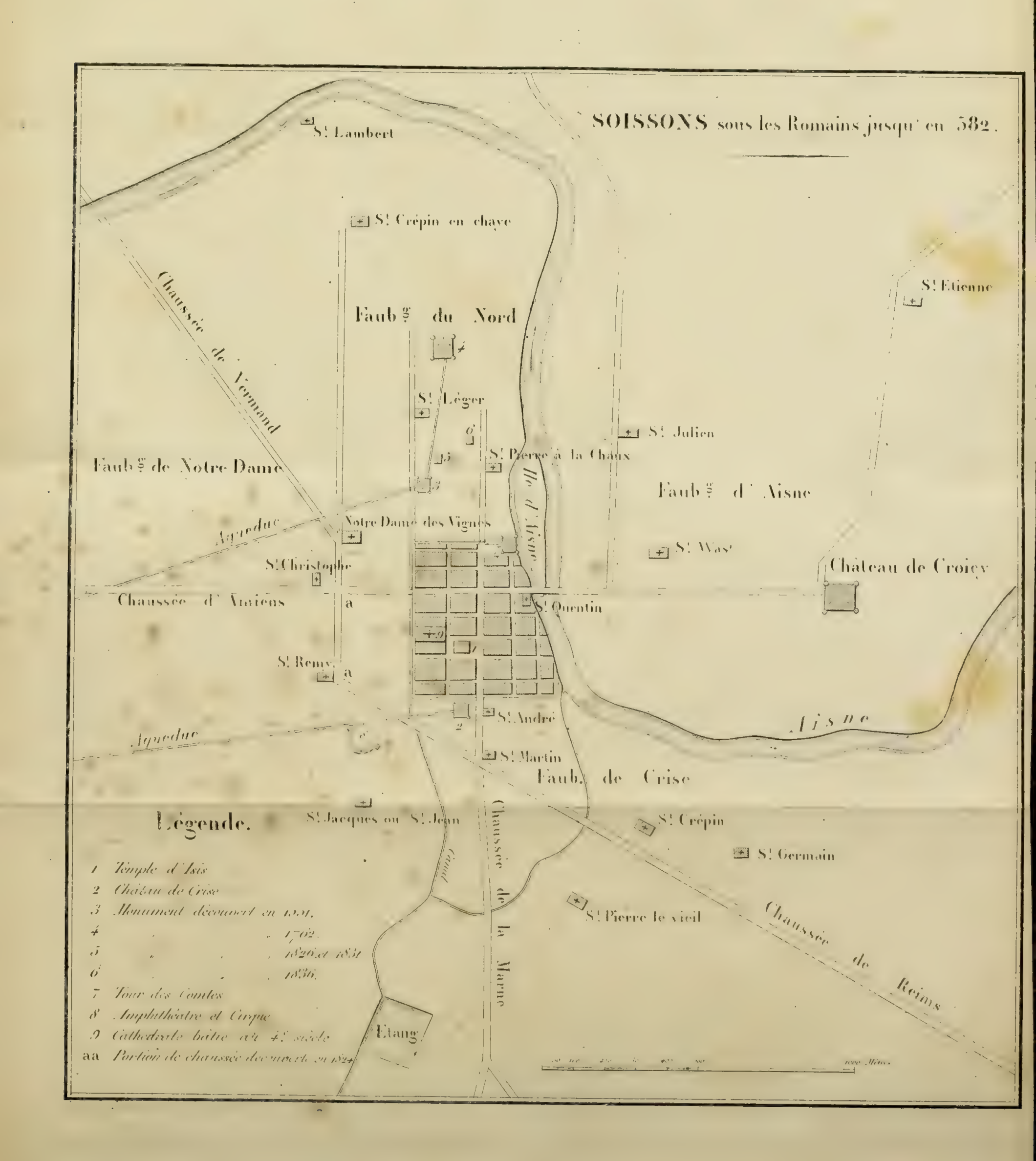
semblance : le comte Henry, qui commandait l'armée envoyée en 886 au secours de Paris, par le roi de Germanie, Charles le Gros, ayant été tué devant cette ville, son corps fut apporté à Soissons et inhumé dans l'église de St-Médard. Vers 889, le roi Eudes fit augmenter les fortifications de l'abbaye : elle n'était donc pas détruite. Enfin on y voyait encore, au XVIe siècle, la grande chambre dorée de Charlemagne.

On doit donc regarder comme un fait certain que les Normands n'ont point pénétré jusqu'à Soissons, quoique de grands établissements religieux leur offrissent l'appât d'un riche butin. La force de la place, le voisinage de la résidence royale, qui promettait un secours prompt et facile, étaient bien capables de mettre un frein à l'impatience de l'ennemi.


SOISSONS sous les Gaulois
a
b
a Terrasse élevée par
Jules César.
b Excavation faite
dans la Colline pour se
procurer des remblais.

Plan indiquant les divers agrandissements de l'enceinte de la Ville.


SOISSONS
dépuis 869 jusqu'à 1551.
INDICATION
des juridictions féodales
1. porte Bara
2. „ Ozanne
3. „ S.t Christophe
4. „ S.t Remy
5. „ l'Evêque
6. „ S.t André
7. „ S.t Voé
8. „ Royale
9. „ S.t Julien
10. Chatelet du Pont
l'Evèque
le Comte
le Chapitre
Notre Dame
S.t Pierre à la chaux
S.t Médard
S.t Crépin le grand
S.t Jean des Vignes
S.t Leger
S.t Julien
S.t Pierre à la Chaux
N.e D.e des Vignes
S.t Wast
S.t Christophe
Petite
Cité
S.t Remy
Notre Dame
S.t André
S.t Martin
Canal de la Crise
S.t Jean des Vignes
S.t Crépin le grand
Lith. de Neuhaus, rue Grétry, N.o 1


SOISSONS sous les Romains jusqu' en 582.
S.t Lambert
S.t Crépin en chaye
Chaussée de Vermand
Faub.g du Nord
S.t Léger
S.t Pierre à la Chaux
S.t Julien
Faub.g de Notre Dame
Faub.g d' Aisne
Aqueduc
Notre Dame des Vignes
S.t Christophe
S.t Was
Château de Croicy
Chaussée d' Amiens
S.t Quentin
Ile d' Aisne
S.t Remy
S.t André
Aisne
Aqueduc
S.t Martin
Faub. de Crise
S.t Jacques ou S.t Jean
S.t Crépin
S.t Germain
Canal
Chaussée de la Marne
S.t Pierre le vieil
Chaussée de Reims
Etang
1000 Mètres
Légende.
1 Temple d'Isis
2 Château de Crise
3 Monument découvert en
4 " " 1762.
5 " " 1826 et 1831
6 " " 1836.
7 Tour des Comtes
8 Amphithéâtre et Cirque
9 Cathédrale bâtie au 4.e siècle
aa Portion de chaussée découverte en 1824

RÉVOLTE ET BATAILLE DE SOISSONS.

Louis III et Carloman II moururent sans enfants. La couronne appartenait à leur frère Charles; mais à raison de sa jeunesse, il n'avait que cinq ans, les seigneurs la placèrent sur la tête du roi de Germanie, Charles le Gros, petit-fils de Louis le Débonnaire. Quatre ans après, en 888, ils en disposèrent une seconde fois en faveur d'Eudes, comte de Paris. Les provinces du nord s'étant déclarées pour le jeune Charles, il fut sacré à Rheims, et le royaume se trouva partagé entre les deux compétiteurs. A la mort d'Eudes, arrivée en 898, tous les seigneurs reconnurent Charles pour leur suzerain; mais l'autorité royale ne s'étendait plus que sur les provinces de Soissons, de Rheims et sur quelques villes isolées et peu importantes. Le domaine du monarque était réduit aux châteaux et dépendances de Compiègne, de Trosly, de Braisne et d'Attigny. Les seigneurs

s'étaient approprié le reste du royaume, et plusieurs d'entre eux avaient une puissance plus réelle et plus forte que celle du roi lui-même.

Ce prince, après quinze ans d'un règne fort agité, se sentant incapable de soutenir plus longtemps, par lui-même, le fardeau d'un gouvernement en butte aux factions et aux discordes, avait choisi, pour son ministre, un nommé Haganon, originaire de Laon, où il était né de parents obscurs. Ce ministre dirigea, pendant sept ans, les affaires de son maître avec autant de bonheur que de prudence. l'Etat respirait; mais par malheur, le roi laissait trop percer la confiance qu'il avait accordée à l'un de ses sujets qui n'appartenait point *à la noble race franque,* et dont le mérite, quelque grand qu'il fût, ne pouvait trouver grâce devant l'orgueil blessé de la noblesse [a], ni contrebalancer dans l'opinion des peuples, toujours envieux de la faveur, l'espèce d'ignominie que déversait sur Haganon la médiocrité de sa naissance. Le grand crédit du ministre et la ja-

[a] *Edel Francano Liudi,* ainsi s'intitulaient les Francs pour se distinguer des serfs d'origine romaine ou gauloise, attachés à la terre de la conquête. (Augustin Thierry).

lousie qu'il inspirait, servirent de prétexte à la ré volte des grands. Pour la justifier, ils feignirent d'être humiliés de ce que les rênes du gouvernement avaient été remises aux mains d'un homme de basse extraction (920).

Dans une assemblée générale, tenue à Soissons, ils prirent la résolution unanime de ne plus reconnaître Charles III pour leur roi. Robert, duc de France et comte de Paris, frère du roi Eudes, qui était l'âme de la faction, alla trouver Charles, lui reprocha son mauvais gouvernement et son attachement à son ministre, auquel il n'appartenait pas, dit-il, de vouloir commander à des hommes dont la condition lui était bien supérieure. En même temps, Robert et tous les factieux qui l'accompagnaient, jetèrent à terre une paille que chacun d'eux avait à la main, et se retirèrent, laissant le roi presque seul au milieu du camp où s'était tenue l'assemblée. Charles, après des négociations habilement conduites par des seigneurs qui lui étaient restés secrètement fidèles, fut obligé de congédier son ministre et de se mettre à la merci des révoltés ; il alla même jusqu'à promettre de renoncer au trône, si dans un an ils n'étaient pas

satisfaits de sa manière de gouverner. Tant de condescendance de la part du monarque ramena beaucoup de seigneurs qui ne s'étaient laissés entraîner que par un sentiment de jalousie contre le favori ; il s'en suivit une réconciliation solennellement jurée dans une autre assemblée convoquée, pour cet effet, à Soissons.

Mais la réconciliation n'était qu'apparente : le duc Robert aspirait à la couronne que son frère avait portée. Sans commettre aucun acte ostensible d'hostilité, il continuait, par des intrigues, à grossir son parti. Le roi s'apercevant que le sacrifice qu'il avait fait de son ministre n'arrêtait point les desseins de ses ennemis, et ne servait, au contraire, qu'à leur donner plus de facilité à tramer sa perte, prit la résolution désespérée de rappeler Haganon, comme le seul homme qui pût l'aider à faire tête à l'orage amoncelé contre le trône. Le rappel du favori fut le signal d'une révolte presque générale. Robert commença la guerre en s'emparant de Soissons, regardée comme le siége du gouvernement, en même temps que cette ville était au centre des domaines du roi. Robert en fit la place d'armes de son parti

et y fixa sa résidence. Ensuite il marche sur Laon, l'attaque à l'improviste, et s'en empare. Le roi, qui habitait alors le château d'Attigny, se mit, de son côté, en campagne; mais ses troupes éprouvèrent plusieurs échecs, et il fut obligé d'aller chercher un asile en Austrasie. Cette contrée avait pris le nom de Lorraine.

Enivrés de leurs succès et de la fuite de Charles, les seigneurs, auxquels s'étaient joints les évêques, en haine de l'esprit germanique, ne gardèrent plus de mesures. Ils tinrent une nouvelle assemblée à Soissons, y déclarèrent Charles III déchu de la couronne, proclamèrent Robert, roi de France, lui prêtèrent serment de fidélité, et le conduisirent en triomphe à Rheims où il fut sacré le 30 juin 922.

Cependant les seigneurs de la Lorraine et de la Germanie ayant fourni au roi Charles une armée, il vint prendre position à son château d'Attigny sur Aisne, d'où il se porta ensuite rapidement sur Soissons, rendez-vous des troupes de son compétiteur. Il arriva devant cette ville, vers le milieu de la journée, sans que sa marche eût été découverte, et lorsque les chefs et les soldats de

l'armée française étaient à table ; mais la rivière d'Aisne séparant les deux armées, la surprise ne put être aussi complète que Charles l'espérait. Le temps nécessaire pour effectuer le passage sauva ses ennemis d'une défaite presque certaine.

Dès que la plus grande partie de ses troupes eurent franchi la rivière, il fondit avec impétuosité sur les Français, dont les rangs n'étaient pas encore formés. Robert, à la tête d'une poignée d'hommes, réunis à la hâte, s'était porté à sa rencontre avec la plus grande bravoure, pour contenir l'attaque, et donner le temps aux différents corps de son armée de se former, et d'arriver sur le champ de bataille. Le combat fut des plus opiniâtres. Les deux rois, rivalisant de valeur, se précipitent au plus fort de la mêlée, donnant à leurs troupes l'exemple de l'intrépidité ; mais Robert tombe raide mort, percé d'un coup de lance. Hugues, son fils, et Herbert, comte de Vermandois, son gendre, parviennent à repousser le roi Charles, et le forcent à repasser la rivière en désordre. La perte fut à peu près égale des deux côtés. Suivant quelques auteurs 18,000 hommes restèrent sur la place.

Cette bataille de Soissons se donna le 15 juin 923, dans la plaine de St-Crépin en Chaye, où les mécontents avaient établi leur camp. Les vainqueurs n'osèrent poursuivre le roi, mais son armée, composée d'étrangers, fut vivement harcelée par les paysans, et perdit une grande partie de ses bagages. Découragés par ce revers, bientôt les seigneurs lorrains et allemands retournèrent dans leurs pays, abandonnant Charles à sa mauvaise fortune, et ce malheureux prince se vit encore une fois errant et fugitif dans son royaume. Les seigneurs, outrés de ce qu'il avait appelé les Germains à son secours, proclamèrent un nouveau roi de France; ce fut Raoul, duc de Bourgogne et gendre de Robert, qu'ils firent sacrer par Abbon, évêque de Soissons, dans l'église de St-Médard.

Quoique l'autorité royale eût été conférée à Raoul par la volonté libre des grands, il fut bien loin de la posséder paisiblement. Plusieurs de ceux-là même qui l'avaient appelé au trône, lui arrachèrent, pour prix de leurs suffrages, la plus grande partie des domaines de la couronne. La province de Soissons, regardée comme le cœur

du royaume, et qui avait toujours fait partie des pays soumis directement à l'autorité du monarque, en fut démembrée. L'évêque Abbon, l'un des fauteurs les plus actifs de la révolte, le même qui avait sacré Raoul, fut mis, pour le temporel, sur le même pied que les seigneurs. Son diocèse devint un fief. Hugues, duc de France, reçut le domaine de Braisne, l'un des plus anciens de la couronne. Château-Thierry, Oulchy et les abbayes de St-Médard et de St-Crépin tombèrent en partage à Herbert, comte de Vermandois. A la vérité, ils étaient tous les deux beaux-frères de Raoul, et il paraissait naturel qu'il les fît participer au partage des dépouilles du prince détrôné.

De tous les domaines royaux, Raoul ne se réserva que les châteaux de Compiègne et d'Attigny ; il y faisait assez ordinairement sa résidence, lorsqu'il n'habitait pas son duché de Bourgogne. Cependant les concessions du nouveau roi n'avaient pu assouvir l'avidité, ni calmer la fougue du comte de Vermandois, devenu fameux par sa turbulence et par sa mauvaise foi. Une insigne perfidie l'avait rendu maître de la personne du

malheureux Charles, son roi et son parent, et il menaçait continuellement Raoul de rendre la liberté à son captif, et de l'aider même à remonter sur le trône, si l'on ne voulait pas lui donner satisfaction. Il poussa même l'audace jusqu'à faire élire à l'archevêché de Rheims, Hugues, son fils, âgé seulement de cinq ans, afin de s'emparer, en son nom, de l'administration et des revenus du diocèse; laissant l'autorité spirituelle à l'évêque de Soissons qui avait contribué, pour beaucoup, à ce scandale; et cet évêque ne balança pas à faire le voyage de Rome pour obtenir l'approbation du pape.

Les prétentions toujours croissantes du comte Herbert avaient donné lieu à des brouilleries et même à quelques hostilités, qui avaient été arrêtées par la médiation du duc de France; mais la mort du roi Charles, arrivée en 929, au château de Péronne, dans lequel il était étroitement gardé, vint changer la situation des affaires. Le comte de Vermandois perdait en même temps le redoutable instrument de son ambition. Raoul qui se sentait dès lors solidement établi sur le trône, ne voulut plus céder à un vassal dont la fi-

délité devenait chaque jour plus pesante. La rupture éclata : le comte fit attaquer, en 931, par des troupes du diocèse de Rheims, Braisne, donné par Raoul au duc de France. Le roi envoya l'ordre aux Rhémois de procéder sur-le-champ à l'élection d'un archevêque qui fût capable d'administrer son diocèse par lui-même. Sur leur refus, il assiégea et prit leur ville, et y fit élire et sacrer en sa présence, pour archevêque, un moine nommé Artold. Le comte de Vermandois eut recours aux armes, cette fois la fortune trompa son attente ; le roi lui prit plusieurs places, et lui retira les abbayes de St-Médard et de St-Crépin ; il les lui rendit à la paix, en 934 ; quant à l'archevêché de Rheims, Artold en resta possesseur.

Le roi Raoul tint à Soissons, en 935, l'assemblée générale des grands plaids. C'était la continuation des anciennes assemblées du champ de mars et du champ de mai, avec des modifications amenées par les changements survenus dans l'organisation politique du royaume.

L'ÉVÊQUE SEIGNEUR FÉODAL.

—

Raoul mourut sur la fin de l'année 935 ; le duc de France, Hugues, fils du roi Robert, assez puissant pour prétendre à la couronne, aima mieux la poser sur la tête du fils de Charles III, qui régna sous le nom de Louis IV, dit d'Outremer, parce que sa mère l'avait conduit en Angleterre durant la captivité de son père. Dans le même temps, l'évêché de Soissons vint à vaquer par la mort d'Abbon; le duc de France fit usage de sa grande influence pour y faire nommer Gui, fils du comte d'Anjou, son parent, qu'il savait être un de ses partisans.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'évêque de Soissons avait obtenu du roi Clovis le maintien de la haute magistrature civile, dont il jouissait sous les Gallo-Romains; mais la juridiction de ce pouvoir s'était trouvée presque circonscrite dans le petit rayon de la ville et de sa banlieue, jusqu'au

temps où le siége fut occupé par des hommes d'origine franque. Ce fut alors que la magistrature civile des anciens évêques et des comtes de la province purent être réunies dans les mêmes mains. Ce changement eut lieu, selon toute apparence, sous les rois Mérovingiens; ce dut être alors aussi, et dans le but de soutenir les prétentions de l'évêque à cette double dignité, qu'on argua de la donation du comté de Soissons que saint Prince aurait reçu de Clovis.

Quoiqu'il en soit, il paraît à peu près certain que l'évêque de Soissons réunissait, sous les premiers Carlovingiens, la puissance spirituelle et l'autorité civile; mais que cette dernière se trouvait placée dans la dépendance et sous le contrôle immédiat de celle du monarque, dont la résidence ordinaire étant établie dans sa province, devait y conserver nécessairement les droits de sa souveraineté dans toute leur plénitude. Mais lorsque le roi Raoul, par reconnaissance du zèle que l'évêque Abbon avait déployé pour son élévation au trône, eut accordé à ce prélat la même indépendance d'autorité dont jouissaient tous les seigneurs, complices de sa rébellion, la province de

Soissons fut soustraite à l'influence protectrice de l'autorité royale.

L'évêque Gui, d'une de ces familles puissantes qui gouvernaient en despotes des provinces entières du royaume, ne voulut pas renoncer aux priviléges des siens. Jeune, ambitieux et fort de l'appui de sa famille et de la faction du duc de France, il consomma l'œuvre que son prédécesseur avait commencée, et prit rang parmi les seigneurs de la couronne. Soit faiblesse de caractère, soit impuissance, Louis IV n'empêcha point une usurpation qui lui arrachait, sans retour, la plus belle des trois seules provinces que son père avait possédées en propre. Il s'éloigna dès lors de la ville de Soissons, où l'autorité royale ne pouvait plus être reconnue qu'avec le bon plaisir du seigneur évêque. C'est ainsi que cette ville, déchue du rang de *ville royale,* qu'elle avait occupé pendant plusieurs siècles, tomba dans le domaine d'un vassal; ce changement de maître qui devait si malheureusement influer sur les destinées ultérieures de cette cité, fut signalé par une épouvantable catastrophe.

SIÉGE ET INCENDIE DE LA VILLE.

—

Le comte de Vermandois, irrité de voir son fils exclu de l'archevêché de Rheims, attendait, avec toute l'impatience de la haine et de l'ambition, le moment de réparer sa perte, et de ressaisir le gouvernement et les revenus de cet important diocèse. La mésintelligence qui ne tarda pas à s'établir entre le jeune roi qui voulait régner, et le duc de France qui prétendait régenter le monarque et l'État, lui offrit une occasion favorable. Appuyé par les ducs de France et de Normandie, et par d'autres seigneurs de la faction française, il assiégea et prit, en 940, la ville de Rheims. L'archevêque Artold, livré par ses propres troupes à la merci du comte de Vermandois, fut forcé de se dépouiller de la pourpre et du pallium, et de se renfermer dans son monastère.

L'évêque Gui d'Anjou convoqua, en 941, dans l'église de l'abbaye de St-Crépin, un concile pro-

vincial qu'il présida lui-même. Des députés de la ville de Rheims obtinrent la permission d'y parler en faveur de Hugues de Vermandois ; leurs représentations ayant été favorablement accueillies par les évêques, tous dévoués à la faction, le concile ordonna que Hugues, alors âgé de vingt et un ans, devait être reconnu pour archevêque de Rheims, et tous les prélats se rendirent à son installation qui fut faite par l'évêque de Soissons.

Après la mort du comte Herbert, arrivée en 943, Artold demanda son rétablissement au roi, qui le lui promit, avec d'autant plus d'empressement, que la réintégration du prélat faisait rentrer la province sous l'autorité du prince. A cet effet, trois conciles furent assemblés : à Mouzon, à Ingelheim et à Trêves. Hugues de Vermandois, ayant refusé d'y comparaître, fut excommunié, ainsi que son oncle, le duc de France, qui lui prêtait son puissant appui.

Dans le même temps, le roi reprit à la maison de Vermandois l'abbaye de St-Crépin, et la donna à un comte Renold, ce qui devint le sujet d'une petite guerre. Les seigneurs de Vermandois ravagèrent les terres de l'abbaye, dont on les dépos-

sédait, et, par représailles, le comte Renold pilla l'abbaye de St-Médard qu'ils conservaient.

Louis IV, ayant envahi, en 945, la Normandie, avait été fait prisonnier et livré aux chefs de la faction, qui le retinrent, pendant un an, et ne lui rendirent la liberté qu'à des conditions très-dures ; celles, entre autres, de remettre la place de Laon, la seule qu'il possédât, au duc de France, et de donner ses deux fils en ôtages pour garantie de l'exécution de ces conditions. Cependant la reine n'ayant pu se résoudre à exposer ses deux enfants à la fois, il avait été convenu qu'elle livrerait le plus jeune avec un personnage de distinction. Elle fit choix de Gui. L'évêque de Soissons, loin de reculer devant cette honorable mission, fut si flatté de cette préférence, qu'il abandonna dès ce moment la faction du duc de France. Au retour de sa captivité, ce généreux prélat se présenta au roi qui faisait le siége de Laon, lui fit serment de fidélité et d'obéissance, reçut les troupes royales dans Soissons, et se rendit au concile de Trêves, où il se fit absoudre, par le légat du pape, d'avoir pris part au rétablissement illégal de Hugues à l'archevêché de Rheims.

Le roi, poussé à bout par la puissance et les intrigues du duc de France, qui déjà touchait au trône, avait formé une ligue avec Othon, roi de Germanie, et les évêques assemblés en concile à Ingelheim. L'excommunication ne suffisait pas contre ce redoutable vassal, c'étaient les armes seules qui pouvaient le contraindre à rentrer dans l'obéissance.

L'armée des rois alliés entra en Champagne au printemps de l'année 948, et s'empara de plusieurs places tenues par Hugues de Vermandois et les seigneurs de son parti. Le duc de France plein de ressentiment contre l'évêque de Soissons qui, lui étant redevable de son élévation, avait déserté sa cause pour embrasser celle du roi, résolut de tirer une vengeance éclatante de ce qu'il regardait comme une noire trahison. Il vint à la tête d'une armée, composée de ses troupes et d'un corps nombreux que lui avait fourni le duc de Normandie, mettre le siége devant Soissons. L'attaque fut poussée avec la plus grande vigueur, mais la défense fut des plus opiniâtres, malgré une perte assez considérable éprouvée par les assiégés, qui, plus braves que prudents, se laissèrent

envelopper dans une sortie. Hugues de France irrité d'une résistance qui lui coûtait beaucoup de monde et un temps précieux, et désespérant même de pouvoir se rendre maître de la place, donna l'ordre barbare d'incendier les faubourgs, et de lancer dans la ville des traits à feu ou falariques. L'effet de cette cruelle attaque fut aussi prompt que terrible : en peu d'heures l'église cathédrale, la maison épiscopale, celle des chanoines, et la plus grande partie de la ville furent dévorées par les flammes. L'abbaye de St-Crépin le Grand, partagea le même sort, parce qu'elle était possédée en commende par le comte Renold, qui tenait aussi pour le roi. Cependant le courage des assiégés ne se laissa point abattre à la vue d'un pareil désastre. Ils continuèrent à se défendre en désespérés sur les ruines embrasées de leur vieille cité, et d'aussi glorieux efforts furent couronnés d'un plein succès. L'ennemi leva le siége, honteux d'une barbarie, dont il ne put recueillir aucun fruit.

Dans sa retraite, le duc s'en fut attaquer le château de Roucy, que le comte Renold bâtissait pour protéger la route de Laon à Rheims. Cette

seconde attaque ne lui réussit pas mieux que celle de Soissons; il ne put prendre ce château, encore seulement en construction. Afin de venger le double échec, il fit dévaster la campagne : tout le pays fut mis à feu et à sang, expression énergique, mais qui, dans ces temps de barbarie, n'allait pas au delà de la vérité; au milieu de ces guerres presque continuelles, rien n'était à l'abri du massacre et de l'incendie. Quatre cents personnes furent immolées dans la seule commune de Cormicy! Les Normands, les Hongrois et les autres barbares, sortis des forêts du nord ou de la Scythie, n'eussent pas fait plus; seulement ces peuples encore idolâtres ne respectaient ni les églises, ni les monastères; ils les attaquaient même de préférence à la chaumière du pauvre serf, autant par zèle religieux, que parce qu'ils y trouvaient une plus riche proie.

La guerre continua pendant l'année suivante, mais avec moins d'acharnement; les deux partis, également épuisés, désiraient que la paix vînt enfin mettre un terme à trente ans de troubles et de ravages. Il y eut d'abord une suspension d'armes, pendant laquelle la reine Gerberge, profon-

dément affligée des malheurs de la nation, se rendit auprès du duc de France, et convint avec lui qu'il serait tenu, à Soissons, une assemblée générale des seigneurs et prélats pour y traiter de la pacification du royaume. Cette assemblée eut lieu durant le carême de 950; bientôt on fut d'accord sur les conditions de la paix; le duc de France rendit hommage au roi, en présence des deux armées, dans cette même ville, où de vastes ruines attestaient sa fureur contre des habitants, dont tout le tort était d'être restés fidèles à leur souverain et de s'être défendus en gens de cœur. Il est à remarquer que l'assemblée de Soissons, de 950, est la première qui ait reçu, des anciens auteurs, le nom de parlement.

Plusieurs historiens ont dit que le comté de Soissons appartenait alors à un seigneur temporel nommé Gésilbert, fils, suivant quelques-uns, du fameux comte Herbert de Vermandois. Mais cette opinion est évidemment hasardée. Comment admettre que le duc de France, armé surtout, pour soutenir les prétentions de son neveu à l'archevêché de Reims, eût aussi cruellement traité Soissons et ses environs, si cette ville eût appartenu

à un autre de ses neveux, en supposant même, contre toute vraisemblance, que ce dernier eût pris le parti du roi contre son propre frère? Le siége désastreux de 948 prouve, au contraire, de la manière la plus évidente, que l'évêque était à cette époque le seigneur de la ville, puisque le but que se proposait le duc de France, en assiégeant Soissons, était de punir la défection de son évêque, et sa présence à l'armée du roi.

Gui d'Anjou de retour dans son diocèse, fut frappé des calamités entassées par la guerre sur la population qui l'avait choisi pour son premier pasteur. Il ne put voir sans horreur son troupeau décimé; les campagnes saccagées; sa ville épiscopale réduite presque toute en cendres; son église cathédrale, ce monument des Romains, où le Dieu des chrétiens était adoré depuis plus de six cents ans, n'offrant plus qu'un monceau de décombres! La leçon était trop sévère pour n'être pas entendue. Le prélat sentit des remords; il reconnut enfin, combien l'ambition chez un prêtre, est toujours coupable dans son motif, et souvent funeste dans ses effets; il abjura ses erreurs passées et renonça aux affaires politiques, pour ren-

trer dans le cercle des devoirs imposés aux vrais ministres du Christ. Autant il s'était montré factieux et turbulent durant les dix premières années de son épiscopat, autant il fut depuis lors fidèle et pacifique, jusqu'à sa mort qui eut lieu en 973.

Grâce à son repentir et à sa conduite plus sage, Gui put apporter quelques soulagements aux maux qu'il avait causés; mais le temps seul pouvait cicatriser tant et de si profondes blessures. Et encore les traces n'en furent-elles jamais complétement effacées; Soissons ne recouvra plus son antique splendeur.

CONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE.

—

Le premier objet qui fixa l'attention du prélat, fut la cathédrale. C'était une entreprise hardie que de faire sortir de ses ruines un vaste édifice, dans un pays épuisé par plus d'un siècle de déchirements civils et par les ravages des hommes du nord. La plus affreuse misère régnait partout,

dans le palais du roi, comme dans la chaumière du peuple. Loin de reculer devant tant de difficultés, Gui fit entreprendre la nouvelle église sur une échelle plus grande que celle de l'ancienne. On s'étonne même qu'il ait pu concevoir la possibilité d'exécuter un pareil monument, bien qu'il ne songeât pas à le voir finir. Il comptait, pour son achèvement, sur le zèle des peuples et sur la piété de ses successeurs. Ce fut vers l'an 960, que l'évêque Gui d'Anjou posa la première pierre de la cathédrale ; mais on n'entreprit d'abord que le portail et la nef, qui ne furent terminés qu'au bout de cent vingt-sept ans ; c'est-à-dire, en l'année 1087, époque où le service divin y fut établi. On construisit ensuite le chœur, après celui-ci, l'aile du nord, et enfin l'aile du midi, ou la rotonde, qui ne fut achevée qu'en 1212.

La construction de cette dernière partie, sur un plan différent du reste de l'édifice, a fait croire à plusieurs auteurs qu'elle pouvait être un débris de l'ancienne église. Mais c'est une erreur si frappante qu'elle doit étonner. L'incendie de l'église cathédrale, en 948, est un fait incontestable ; Flodoard, auteur contemporain, en fait une men-

tion expresse. Or, comment concevoir que cette aile, si remarquable par la légèreté de sa structure, dont les matériaux étaient en pierre du pays, eût non-seulement résisté à la violence de l'incendie qui détruisit tout le reste de l'église, mais qu'elle ait ensuite subsisté jusqu'à nos jours, dans un état de conservation aussi complet? Les colonnes du rang supérieur, qui n'ont guère que 25 centimètres de diamètre, n'auraient pu soutenir l'action des flammes, sans que la pierre calcinée n'eût entraîné inévitablement la chute de la voûte qu'elles supportent. Nous n'hésitons pas à dire que cette aile n'a jamais fait partie de l'édifice construit par les Romains vers la fin du IVe siècle; son architecture est d'ailleurs d'une date beaucoup plus récente; elle appartient, comme toutes les autres parties de l'église, au genre gothique.

La construction de cette rotonde est due à l'évêque Nevelon de Chérisy, donateur du terrain qu'elle occupe, ainsi que la vieille sacristie qui lui est contiguë : ce terrain dépendait du palais épiscopal. Et, si cette aile fut bâtie sur un autre plan que le reste de l'édifice, ce ne put être dans

des vues d'économie, car elle dut au contraire coûter beaucoup plus cher que celle du nord, bien que celle-ci soit plus considérable. Mais Nevelon qui avait parcouru l'Italie, admiré Rome et Constantinople, voulut sans doute que cette partie de sa cathédrale, bâtie sous son épiscopat et sous ses auspices, fût élevée sur le modèle de quelqu'une des basiliques qu'il avait visitées dans le cours de ses voyages.

Sur le centre du comble de l'église, au point de jonction du chœur, de la nef et des ailes, s'élevait alors un petit clocher en charpente revêtu en plomb et surmonté d'une flèche.

Le corps de l'église terminé au bout de deux siècles et demi, il restait encore à élever les deux tours. Celle du midi fut achevée vers le commencement du XVe siècle, et l'on songeait à commencer la construction de la seconde, quand survint le désastre de 1414, qui fit abandonner ce projet pour un temps indéfini. Ainsi la construction de l'église cathédrale a duré 440 ans, et n'est point entièrement achevée, même de nos jours, par l'absence de cette seconde tour.

DÉFAITE D'UNE ARMÉE IMPÉRIALE.

Sur la fin de l'année 978, l'empereur de Germanie, Othon II, fit une invasion en France, à la tête d'une armée de soixante mille hommes. Prenant sa route par la province de Soissons, où ses troupes firent de grands ravages, il s'avança jusqu'aux portes de Paris, fit attaquer, sans succès, les faubourgs de la rive droite de la Seine, bravement défendus par Hugues Capet, duc de France et comte de Paris. A la nouvelle que le roi Lothaire, à la tête de forces considérables, accourait de la Bourgogne pour se porter sur ses derrières, l'empereur, après n'être resté que trois jours devant Paris, reprit le chemin de la Germanie, en se dirigeant sur Soissons, par Meaux et les vallées de l'Ourcq et de la Crise. Arrivé sur les bords de l'Aisne, il se vit arrêté, dans sa retraite, par cette rivière, que les pluies avaient considérablement grossie. Il n'avait pour la traverser que le pont

de Soissons; mais cette ville était au pouvoir des Français, et leur armée, commandée par le roi en personne, ayant sous ses ordres les ducs de France, de Bourgogne, et le comte d'Anjou, le serrait l'épée dans les reins.

La position d'Othon fut bientôt des plus critiques. Enfermé entre la rivière et l'armée française, il ne lui restait d'autre alternative que de tenter sur-le-champ le passage, avant que les Français pussent le devancer sur la rive opposée, par le pont de Soissons, ou de risquer la bataille. Une victoire complète pouvait seule le sauver; mais le moral de ses troupes était fortement ébranlé, et les maladies les affaiblissaient chaque jour davantage. Force lui fut d'embrasser le parti qui paraissait offrir le moins de chances défavorables.

Non loin de la ville, dans les prairies du faubourg de Rheims ou de St-Crépin, la rivière présente peu de largeur, et ses rives sont d'un accès facile. C'est là que le passage fut entrepris. L'empereur, à la tête de l'élite de sa cavalerie, se jeta dans la rivière, et parvint l'un des premiers à gagner la rive droite, d'où il continua sa retraite

sans attendre le reste de ses troupes. Mais bientôt hommes, chevaux, armes, bagages, tout disparut dans la profondeur de l'eau, ou fut emporté par le courant. Tandis que le gros de l'armée impériale se débattait péniblement contre les flots de l'Aisne, les Français attaquaient l'arrière-garde et la culbutaient dans la rivière. Si l'on en croit des auteurs du temps, Othon y perdit tant de monde que les eaux, arrêtées par l'encombrement des cadavres, franchirent les rives et se répandirent dans la campagne. Dans le même temps, le comte d'Anjou traversait Soissons avec un corps de troupes, et tombait sur ceux qui avaient échappé aux périls du passage. Aidé par les habitants de la ville, et renforcé d'une foule de paysans, accourus de tous côtés, et altérés de vengeance, le comte fit un carnage horrible dans la plaine de St-Médard. Les impériaux ne pouvaient s'échapper que par les deux intervalles qui séparaient le faubourg de l'abbaye, et celle-ci de la rivière. Quant à l'empereur, qui avait pu franchir l'Aisne avant l'arrivée du comte sur la rive droite, il fut assez heureux pour gagner, par une fuite précipitée, la forêt des Ardennes, où les Français cessèrent de le poursuivre.

Suivant la tradition du pays, ce serait à l'occasion de cette défaite de l'armée d'Othon II, que la plaine qui s'étend entre le faubourg St-Vaast, St-Médard et la rivière, fut appelée *le champ bouillant, le champ dolent,* et selon quelques auteurs, *le champ du sang bouillant,* noms que cette plaine porta fort longtemps. On y voyait anciennement, vers le milieu, une grande croix de fer, élevée à ce qu'on prétend, sur la fosse même des impériaux ; c'était tout à la fois un monument religieux et un trophée de la victoire. Il existe encore, dans le faubourg, une petite rue qui a le nom de rue de la plaine du Champ Bouillant. Elle aboutissait à la porte du même nom, supprimée vers 1552, et qui n'était autre que l'ancienne porte Royale.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt, de savoir comment les moines, qui étaient, dans la Germanie, comme partout ailleurs, les seuls historiens de l'époque, ont raconté le passage de l'Aisne par l'armée impériale.

« Saint Odalric, évêque d'Augsbourg, qui suivait
« l'empereur dans son invasion en France, voyant
« la position désespérée du prince et de son ar-
« mée, voulut affronter le premier le péril du pas-

« sage de la rivière. Il s'avança donc pour entrer « dans l'Aisne, lorsque tout à coup les eaux pri- « rent une consistance solide sous ses pas, et lui « servirent de pont ainsi qu'à l'empereur et à ses « troupes. Toute l'armée impériale put gagner la « rive opposée sans obstacle et sans éprouver le « moindre accident. Mais, lorsque les Français « qui la poursuivaient se présentèrent pour pas- « ser à leur tour, ils furent arrêtés tout court ; « les eaux avaient déjà repris leur cours ordi- « naire. » Et il le fallait bien pour que le miracle du saint évêque d'Augsbourg ne demeurât pas imparfait !



ÉPOQUE FRANÇAISE.

1re PÉRIODE COMPRENANT 427 ANS.

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE LA 3e RACE DES ROIS DE FRANCE, JUSQU'AU SAC DE LA VILLE EN 1414.

SOISSONS DESCEND AU RANG DE VILLE DU DEUXIÈME ORDRE.

—

Jusqu'ici la ville de Soissons a presque toujours brillé au premier rang dans l'histoire générale des contrées qui l'environnent. C'est dans ses murs qu'ont été humiliées ou détruites toutes les puissances qui se sont succédées dans le nord de la Gaule. Galba, roi des Suessions et chef militaire des Belges ; Syagrius, ce dernier romain, qui survécut à Rome elle-même ; Childéric III, l'héritier du sang et du trône de Clovis, virent leur autorité souveraine expirer à Soissons. L'empereur Louis Ier et son petit-fils, Pepin, roi d'Aquitaine, y furent retenus en captivité ; Charles III, comme eux de la race de Charlemagne, y fut vaincu et détrôné ; enfin, la troisième dynastie

dut aussi payer, par anticipation, son tribut à l'illustration de Soissons : Robert, aïeul de Hugues Capet, tige de cette même dynastie, y reçut la couronne et la mort.

Mais le grand éclat qu'elle tirait de l'histoire même des commencements de la monarchie, va s'évanouir tout à coup, et désormais nous ne verrons plus son nom se lier aux grands événements de l'état. Lorsqu'elle apparaîtra sur la scène historique, ce ne sera que dans des circonstances à peu près ordinaires. Tout l'avenir de l'antique cité royale sera resserré dans les bornes étroites d'une ville du second ou même du troisième ordre, tandis qu'elle verra s'étendre et grandir, sous des influences plus favorables, une foule de ses rivales, qu'elle avait éclipsées, pendant plus de cinq siècles. C'était déjà une rude atteinte portée à sa prospérité que son démembrement du domaine royal, et la nécessité que dut subir Louis IV, de transférer à Laon, le siége de son gouvernement. Mais cette forteresse, la seule qui fût en son pouvoir, placée au sommet étroit d'une montagne isolée, ne pouvait jamais devenir une ville considérable et florissante. Ce n'était réellement

pour la royauté qu'un lieu de refuge contre les factions qui déchiraient alors le pays. La paix intérieure une fois rétablie, le monarque n'eût pas manqué de ramener le siége de son gouvernement dans un séjour plus agréable, et Soissons pouvait espérer de recouvrer un jour, tout ce que lui avait fait perdre l'aversion des Neustriens pour la dynastie austrasienne.

COMTES HÉRÉDITAIRES.

Le roi Louis V étant mort (987) sans laisser de postérité, la couronne appartenait de droit à Charles, son oncle paternel; mais ce prince s'était rendu volontairement le vassal de l'empereur de Germanie, qui, dans le dessein de s'en faire un allié contre la France, lui avait donné la Basse-Lorraine à titre de duché. Charles, oubliant tout à la fois, les liens du sang et ses devoirs de prince et de sujet, avait attaqué, à diverses reprises, son pays, son frère et son souverain. Une conduite

aussi déloyale attira sur lui la haine de la nation et la vieille antipathie des Francs occidentaux pour les descendants des ducs d'Austrasie, se réveilla plus forte et plus terrible que jamais.

Hugues Capet, duc de France, comte de Paris et petit-fils de Robert, proclamé roi en 922, à Soissons, profita de la disposition des esprits pour s'asseoir sur un trône qui se trouvait presque abandonné. L'exemple d'Eudes et de Robert ; ses grands domaines, qui en faisaient le plus puissant seigneur de son temps ; les services qu'il avait rendus à l'Etat, et aux deux derniers monarques dont il avait été le conseil et le soutien, étaient des titres sur lesquels s'appuyait son ambition.

Dans une assemblée générale tenue à Noÿon, il fut proclamé roi sans rencontrer d'autre opposition que celle du duc de Guyenne, qui refusa, pendant quelque temps, de le reconnaître pour son souverain. L'année suivante 988, le prince Charles entra en France, à la tête d'une armée d'étrangers, attaqua Laon, regardée, depuis un demi-siècle, comme le boulevard de la royauté, et malgré la vigoureuse défense des assiégés, s'en

rendit maître, sans laisser au roi le temps d'arriver à leur secours.

Hugues, à son tour, en avait fait commencer le siége, lorsque le prince Charles, se portant brusquement contre les assiégeants, en fit un grand carnage, et leur enleva leur camp et leurs bagages. Soissons devint alors le refuge des troupes royales; mais les vainqueurs ravagèrent le pays jusqu'à ses portes; le duc de Lorraine ayant reconnu cependant que sa victoire, en affaiblissant ses forces, avait encore accru la haine et l'éloignement de la nation contre lui, n'osa pas s'engager au milieu d'une population irritée. Il rentra dans Laon, où il consuma dans l'inaction les dépouilles des troupes battues et les fruits du pillage.

Cependant le siége avait été repris par le roi; mais avec peu de vigueur, et se continuait avec des succès à peu près balancés. Au mois d'avril 991, l'évêque de Laon fit introduire dans la ville, pendant la nuit, un détachement de l'armée française, qui s'empara du prince Charles et de sa famille [a]. Cet événement acheva la chute de la dynas-

[a] Ce prince mourut en 944 dans la tour d'Orléans, où Hugues le tenait enfermé.

tie carlovingienne, consomma la scission, depuis longtemps commencée, entre les Francs-Austrasiens, ou d'Outre-Meuse et Francs-Gaulois, et dota ces derniers d'une dynastie nationale qu'ils désiraient impatiemment. C'est de cette époque que date, en réalité, ce qu'on appelle, à proprement parler, la monarchie française.

Hugues Capet, devenu roi, ne posséda, en toute propriété, que les pays qui lui avaient appartenu comme duc de France et comte de Paris. A l'exception du domaine royal de Compiègne, résidence du souverain, il ne conserva rien de tout ce qui restait encore aux derniers descendants de Charlemagne, et c'est à Paris qu'il transféra le siége de la monarchie. Laon, non plus que Soissons, ne lui offrait aucun avantage particulier; tout semblait, au contraire, devoir fixer son choix sur Paris. Cette ville avait toujours été sa résidence habituelle; elle était placée au centre de ses états héréditaires; ses habitants lui étaient soumis et dévoués; plus éloignée des frontières de la France, elle avait moins à redouter les attaques des ennemis du dehors; Paris d'ailleurs, par sa situation topographique, devait

l'emporter sur Soissons et à plus forte raison sur Laon.

Si Hugues ne rencontra pas d'opposition de la part des seigneurs qui voyaient dans son élévation au trône, la sanction de toutes leurs usurpations, plusieurs d'entre eux lui firent payer cher leur adhésion. A l'exemple du roi Raoul, il fut obligé de leur abandonner les débris du domaine de la couronne, et de se dépouiller même de quelques-uns des domaines que son père avait obtenus de Raoul même; cette concession donna lieu à un grand changement dans la possession des fiefs du second ordre ([26]).

La ville de Soissons tomba en partage à Gui de Vermandois, l'un des petits-fils du fameux comte Herbert. Cette maison puissante possédait déjà les comtés de Vermandois, de Meaux, de Troyes; Château-Thierry, Oulchy, Dormans et d'autres places sur la Marne et sur la Somme; l'évêché de Noyon et plusieurs abbayes, notamment celle de St-Médard.

La maison de Vermandois descendait en ligne directe et masculine de Charlemagne, et cette origine pouvait lui donner des prétentions à la cou-

ronne, et apporter de grands obstacles à l'accomplissement des desseins de Hugues. Mais le caractère audacieux et turbulent qui avait rendu cette maison si redoutable, un demi-siècle auparavant, s'était calmé, et ce fut sans doute pour l'assoupir entièrement, et pour s'assurer de la neutralité des Vermandois, dans la lutte que Hugues avait à soutenir contre le prince Charles, qu'il leur céda le comté de Soissons, dont la situation au centre de leurs domaines, était depuis longtemps, pour eux, un objet de convoitise.

Cependant cette concession ne put se faire qu'avec le consentement exprès de l'évêque auquel elle enlevait une partie de ses revenus et de son pouvoir temporel ; mais comme le siége épiscopal se trouvait alors occupé par Gui, frère du comte d'Amiens, ne peut-on pas présumer que l'assentiment du prélat fut obtenu par l'abandon à sa famille de quelques-uns des domaines des derniers rois, et très-probablement de celui de Coucy (27), ou de quelques places que la maison de Vermandois possédait sur la Somme, et qui étaient à la convenance du comte d'Amiens? C'est ainsi

que le prélat aurait consenti à sacrifier à l'agrandissement de sa famille quelques-unes des prérogatives temporelles de son siége. Au reste il n'y a rien là dont on doive s'étonner, puisque l'évêque conservait encore, en son entier, sa haute position de suzerain. Le comte de Soissons était son vassal et relevait directement de lui; ainsi qu'on en trouve la preuve dans une charte de 1141, où ce comte est qualifié *d'homo episcopi,* homme lige de l'évêque, et mieux encore dans la cérémonie de l'entrée solennelle des évêques de Soissons, dont les détails ne sont pas sans intérêt.

Dans ces occasions, le chapitre de la cathédrale se rendait processionnellement à l'église de St-Pierre à la Chaux, où il attendait que le nouvel évêque fût arrivé à la porte de la ville (on croit que c'était la porte Bara), pour l'aller recevoir et le conduire dans cette église. L'archidiacre le faisait asseoir dans une chaire placée à côté de l'autel, puis on entonnait le *Te Deum*, et la procession se mettait en marche pour se rendre à la cathédrale. Durant le trajet, l'évêque, assis dans sa chaire, était porté sur les épaules des gens ou vassaux du *comte de Soissons* et des seigneurs de

Pierrefonds, de *Montmirail* et de *Bazoches*, et ces quatre seigneurs la soutenaient de la main en marque d'hommage. Au portail de la cathédrale, tous les seigneurs, vassaux de l'évêque, prenaient la chaire, et portaient eux-mêmes le prélat jusqu'auprès du trône pontifical, où il était installé par l'archidiacre.

Depuis plusieurs siècles cette cérémonie était tombée en désuétude : le bon sens et la modestie des prélats en avaient fait justice, et d'ailleurs le comté de Soissons et les autres fiefs relevant de l'évêché avaient passé dans des maisons puissantes qui n'auraient plus voulu se soumettre à cet acte de vasselage.

Une autre circonstance tendrait encore à prouver, s'il en était besoin, que l'érection du comté de Soissons eut lieu à l'avénement de la troisième race. Cette circonstance se trouve dans un voyage que le même Gui de Vermandois fit à Rome. Les historiens n'ont pas fait connaître quel en avait été l'objet ; il serait possible de présumer qu'un aussi long voyage, entrepris dans un temps où les seigneurs s'éloignaient peu de leurs domaines, tant par la nécessité de les défendre contre des

attaques soudaines, que par la difficulté des communications, n'eut d'autre but que d'obtenir la sanction du souverain pontife au démembrement du domaine de l'évêque ; sanction d'autant plus nécessaire que, sans elle, toute transaction de cette nature n'eût pas manquée d'être contestée par les successeurs de Gui d'Amiens ; car c'est alors que le comte de Soissons eût été frappé d'excommunication, comme spoliateur des biens appartenant au clergé ; et personne n'ignore combien étaient redoutables à cette époque les foudres lancées par l'autorité ecclésiastique.

Plusieurs historiens cependant ont avancé que Gui de Vermandois était déjà possesseur du comté de Soissons, sous le règne de Lothaire, comme le tenant du chef de sa femme, fille d'un Gésilbert ou Gésildebert, qui l'avait possédé pour le roi. Mais aucun auteur contemporain n'a fait mention de ce comte de Soissons. Il se pourrait fort bien qu'il n'eût été, ainsi que son devancier, le comte Béralde, qu'un personnage d'invention moderne. On a cru rendre son existence plus authentique en disant qu'il est parlé de lui dans une lettre du pape Sylvestre ; mais la plupart des lettres, attri-

buées aux papes, ne méritent guère plus de confiance que les vieilles chartes, toutes les fois qu'il s'agit d'intérêts matériels. Dans ces temps de troubles et d'ignorance, où les grands, laïcs et ecclésiastiques, se disputaient, sans relâche, la propriété du sol et de ses habitants, chacun faisait usage des armes qu'il avait entre les mains: les premiers employaient la force et la violence; les autres avaient recours à la ruse, et fabriquaient par fois des titres imaginaires ([29]).

Le comte de Soissons jouissait, comme l'évêque et l'abbé de St-Médard, du droit de faire battre monnaie; mais seulement en espèces d'argent et de cuivre. Cette monnaie portait une croix, et pour légende le nom du comte régnant; sur le revers, il y avait indifféremment un château, une église ou une couronne avec le mot *Suessonis,* également en légende.

On rapporte que les armoiries des premiers comtes de Soissons étaient fond d'or au lion de gueules, avec bordure de même pour brisure. Elles ont changé dans la suite des temps; ce fut très-probablement lorsque le comté passa dans la maison de Coucy ou dans la maison royale.

Le comté héréditaire de Soissons avait à peu près la figure d'un carré long, s'appuyant à l'ouest aux forêts de Compiègne et de l'Argue. Les quatre coins de ce carré se trouvaient placés à Autrêches, à Bray, à Arcy Ste-Restitute et à Taillefontaine. Il renfermait trente-huit communes, et sa superficie était d'environ quarante lieues carrées, à peu près un sixième de celle du diocèse; mais il s'en fallait de beaucoup que tout cet espace fît partie du domaine du comte : tout ce qui appartenait à l'évêque et à l'église restait en dehors de sa juridiction. A l'exemple des seigneurs, chaque corporation religieuse s'était érigée en maître indépendant dans ses domaines, et ne voulait reconnaître aucune supériorité temporelle. C'était même déjà beaucoup, lorsque l'évêque diocésain pouvait obtenir, dans toutes les occasions, l'obéissance qui lui était due en sa qualité de premier pasteur.

Le comté avait anciennement quatre vicomtés : Buzancy, Cœuvres, Ostel et Fromentel. Les trois dernières ne furent érigées que postérieurement au X[e] siècle. Il y a toute raison d'admettre que celle de Buzancy était plus ancienne

et qu'elle tirait même son origine d'une *Centene*, ou vicairie, ou viguerie, dont le titulaire aurait été vicaire ou lieutenant de l'évêque-comte de Soissons. Ce titre de vicaire, auquel fut substitué celui de vicomte, ayant été rendu charge héréditaire comme tous les offices du royaume, devint la propriété du seigneur de Buzancy, où son château se trouvait situé. La position de cette vicomté dans le voisinage immédiat de la seigneurie de Septmonts, non loin du château de l'évêque de Soissons, semble assez indiquer l'origine que nous lui donnons.

Les droits de la juridiction seigneuriale du comte, ne s'étendaient que sur une partie de la ville et des faubourgs ; le reste appartenait exclusivement aux juridictions féodales de l'évêque, du chapitre de la cathédrale, et des trois abbayes. Le vicomte de Buzancy avait aussi la sienne ; c'était la seule qui relevât du comte.

Chacune de ces juridictions jouissait, dans son quartier, de toutes les prérogatives du seigneur : chacune avait sa maison de justice, ses juges ou baillis, ses sergents et ses réglements particuliers ; source de confusion et origine de ce mé-

lange incohérent de lois si contradictoires, de coutumes si diverses et d'usages si absurdes qu'on remarquait autrefois. Ne trouvant point de renseignements bien précis sur l'étendue respective de chacune de ces juridictions, nous nous arrêterons à ce qu'il paraît y avoir de plus vraisemblable à cet égard.

La ville était partagée en deux parties à peu près égales : l'une appartenait au comte, l'autre aux corporations religieuses. La ligne de démarcation suivait, de la porte de Paris au pont de l'Aisne, les rues de St-Christophe, de St-Nicolas, du Beffroi, de l'Hôtel-Dieu, du Mont Revers et de la Bannière. Le comte était seigneur de la partie du nord et des faubourgs qui l'entouraient, au nombre de quatre.

Quoique l'évêque fût le seigneur suzerain, et que toutes les juridictions féodales relevassent de la sienne, cependant il s'était réservé en toute propriété la portion de la ville comprise entre les rues de St-Antoine, des Minimes et de St-Remy, et la muraille; ainsi que les faubourgs de St-André ou de St-Martin et de Crise; c'est-à-dire, tout ce qui se trouvait entre la ville et le faubourg

de St-Crépin. Le prélat avait fait cette réserve, sans doute afin de se rendre de son palais de la ville à sa seigneurie de Septmonts, sans être obligé de passer sur d'autres terres que les siennes; précaution sage et utile, dans un temps où l'on avait tout à redouter de la violence. La seigneurie de Septmonts touchait aux faubourgs de Soissons, puisqu'elle comprenait toute la montagne dite le Mont de Soissons, avec les villages qui l'entourent: Belleu, Billy, Rozières, etc.

Le chapitre de la cathédrale, qui n'était, dans l'origine, qu'une communauté de clercs, soumise immédiatement à l'évêque, était déjà devenu une corporation, dont l'influence s'accrut encore dans les siècles suivants. Cette corporation ne pouvait dépendre, en aucune manière, de la juridiction du comte, et afin d'en être mieux affranchie, elle fut mise au même rang, et eut, comme lui, sa juridiction seigneuriale sur une partie de la ville.

Cette juridiction était bornée au nord et à l'est par celle du comte et par la Grand'rue, qui la séparait de celle de l'abbaye de Notre-Dame; au sud, par la juridiction de l'évêque; à

l'ouest, par la muraille de la ville. Elle comprenait ainsi la petite cité ; le groupe de maisons où se trouve l'Hôtel-Dieu, et tout l'espace entre les rues de St-Remy et St-Christophe, occupé presque exclusivement par les maisons des chanoines, depuis l'incendie de leur maison commune. La maison de justice du chapitre fut d'abord placée dans la rue de St-Christophe, et plus tard, transférée dans le cloître de St-Gervais.

Les juridictions de l'abbaye de Notre-Dame et du chapitre de St-Pierre au Parvis étaient délimitées par la Grand'rue, à l'ouest ; les rues du Mont Revers et de la Bannière, au nord, et les murs de la ville au sud et à l'est.

L'abbaye de St-Médard avait, dans sa juridiction, le bourg d'Aisne ou faubourg de St-Vaast, et généralement tout ce qui se trouvait sur la rive droite de l'Aisne. Le comte Gui était déjà en possession de cette juridiction seigneuriale, en sa qualité d'abbé commendataire de St-Médard, que la maison de Vermandois possédait depuis près d'un siècle.

La juridiction de l'abbaye de St-Crépin comprenait la totalité du faubourg qui l'entourait et qui portait son nom.

Enfin celle du vicomte de Buzancy s'étendait sur tout le cours de la rivière de Crise et de son canal au travers de la ville, ainsi que sur les routes de Rheims et de Château-Thierry.

Le comte fut mis en possession du château de *la Tour des Comtes*, pour en faire le siége de son fief. Comme chef militaire de la contrée, il avait aussi dans son domaine les murailles, les portes et toutes les défenses de la ville, le pont et son châtelet, dit le donjon; à la charge, par lui, de pourvoir à leur entretien; ce qu'il faisait au moyen de tailles et de corvées imposées aux habitants, ses vassaux. Le cours de la rivière d'Aisne, et l'île qui s'y trouvait, lui appartenaient au même titre, ainsi que les portions de routes qui traversaient son comté.

La disparition de la plus grande partie des faubourgs, situés dans la plaine au nord de la ville, avait rendu à peu près inutiles les églises paroissiales de St-Léger et de St-Pierre à la Chaux. La cure de la première fut comprise dans la formation du comté héréditaire, et le comte la tenait *quasi de beneficio episcopi suessionensis,* en bénéfice accordé par l'évêque de Soissons. Il est assez probable qu'il en fut de même de la

seconde, quoique cela ne se trouve mentionné nulle part; mais l'évêque Manassès, qui occupa le siége de Soissons, de l'an 1103 à 1108, convertit la paroisse de St-Pierre à la Chaux en prieuré de Cluny, qu'il donna au monastère de Coincy, et il obtint de son frère, le comte Jean Ier, l'érection, pour ce prieuré, d'une juridiction seigneuriale, formée d'un démembrement de celle du comte, qui avait sans doute fait remise de la cure. Cette nouvelle juridiction comprenait la partie de la plaine qui borde la rivière; elle ne s'étendait guère, dans l'intérieur de la ville, qu'aux alentours de l'église: son siége était à la porte Bara.

GOUVERNEMENT FÉODAL.

—

Du jour où des hommes de la race franque eurent été élevés au siége épiscopal de Soissons, l'autorité temporelle de l'évêque perdit bientôt son caractère de magistrature municipale, dernier débris des institutions romaines. Ces nou-

veaux prélats ayant pu réunir dans leurs mains les fonctions de comte de la province, introduisirent dans la ville ce qui subsistait encore des institutions des Francs. Mais ces institutions avaient déjà bien dégénéré durant les guerres civiles des petits-fils de Clovis et des maires du palais ; alors que la force, la ruse et la violence comprimaient la société toute entière, sans épargner la royauté, ni même la religion. Les hommes libres s'étaient laissés dépouiller de la plus grande partie de leurs droits : les uns, devenus forts, n'avaient songé qu'à se mettre au-dessus des lois et de toute dépendance ; les autres, ne trouvant plus de garanties que dans le vasselage et la soumission, s'étaient empressés de s'attacher individuellement à ceux dont ils espéraient quelque protection. C'est ainsi que les meilleures institutions périssent toujours quand l'égoïsme des grands et la pusillanimité des masses l'emportent sur les devoirs du citoyen et sur l'amour du bien public.

Les assemblées de comté et de cantons étaient presque tombées en désuétude, et les hommes libres avaient ainsi perdu la plus belle de leurs

prérogatives : celle de participer à l'administration de la justice. Charlemagne, voulant reconstituer la monarchie et la rendre digne de lui, en mettant un terme à l'envahissement toujours croissant de l'aristocratie militaire, crut qu'il pourrait encore faire recouvrer aux assemblées provinciales une partie de leur ancienne importance. Dans ce but, il restreignit le nombre de leurs sessions à trois par année, mais avec obligation, à tous les hommes libres, d'y assister, et il institua, dans chaque comté, des magistrats permanents, tenus de se réunir, sur la convocation du comte, au nombre de sept au moins, pour juger toutes les causes. Ces magistrats, appelés *Scabini,* devaient être choisis par l'assemblée de la province; mais le comte ne tarda pas à s'arroger ce droit, et les juges ne furent plus, en réalité, que ses créatures et ses serviteurs. Ainsi, les efforts de Charlemagne, pour rendre à la vie les institutions municipales, ne purent qu'en suspendre momentanément la ruine. Seul contre un siècle barbare, ce prince ne trouva personne capable de le seconder ; et à peine fut-il descendu dans la tombe, que ses lois restèrent sans force.

Sous les maires du palais, les évêchés étaient devenus, le plus souvent, la récompense des services militaires. Pepin et Charlemagne rétablirent l'ordre dans l'Église et rendirent l'épiscopat à sa véritable destination. Mais les évêques se voyant placés sur la même ligne que les seigneurs, usèrent de l'ascendant qu'ils tiraient de leur caractère sacerdotal pour dominer le monarque et la nation. Les institutions des Francs subirent bientôt, sous les faibles descendants de Charlemagne, le même sort que celles des Romains. Les unes et les autres furent remplacées par le droit de la force, par le gouvernement féodal.

Dans ce gouvernement, tout homme puissant s'était érigé en maître absolu sur ses terres, et les villes, comme les hameaux, étaient devenues le partage des gens d'épée et d'église. Leurs habitants, désignés sous les noms de vilains et de manants, n'avaient plus d'autre loi que le bon plaisir du seigneur, qui était tout à la fois législateur et juge; la puissance royale était trop faible pour imposer des lois équitables. Assis à la porte de son château fort et entouré de ses officiers ou vassaux, le seigneur administrait la justice, et ses arrêts

étaient sans appel; mais le plus souvent il remettait ce soin à ses baillis. Ce changement n'était pas toujours favorable aux justiciables, et grâce à la tyrannie du subalterne, il leur arrivait souvent de regretter les arrêts du maître. Cette condition des bourgeois de la ville, quelque dure qu'elle fût, était bien à préférer à celle des habitants de la campagne. Ceux-ci, attachés à la glèbe, étaient comptés par tête, échangés, donnés et vendus comme le bétail de la terre qu'ils labouraient. Leur vie même était dans les mains du maître, et le meurtre d'un serf, quoique défendu par les lois de l'État et de l'Église, restait presque toujours impuni. Les bourgeois étaient *gens taillables et corvéables à merci;* on pouvait leur arracher impunément le fruit de leurs labeurs et de leur industrie, par toutes sortes d'impôts et d'exactions. Heureux encore quand ils pouvaient, avec de l'argent et du travail, satisfaire à toutes les exigences de leurs oppresseurs. C'est à l'avidité toujours insatiable des seigneurs de cette époque, et à leur génie fécond en expédients pour extorquer des tributs qu'il faut attribuer l'origine de tous ces droits féodaux, dont quelques-uns sont à peine

croyables aujourd'hui, tant ils étaient abusifs, honteux et bizarres.

Parmi les droits féodaux anciennement en usage à Soissons, on cite le fait suivant qui y fut maintenu longtemps encore après l'affranchissement des bourgeois. Lorsque les seigneurs gouvernaient selon leur bon plaisir, et que leur administration n'avait qu'un seul et unique but, celui de grossir sans cesse leurs revenus, toutes les marchandises et les denrées devaient être mises en vente, suivant leur nature, soit à la maison du change, soit à la halle, où un droit de place et d'étalage était perçu à leur profit. Le comte de Soissons, pour favoriser, dit-on, le mariage parmi ses vilains et manants, accordait la permission de vendre, hors de la halle, de la cire façonnée, du sel à la petite mesure et de la viande crue. Cette permission se donnait ainsi : les jeunes époux qui avaient obtenu l'agrément du comte se rendaient à l'église pour recevoir la bénédiction nuptiale, et présentaient à son bailli, qui les attendait sous le porche ou dans le cimetière, placé en avant, une paire de souliers en maroquin, une chausse d'écarlate, deux gâteaux, deux lots de vin, deux

écuelles en étain pleines de noix et un muid de charbon. Le tribut accepté, le clerc de la justice du comté donnait lecture à haute voix de l'acte qui permettait aux époux de vendre chez eux, l'une des trois marchandises, et leur en faisait ensuite la remise.

Mais le comte ne possédait pas seul les droits de halle et de marché; l'abbaye de Notre-Dame jouissait de ces mêmes droits sur la petite place de St-Pierre au Parvis, où se tenait aussi un marché. Peut-être le chapitre avait-il les mêmes prérogatives, soit sur la place de la cathédrale, soit sur celle de St-Gervais, situées l'une et l'autre, dans l'étendue de sa juridiction seigneuriale.

Ainsi le bien-être ou la misère des habitants, dépendait uniquement du seigneur, et encore la condition ne pouvait-elle être la même pour toute la population de Soissons, parce qu'elle se trouvait partagée entre sept juridictions féodales, dont chacune avait ses droits et ses exigences. Cette différence entre les habitants de ces diverses juridictions, était d'autant plus remarquable que les gens de *main-morte* et de *fors-mariage*, c'est-à-dire, les classes les plus maltraitées, et par conséquent

les plus malheureuses et les plus abruties, appartenaient presque exclusivement aux juridictions religieuses, mais plus particulièrement à celle du chapitre. Par un effet de l'esprit de corporation le chapitre était, dit-on, le plus mauvais de tous les maîtres ; et, en effet, l'esprit de corporation est en général plus exigeant et plus inflexible que l'esprit de famille. Dans la famille, des changements surviennent à chaque génération ; les affections du père, et surtout la bonté et la sensibilité de la femme, adoucissent nécessairement l'autorité du seigneur.

Les populations du XIe siècle étaient courbées sous le joug d'une oppression capricieuse et désordonnée, et croupissaient dans la misère et dans la plus stupide ignorance. Cette hideuse dégradation avait pénétré dans le sein même de l'Église, et le culte des chrétiens défiguré par des cérémonies grossières et burlesques, par un nombre infini de fraudes pieuses, inventées par la cupidité, et le mauvais savoir de ses ministres, avait perdu toute sa pureté primitive, et s'était associé à la honte du siècle.

DESTRUCTION DE LA TOUR DES COMTES.

Hugues Capet venait de terminer sa carrière (en 996), et son fils Robert lui avait succédé sans opposition. Après un règne favorisé par une longue et heureuse paix, mais nullement exempt pour lui de chagrins domestiques, il laissa sa couronne (en 1033) à Henry, son fils aîné.

Mais Henry ne devait monter sur le trône qu'après avoir subi de dures épreuves, et ce fut sa mère elle-même, la reine Constance que Robert avait épousée en troisièmes noces, qui se chargea de les lui préparer. Cette princesse d'une grande beauté, mais d'un caractère capricieux et altier, avait concentré toutes ses affections sur le jeune Robert, le second de ses fils. Obsédée par cette prédilection coupable, elle tenta d'intervertir l'ordre de la succession. Pour parvenir à l'exécution de ce projet, elle se mit en conspiration ouverte contre son fils aîné, et par son in-

fluence, elle associa à ses complots plusieurs des grands du royaume, parmi lesquels se faisaient remarquer l'évêque Beraut, ainsi que Renaud Ier, fils de Gui, et deuxième comte héréditaire de Soissons; mais Henry, avec l'aide du duc de Normandie, attaqua ses ennemis, leur enleva plusieurs places, au nombre desquelles était Soissons, et les força de le reconnaître pour roi.

Cependant les comtes de Troyes et de Chartres, de la famille de Vermandois, et cousins du comte de Soissons, reprirent plusieurs fois les armes; mais toujours battus, ils perdirent quelques-uns de leurs domaines, qu'il fallut céder au vainqueur, et finirent par rentrer dans le devoir: on ignore jusqu'à quel point le comte Renaud s'était compromis dans ces révoltes. Du reste il eut aussi son tour : n'ayant pu se préserver de l'esprit indocile et guerroyant de sa famille, il eut la témérité de braver seul les armes du roi, et il en fut écrasé.

Henry Ier vint, au printemps de l'année 1057, assiéger en personne le château de la tour des Comtes, où Renaud, trop faible pour tenir la campagne, s'était renfermé avec son fils et ses

troupes. Malgré la résistance la plus opiniâtre, qui coûta la vie au comte de Soissons et à son fils, la forteresse fut emportée et le roi la fit raser sur-le-champ. Ainsi disparut, après six siècles d'existence, ce monument des Romains; mais des fragments de ses fondations gisent encore dans la terre, et à la vue de ces débris d'un autre âge, l'habitant de Soissons peut se rappeler l'antique splendeur de sa ville et les malheurs qui en ont terminé les belles destinées.

Cependant la chronique de Guibert, abbé de Nogent sous Coucy, donnerait à croire que le fils du comte Renaud n'aurait pas péri pendant le siége du château, et que sa mort, arrivée peu de temps après, aurait été l'œuvre de sa jeune sœur Alaïs de Soissons, *qui, par maléfice et avec l'aide d'un juif,* fit mourir son frère dont elle convoitait le comté. En punition de cet attentat, ajoute la chronique, ce juif expira dans les flammes.

Mais ce crime odieux, attribué par l'abbé de Nogent à la jeune comtesse Alaïs ou Adée, se trouve implicitement démenti par une charte que le roi Henry I[er] donna, quelques jours après la prise du château, à l'abbaye de Notre-Dame, et il

n'a été rapporté par aucun des historiens de Soissons. Nous aurons l'occasion, plus d'une fois, de faire remarquer combien cet auteur mérite peu de crédit, quand il s'agit de la famille du comte de Soissons, et surtout d'Alaïs dont il a voulu flétrir la mémoire.

Il paraîtrait que ce fut à la suite des succès obtenus par le roi Henri Ier, sur les seigneurs de la maison de Vermandois, que l'abbaye de St-Médard cessa d'être tenue par eux en commende, et qu'elle fut rendue à des abbés de son ordre.

CONSTRUCTION DU CHATEAU GAILLARD.

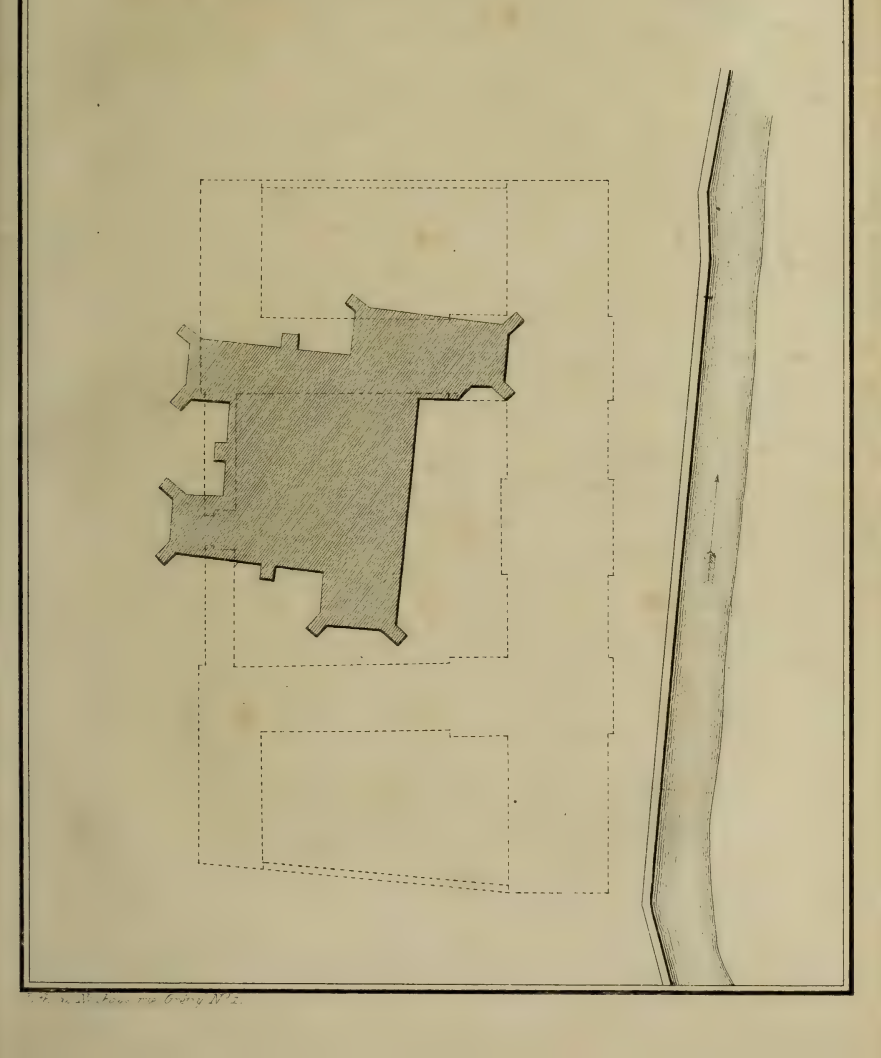
—

L'année suivante, la fille du comte Renaud étant devenue, par la mort de son père, héritière du comté de Soissons, le roi Henry Ier la donna en mariage à un seigneur nommé Guillaume Busac, de la famille du duc de Normandie. Guillaume, comte de Soissons par sa femme, s'empressa de faire construire, pour y faire sa de-

LE CHÂTEAU GAILLARD

Construit par le Comte Guillaume vers 1060 et démoli en 1772.

Avec indication de sa position par rapport à l'hôtel de l'ancienne Intendance, aujourd'hui l'Hotel de Ville.



meure et le siége de son comté, un château communément appelé le *Château Gaillard,* du nom d'un autre château qu'il avait possédé en Normandie.

Le nouveau château, tel qu'il fut construit par le comte Guillaume, était beaucoup moins spacieux que celui de la tour des Comtes; il ne se composait que d'un bâtiment quadrangulaire, à plusieurs étages, de 25 mètres de longueur, sur 21 de largeur, flanqué de quatre tours carrées, dont une double, de 7 mètres de face, sur 5 de profondeur, avec des éperons ou contreforts à leurs angles.

Deux de ces tours s'élevaient à l'ouest, en face de la ville; une autre défendait le côté sud, et la double tour, formant un donjon, occupait l'angle nord-est, dont elle flanquait les deux côtés. Cet édifice renfermait un étage enterré à peu près aux trois quarts de sa hauteur, et recevant le jour par des demi-fenêtres en forme de soupiraux; un rez-de-chaussée, élevé de 1 mètre et demi au-dessus du sol de la cour, et auquel on arrivait par un perron à l'extérieur; deux étages carrés, et, enfin, un étage sous comble. La hauteur des murs était

de 18 mètres environ. La porte d'entrée s'ouvrait sur le côté du midi, près de la tour, faisant face à la rue qui formait le prolongement de celle du Pot d'Étain.

Le château, séparé de la muraille de la ville qui bordait le petit bras de la rivière, par une esplanade d'environ 30 mètres de largeur, était à 22 mètres du canal de la Crise. L'île d'Aisne en formait une dépendance, et il est probable qu'une partie du terrain, situé au delà du canal, en dépendait pareillement. Toute la portion de ce terrain, longeant le mur de la ville, depuis le canal jusque derrière l'église de St-Pierre à la Chaux, était une promenade réservée à l'évêque et désignée anciennement sous le nom de *Promenoir de l'Évêque*.

ABBAYE DE ST-JEAN DES VIGNES.

—

Au milieu de l'anéantissement de l'autorité royale, dans ces temps où les successeurs des

Pepin et des Charlemagne, oubliés ou méconnus des seigneurs puissants, n'étaient plus respectés que dans quelques provinces, la puissance ecclésiastique avait grandi outre mesure, et les papes n'aspiraient à rien moins qu'à la domination universelle; ils s'étaient même déclarés les juges des rois et les maîtres de leurs couronnes. Pour appuyer ces prétentions monstrueuses, si contraires à l'esprit du christianisme, ils avaient une arme bien terrible alors; c'était l'excommunication. Les pontifes romains en frappaient sans hésiter, quiconque s'opposait à leurs desseins ou à leurs décrets, et nulle institution ne préservait de leurs funestes effets. L'anathême dont le bon et pieux roi Robert fut frappé, restera toujours comme un témoignage mémorable de l'audace du sacerdoce, ainsi que de la faiblesse et de la superstition des peuples.

Les évêques qui secondaient de tout leur pouvoir l'ambition des papes, profitaient de la frayeur inspirée par les foudres de Rome, pour revendiquer une foule de domaines qu'ils prétendaient, à tort ou à raison, avoir été enlevés à l'Église, par l'autorité séculière, pendant les troubles des IXe-

et X[e] siècles. Hugues Capet, devenu roi, s'était empressé, pour se rendre le clergé favorable, de se démettre des abbayes de St-Germain des Prés et de St-Denis, qu'il tenait en commende par héritage. Soit par entraînement ou par dévotion, beaucoup de seigneurs avaient suivi cet exemple; mais d'autres moins religieux ou plus déterminés ne cédèrent qu'à la dernière extrémité. De ce nombre était un seigneur de Château-Thierry, nommé Hugues. Poussé à bout par les menaces et les exhortations de Thibaud de Pierrefonds, évêque de Soissons, ce seigneur consentit enfin à se dépouiller de cinq bénéfices ecclésiastiques; mais à la condition expresse que les bénéfices restitués serviraient à fonder, à Soissons, une abbaye de chanoines, suivant la règle de saint Augustin : on donnait à ces chanoines la qualification de *Réguliers*, pour les distinguer de ceux des cathédrales et des collégiales, qui avaient renoncé à la vie commune.

La nouvelle communauté fut installée en l'année 1076, dans l'église de St-Jean du Mont, où s'étaient retirés plusieurs prêtres pour y vivre dans la retraite. La cérémonie eut lieu en pré-

sence du clergé, des seigneurs vassaux de l'évêque et d'une grande foule de peuple. L'évêque, tenant par la main le seigneur de Château-Thierry, fit concession aux prêtres de St-Jean du Mont, pour en jouir à perpétuité, des cinq bénéfices restitués, ainsi que de deux moulins et de plusieurs biens-fonds donnés par le fondateur. Douze ans plus tard, Hugues fit encore don de terres situées à Charly, et de trente arpents de vignes qu'il venait d'acheter, dans ce dessein, aux alentours de l'église. C'est de là sans doute que la nouvelle abbaye reçut le nom de St-Jean des Vignes.

Dans la même année, le roi Philippe I[er] confirma cette fondation et donna aussi quelques biens. En 1089, le pape Urbain II, né dans le diocèse de Soissons, et qui avait été chapelain de l'évêque Thibaut de Pierrefonds, approuva les statuts, sanctionna toutes les donations et les priviléges accordés, et mit l'abbaye sous la protection du saint siége.

L'exemple donné par Hugues de Château-Thierry, trouva des imitateurs : plusieurs grands propriétaires s'empressèrent d'ajouter à la dotation des chanoines de St-Jean, soit en donnant

des biens, soit en restituant des bénéfices dont ils étaient détenteurs. La plupart tremblaient de la vigueur avec laquelle le clergé poursuivait alors la restitution des domaines et des bénéfices qu'il croyait avoir appartenus précédemment à l'Église; et malheur à qui osait résister! La chaire de saint Pierre était alors occupée par le fameux Grégoire VII, l'adversaire le plus inflexible et le plus redoutable des têtes couronnées, et de quiconque voulait s'opposer à l'établissement du despotisme théocratique.

Les évêques s'empressèrent aussi de favoriser et d'enrichir la nouvelle abbaye. Thibaut de Pierrefonds lui fit don de la première prébende de la cathédrale, et lui accorda même une juridiction seigneuriale, formée d'un démembrement de la sienne. Cette juridiction comprenait le faubourg de St-Remy, le quartier de Panleu et les pentes de la colline de St-Jean. Elle avait pour limites au nord les murs de la ville, le canal et la rivière de Crise à l'est, la plaine de Maupas à l'ouest, et elle s'étendait, au sud, jusque vers le château de Chevreux.

Entre autres priviléges obtenus du pape Ur-

bain, par l'abbaye, était celui de pouvoir posséder des bénéfices, et de les faire tenir par des chanoines responsables envers la communauté de tous les revenus qui y étaient attachés, et ne se réservant, pour eux-mêmes, que la somme strictement nécessaire à un genre de vie simple et frugal. Ce privilége, déclaré irrévocable, fut pour l'abbaye une source abondante de richesses; le nombre de ses bénéfices monta jusqu'à quarante, parmi lesquels il s'en trouvait de très-productifs.

La bonne renommée dont jouissait, à juste titre, cette maison qui n'a jamais été dans le cas de subir de réforme, et les biens considérables qu'elle possédait, la firent tellement rechercher, qu'il devint nécessaire de fixer le nombre de ses membres. Par une bulle du pape Calixte III, elle put contenir quatre-vingt-dix chanoines, indépendamment de ceux qui étaient chargés de desservir les bénéfices, et des frères convers. St-Jean des Vignes était une pépinière féconde de prêtres, remarquables par l'austérité de leurs mœurs et par leur savoir; aussi les évêques l'entouraient-ils de toute leur affection. Ils s'y ren-

daient assez souvent pour y faire des retraites et pour se faire saigner avec les religieux, anciennement obligés de se soumettre à cette opération deux ou trois fois par an, pour conserver leur santé, et atténuer l'effervescence des sens.

A mesure que la communauté prit de l'accroissement, il fallut élever des bâtiments spacieux pour la loger convenablement. Les édifices, conformes au goût de l'époque, n'étaient pas sans élégance, mais le plus remarquable fut naturellement l'église dont l'architecture, imposante dans son ensemble et d'une grande recherche dans ses détails, la rendait tout à fait digne d'une si riche abbaye. La construction en fut entreprise, sur la fin du XIIe siècle, par le soin d'un abbé nommé Raoul. Ce fut le même qui fit aussi établir, en 1229, les tuyaux en plomb qui amènent l'eau de la montagne de Ste-Geneviève.

La construction de l'église dura trois siècles et demi. On commença par bâtir le chœur, et on y employa 38 ans. On se mit ensuite à la nef; mais les travaux ayant été interrompus à plusieurs reprises, cette partie de l'édifice ne put être terminée qu'en 1480. Enfin le portail et les deux clo-

chers, seuls restes aujourd'hui de ce beau monument, et qui paraissent devoir être conservés comme objets d'art, furent commencés peu de temps après l'achèvement de la nef, et terminés en 1520; on peut donc les regarder comme des productions du XVe siècle.

Les fondations de la nef avaient été portées jusqu'au niveau du sol, lorsqu'en 1380 on en suspendit le travail, pour s'occuper sans relâche d'entourer l'abbaye, dont le pourtour était d'environ 630 mètres, d'une forte muraille, épaisse de 5 pieds, surmontée d'un chemin de rondes, et flanquée de tours. La porte de l'abbaye, placée sur le côté faisant face à l'ouest, fut protégée, comme la porte d'une forteresse, par deux tours, un pont-levis et des machicoulis. De puissantes raisons pouvaient seules déterminer les chanoines de St-Jean à suspendre ainsi, pour un temps assez long, l'achèvement de leur église, et à dépenser des sommes considérables pour fortifier leur maison. Les Anglais, maîtres de Calais et de la Guyenne, faisaient alors des courses fréquentes dans le royaume, et la position de l'abbaye, sur une colline qui dominait les murs de la

ville, à une distance d'environ 300 mètres, l'exposait à être nécessairement occupée par tout corps de troupes qui voulait attaquer ou seulement inquiéter la ville. C'est ce qui eut lieu vraisemblablement pendant le cours de cette même année (1380), quand une armée anglaise, passant sous les murs de Soissons, brûla quelques maisons des faubourgs.

Cependant à cette époque l'église de St-Jacques, tout en conservant sa destination de paroisse pour le faubourg de Crise, fut renfermée dans l'enceinte de l'abbaye.

CONCILES.

Vers la fin du XIe siècle, Soissons vit deux conciles se réunir dans ses murs : l'un en 1078, et l'autre en 1092; le premier, à l'occasion d'un différent assez grave qui s'éleva entre l'archevêque de Rheims et l'évêque de Soissons; mais l'affaire la plus remarquable à laquelle procéda ce

concile, fut la déposition d'un abbé de St-Médard, nommé Ponce; cette déposition, d'après un privilége accordé par le pape Grégoire le Grand aux religieux de cette abbaye, ne pouvait être effectuée que par le concours de trois archevêques, assistés de leurs suffragants. De là il semble résulter que ce concile était plus qu'un simple concile provincial.

La déposition de cet abbé fut motivée sur le reproche que ses moines lui faisaient d'user, avec beaucoup trop d'ostentation de ses droits honorifiques et seigneuriaux, de dissiper les biens de la communauté à donner des repas somptueux, ainsi qu'à entretenir une suite brillante et un grand nombre de gens armés à sa solde. Il fallait que le mal eût été véritablement porté à l'excès pour attirer sur ce dignitaire toute la sévérité du concile, puisque le défaut dont on le punissait, lui était commun avec le plus grand nombre des prélats et des abbés de ce temps. On les voyait en effet rivaliser de faste et d'orgueil avec les seigneurs laïcs, et le plus souvent l'emporter sur eux.

Dans le second concile furent discutées et condamnées les opinions d'un prêtre de Compiègne, nommé Roscelin, sur le dogme de la sainte Trinité.

SOISSONS A DEUX ÉVÊQUES.

—

L'année qui suivit le premier des deux conciles dont il vient d'être fait mention, et sous le règne de Philippe Ier, l'église de Soissons fut troublée par un événement jusqu'alors inoui dans les fastes de l'Église Gallicane. Nous avons vu que la nomination des évêques qui, dans l'origine, appartenait collectivement au peuple et au clergé, avait passé, avec le temps, dans les mains du clergé seul. Mais ce droit avait été rendu à peu près illusoire, par l'obligation de ne choisir, en premier lieu, pour évêques, que des personnes agréables au souverain, et plus tard, de nommer les sujets désignés, soit par le roi lui-même, soit par des hommes assez puissants pour n'être point refusés. On se rappelle que le premier exemple d'un choix imposé aux électeurs fut donné par Ebroïn, maire du palais.

Sous les successeurs de Charlemagne, la nomination des évêques tomba presqu'exclusivement

entre les mains du chapitre de la cathédrale qui, suivant les circonstances, l'exerçait avec plus ou moins de liberté. Les choses étaient à peu près dans cette situation quand le siége épiscopal vint à vaquer, en 1079, par la mort de Thibaut de Pierrefonds. Le roi Philippe Ier y nomma, de sa propre autorité et sans élection canonique, Ursion, frère de son maître d'hôtel. Ursion se rendit de suite à Soissons et prit possession de l'évêché; mais le pape, c'était Grégoire VII, n'en fut pas plus tôt informé qu'il envoya l'ordre à son légat de convoquer sur-le-champ un concile pour déposer Ursion, et de faire procéder à l'élection d'un autre évêque, selon les règles ordonnées par l'Église. Ce concile se tint à Meaux; un grand nombre d'ecclésiastiques de Soissons s'y étaient rendus, et tous réunirent leurs suffrages sur le moine Arnoul de l'abbaye de St-Médard. Après avoir refusé d'abord l'honneur qu'on lui faisait, ce religieux fut obligé d'accepter sous peine d'être frappé d'anathème par le légat, qui le sacra évêque de Soissons, au milieu du concile. Le siége épiscopal eut donc deux titulaires : l'un, nommé illégalement, soutenu par le roi, et comp-

tant au nombre de ses partisans le comte Guillaume et la comtesse Alaïs; l'autre, élu canoniquement, ayant pour lui la plus grande partie du clergé. Arnoul partit de Meaux pour venir prendre possession de son siége; mais le frère d'Ursion, le maître d'hôtel du roi, se porta à sa rencontre avec une troupe de soldats, et le menaça de le tuer s'il allait plus avant. Le prélat, méprisant cette menace, poussa son cheval pour passer outre, mais les soldats lui barrèrent si bien le chemin, sans lui faire pourtant le moindre mal, qu'il fut contraint de tourner bride, et de se diriger vers le château d'Oulchy, où il alla demander asile au comte de Brie qui le reçut avec empressement. Entouré de la portion du clergé de Soissons, qu'il avait élu, il exerça, dans ce château, les fonctions épiscopales, pendant que son compétiteur les remplissait tranquillement à Soissons; mais renonçant bientôt à une dignité qu'il n'avait acceptée qu'à regret, il partit pour Altembourg, et y fonda une abbaye de l'ordre de St-Benoît, dans laquelle il termina sa vie en 1087.

Ursion resta possesseur de l'évêché qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue en 1082. Si l'in-

flexible Grégoire VII parut céder dans cette circonstance, c'est parce qu'il se trouvait alors fortement engagé dans une querelle avec l'empereur d'Allemagne au sujet des investitures. Le clergé sut très-mauvais gré au comte de Soissons, et surtout à la comtesse Alaïs, d'avoir pris parti pour Ursion, et c'est peut-être à cela qu'il conviendrait d'attribuer l'animosité de l'abbé Guibert contre cette femme qu'il a représentée sous les couleurs les plus noires.

Le comte Guillaume, dont la vie nous est à peu près inconnue, mourut en 1099, laissant trois fils et quatre filles. Ses trois fils furent Jean, son successeur à la possession du comté; Renaud, qui fit partie de la première croisade, d'où il ne revint jamais; et Manassès, qui fut évêque de Soissons depuis 1103 jusqu'en 1108, époque de sa mort. Le comte Guillaume et la comtesse Alaïs étaient comptés au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye de St-Jean des Vignes.

LA JUIVERIE.

—

Sous le comte Jean Ier, les Juifs étaient en grand nombre à Soissons. Maudits des prêtres, en horreur au peuple, ils ne trouvaient guère de protection qu'auprès des seigneurs, auxquels ils servaient de banquiers ; et cette protection, le plus souvent, leur était vendue au poids de l'or. La juiverie, tel était le nom, que l'on donnait assez communément au quartier que les Juifs étaient tenus d'habiter, et dans lequel ils se trouvaient comme parqués, était située sous les murs du château. Elle occupait l'espace compris entre la rue du Mouton, la muraille de la ville le long du petit bras de l'Aisne et la rue qui faisait prolongement à celle du Pot d'Étain, et venait aboutir devant le château. C'était dans cette rue, vers sa jonction avec la rue du Mouton, que s'élevait leur synagogue. Nous croyons qu'elle portait alors le nom de rue *des Juifs,* et qu'en la supprimant, dans la

suite, on eut principalement en vue de faire disparaître, pour toujours, ce foyer d'une caste alors détestée.

La protection que leur accordait le comte Jean excita toute l'indignation de l'abbé de Nogent; aussi, dans sa sainte colère, n'épargna-t-il pas plus le fils qu'il n'avait épargné la mère. Suivant cet abbé, le comte Jean n'était rien moins qu'un scélérat odieux. Sous les dehors d'un homme religieux, c'était une sorte d'esprit fort qui prenait sous sa protection les hérétiques, les mécréants, et quiconque attaquait l'Église en paroles et en actions. Il avait rempli la ville d'une foule de libertins, comme lui vrai gibier du diable, et de son temps *la juiverie était en grand honneur à Soissons*. Quoique sa femme (Aveline de Pierrefonds) fût encore jeune et belle, il lui préférait une vieille et laide concubine qu'il entretenait dans la maison d'un Juif, qui lui servait d'entremetteur, et avec lequel il faisait le trafic; son incontinence était telle qu'il abusait, sans scrupule, des vierges et des religieuses consacrées à Dieu. Dégoûté de sa femme, à laquelle il n'épargnait ni les dédains, ni les affronts, il forma le

projet de la répudier avec éclat. Une nuit, qu'il croyait la comtesse endormie, il envoya un de ses parasites prendre sa place auprès d'elle ; quoique les lumières fussent éteintes, la comtesse s'étant aperçue que ce n'était point son mari, appela ses domestiques, et, avec leur aide, meurtrit de coups l'insolent qui se prêtait à son déshonneur. Le comte n'en persista pas moins cependant dans son projet de divorce. Il accusa sa femme d'adultère, et demanda qu'elle subît, pour prouver son innocence, l'épreuve du fer chaud. Cette épreuve consistait à tenir, à la main, un fer chauffé à blanc; et s'il en résultait la moindre altération sur la peau, on était reconnu coupable.

L'évêque Lysiard qui avait succédé à Manassès, ne voulut pas prendre sur lui de soumettre la comtesse à l'épreuve exigée par son mari. Yves, évêque de Chartres, était réputé l'un des plus savants théologiens et casuistes de son temps ; Lysiard dépêcha vers lui Nevelon de Pierrefonds, archidiacre de la cathédrale et frère de la comtesse. La réponse de l'évêque fut, comme elle devait l'être, favorable à la comtesse, qui ne fut point soumise à l'épreuve du fer chaud.

C'est un fait constant que le comte Jean demanda le divorce; d'autres historiens l'ont aussi rapporté, mais avec des circonstances beaucoup moins odieuses que celles racontées par l'abbé Guibert. Ils ont attribué cette démarche du comte de Soissons à un mouvement de jalousie; ce qui paraîtrait assez vraisemblable, d'après la lettre de l'évêque de Chartres, où il est dit que ce fut la comtesse elle-même qui offrit de prouver son innocence par le fer chaud ou par le duel. Quoiqu'il en soit, les deux époux se réconcilièrent, eurent un fils qui fut comte de Soissons après son père, et vécurent depuis en bonne intelligence, suivant le témoignage de Guillaume de Jumiège.

La réconciliation de la comtesse avec son mari, la naissance d'un enfant et la cohabitation des deux époux, avouée par Guibert lui-même, et qui dura jusqu'à la mort du comte, vers la fin de 1115, à son retour d'une expédition, où il avait suivi le roi Louis le Gros, contre Thomas, seigneur de Marle, sont autant de preuves que la chronique de l'abbé de Nogent fût écrite sous l'inspiration de la haine.

JUSTICE POPULAIRE.

—

Le pouvoir sacerdotal était devenu non moins tyrannique que la puissance séculière; et bien que l'esprit humain fût descendu au dernier degré d'ignorance et d'abjection, cependant on voyait de temps à autres quelques hommes assez hardis pour oser attaquer tout ensemble les immenses priviléges du clergé, et certaines doctrines de l'Église. Il arrivait même assez souvent que les dogmes et les mystères de la religion se trouvaient enveloppés dans ces attaques. De son côté, le clergé ne manquait jamais de crier à l'hérésie, et malheur à quiconque en était seulement soupçonné.

En 1114, deux frères, Clément et Evrard, habitants du village de Bucy, près de Soissons, accusés d'hérésie, furent conduits devant le tribunal inquisitorial présidé par l'évêque Lysiard. Ils nièrent tout ce qu'on leur reprochait, et se réclamè-

rent du comte Jean, qui rendit d'eux un bon témoignage. Ne pouvant les convaincre par témoins, mais voulant les trouver coupables, on résolut de les soumettre à l'épreuve de l'eau exorcisée. Cette épreuve consistait à jeter l'accusé dans une cuve pleine d'eau; s'il était innocent, il allait au fond, mais s'il surnageait, c'est qu'il était coupable. Les deux frères furent donc conduits à la cathédrale; l'évêque célébra la messe, et au moment de la consécration, il se tourna vers eux et les adjura au nom de la sainte Trinité et de l'Église, de ne pas communier s'ils étaient coupables du crime qu'on leur imputait. Clément et Evrard approchent de l'autel, d'un air assuré, et l'évêque leur donne la communion en prononçant ces paroles : Que le corps et le sang du Seigneur vous servent aujourd'hui d'épreuve. On les conduit ensuite à la cuve, l'évêque fait l'exorcisme : les deux frères jurent que jamais ils n'ont cru ni enseigné quoi que ce soit de contraire à la foi. Clément, jeté dans la cuve, reparaît sur l'eau. A cette vue, la foule qui encombrait l'église fait éclater les transports de joie; ses désirs sont satisfaits, Clément est coupable. Son frère, saisi d'effroi d'un prodige qu'il ne peut

comprendre, ne veut plus subir l'épreuve, et confesse tout ce qu'on exige de lui. Les deux frères sont reconduits à la prison, où bientôt on leur amène deux compagnons d'infortune. C'étaient deux habitants de Dormans, connus pour être hérétiques, et qui avaient eu l'imprudence de venir assister à l'exorcisme.

Pendant que l'évêque Lysiard se rendait au concile assemblé à Beauvais, pour consulter les évêques sur ce qu'il convenait de faire à l'égard des quatre hérétiques, le peuple craignant que la justice ecclésiastique ne se montrât pas assez rigoureuse, courut à la prison, en arracha ces malheureux, et les brûla tout vifs sur un bûcher dressé hors de la ville. « C'est ainsi, s'écrie l'abbé Guibert, que pour empêcher que le chancre de cette hérésie ne se propageât, le peuple de Dieu déploya contre ces misérables un zèle bien légitime. »

C'est acte de fanatisme fut sur le point d'être renouvelé, sept ans plus tard, sur la personne du célèbre Abailard. Ayant été condamné, dans un concile tenu à Soissons, en 1121, à brûler lui-même un de ses ouvrages, et à subir une prison perpétuelle dans l'abbaye de St-Médard, le peuple

l'accabla d'insultes, et peu s'en fallût que cet infortuné ne fût lapidé.

ÉTABLISSEMENT DE LA COMMUNE.

Plus d'un siècle s'était déjà écoulé depuis que la féodalité, après avoir réduit la population des campagnes à la plus honteuse servitude, avait étendu son sceptre de fer sur celle des villes. Durant cette période, la tyrannie des seigneurs était devenue si insupportable que les bourgeois, épuisés de patience, cherchèrent enfin, dans leur désespoir, des garanties pour la sûreté de leurs personnes et la conservation de leurs biens. Le souvenir des anciennes institutions municipales n'était pas entièrement effacé : il vivait dans la tradition, qui en grossissait même les avantages. Ce qui ajoutait encore à leurs regrets, c'était la comparaison qu'ils pouvaient faire de leur condition avec celle des bourgeois des villes du midi de la France, où les institutions romaines avaient con-

servé assez de force, et où l'esprit d'indépendance et d'égalité tenait tête à l'orgueil et à l'avidité des grands.

Malgré bien des combats et bien des victoires, les Francs n'avaient jamais pu parvenir à s'impatroniser dans les contrées d'Outre-Loire ; « Les « villes, dit M. Thierry, y jouissaient de la cons- « titution municipale, et avaient l'apparence exté- « rieure des républiques italiennes. Chaque riche « bourgeois y possédait sa maison forte, comme « un baron du plat pays ; et tout fils de bourgeois, « devenait, s'il le voulait, chevalier ; joûtait et « tournoyait comme un noble. » Mais ces belles contrées du midi, sur lesquelles l'œil se repose avec bonheur des tristes scènes que le nord nous a offertes, allaient bientôt devenir misérables à leur tour ; des guerres sanglantes, et d'autant plus affreuses qu'elles avaient la religion pour prétexte, désoleront un peuple ingénieux et civilisé ; tandis que les populations du nord, si longtemps opprimées, vont enfin chercher à ressaisir leurs droits, et marcher à leur affranchissement.

Ce fut au commencement du XIIe siècle, qu'éclata, dans les villes au nord de la Seine, ce grand

mouvement de résistance opiniâtre au joug de la féodalité. Les idées d'indépendance remuaient tous les esprits; les bourgeois comptèrent leurs forces; ils s'entendirent entre eux, et se jurèrent un mutuel appui contre les vexations et les exigences injustes de leurs seigneurs. Du reste, ces associations, auxquelles on donna le nom de *communes,* ne renfermaient aucun esprit d'agression ni de vengeance, pour les douleurs et les misères du passé.

Ce fut la ville de Cambrai qui, la première, donna le signal de l'insurrection. La cause de la justice et de la liberté n'y avait pu triompher qu'après une lutte acharnée et sanglante. Les habitants de Noyon, de St-Quentin, de Beauvais, d'Amiens et de Laon, avaient obtenu, par des moyens divers, le droit de commune, lorsque ceux de Soissons, furent appelés à jouir du même privilége, concédé aux forts et chèrement vendu aux faibles.

Il n'est guère possible de reconnaître d'une manière précise et incontestable, comment l'établissement de la commune fut effectué à Soissons. Quelques auteurs ont admis, comme un fait à peu

près certain, que les bourgeois l'avaient jurée d'eux-mêmes, et que l'évêque et le comte n'y avaient mis aucune opposition, du moins de quelque importance. Mais si en effet cet affranchissement avait pris naissance dans un mouvement populaire, comment supposer qu'il n'aurait pas été réclamé, et, par conséquent, obtenu pour tous les habitants de la ville et des faubourgs indifféremment? Cependant le contraire eut lieu, et il est constant que les juridictions seigneuriales du chapitre de la cathédrale et des autres corporations religieuses, se maintinrent en concurrence avec la commune : ce qui semble devoir faire présumer que celle-ci aurait été consentie ou même octroyée par le comte Renaud, petit-fils de Guillaume Busac, et seulement en faveur de la partie de la population comprise dans sa juridiction. Ce comte, d'un caractère doux, humain et religieux, aurait suivi le bel exemple donné par le comte Raoul de Vermandois, qui venait d'accorder, volontairement et de son propre mouvement, ce bienfait aux habitants de la ville de St-Quentin.

Il existe pareillement de l'incertitude sur l'époque de l'établissement de la commune à Soissons : les

uns l'ont placé en 1115 ou 1117; d'autres en 1131; ce qui paraîtrait plus vraisemblable, si, comme l'ont rapporté ces derniers, la charte donnée par le roi Louis VI aux bourgeois de Soissons, pour fixer leurs droits et pour *assurer la paix du pays,* portait aussi la date de 1131. En effet, il est fort douteux que la commune eût pu se soutenir pendant quinze années, sans la sanction royale, qui était son principal appui contre la haine que le clergé portait à tout ce qui pouvait diminuer ses priviléges. D'ailleurs, comme l'affranchissement des bourgeois fut solennellement confirmé par le même roi et par son fils, Louis VII, dans une assemblée générale, ou parlement, tenue à Soissons en 1133, on peut en inférer que cet établissement de la commune était encore de fraîche date [a].

La charte de Louis le Gros est perdue depuis longtemps; elle périt probablement en 1414 dans l'incendie de l'hôtel de la commune; mais on retrouve une partie de son dispositif dans la charte de confirmation donnée cinquante ans plus tard

[a] Si la commune eût été établie en 1115 ou 1117, l'abbé Guibert de Nogent, mort en 1124, n'eût pas manqué d'en faire mention dans sa chronique.

par le roi Philippe-Auguste, et dont voici la teneur :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, ainsi soit-il. Nous, Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, faisons savoir à tous : qu'autrefois notre très-cher aïeul, Louis, a octroyé aux bourgeois de Soissons une commune et leur en a confirmé le droit par des patentes revêtues de son sceau royal. Or, après son décès, notre père Louis, d'heureuse mémoire, a maintenu aussi et conservé inviolablement ladite commune. Nous donc, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, accordons aux bourgeois de Soissons la charte communale, octroyée par notre aïeul susdit, et leur en confirmons les franchises et priviléges tels que notre père les a maintenus et sous la forme qui suit :

« 1. Tous les hommes habitant dans l'enceinte des murs de la ville de Soissons s'aideront mutuellement, selon leur pouvoir, et ne souffriront en aucune manière que qui que se soit enlève quelque chose et fasse payer des tailles, ou dérobe n'importe quoi à l'un d'entre eux ; sauf que les hommes de Soissons feront crédit pendant

trois mois à l'évêque pour le pain, la viande et le poisson. Et si l'évêque n'a pas rendu au bout de trois mois ce qu'on lui aura prêté, on ne lui prêtera plus rien, jusqu'à ce qu'il ait acquitté sa dette. Mais les marchands forains de poisson ne lui feront crédit que pendant quinze jours, et si après ce temps écoulé, l'évêque n'a point payé, ils seront libres de prendre, partout où ils pourront, sur les biens de la commune, la valeur de ce qui leur est dû, jusqu'à ce qu'on leur rende ce qu'ils ont prêté à l'évêque.

« 2. Toute forfaiture, hormis l'infraction de la commune et la vieille haine, sera punie d'une amende de cinq sols. Si le maltôtier réclame l'impôt de quelqu'un et qu'il n'indique pas spécialement le jour où il doit être payé, on ne répondra pas à sa sommation; et s'il spécifie le jour et peut appuyer ses paroles d'un serment, en levant la main, le réfractaire sera condamné également à payer cinq sols.

« 3. Si quelque homme doit prêter serment à un supérieur, et qu'avant la prestation il dise qu'il part pour ses affaires, il ne sera pas tenu de revenir sur ses pas et d'interrompre le voyage qu'il

entreprenait pour son compte ; mais à son retour , après des réprimandes convenables , il prêtera serment.

« 4. Or, si l'archidiacre cite en justice un homme quelconque, celui-ci ne sera pas forcé de répondre à son appel, à moins qu'un accusateur ne se soit présenté d'abord , ou que la forfaiture ne soit évidente. Cependant, à supposer que l'archidiacre produise un témoin, contre lequel l'accusé ne puisse se défendre, l'accusé sera condamné à une amende.

« 5. Les membres de la commune prendront pour épouses les femmes qu'ils voudront, après en avoir demandé la permission à leurs seigneurs; et si les seigneurs refusent, et que quelqu'un prenne sans leur aveu une femme d'une autre seigneurie, si en outre il s'emporte contre lui, le vassal ne lui payera que cinq sols d'amende.

« 6. Les hommes taillables payeront à leurs seigneurs le cens qu'ils leur doivent ; mais s'ils ne le font point au jour marqué, ils seront condamnés à une amende de cinq sols.

« 7. Si quelqu'un a fait tort à un homme qui aura juré la commune, et que la plainte en arrive aux

magistrats, s'ils peuvent s'emparer du coupable, ils auront droit de le punir par des voies de fait, à moins qu'il ne rachète, par une amende, le tort qu'il aura fait au plaignant; suivant le jugement que porteront ceux qui n'auront point violé la commune. Et si le coupable s'est enfui dans quelque retraite, et que les hommes de la commune se transportent sur les lieux, demandant au seigneur du château, ou aux magistrats de la ville où il est caché, de faire justice de leur ennemi, comme il a été dit plus haut; si en outre satisfaction leur est faite, ce sera assez; si on refuse satisfaction, les hommes de la commune seront libres de se faire justice à eux-mêmes sur les biens et le corps de celui qui aura forfait et de ceux qui donnent asile à leur ennemi.

« 8. Si un marchand vient dans cette ville pour le marché, et que quelqu'un lui fasse tort dans les limites de la banlieue; si plainte en est faite aux jurés, et que le marchand puisse découvrir le malfaiteur dans la ville, les hommes de la commune lui prêteront secours, selon leur pouvoir, pour en tirer vengeance, à moins que ce marchand ne soit un des ennemis de la susdite

commune. Et si le coupable s'est allé cacher dans quelque retraite, si le marchand ou les jurés ont envoyé vers lui, et que l'accusé veuille faire satisfaction au marchand, suivant le jugement de ceux qui ont observé les lois de la commune, ou puisse prouver et démontrer clairement qu'il n'est nullement coupable, cette satisfaction ou cette défense suffiront à la commune ; mais s'il refuse de faire amende honorable, et qu'ensuite il rentre dans la ville et qu'on puisse mettre la main sur lui, les jurés en tireront vengeance.

« 9. Personne, excepté nous et notre maître de l'hôtel, ne pourra conduire dans la ville un homme de Soissons qui aura fait tort à un autre qui aura juré la commune, à moins cependant qu'il ne vienne pour subir l'amende imposée par le jugement des jurés.

« 10. Si l'évêque de Soissons amène par mégarde dans la ville un homme qui ait forfait envers un membre de cette commune ; après qu'on lui aura remontré que c'est un ennemi de la commune, il pourra l'emmener cette fois ; mais ne le ramènera en aucune manière, si ce n'est avec l'aveu de ceux qui ont charge de maintenir la commune.

« 11. Si les hommes de cette commune ne peuvent ravoir l'argent qu'ils ont prêté avant d'avoir juré la commune, ils chercheront, après les plaintes ordinaires et légales, de quelque manière que ce soit, à reprendre ce qui leur appartenait. Mais pour l'argent qu'ils auront prêté depuis que la commune est jurée, ils ne pourront prendre aucun homme, à moins que ce soit un débiteur ou un répondant.

« 12. Si un étranger apporte son pain et son vin dans la ville de Soissons, pour les y mettre en sûreté, et qu'ensuite un différend survienne entre son seigneur et les hommes de cette commune, il aura quinze jours pour vendre dans la ville son pain et son vin et emporter tout son argent, outre celui qui lui viendra de la vente du pain et du vin, à moins qu'il n'ait forfait ou soit complice de quelque forfaiture.

« 13. Nul homme de la commune ne devra prêter ni créancer son argent aux ennemis de la commune, tant qu'il y aura guerre avec eux; et si quelqu'un est convaincu de leur avoir prêté quoi que ce soit, justice sera faite de lui, selon que les gardiens des franchises communales en décideront.

« 14. S'il arrive que le corps des bourgeois marche hors de la ville contre les ennemis, nul ne parlementera avec eux, si ce n'est avec la permission des jurés de la commune.

« 15. Les magistrats jureront aussi de ne favoriser personne pour cause d'amitié, de ne léser personne par inimitié, et de donner en toutes choses, selon leur pouvoir, une décision équitable.

« 16. Tous les autres jureront d'obéir et de se soumettre à tous les jugements des magistrats, à à moins qu'ils ne puissent prouver qu'ils sont dans l'impossibilité de payer l'amende infligée.

« 17. Tous les hommes habitant dans l'enceinte des murs de la ville de Soissons, et en dehors dans les faubourgs, dans quelque seigneurie qu'ils demeurent, jureront la commune; si quelqu'un s'y refuse, ceux qui l'auront jurée feront justice de sa maison et de son argent ([a]).

« 18. Si quelqu'un de la commune a forfait en quelque chose, et refuse de donner satisfaction devant les jurés, les hommes de la commune en feront justice.

([a]) Faire justice de la maison et de l'argent d'un homme, c'était démolir la maison et piller ce qu'elle renfermait !

« 19. Quand la cloche sonnera pour assembler la commune, si quelqu'un ne se rend pas à l'assemblée, il paiera douze deniers d'amende.

« 20. Outre les franchises octroyées et maintenues par nos pères, nous ajoutons :

« Que nul, dans les limites de la commune de Soissons, ne pourra rien prendre, sans que le majeur et les jurés n'en fassent aussitôt justice. Et si quelqu'un de la commune se rend coupable envers nous de quelque forfaiture, il faudra que dans la salle de l'évêché, le majeur de la ville nous fasse justice du coupable, suivant la décision des jurés : et hors de l'assemblée et de la salle susdite, nous ne pourrons les forcer à remettre l'affaire en jugement et à produire la charte. En outre, il ne sera permis à qui que ce soit d'exiger la main-morte d'un homme ou d'une femme de la commune.

« Nous donc, en considération de ce que notre aïeul a octroyé et confirmé les franchises ci-dessus énoncées, les octroyons et confirmons, sauf notre droit, celui de l'évêque, des seigneurs et des églises qui jouissent de quelque privilége dans l'enceinte de la ville susdite. Et pour que

ces réglements soient toujours mis en vigueur, nous avons ordonné qu'ils fussent confirmés.

« Fait à Soissons, l'an 1181 de l'Incarnation de Notre-Seigneur, et la seconde année de notre règne.

« Donnée par les mains d'Hugues, chancelier. »

Il résulte pleinement de la teneur de cette charte :

1° Que l'affranchissement de la commune devait être l'ouvrage volontaire du comte de Soissons, puisque la charte qui réglait les droits de tous, ne renfermait aucune disposition en faveur de ce comte, tandis qu'on y trouve plusieurs stipulations contre les exigences de l'évêque et du chapitre représenté par l'archidiacre. Si le comte eût été contraint à consentir la commune, aurait-il manqué de faire reconnaître ses droits dans la charte qui garde, sur son compte, un silence absolu?

2° Que tous les hommes de la ville et des faubourgs n'avaient pas été appelés indistinctetement à faire partie de la commune, et que ce droit ne fut conféré qu'à ceux qui offraient des garanties par la possession d'un terrain ou d'une

maison dans les limites de la commune. Ainsi le principe consacré dans notre charte constitutionnelle, que la propriété confère les droits politiques, se montre à toutes les grandes époques de notre histoire nationale : chez les Gaulois, les droits politiques étaient le partage des nobles et des druides, possesseurs exclusifs du territoire; on retrouve le même principe chez les Romains dans l'institution des curiales. Chez les Francs, comme chez tous les peuples libres et guerriers sortis de la Germanie, il fallait posséder ou servir; enfin, quand les idées d'affranchissement font explosion dans les villes du nord de la France, ce principe conservateur domine partout; la possession d'une maison ou d'un champ donne seule le droit de bourgeoisie.

Il paraît incontestable, d'après le vingtième article de la charte de Philippe-Auguste, que les dix-neuf autres appartenaient à celle qui fut donnée par Louis le Gros, laquelle renfermait probablement d'autres dispositions; celles, entre autres, relatives au nombre des magistrats, au mode de leur nomination, à leurs attributions, etc., à moins qu'on n'admette que ces dispositions

réglementaires avaient été stipulées dans l'acte d'affranchissement, ou d'adhésion donné précédemment par le comte, ou dans quelque ordonnance spéciale restée inconnue. Quoiqu'il en soit, voici ce qu'on sait de l'organisation communale de Soissons :

La commune était gouvernée et administrée par un majeur ou maire, et par douze jurés ou jurats, élus chaque année par tous les hommes qui avaient juré la commune. Le maire faisait exécuter les décisions et les jugements des jurés ; il avait, pour marque de sa dignité, un sceau dont l'empreinte tenait lieu de signature, les ecclésiastiques étant les seuls à cette époque qui sussent lire et écrire (a). Ce sceau représentait un homme armé s'appuyant sur sa lance.

Les attributions des magistrats comprenaient : le droit de rendre la justice pour tous les crimes et délits commis par des bourgeois ; la police de la ville et le jugement des contestations entre particuliers ; l'administration des affaires muni-

(a) Les écritures étaient faites par quelqu'un appartenant à l'ordre de la cléricature ; c'est pour cette raison qu'on appelait anciennement *clerc de la Commune*, celui que nous nommons aujourd'hui le *secrétaire de la Mairie.*

cipales; le règlement des dépenses et des contributions; la réparation et la garde des murs, des portes et des défenses de la place; la garde du beffroi, avec le droit de faire sonner la cloche pour assembler les bourgeois, ou pour leur faire prendre les armes, soit qu'il s'agît de défendre la ville contre une attaque du dehors, ou de s'opposer, par la force, à tout attentat contre les droits et les franchises de la commune. Enfin, à eux seuls appartenait exclusivement la levée et l'organisation de la milice et du corps de troupes que la commune devait fournir au roi en cas de guerre.

Les magistrats, agissant dans le cercle de leurs attributions, n'étaient soumis à aucune juridiction supérieure. Ils n'avaient à répondre de leur administration qu'à leurs concitoyens qui les réélisaient s'ils en étaient satisfaits. La commune était en quelque sorte une petite république qui avait même le droit de paix et de guerre.

On ne connaît pas précisément l'étendue de la juridiction de la commune à l'extérieur des murs; mais il paraît qu'elle ne comprenait guère qu'une partie de la plaine située au nord et à l'ouest de

la ville. Toute la campagne au sud appartenait aux juridictions de l'évêque, des abbayes et du manoir de Maupas, qui fut donné, par la suite, à l'ordre des Templiers, et passa plus tard à celui de Malte. Celle sur la rive droite de l'Aisne relevait, ainsi que le faubourg de St-Vaast, de l'abbaye de St-Médard. Ce faubourg et celui de St-Laurent, aujourd'hui de St-Médard, formèrent plus tard une commune distincte, sous le nom de *Château de St-Médard* ([30]). C'est donc à tort que plusieurs auteurs ont prétendu que la juridiction de la commune de Soissons s'étendait sur la plaine de Crouy ([31]).

Par l'établissement de la commune, les bourgeois se trouvèrent affranchis de toute servitude personnelle envers les seigneurs; et les tailles, les redevances, et les autres impôts qu'ils leur payaient furent remplacés par un droit de cens fort modique, proportionné à l'étendue du terrain que chaque bourgeois possédait, ou que sa maison occupait; le fond du sol, étant considéré comme la propriété du seigneur.

Bien que le comte ne fût plus en droit d'exiger des hommes de la commune ni tailles, ni

corvées, il ne conserva pas moins dans la ville un certain nombre de redevances, qui formaient encore une branche assez considérable de ses revenus ; tels que les droits de halle, de vente, de mesurage, de stellage, de four, de port, de navigation, etc..... Il conserva pareillement sa qualité de chef militaire de Soissons, laquelle lui donnait la direction exclusive des fortifications de la ville et le commandement supérieur du contingent fourni au roi par la commune, en cas de guerre. Mais il y a tout lieu de croire que le comte transféra de ce moment sa résidence habituelle dans un château qu'il avait à une demi-lieue de la ville, et situé dans une position délicieuse sur le bord de l'Aisne, à l'endroit où cette rivière semble se replier sur elle-même, pour embrasser dans ses contours St-Médard d'un côté et Soissons de l'autre, et bientôt il se forma, auprès de ce château, un petit village qui reçut le nom de Villeneuve ([32]).

La garde des portes de la ville appartenant aux bourgeois, le comte avait remis à la commune le Châtelet qui défendait le passage du pont. Ce Châtelet, plus connu sous le nom du *Donjon,* fut transformé en maison de la commune : la cloche

qui servait à rassembler les bourgeois fut placée au haut de l'une de ses tourelles, qui prit le nom de Beffroi ; la grande salle qui occupait, presque toujours dans les édifices de ce genre, le dessus du passage, fut convertie en salle d'audience des magistrats ; une autre salle placée au rez-de-chaussée servait aux transactions commerciales, où les marchands étrangers étaient tenus de déballer et de mettre en vente leurs marchandises ; et c'est sans doute par cette raison que l'édifice se nommait aussi la maison du Change.

Le Châtelet ayant appartenu jusqu'alors au comte, qui le tenait en fief de l'évêché, les bourgeois lui en payaient une rente annuelle. Et ne pourrait-on pas croire que c'était à cause des droits de suzerain que l'évêque avait sur cet édifice, qu'on appelait la salle où les magistrats s'assemblaient, la Salle de l'Évêché *Curia Episcopi ?* Il n'est pas à supposer que le prélat eût jamais consenti à ce que les assemblées de sa commune, d'ordinaire assez bruyantes, se fussent tenues dans le palais qu'il habitait, qui se trouvait renfermé dans la petite cité, séparée du reste de la ville par une haute muraille.

La charte de Soissons était en grand renom; venue après plusieurs autres, elle portait dans sa rédaction le cachet de l'expérience; aussi servit-elle de modèle aux chartes qui furent accordées successivement aux bourgeois de Sens, de Compiègne, etc. Cependant la mise en pratique des droits et franchises établis ou sanctionnés par cette charte, fit bientôt sentir combien elle était encore insuffisante à régler tant d'intérêts si opposés; et l'émancipation des bourgeois ne produisit pas tout le bien qu'on pouvait en espérer. Il est vrai que les institutions nouvelles s'appliquaient à des hommes grossiers, ignorants et poussés, par une longue oppression, à une exaspération extrême; mais le plus grand obstacle que rencontra la prospérité de la commune, et elle ne put jamais le surmonter, ce fut le maintien des juridictions féodales des corporations religieuses. Par suite de ce maintien, tandis qu'une partie de la population était appelée à participer aux bienfaits de l'affranchissement, l'autre partie restait plongée presque dans le même état de servitude qu'auparavant; car le chapitre de la cathédrale conservait encore, dans l'intérieur de

la ville, longtemps après l'établissement de la commune, des gens de main-morte et de fors-mariage. Le clergé avait tant d'empire sur les esprits, qu'un grand nombre d'individus préféraient le joug honteux, mais tranquille, du despotisme sacerdotal aux libertés orageuses de la démocratie. On cite des exemples de personnes libres qui se donnèrent corps et biens aux seigneuries cléricales. Un bourgeois de Soissons et sa femme, de condition libre, se donnèrent, en 1190, avec leurs enfants et leurs biens à l'abbaye de Braisne, qui les céda tous, peu de temps après, aux religieux de Prémontré. Le maintien des juridictions féodales des gens d'Église, dont l'esprit était en opposition si directe avec les idées d'indépendance qui agitaient les têtes de la bourgeoisie, devint la cause d'un conflit presque continuel entre les priviléges exorbitants des corporations religieuses et les franchises municipales.

A peine s'était-il écoulé plusieurs années, que les privilégiés de Soissons, qui voyaient dans l'affranchissement des bourgeois, une concession dangereuse, une innovation déplorable, tendant

à la ruine de leurs droits et de leurs prérogatives, se répandirent en plaintes amères contre la commune. Suivant les uns, l'amende de cinq sols fixée par la charte pour la réparation de toute espèce de délit, n'était pas une punition assez forte et capable de contenir l'audace des bourgeois. Cette réduction, dans le taux des amendes, diminuait à la vérité les revenus qu'ils retiraient précédemment de cette portion de leurs droits seigneuriaux. D'autres se plaignaient de ce que les hommes de la commune, pour grossir leur nombre, et par esprit de propagande, encourageaient les vassaux et les serfs des seigneuries voisines à venir s'établir dans la ville. Et de fait, un certain nombre de chevaliers ou gentilshommes, vassaux des seigneuries laïques ou cléricales, habitant pour la plupart à la campagne, vinrent se fixer dans les villes érigées en communes, et en formant l'élite de la bourgeoisie, composée, dans le principe, de marchands et d'artisans, répandirent sur elle quelque éclat, et ajoutèrent à son importance. D'un autre côté, ceux des habitants qui n'étaient pas habiles à être membres de la commune, parce qu'ils ne possédaient ni ter-

rain, ni maison, refusaient de payer les tailles et de faire les corvées, se fiant sur l'assistance des bourgeois, qui s'opposaient à ce que leurs seigneurs fissent saisir leurs meubles. On conçoit quel devait être le mécontentement des ennemis de cette institution. Il en était, parmi eux, qui ne voulaient pas recevoir l'amende de cinq sols, fixée par l'article 5 de la charte, pour le mariage d'un homme de la commune avec une femme serve, et qui persistaient à réclamer les femmes ainsi mariées, comme leur appartenant corps et biens. Enfin l'évêque alléguait, pour sa part, deux griefs : il accusait les bourgeois de s'être approprié son promenoir pour y tenir leurs assemblées, et d'avoir transformé en prison un appartement de son palais.

Le premier de ces griefs pourrait paraître bien léger ; car les réunions générales de la bourgeoisie n'étaient qu'accidentelles, et ne pouvaient interrompre que rarement les promenades du prélat. Les bourgeois, en outre, n'avaient choisi ce promenoir, situé à l'une des extrémités de la ville, pour s'y rassembler, qu'à défaut d'autre emplacement assez vaste : la ville ne renfermant

alors que la place du marché, dont la plus grande partie était occupée par la halle. Quant au second grief, il n'était guère plus admissible, d'après la position du palais épiscopal dans l'intérieur de la petite cité; et si les bourgeois convertirent en prison quelque portion du bâtiment appartenant à l'évêque, autre que celui du châtelet du pont, ce ne pouvait être qu'une dépendance extérieure du palais, située hors de l'enceinte de la petite cité.

Les plaintes portées contre la commune étaient sans doute empreintes d'exagération; mais elles n'étaient pas tout à fait dénuées de fondement, et il eût été presqu'impossible qu'il en fût autrement. Pouvait-on attendre d'hommes sans instruction et sans lumières, tout nouvellement émancipés d'une servitude de quatre siècles, qu'ils se renfermassent ponctuellement dans les bornes de leurs droits, sans jamais empiéter sur les nombreux priviléges qui les circonvenaient de toutes parts, et mettaient sans cesse en péril leur bien-être et leur liberté.

Louis le Gros, qu'on avait déjà entraîné dans des mesures sévères, si non injustes, contre quel-

ques communes établies par lui-même, parmi lesquelles on peut citer celle de Laon, voulut, avant de prononcer sur les griefs et les doléances des privilégiés de Soissons, entendre les magistrats de la commune. Le maire et les jurés furent mandés à St-Germain en Laye, où la cour se trouvait alors ; l'évêque de la ville, nommé Goslen, y comparut aussi comme partie adverse : il fut en effet reconnu que la commune avait outre-passé la limite des droits qu'elle tenait de sa charte. Injonction fut faite aux magistrats de l'observer strictement à l'avenir, et ils en prêtèrent le serment en présence du roi. Le sénéchal du royaume se rendit à Soissons, fit prêter le même serment à tous les hommes de la commune, et bannir de la ville un bourgeois nommé Simon, très-zélé pour la défense des franchises communales, comme agitateur du peuple ; il fut de plus prescrit que le maire et deux jurés se rendraient au chapitre de la cathédrale le dimanche qui suivait leur élection (elle avait lieu le jour de la saint Jean-Baptiste), et qu'ils y feraient le serment de ne jamais faire arrêter, dans l'étendue de la commune, et pour quelque motif que ce pût être,

aucun chanoine ou autre ecclésiastique, et de ne rien entreprendre sur leurs droits, priviléges et immunités; que les hommes et les femmes qui, contrairement aux statuts, avaient été reçus dans la commune, y resteraient sous les conditions de marier un de leurs enfants dans le domaine de leurs seigneurs, hors de la commune; et, pour les délits de la commune, qu'ils ne pourraient recevoir plus de 60 sols, sans la volonté des seigneurs dont ils étaient les hommes; mais que les seigneurs des terres auraient la faculté de recevoir autant que porte le délit, ou de s'emparer des propriétés du délinquant, sans réclamation de la commune.

Cette décision royale fut notifiée à l'évêque de Soissons, par des lettres patentes données en 1136, et conçues en ces termes :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Fran-
« çais, à Goslen, par la grâce du même, véné-
« rable évêque de Soissons, et à tous ses futurs
« successeurs canoniquement établis, salut et
« grâce. Comme nous savons que c'est pour la
« défense des églises que Dieu nous a remis les
« rênes du royaume, il faut que ce que nous

« avons fait, pendant notre règne, pour le repos « de l'Église soit consigné dans des lettres, et « parvienne à la connaissance de tous, présents « et à venir; afin que nos actes demeurent rati- « fiés à tout jamais, et que les rois nos succes- « seurs, à notre exemple, veillent au repos de « l'Église.

« Il nous est arrivé, pour la paix du pays, « d'établir à Soissons une commune entre tous « les hommes possédant une maison ou un ter- « rain, soit dans la ville, soit dans les faubourgs, « et nous leur avons remis certaines charges « qu'ils avaient à supporter de la part de leurs « seigneurs : en conséquence de quoi nous leur « avons fait une charte. Mais ils ne se sont pas « contentés des franchises par nous octroyées; « bien plus, ils ont témérairement usurpé sur « vous, sur l'église épiscopale, sur les autres « églises qui vous sont confiées, et sur les hom- « mes libres, plusieurs droits qu'ils n'avaient pas « reçus de nous. »

Ces lettres, après avoir énuméré les griefs des privilégiés et les dispositions ordonnées par le roi, se terminaient ainsi qu'il suit :

« ....Et pour que ces engagements soient « fidèlement observés à l'avenir, ils (*les bour-* « *geois de Soissons*) ont donné pour garants à « vous et à l'Église, moi, Louis mon fils, la reine « Adélaïde mon épouse, et le comte Raoul de « Vermandois! [a] »

L'obligation du serment exigé, chaque année, des trois premiers magistrats de la commune, et qui n'était au fond qu'un acte de forme, auquel on donna le nom de *Serment de Sûreté,* fut à peu près tout ce que les adversaires de la bourgeoisie purent recueillir de leurs pressantes sollicitations et des sommes dont ils les avaient très-probablement appuyées. Ils s'attendaient à un tout autre résultat; peut-être à la révocation de la charte, ainsi que cela fut obtenu contre d'autres communes. Mais le crédit et l'éloquence du prélat, organe des gens à priviléges, échouèrent contre la prudence et la justice du roi, qui mit fin, au moins pour un temps, à leurs réclamations, en se portant lui-même, avec le roi son fils et la reine, cautions pour les bourgeois.

[a] Il est digne de remarque que ce Raoul de Vermandois, l'un des plus puissants seigneurs du royaume, était précisément le même qui avait donné, de son plein gré, la commune aux habitants de St-Quentin.

Cette manifestation de la volonté royale engagea l'évêque Goslen, appelé quelque temps après à siéger au conseil de Louis VII, à s'abstenir de toute tentative contre la commune. Mais afin de prévenir l'envahissement de son promenoir par les bourgeois, il profita de la fondation de l'abbaye de St-Léger, trois ans après, pour disposer de cet emplacement : une partie servit à bâtir le monastère, le reste fut donné presqu'en totalité au prieuré de St-Pierre à la Chaux, pour être converti en jardin.

Ses successeurs, Ancoul de Pierrefonds et Hugues de Champ-Fleury, chancelier du roi Louis VII, respectèrent religieusement la volonté du monarque, et ne témoignèrent aucune haine à la commune. Pendant une suite de quarante années, on ne trouve plus de contestation sérieuse entre les franchises municipales et les priviléges des juridictions féodales, et de même on ne voit pas que ceux des habitants qui avaient pu participer au bienfait de l'affranchissement, aient eu à craindre pour la sûreté de leurs personnes et de leurs biens.

Cependant un bourgeois, nommé Alold, pos-

sédait un terrain qui lui avait été concédé, on ne sait à quel titre, par Eude, abbé de St-Crépin le Grand. Telphe, successeur de ce dernier, ayant voulu reprendre le terrain, Alold s'était refusé à cette prétention qu'il croyait injuste. Des paroles offensantes furent proférées et la contestation renvoyée, selon la coutume du temps, au jugement de Dieu, devait être décidée par le duel. Un combat au bâton (*car il n'y avait que les seigneurs et leurs officiers qui pussent vider leurs querelles avec des armes*) allait avoir lieu auprès de l'abbaye de St-Crépin, entre le bourgeois et l'abbé, représenté par un champion choisi tout naturellement parmi les plus adroits et les plus vigoureux vassaux de l'abbaye, afin de mieux faire ressortir la bonté de la cause. Mais l'arrivée de l'évêque Goslen et du comte Renaud prévint le combat, et il fut convenu, sur leur intervention, que le bourgeois rendrait le terrain en litige moyennant une indemnité donnée par l'abbé.

Déjà un quart de siècle s'était écoulé depuis l'établissement de la commune de Soissons, quand cette ville devint le théâtre d'une des transactions les plus honteuses qu'on puisse trouver dans les

annales de la féodalité. En 1155, trois hommes et deux femmes de condition serve furent donnés pour un cheval de parade. On voyait assez fréquemment alors des échanges d'hommes et de femmes d'une seigneurie à une autre, et même des cessions et des ventes de serfs; mais cinq personnes données pour un cheval! il n'était guère possible de porter plus loin la dégradation et le mépris de l'espèce humaine.

MILICE DE LA COMMUNE.

L'une des prérogatives les plus importantes accordées aux bourgeois, par l'établissement de la commune, était de pouvoir prendre les armes, non-seulement pour la défense de la ville contre les ennemis de l'Etat, mais encore pour repousser toute agression, toute tentative des seigneurs sur leurs droits et franchises municipales. Les officiers, subordonnés aux magistrats, étaient choisis parmi les bourgeois les plus recommandables;

mais plus particulièrement parmi les chevaliers ou gentilshommes, jouissant du droit de bourgeoisie, ou ayant leur domicile dans la commune.

Quand le roi faisait la guerre, il pouvait requérir de la commune de Soissons un contingent de deux cents hommes armés et équipés, qui marchaient à leurs frais jusqu'aux limites du diocèse ; mais s'il les menait plus loin, ce qui était faire l'*ost,* il devait alors les solder. Le temps ordinaire du service était de soixante jours, et ne pouvait dépasser six mois. Ce temps expiré, les hommes du contingent étaient congédiés et on en levait d'autres.

Tout possesseur de fief était pareillement obligé de fournir au roi un contingent proportionné au nombre de vassaux et de serfs qu'il possédait ; mais c'était assez ordinairement à raison de trois hommes par chaque manoir. Les corporations religieuses, même celles de femmes, n'étaient point exemptes de cette obligation. L'abbaye de Notre-Dame, par exemple, fournissait un contingent dont elle fut affranchie par Philippe-Auguste. Cet affranchissement ne fut pas toujours

scrupuleusement observé par les rois ses successeurs, et notamment par Philippe le Bel qui se fit donner un contingent de cent hommes.

Tous les contingents de la province, qu'on appelait aussi les communes, formaient, sous le commandement du comte de Soissons, un seul corps, auquel on donna, pendant longtemps, le nom de légion. Les communes de Soissons et du Soissonnais se distinguèrent à la bataille de Bouvines, gagnée par Philippe-Auguste, et contribuèrent à la victoire. L'abbé de St-Médard y fit preuve d'une grande bravoure.

Chaque contingent, allant à l'armée, avait sa bannière particulière, sur laquelle était représentée l'image du saint patron de la ville ou de la paroisse principale. Les bannières des seigneurs portaient leurs armes. Cette bannière excédait rarement 1 mètre de long; elle était suspendue au fer d'une lance et on la plaçait au-dessus du maître-autel, ce qui fit qu'elle devint, dans la suite, celle de la paroisse; mais alors on lui donna plus de grandeur. Il est très-vraisemblable que la bannière de la milice de Soissons portait l'image de Notre-Dame, parce que la paroisse de

Notre-Dame des Vignes était la première de la ville et qu'elle se trouvait située dans la juridiction de la commune.

ASSEMBLEÉS SOLENNELLES OU PARLEMENTS.

—

On comptait plus de cent cinquante ans depuis que Soissons avait cessé d'être la ville royale, quand elle fut choisie pour la tenue, pendant le XII[e] siècle, de plusieurs grandes assemblées solennelles des barons et des évêques du royaume, auxquelles on donnait aussi le nom de Parlements, et qui avaient succédé aux anciennes assemblées nationales du Champ de Mars et du Champ de Mai. Ce choix n'était-il pas un souvenir du haut rang que cette ville avait occupé dans l'État, et un hommage rendu à son antique célébrité ?

En 1105, assemblée dans laquelle le mariage de Constance, fille du roi Philippe I[er], avec le comte de Troyes, fut dissous pour cause de parenté.

En 1115, assemblée présidée par le roi Louis le Gros. Le clergé exposa ses griefs et ses doléances contre le seigneur Thomas de Marle.

En 1131, assemblée présidée par le même roi. La charte octroyée aux bourgeois de Soissons y fut signée; ce qui doit faire présumer que l'établissement de la commune était encore tout récent.

Soissons vit, cette même année, 1131, une réunion d'un autre genre et beaucoup plus considérable. Eude, abbé de St-Médard, qui avait fait exécuter de grandes réparations à son église, pria le pape Innocent II, qui voyageait en France, d'en faire de nouveau la dédicace. Le pontife, accompagné d'une suite nombreuse de prélats français et italiens, vint donc à Soissons, où il fut reçu avec tous les égards et toute la pompe dus au chef de l'Église. La cérémonie eut lieu le 15 octobre, en présence d'un peuple immense accouru de toutes parts. L'anniversaire de cette dédicace, appelé le jour des pardons de St-Médard, parce que des indulgences plénières étaient accordées à tous ceux qui s'y rendaient, fut célébré depuis, pendant une longue suite d'années.

En 1133, assemblée présidée par Louis le Gros et par Louis le Jeune, son fils, associé depuis peu à la couronne. La commune de Soissons est confirmée solennellement par les deux rois. Ils confirment également la fondation de l'abbaye de Longpont, faite deux ans auparavant par le comte Raoul de Vermandois, le seigneur de Chérizy et Goslen, évêque de Soissons. Le premier fit construire l'abbaye, avec une magnificence digne de son rang et de ses richesses; le second donna la terre, l'eau et le droit de justice, et le prélat assigna, pour la nourriture des religieux, le domaine de Morambœuf.

En 1141, il y eut une assemblée de seigneurs présidée par l'évêque, en qualité de suzerain du comte de Soissons, dont il fallait régler la succession. Le comte Renaud II, ayant perdu son fils unique, sa succession appartenait aux enfants des quatre sœurs de son père. Afin de prévenir toute contestation, Renaud voulut que le droit de succession fût réglé de son vivant, et il obtint la permission du roi pour que ce droit fût établi dans une assemblée de seigneurs. Il fut donc statué que le comté de Soissons passerait à Ives

de Nesle, petit-fils d'Adèle, l'aînée des filles de Guillaume Busac. Cette décision fut constatée par une charte, dans laquelle le comté est appelé *episcopale casamentum,* et le comte *homoligius episcopi.*

En 1149, assemblée présidée par l'abbé Suger, régent du royaume, pour aviser aux moyens de conserver la paix publique, pendant l'absence du roi qui était à la croisade.

En 1155, assemblée présidée par le roi Louis VII. La paix du royaume est jurée, pour dix ans, par tous les seigneurs.

En 1169, assemblée présidée par le même roi, pour traiter de la paix avec l'Angleterre.

En 1200, assemblée tenue dans le verger de l'abbaye de Notre-Dame, pour délibérer sur le projet d'une nouvelle croisade ; mais le nombre des assistants ne se trouvant pas assez grand, l'assemblée fut ajournée à l'année suivante. Il en résulta la croisade qui fonda l'empire français de Constantinople.

En la même année 1200, autre assemblée présidée par les légats du pape, pour obliger le roi Philippe-Auguste à reprendre la reine Ingelburge

qu'il avait répudiée, et qui s'était retirée à l'abbaye de Notre-Dame. Quelques auteurs ont compté cette assemblée au nombre des conciles.

En 1212, assemblée présidée par Philippe-Auguste qui propose aux seigneurs la conquête de l'Angleterre, dont la couronne était offerte à son fils par le pape. Ce fut la dernière assemblée tenue à Soissons, le parlement étant devenu, vers ce temps, sédentaire à Paris.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX FONDÉS AU XIIe SIÈCLE.

—

Ce même XIIe siècle si remarquable par l'affranchissement des bourgeois, le fut encore par les grands établissements religieux qu'il vit naître, soit dans la ville, soit dans le diocèse. Ils furent au nombre de quinze, savoir :

Dans la ville et sa banlieue ; les abbayes de St-Crépin en Chaye, de St-Léger et de St-Étienne, depuis St-Paul ; les chapitres de St-Vaast et de Notre-Dame des Vignes, et enfin la chapelle du Petit St-Crépin.

Dans le diocèse, les abbayes du Val-Secret, de St-Remy de Villers-Cotterêts, de Chartreuve, de Lieu-Restauré, du Val-Chrétien, de St-Ives de Braisne, et de Val-Sery, toutes de l'ordre de Prémontré; celle de Longpont, de l'ordre de Cîteaux; celle de Royal-Lieu, de l'ordre de saint Benoît.

La fondation de onze abbayes, sur les douze qui viennent d'être désignées, eut lieu dans les vingt années qui suivirent l'émancipation civile des bourgeois, et précisément sous l'épiscopat de Goslen, qui s'était rendu l'interprète de leurs antagonistes auprès du roi. On pourrait soupçonner que ce prélat, après le mauvais succès de sa mission contre la commune, voulut lui susciter des entraves, en multipliant autour d'elle les corporations privilégiées. Il la plaçait ainsi dans un réseau de monastères, capable de prévenir tout progrès au dehors de l'esprit d'indépendance, et même de l'étouffer dans son foyer. Ces nouveaux cloîtres, richement dotés et dont on préconisait habilement la sainteté, offraient de puissants attraits à une population ignorante, imbue de tous les préjugés d'une dévotion aveugle et supersti-

tieuse, et ramenée sans cesse, malgré sa juste défiance, contre les intrigues des corporations cléricales, sous l'influence des ennemis de son émancipation.

De ces quinze établissements religieux, fondés pendant le XIIe siècle, nous mentionnerons seulement, avec quelques détails, les six qui appartiennent à la ville.

ABBAYE DE S^{T} - CRÉPIN EN CHAYE.

—

Suivant la tradition de l'église de Soissons, saint Crépin et saint Crépinien avaient été renfermés, en attendant leur supplice, dans le fond d'une tour qui dépendait du château fort d'Albâtre. Ce lieu était devenu, pour les fidèles, l'objet d'une grande vénération. Une église ou une chapelle, qui enveloppait la tour, avait été construite, à une époque fort reculée, sous le titre de St-Crépin en *Chaye*. (Nous avons parlé de l'étymologie de ce mot). Vers la moitié de l'inter-

valle qui séparait l'église de la rivière, en tirant droit au nord, s'élevait une croix de fer servant à indiquer l'endroit où, selon la même tradition, les martyrs avaient eu la tête tranchée.

Dans le courant de l'année 1135, l'évêque Goslen fonda, dans cette église, une abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin. Le comte Renaud contribua de son côté à cette fondation, ainsi que plusieurs personnes de la ville, parmi lesquelles on a désigné deux jeunes bourgeois qui prirent l'habit et furent reconnus au nombre des fondateurs : l'un, nommé Vuiard, avait donné sa maison, et l'autre, du nom de Jacques, des terres qu'il possédait sur le territoire de Pasly.

Cette abbaye n'eut jamais en sa possession que des biens-fonds peu considérables et un très-petit nombre de bénéfices. Aussi est-elle toujours restée dans un grand état de langueur et presque de nullité, le défaut de richesses n'ayant pas été compensé par le savoir et le génie de ses religieux. Elle était tenue en commende depuis l'année 1498, quand, en 1660, ses chanoines se virent forcés, par le décroissement successif de

leurs revenus, à la céder à la congrégation de France, moyennant une rente annuelle de 375 livres à chacun d'eux, et leur maintien dans la maison jusqu'à ce qu'ils fussent pourvus de bénéfices. Les nouveaux propriétaires firent reconstruire les bâtiments qui tombaient en ruines, et convertirent l'abbaye en une maison de repos pour les religieux âgés et infirmes de leur ordre. Ce fut en reconstruisant l'église (1706) qu'on fit disparaître les restes de la tour qui avait servi de prison aux martyrs.

Cette abbaye avait, dans sa dépendance, une chapelle dédiée à saint Lambert, située sur le bord de la rivière, près de la petite île qui en a conservé le nom. Pendant longtemps, cette chapelle avait été un prieuré, et les reliques de son patron y attiraient anciennement un grand nombre de pèlerins.

On a rapporté qu'elle fut fondée en 1195; mais l'objet de sa fondation n'ayant pas été indiqué d'une manière satisfaisante, nous croyons que son origine était plus ancienne, et qu'elle devait même remonter jusqu'aux temps où les faubourgs de Soissons avaient reçu leur plus grande

extension. Cette chapelle aurait ainsi fait partie du faubourg du nord ou de St-Léger, à l'extrémité duquel elle se trouvait située, et qui couvrait, avec celui de Notre-Dame des Vignes et le château d'Albâtre, la plaine presque toute entière. La chapelle de saint Lambert fut démolie en 1778, parce qu'elle menaçait de s'écrouler et qu'on ne voulait pas la réparer.

ABBAYE DE S^T-LÉGER.

Le comte Renaud, deuxième de ce nom, avait perdu son fils unique, et lui-même, il venait d'être attaqué de la lèpre, maladie affreuse, regardée comme incurable et comme la plus grande affliction qui pût frapper l'espèce humaine : ceux qu'elle dévorait à petit feu se voyant impitoyablement repoussés de la société des vivants. La comtesse, sa femme, s'était retirée à l'abbaye de Notre-Dame, où elle mourut avant l'époux infortuné qu'elle avait délaissé. Privé de toute

consolation et de toute espérance de la part des hommes, Renaud dut chercher dans la religion quelques adoucissements à ses douleurs. Cédant aux pieux avis de l'évêque Goslen, il remit la cure de St-Léger, qu'il tenait à titre de bénéfice accordé au comte de Soissons par l'évêque, son suzerain, et devint le fondateur d'une nouvelle abbaye de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin ; fondation qui assurait son salut et celui de ses ancêtres, compromis par la détention d'un bénéfice ecclésiastique.

La remise de cette cure se fit avec grande pompe dans l'église cathédrale, le jour de Pâques (1139). L'évêque la reçut du comte et la donna, sur-le-champ, à des religieux venus, à cet effet, de l'abbaye d'Aroyse. Renaud fit don, à la nouvelle communauté, de dîmes et de terres ; et l'on doit croire qu'il concourut aussi, pour une somme considérable, à la construction de l'église et du monastère, qui ne furent cependant achevés que sept ans après sa mort.

La cure de St-Léger, dont la circonscription s'étendait sur l'ancien faubourg de ce nom, avait perdu, depuis longtemps, par la disparition de

ce faubourg, la presque totalité de ses paroissiens. L'évêque, pour satisfaire au désir du comte, en fit la paroisse du quartier du château, et l'abbé prit le rang de l'ancien curé parmi les prêtres cardinaux. La nouvelle église fut bâtie sur un terrain qui dépendait probablement de ce château, duquel elle n'était éloignée que de 60 mètres. Le monastère, établi sur une partie du promenoir de l'évêque, bordait, d'un côté, le canal de la Crise, et d'un autre, touchait presque à la muraille de la ville, le long du petit bras de la rivière. Mais dans la suite, et sans doute après la dévastation de cette abbaye, par les Calvinistes, en 1567, les bâtiments des chanoines furent reconstruits sur le côté nord de l'église, et l'ancien emplacement fut alors converti en jardin.

Cette église de St-Léger, devenue la paroisse des comtes, reçut des marques de leur munificence. Cependant elle ne posséda jamais de revenus considérables, ces seigneurs n'étant pas au nombre de ceux qui avaient de vastes domaines. En 1234, le comte Raoul donna les prébendes du chapitre de saint Prince, fondé au VI[e] siècle

dans la chapelle du château de la tour des Comtes. Les prêtres de St-Léger devaient, en retour, dire deux messes par jour et chanter l'office dans la chapelle du château Gaillard.

L'abbaye de St-Léger conserva sa règle jusqu'en 1670, époque où elle fut incorporée à la congrégation de France ; mais l'église continua d'être comptée parmi les paroisses de la ville, et sa suppression n'eut lieu qu'en 1789, à l'époque de la révolution.

ABBAYES DE S^T^-ÉTIENNE ET DE S^T^-PAUL.

—

Après la mort de Goslen, il s'écoula un quart de siècle sans que Soissons vît s'élever de nouveaux établissements religieux, soit que les deux successeurs immédiats de ce prélat ne fussent pas dirigés par les mêmes vues, soit que les peuples fussent las de fournir à tant de dépenses fastueuses et stériles. Mais à peine Nevelon de Chérisy eut-il été appelé au siége épiscopal, en 1176,

que de nouvelles fondations surgirent successivement dans la ville. Cet évêque semblait avoir repris le système de Goslen, en multipliant les corporations à priviléges autour de la commune, afin de la gêner le plus possible dans l'exercice de ses franchises, en attendant l'occasion de l'attaquer ouvertement et avec succès.

Les malheurs des siècles précédents avaient amené la destruction de la plus grande partie des vastes faubourgs qui entouraient la ville. Celui de la rive droite de l'Aisne, l'un des plus considérables, puisqu'il comprenait trois paroisses et s'étendait jusqu'au-delà de St-Paul, où se trouvait, comme on l'a déjà dit, l'église paroissiale de St-Etienne, avait été presque réduit aux seules portions renfermées dans les murs du faubourg St-Vaast, et de l'enceinte extérieure de l'abbaye de St-Médard. Mais quelques débris de sa population s'étaient retirés dans un vallon voisin, et y avaient formé le village de Cuffies, dépendant, à raison de cette origine, de la paroisse de St-Etienne, dont l'église était restée presque isolée au milieu de la plaine.

Nevelon, dès la première année de son épisco-

pat, érigea la cure de St-Etienne en prieuré, et la donna aux chanoines réguliers de St-Victor de Paris, dans l'espérance qu'ils y formeraient une communauté puissante. Son attente ne fut point remplie ; le nombre des chanoines du prieuré s'étant trouvé réduit à trois seulement, l'évêque, Jacques de Bazoches, y établit, vers l'an 1230, une abbaye de filles de l'ordre de saint Augustin, sous le titre de filles de St-Etienne, et la cure fut alors transférée au village de Cuffies.

La cure de St-Julien, située dans la même plaine, également dépouillée de la presque totalité de ses paroissiens, fut transférée, vers le même temps, au village de Leury. Les deux curés, néanmoins, conservèrent leur titre de prêtres-cardinaux de la cathédrale de Soissons. Quant à l'église de St-Julien, elle n'eut plus que le rang de chapelle.



CHAPITRE DE S^T-VAAST.

—

La seconde année de son épiscopat, Nevelon fonda, sur la cure de la paroisse de St-Vaast, un chapitre composé d'un doyen et de dix chanoines. Le doyen remplissait les fonctions curiales, et tenait, à ce titre, le second rang parmi les prêtres-cardinaux.

Les chanoines, nommés par l'évêque, choisissaient leur doyen, et le présentaient au chapitre de la cathédrale, qui le présentait à son tour au prélat, pour qu'il confirmât l'élection. Cette intervention du chapitre de la cathédrale dans l'organisation du chapitre d'une autre église, devait avoir pour objet principal de mettre ce dernier dans la dépendance de l'autre, et d'établir une solidarité entre les deux corporations.

Le revenu de la cure n'était pas assez considérable pour fournir à douze prébendes, dont deux appartenaient au doyen; aussi Nevelon

donna-t-il la cure de Parguy, en même temps qu'il obtenait du roi Louis VII la donation, à perpétuité, d'un muid de blé et de deux muids de vin, à prendre dans les greniers du domaine royal à Laon.

CHAPITRE DE NOTRE-DAME DES VIGNES.

En 1189, Nevelon fonda sur la cure de Notre-Dame des Vignes un chapitre de huit chanoines avec un doyen, remplissant les fonctions curiales et jouissant de deux prébendes. Ce doyen prenait le premier rang parmi les prêtres-cardinaux.

Ce prélat voulut que le nouveau chapitre fût pareillement dans la dépendance et sous la protection de celui de la cathédrale, dont il avait été chanoine et archidiacre. Il conféra donc au trésorier de ce dernier chapitre le droit de nommer aux canonicats de Notre-Dame; et comme les revenus de la cure étaient insuffisants, il y annexa les cures de l'Huys, d'Aponin et de Tas-

nières. C'est ainsi que, pour doter les corporations déjà très-nombreuses de la ville épiscopale, on leur prodiguait les bénéfices des campagnes, au risque d'y laisser le peuple sans pasteur et sans culte. Inconvénient fort grave sans doute, mais qui devait céder au besoin de grossir, à tout prix, les rangs des ennemis des franchises de la bourgeoisie. D'ailleurs la population rurale n'inspirait aucune crainte; elle vivait dans la soumission la plus entière, courbée sous le double joug de l'ignorance et du despotisme.

CHAPELLES DE LA CATHÉDRALE.

Pendant que les évêques travaillaient, de tout leur pouvoir, à la création de nouvelles maisons religieuses, et qu'ils prodiguaient aux corporations de la ville les bénéfices de la campagne, le chapitre de la cathédrale n'était pas oublié. Chaque évêque nouveau s'empressait de le combler de faveurs : les cures, les biens, les dîmes, les

ornements précieux, les reliques, venaient grossir sa dotation et enrichir son trésor. De leur côté, les chanoines de St-Gervais, dont la plupart, sortis des meilleures familles de la province, possédaient par conséquent quelque fortune, déployaient non moins de zèle pour leur église, en y fondant un grand nombre de chapelles.

Dans l'origine, il n'y avait que les deux chapelles des martyrs; mais avec le temps, les chanoines en fondèrent vingt-neuf autres. Le plus grand nombre de ces fondations eurent lieu pendant les XIIe et XIIIe siècles. La cathédrale n'offrant plus d'emplacement pour les recevoir toutes, bien qu'on en eût établi trois dans la seule tribune de l'orgue, on fut dans la nécessité d'en fonder six au dehors de l'église; c'étaient la chapelle de la Trinité, située au coude de la rue de ce nom; celle du beau Pignon; les deux de l'Hôtel-Dieu, et enfin les deux du collége St-Nicolas.

COMTES DE LA MAISON DE NESLE.

—

Le comte Renaud II, le dernier de la maison de Normandie, mourut en 1146, et fut inhumé dans un caveau de l'église de l'abbaye de St-Léger. Ives de Nesle, son cousin germain, prit possession du comté en vertu de la décision de l'assemblée de 1141. Ce comte accompagna Louis VII à la croisade ; fit des donations aux églises de St-Crépin le Grand et de St-Léger, et mourut en 1177. Il fut inhumé à côté de son prédécesseur.

Conon, son neveu, lui succéda ; mais il mourut au bout de quatre ans. Ce comte fit des donations aux églises et fut inhumé à l'abbaye de Longpont. Il eut pour successeur Raoul, son frère, qui fut l'un des hommes les plus remarquables de son temps.

Raoul, à l'exemple des comtes de Soissons, ses prédécesseurs, protégea les Juifs. Tandis

que Philippe-Auguste ordonnait leur expulsion, Raoul les maintenait à Soissons; et ce fut sans doute pour appaiser les clameurs des gens d'Église qui demandaient avec instance l'exécution des ordres du roi, et en vue de ne leur laisser aucun doute sur la sincérité de ses sentiments religieux, qu'il fit bâtir, à ses frais, une église en l'honneur des apôtres de Soissons, et qu'il prit l'engagement de payer à l'abbaye de Notre-Dame une rente annuelle de six besans d'or, aussi longtemps que les Juifs habiteraient la ville. Cette rente, consentie en 1190, au moment où le comte Raoul allait partir pour la croisade, était encore servie par ses descendants quatre-vingts ans après.

L'église élevée par Raoul à saint Crépin et à saint Crépinien, reçut le nom de *Petit St-Crépin* pour la distinguer de St-Crépin le Grand et de St-Crépin en Chaye. Elle avait son entrée principale sur la rue des Juifs, dans laquelle se trouvait la synagogue, et touchait ainsi à la juiverie que les gens dévots avaient en horreur. Mais cet emplacement n'avait point été pris au hasard, il appartenait à l'histoire des saints que le comte voulait honorer, et il était indiqué par la tradition com-

me le premier sanctuaire de l'église de Soissons. Ce lieu servit d'asile aux deux apôtres, lorsqu'ils cherchaient à échapper à la surveillance inquiète des persécuteurs : ce fut là qu'ils annoncèrent leur mission sainte aux Soissonnais, et répandirent parmi eux les premiers rayons de la lumière évangélique.

L'historien de la maison de Nesle dit, en parlant du comte Raoul, qu'il mérita les surnoms de *bon*, par sa bienfaisance ; de *vaillant*, par ses faits d'armes à la croisade où il accompagna Philippe-Auguste, et de *savant*, par ses poésies ; car il cultiva les lettres avec succès, et fut l'ami et l'émule du célèbre Thibaut de Champagne. On conserve encore quelques-unes de ses poésies érotiques. Raoul fut marié trois fois : la première avec Alix de Dreux, nièce de Louis VII ; la seconde avec Yolande de Joinville, et la troisième avec Adèle de Grand-Pré, dame de Ham. Un de ses fils passa en Palestine, où il fonda la maison des comtes de Soissons d'outre-mer ; un autre eut en partage la terre de Cœuvres, qui fut alors érigée en vicomté. Ce comte, très-généreux envers les églises, mourut fort âgé, en 1236, et fut

inhumé à l'abbaye de Longpont, où l'on voyait son tombeau avec cette épitaphe :

Hic, Radulphe, jaces, comes inclyte, lausque tuorum;
Te genus et probitas, te laudat gratia morum :
Te Deus assumat, decus atque corona suorum;
Hic erit, et requies, et vita beata tuorum. (1)

Cette abbaye avait reçu de Raoul un grand nombre de bienfaits et de donations, qui furent ratifiés en partie par Alix de Dreux, décédée en 1214, et par ses deux filles, Gertrude et Aliénor, issues toutes les deux de ce mariage; sa troisième femme, Adèle de Grand-Pré, ne montra pas moins de générosité en faveur de ce monastère.

Raoul fut le dernier comte de Soissons qui fit sa résidence habituelle dans la vallée de l'Aisne. Jean, son fils aîné, ayant épousé la riche héritière de Chimai, prit, du vivant de son père, le titre de seigneur de Chimai, et ce titre devint ce-

(1) Ici Raoul tu reposes, comte illustre, l'honneur des tiens;
Aussi distingué par ta naissance, que par ta probité et la douceur [de tes mœurs :
Que Dieu daigne t'adopter, toi l'ornement et la gloire de ses élus;
C'est alors que tu trouveras le repos et la béatitude réservés à ceux [de ta race.

lui des fils aînés des comtes de Soissons. Les descendants de Raoul préférèrent le séjour du comté de Chimai, dont les domaines étaient beaucoup plus considérables que ceux du comté de Soissons, et où les corporations religieuses, d'un voisinage exigeant et incommode, étaient beaucoup moins nombreuses. A Chimai, le comte tenait le premier rang; à Soissons, il ne venait qu'après l'évêque.



NOTES.

Nous avons cru devoir rejeter, dans des notes, certains détails et éclaircissements qui, placés dans le corps de l'ouvrage, en eussent peut-être rendu la lecture trop languissante.

N° 1.

En portant au quart de la population le nombre des hommes qui prenaient les armes en cas de guerre, nous n'avons fait que suivre l'exemple des Romains. César dit, au livre Ier de ses Commentaires, que les Helvétiens qui avaient quitté en masse leurs montagnes, pour aller s'établir sur les bords de la Charente, étaient au nombre de trois cent soixante-huit mille individus, parmi lesquels on comptait quatre-vingt-douze mille combattants.

N° 2.

Le petit bois de *Thaut*, de *Thaf* ou de *Taux* (ce dernier nom est celui qu'on trouve le plus ordinairement sur les cartes du pays), est situé à deux lieues et un quart au sud de Soissons, et couvre un monticule dont les pentes sont assez rapides. Ce lieu ne convenait donc nullement à la célébration des cérémonies religieuses des Suessions; attendu qu'on choisissait, au contraire, pour cet usage de vastes enfoncements naturels du sol, de forme circulaire.

C'est aussi, sans doute, sur la ressemblance des noms qu'on a dit que le village de *Droisy*, peu distant du bois de *Taux*, tirait le sien de l'existence, dans cet endroit, d'un collége de *Druides* ou *Drottards*, prêtres des Gaulois.

N° 3.

Nous avons toute raison de croire que la description des murailles des villes gauloises, telle qu'on la trouve aujourd'hui dans les Commentaires de César, n'est pas entière, soit qu'il ne l'ait pas complétée, soit qu'elle ait été tronquée par les copistes. Ou la muraille avait moins de 40 pieds romains d'épaisseur (environ 12 mètres, le pied romain étant de 11 pouces), ou les diverses assises, dont elle se composait, allaient en diminuant d'épaisseur à mesure qu'elles s'éloignaient du sol, de manière à former une suite de gradins à l'intérieur, au moyen desquels on pouvait monter à son sommet.

Les Gaulois n'ayant nulle connaissance des machines de guerre en usage chez les anciens pour attaquer les villes, une muraille de 20, de 15, de 10 et même de 5 pieds d'épaisseur, pouvait être, pour eux, d'une toute aussi bonne défense qu'une de 40 pieds. En admettant donc, d'après César, que les poutres de la première assise avaient, en effet, 40 pieds de longueur, on ne voit pas pourquoi les Gaulois lui auraient donné une si grande épaisseur, s'ils n'avaient pas voulu se ménager des gradins à chacune des autres assises qui, outre le moyen facile qu'ils procureraient de monter sur la muraille, donnaient encore aux défenseurs l'avantage de pouvoir se couvrir à volonté contre les coups de l'ennemi. On objectera peut-être que les Gaulois étaient très-braves et dédaignaient les retranchements et autres moyens défensifs. Cela est très-vrai, quand ils combattaient en rase campagne; mais la construction même de ces énor-

mes murailles, dont ils entouraient leurs villes, prouve jusqu'à l'évidence qu'ils ne méconnaissaient point ce grand principe fondamental de la fortification : de mettre un petit nombre d'hommes en état de résister à un nombre beaucoup plus grand.

N° 4.

On a abaissé, à diverses époques, le pavé de la rue St-Nicolas ou du Collége, qui traverse le sommet de cette colline, afin d'en rendre les pentes moins rapides. En abaissant de nouveau, en 1819, d'environ 40 centimètres, le point culminant de ce pavé, les ouvriers trouvèrent dans le déblai quelques médailles romaines en bronze.

Lors de la reconstruction, en 1824, de la courtine de la porte de Paris, nous reconnûmes que le seuil de cette porte se trouvait à 2 mètres 10 centimètres, au-dessus du pavé d'une ancienne chaussée, ouvrage des Romains, sur laquelle la vieille muraille était assise. Nous reconnûmes pareillement que cette chaussée était précisément au même niveau que la plaine qui entoure le faubourg, de sorte que le pavé actuel de la rue St-Christophe est d'environ 2 mètres plus haut que le sol naturel ou primitif. La même chose existe pour les rues de la Burie, des Cordeliers et les autres rues adjacentes.

N° 5.

En examinant, avec le plus grand soin, la fouille exécutée, en 1827, pour la construction de la Glacière, sur la place des Écoles, nous avons reconnu que le sol primitif, tel qu'il se montre tout autour de Soissons, ne se rencontrait là qu'à la profondeur de 7 mètres. Et comme la fouille n'était pas faite sur le point le plus élevé de la place, il en résulte que le sommet du tertre est à environ 8 mètres au-dessus du sol primitif, lequel formait, dans cet endroit, un petit

vallon entre la colline occupée par la ville gauloise et la colline de St-Jean. Déjà, on avait vu, en 1821, par des sondes faites le long de la rue du Vieux Rempart, dans le jardin de la caserne des Minimesses, que le sol primitif ne se rencontrait qu'à plus de 3 mètres de profondeur.

N° 6.

La construction de cette grande terrasse, dont la masse, qui n'a pu être rongée que très-superficiellement par le temps, a été retrouvée par nous dans les murs même de Soissons, est la preuve la plus incontestable de l'identité de cette ville avec le *Noviodunum* des Suessions.

N° 7.

Il est facile de reconnaître par la direction des rues encore existantes, ou qu'on sait avoir existé autrefois, que, dans l'origine, toutes ces rues se coupaient à angle droit, et qu'elles étaient en plus grand nombre que de nos jours. En effet, la ville des Romains devait être coupée par onze lignes de rues, y compris les deux, dont nous avons déjà parlé. Quatre lignes se dirigeaient du sud au nord, et sept de l'ouest à l'est. Elles renfermaient entre elles des groupes de maisons de la figure d'un carré long, et d'une étendue à peu près semblable.

Les quatre lignes allant du sud au nord étaient les suivantes :

Au centre, la grande ligne conduisant de la porte de sud à celle de nord, se composait de la grande rue du Commerce et de celle de la Congrégation. Elle reçut, pour prolongement, lors de l'agrandissement de l'enceinte de la ville au VI[e] siècle, la rue de Glatigny qui menait à la paroisse de St-Pierre à la Chaux.

A l'ouest de cette grande ligne, était celle formée par les

rues du Chaperon, du Beffroi, de la Cloche Fondue et du Beauton.

A l'est était une ligne, dont la rue du Pot d'Étain formait la partie centrale. Cette ligne fut coupée, en premier lieu, par l'agrandissement, au IXe siècle, de l'abbaye de Notre-Dame, et, en second lieu, par la suppression, vers le XIVe siècle, de la rue des Juifs qui aboutissait en face du côté sud du Château Gaillard.

La dernière ligne se composait de la rue de Notre-Dame, passait sous les murs de l'église de St-Quentin, d'où elle suivait la direction oblique de la rue du Château; longeant, à peu de distance, la muraille de la ville baignée par le petit bras de l'Aisne.

Les sept lignes se dirigeant de l'ouest à l'est, étaient, savoir :

La grande ligne principale, allant de la porte de l'ouest à celle du Pont, dont nous avons fait mention.

Une ligne indiquée par la rue du Griffon, l'impasse de ce nom, et l'impasse de St-Quentin sur le port.

Celle formée par les rues de l'Hôtel-Dieu, du Mont-Revers et de la Bannière. Elle passait sur le côté nord du temple d'Isis.

Sur l'autre côté de ce temple passait une ligne dont faisait partie la rue supprimée en 1682, qui allait de celle du Chaperon à la grande rue du Commerce, et aboutissait vis-à-vis du portail de l'église de l'abbaye de Notre-Dame. L'extrémité occidentale des trois dernières lignes fut coupée par la construction de la cathédrale et des bâtiments composant la petite cité.

La ligne formée par les rues des Minimes, de St-Antoine et d'Ebroïn fut coupée, en 1656, par la suppression de la dernière de ces trois rues pour procurer un vaste jardin à l'abbaye de Notre-Dame.

Au nord de la ligne principale, était celle dont la rue du Coq Lombard formait la partie centrale. Elle fut coupée, au XVIe siècle, par l'agrandissement du collége, et au siècle suivant par l'établissement du monastère des dames de la Congrégation.

Enfin la dernière ligne se composait des rues de Longpont et des Framboisiers. Elle reçut, dans la suite, pour prolongement la rue de la Porte Ozanne, laquelle fut coupée, au XVe siècle, par l'établissement du couvent des Cordeliers.

N° 8.

Les historiens ne sont pas d'accord sur la grandeur de la ville de Soissons à l'époque de la domination romaine : Dormay, qui s'en est d'ailleurs peu occupé, l'a indiquée beaucoup trop grande ; Rousseau, l'abbé le Beuf, Lemoyne et Cabaret, l'ont tracée au contraire trop petite. Suivant eux, elle n'aurait eu que 300 mètres de long sur environ 150 de large. Ils ont pris pour les murs de la ville, ceux de la *petite cité,* construits sur la fin du IVe siècle pour renfermer les édifices religieux et les soustraire à la fureur des Barbares, dans le cas où quelques-unes de leurs bandes viendraient à pénétrer dans la ville. C'était, dans le fait, une citadelle placée presqu'au centre de Soissons.

N° 9.

Le chanoine Cabaret et d'autres auteurs, avant lui, ont donné une destination toute royale au château de Crise. « C'était la demeure des rois des Suessions qui avaient « une cour nombreuse, et dont les courtisans habitaient les « châteaux d'Orcamp, de Coupaville, de Chevreux, etc., « situés dans le voisinage du château royal, lequel était

« défendu, par devant, par la rivière de Crise qui en faisait « en même temps le plus bel ornement.

N° 10.

Cabaret qui a parlé de la découverte de ces deux aquéducs, pour en avoir été le témoin oculaire, croyait que la fontaine de *Myon* avait sa source dans le revers occidental de la colline de St-Jean, désigné sous le nom de *Butte des Vignes en Prémontré*. Mais le sommet de cette butte se trouvant plus bas que la coupure faite pour l'encaissement de la route, il est évident que l'aquéduc devait venir de la montagne de Presles, élevée d'environ 80 mètres au-dessus de la colline de St-Jean.

N° 11.

Un auteur a dit sans réflexion, et d'autres l'ont répété de même, que le château d'Albâtre était à trois étages. Que l'arsenal occupait le premier, ou rez-de-chaussée; que le second servait de logement à la 25e légion; que le troisième était la demeure du gouverneur de la province; que les greniers renfermaient les magasins d'approvisionnements, et qu'enfin les prisons impériales étaient placées dans les souterrains. Loger une légion romaine dans l'étage d'un château fort, comme on y logerait une compagnie d'infanterie, n'est-ce pas le comble de l'absurdité ?

N° 12.

Parmi les matériaux provenant de la démolition, faite en 1827, de la vieille enceinte faisant face à la plaine du nord, dont quelques portions portaient le millésime de 1551, nous avons remarqué un certain nombre de gros moellons,

peints sur une de leurs faces en gris avec des filets rouges et noirs. Il y en avait quelques-uns dont la face peinte était concave, ce qui semblait indiquer qu'ils provenaient des voûtes du monument découvert en cette même année 1551. Les couleurs en étaient bien conservées.

N° 13.

Cette pierre de 3 pieds de longueur sur 2 pieds 3 pouces de largeur et sur autant d'épaisseur, fut reléguée, après sa découverte, en 1682, dans un coin du jardin de l'Hôtel-Dieu, où elle resta oubliée jusqu'en 1775. Depuis cette époque elle a subi deux fractures, et son inscription n'est plus entière; mais elle avait été copiée par Rousseau et par Cabaret.

N° 14.

Nous nous sommes abstenus de rapporter les circonstances miraculeuses qui accompagnèrent le martyre des apôtres de Soissons, et leur inhumation prétendue dans la maison du bon Roger, parce que nous avons pensé que c'était aux écrivains ecclésiastiques qu'il appartenait de traiter convenablement tout ce qui concerne les légendes et les traditions religieuses; nous ne nous sommes attachés qu'à la partie historique et morale des faits.

N° 15.

Parmi les quatre-vingt-douze évêques qui ont occupé le le siége de Soissons, il en est près d'une quarantaine qu'on ne connaît guère que de nom ou d'une manière très-incomplète.

Parmi ceux dont la vie et les actions ont été mises au jour, il y en a plusieurs qui occupent une belle place dans

l'histoire de l'Église ou dans celle du royaume ; mais ce serait sortir de notre sujet de parler de ces prélats, quand leurs actions ne se rattachent point, au moins indirectement, à l'histoire de la ville.

N° 16.

Les historiens qui ont parlé d'une église de St-Victor se sont appuyés principalement sur un passage du testament de St-Remy, évêque de Rheims, où il est fait mention d'un legs en faveur de *l'église de St-Victor, près de la porte de Soissons.* Mais cette porte de Soissons ne devait-elle pas être plutôt à Rheims qu'à Soissons ?

N° 17.

Quelques auteurs ont avancé que la bataille se donna dans la plaine d'Epagny, traversée par la chaussée romaine venant de Vermand à Soissons, parce que les Francs avaient dû prendre le chemin le plus court pour se porter des bords de l'Escaut sur Soissons. Mais ce n'est qu'une conjecture, et rien n'indique quelle route prirent les Francs, ni à quelle distance de la ville les deux armées se rencontrèrent.

N° 18.

Dormay appelle cette porte la porte *aux Asnes ;* mais Cabaret, pour le refuter, cite le passage suivant de l'ancien ordinaire de la cathédrale : *Ad portam Ozannam, fit statio in qua cantata antiphona Hozanna,* etc. Il convient cependant qu'il existait une charte de l'année 1350, dans laquelle cette porte était nommée *porta Asinorum et Beatæ Mariæ ;* mais il prétend que c'est par suite d'une erreur du rédacteur qui

fut trompé par la consonnance des deux noms : *Ozanne* et *aux Asnes*.

N° 19.

Ce tableau qui représente l'enceinte extérieure, bâtie vers 889, par l'ordre du roi Eudes, a donc été fait très-postérieurement à la reconstruction de l'abbaye, par Charlemagne et Louis le Débonnaire, et il donne cependant une vue du château royal de Croicy, qui n'aurait été, d'après cette autorité, qu'un édifice fort mesquin. Sous tous les rapports, ce tableau ne mérite aucune confiance.

N° 20.

Cette prison, destinée sans doute à renfermer les moines et les sujets de l'abbaye qui avaient encouru la disgrâce du seigneur-abbé, est placée sous une grande terrasse, bien qu'elle soit au niveau du sol. Elle reçoit le jour par une petite ouverture tournée vers le nord, au travers d'un mur de 4 pieds d'épaisseur. Dans le mur de gauche est un petit enfoncement en forme de niche, au bas duquel est un siége en pierre, percé d'un trou rond de plusieurs pouces de diamètre, destiné aux besoins de la nature. C'est au-dessus de cette espèce de niche que se trouve l'inscription en question, qui paraît avoir été gravée dans la pierre avec la pointe d'un couteau. Quoique plusieurs mots soient effacés, nous sommes cependant parvenus à en reconnaître les traces au moyen de deux lumières placées à l'opposé l'une de l'autre.

N° 21.

C'était, dit-on, un usage anciennement très-commun à Soissons, de dire aux enfants, pour les retenir au logis :

Prends garde à la bête Bara, elle est dans la rue avec ses cornes.

Ce dicton populaire et le nom de la porte Bara n'auraient-ils pas servi de canevas à Rousseau Desfontaines pour l'histoire de ce prétendu comte Béralde, dont il a fait un grand amateur de chasse, qui entretenait, dans son château de la tour des Comtes, une ménagerie d'animaux sauvages, et un cerf apprivoisé qu'il laissait aller libre par la ville. C'était la bête Bara.

Mais comme l'existence de ce comte Béralde nous paraît évidemment d'invention moderne, ne pourrait-on pas, pour contenter les amateurs de vieilles traditions locales, attribuer, et avec quelque apparence de raison, celle de la *bête Bara*, à l'évêque de Soissons, Béralde, qui vivait dans la première moitié du XIe siècle, était le seigneur suzerain du comte, et avait, comme la plupart des évêques de son temps, un train de grand seigneur? Cette origine serait, tout ensemble, assez relevée et même assez antique pour que la bête Bara n'eût rien à perdre de sa célébrité.

N° 22.

Rien de plus naturel qu'un gouverneur fasse augmenter les moyens de défense de la ville confiée à son courage et à sa fidélité. Mais comment concevoir que le comte Béralde aurait pu donner une preuve de cette fidélité, et empêcher ses descendants de se maintenir, après lui, dans la possession de son gouvernement, en s'y fortifiant à l'avance? Et cela, quand tous les ducs et les comtes en faisaient autant, sur toute la surface du royaume, dans le but bien connu et même avoué de rendre leurs charges héréditaires, à titre de domaines patrimoniaux; en quoi ils ne réussirent que trop bien sous les règnes suivants. Il nous a semblé que la conséquence à tirer

des motifs allégués par Rousseau, était tout le contraire de celle qu'il indique.

N° 23.

Les fondations de cette tour, mises à découvert en 1829, ont fait voir que son diamètre, pris à l'extérieur, n'était que de 4 mètres 70 centimètres; tandis que les fondations du mur qui la reliait à l'enceinte de la ville n'avaient pas moins de trois mètres d'épaisseur. On reconnut, en même temps, que toute la muraille, formant le côté oriental du saillant, avait été élevée dans le lit même du petit bras de l'Aisne.

N° 24.

La muraille, formant le côté occidental de ce saillant, flanquée de deux petites tours carrées de 4 mètres de largeur, n'avait guère qu'un mètre d'épaisseur, sans contre-forts. Il est donc incontestable que sa construction remonte à une époque bien antérieure à 1551, où la vieille enceinte fut renforcée d'un rempart en terre et d'un large fossé.

N° 25.

Le chanoine Cabaret peut être regardé, à juste titre, comme le compilateur, par excellence, de tout ce qui a été dit sur l'histoire de Soissons jusque vers 1780. C'est pourquoi ses Mémoires contiennent, à côté de renseignements précieux, un assez grand nombre de contradictions. Nous nous contenterons d'en citer un exemple :

On trouve : 1° au chapitre intitulé *Abbaye royale de St-Médard*, le passage suivant, reproduit en d'autres endroits desdits Mémoires : « en 885 et 886, les Normands brûlèrent

« l'église de St-Médard, et les Hongrois, en 901, *rasèrent en*
« *entier* le monastère et le palais de Clotaire.

2° Au chapitre intitulé *Événements divers qui ont illustré la ville de Soissons :* « Le palais de Clotaire subsistait tou-
« jours dans l'enceinte du monastère de St-Médard, et *ce*
« *ne fut que sous la troisième race de nos rois* qu'il fut totale-
« ment abandonné aux religieux de cette abbaye.

3° Et plus loin : « Charlemagne et Louis le Débonnaire
« l'avaient si supérieurement embelli (le monastère de St-
« Médard) qu'*avant les ravages des Calvinistes, en* 1567, on
« y voyait encore les restes de la chambre dorée qu'ils y
« occupaient durant leur séjour. »

Cette dernière circonstance qui dément formellement la destruction de l'abbaye par les Normands et par les Hongrois, a pour elle l'autorité de Berlette, le plus ancien des historiens de Soissons, qui vivait en 1552, et qui pouvait avoir vu, par conséquent, la chambre dorée de Charlemagne.

N° 26.

Hugues-Capet possédait, à son avénement au trône, le domaine de Braisne qui avait été donné à son père par le roi Raoul, au même moment, où cet heureux compétiteur de Charles III permettait à l'évêque de Soissons d'ériger son diocèse en fief. Mais le puissant duc de France ne voulant pas devenir le vassal du prélat, Braisne fut alors distrait de la province, et c'est pourquoi son seigneur ne figurait pas parmi ceux qui assistaient à l'entrée solennelle de l'évêque. Il en fut de même pour le domaine de Château-Thierry que possédait le fameux Herbert, comte de Vermandois.

Quoiqu'il en soit, Hugues-Capet donna la seigneurie de Braisne à un seigneur de Baudement. Cette concession fut-elle le prix du suffrage de ce seigneur? c'est ce qu'on ignore.

N° 27.

Les rois Louis IV et Lothaire avaient eu la possession du domaine de Coucy, bien qu'il appartînt à l'archevêque de Rheims, lequel prétendait, du moins, le tenir de Clovis. A la chute de la dynastie carlovingienne, ce domaine, considéré comme propriété de la couronne, fut abandonné, par le nouveau roi, aux seigneurs qui avaient concouru à son élévation, et nous croyons que ce fut à cette occasion qu'il passa dans la famille de l'évêque de Soissons, Gui d'Amiens.

En effet, Enguerrand I[er], seigneur de Coucy, mort en 1106, était fils de Dreux, seigneur de Boves, place alors très-forte dans le voisinage d'Amiens, et Dreux était fils d'Alberic, seigneur de Coucy, lequel vivait en 1059. Or, comme cet Enguerrand devint possesseur, par droit de succession, du comté d'Amiens, dont les seigneurs étaient également de la maison de Boves, ne paraît-il pas très-vraisemblable qu'Alberic de Coucy devait être le neveu ou le petit-neveu de l'évêque de Soissons, Gui d'Amiens.

N° 28.

Philippe-Auguste devenu possesseur, par un échange de domaines, de la châtellenie de Pierrefonds, fit un arrangement avec l'évêque de Soissons, suivant lequel le nouveau seigneur de Pierrefonds était exempté de tout hommage et obéissance envers l'évêque suzerain, et celui-ci était dispensé du gîte qu'il devait à son vassal pendant trois jours dans son château de Septmonts.

N° 29.

Dormay n'a fait aucune mention de ce comte Gésildebert, et le silence de cet historien laborieux est une pré-

somption d'un grand poids contre l'existence de ce personnage. Il est d'ailleurs à remarquer que les auteurs qui en ont parlé, disent qu'il vivait en 979, et qu'il avait pris part à la révolte des seigneurs en 920. Un laps de 59 ans nous semble bien long, mais sans vouloir contester sur les probabilités de la longévité de ce prétendu comte, nous croyons que l'opinion de ces auteurs doit être rejetée sans la moindre hésitation, attendu qu'on ne trouve dans Flodoard, historien de cette révolte des seigneurs, et des événements qui la suivirent, qu'un seul Gésildebert, lequel était comte des Lorrains, et non de Soissons. De plus, comment expliquer qu'on ait omis de parler de ce comte de Soissons à l'occasion du siége de 948, l'un des événements remarquables de l'époque.

Il est dit, dans l'Art de vérifier les dates, que Gui tenait le comté de Soissons du chef de sa femme, et le Mémorial historique du département de l'Aisne, prétend que le comté héréditaire fut érigé en faveur de Gui en 969. D'un autre côté, le comte Renaud, fils de ce Gui, perdit la vie accidentellement en 1057, c'est-à-dire quatre-vingt-huit ans plus tard. Or, il nous paraît peu probable que la vie de ces deux comtes eût pu remplir une telle période; car le premier aurait été déjà marié, en 969, et rien ne prouve que le second fût dans un âge fort avancé lorsqu'il mourut en 1057, puisque la fille qu'il laissa, fut mariée l'année suivante, eut beaucoup d'enfants, et vivait encore en 1114. Il n'est pas vraisemblable que Gui, Renaud et Alaïs, sa fille, auraient vécu, à eux trois, au delà de cent soixante années.

N° 30.

Le Mémorial historique de l'Aisne fait mention de lettres patentes du roi Charles V, du 3 février 1367, par lesquelles

les habitants du bourg d'Aisne et du château de St-Médard, qui formaient ensemble une commune distincte, furent affranchis des appeaux frivoles et volages, au moyen d'une redevance annuelle de deux sols par feu.

N° 31.

Cabaret rapporte, comme une preuve de la juridiction de la commune de Soissons sur la plaine de Crouy, une ancienne coutume qui obligeait les bouchers de la ville à faire une chasse à cheval dans cette plaine le mardi gras pour l'amusement du peuple. Mais cette coutume, si toutefois elle existait déjà au temps de la commune, ne devait-elle pas plutôt son origine à l'abbé de St-Médard, seigneur du faubourg St-Vaast et de toute la plaine environnante, qui l'aurait imposée aux bouchers de la ville en leur accordant la permission de vendre leur marchandise dans le faubourg?

N° 32.

Le village de Villeneuve doit son origine, comme la plupart des Villeneuves qu'on trouve en grand nombre en France, à l'asile donné par le seigneur aux serfs des autres seigneuries; mais plus particulièrement des seigneuries cléricales, dans lesquelles la condition civile était presque toujours plus misérable. La seigneurie de Villeneuve était sur la paroisse de St-Germain, la sixième de Soissons, et se trouvait, par conséquent, dans la circonscription territoriale de cette ville.



TABLE DES MATIÈRES.

—

ÉPOQUE DES GAULOIS.

ÉPOQUE DES ROMAINS.

ÉPOQUE DES FRANCS.

ÉPOQUE FRANÇAISE. — 1re PARTIE.



SOISSONS. — IMPRIMERIE DE EM. FOSSÉ DARCOSSE,
RUE DES RATS, N° 10.

ERRATA.

Page 40, ligne 9, *au lieu de :* des claies formaient, *lisez :* des claies fermaient.

Page 44, ligne 24, *au lieu de :* la rive de l'Aisne, *lisez :* la rive droite de l'Aisne.

Page 58, ligne 12, *au lieu de :* leur ville prit, *lisez :* leur pays prit.

Page 74, ligne 21, *au lieu de :* rue de Mineurs, *lisez :* rue des Minimes.

Page 135, ligne 3, *au lieu de :* prétendue description, *lisez :* prétendue destruction.

Page 144, ligne 25, *au lieu de :* M. Prov. Gall., *lisez :* III Prov. Gall.

Page 150, ligne 23, *au lieu de :* les autres citoyens, autres, *lisez :* les citoyens, autres.

Page 183, ligne 3, *au lieu de :* Crise, *lisez :* Cuise.



